



Bulletin

de la

Banque Nationale de Belgique

XLVII^e Année

Tome II N^o 5 - Novembre 1972

SOMMAIRE :

III	Evolution récente de la situation de l'économie belge.
XXXIII	Le budget de 1973 dans la perspective de l'évolution des finances publiques de 1967 à 1973.
LXXXI	Mesures de politique monétaire prises en Belgique.
1	Statistiques.
133	Législation économique.
137	Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique.

Les articles signés traduisent les opinions de l'auteur et n'engagent pas la Banque.

Les opinions exprimées dans les articles non signés ont l'accord du Comité de Direction de la Banque.

La reproduction d'extraits de ce *Bulletin* est autorisée, à condition que la source soit indiquée.

EVOLUTION RECENTE DE LA SITUATION DE L'ECONOMIE BELGE

Introduction.

Au cours de cet automne, l'activité économique reflète à maints égards une situation de conjoncture ascendante. La production industrielle augmente à un rythme annuel de 6 p.c. environ; au total, l'utilisation des capacités de production se rapproche depuis quelques mois du niveau optimal. Sectoriellement, ce sont les industries qui produisent des biens de consommation et des biens intermédiaires, ainsi que la construction, qui participent le plus à l'expansion de l'activité.

Jusqu'à présent, la reprise conjoncturelle a donné lieu à des gains de productivité importants qui semblent avoir dépassé les accroissements de production, ainsi qu'en témoigne l'évolution du chômage. Il s'agit là sans doute d'une réaction à la hausse très rapide des rémunérations nominales, hausse qui pourrait expliquer par ailleurs la stagnation des dépenses d'investissement, cependant demeurées à un niveau élevé, qu'effectuent les entreprises pour élargir leur capacité de production.

Toutes les autres catégories de dépenses contribuent à l'expansion de la demande globale : consommation privée et publique, investissements publics et construction d'habitations, achats de l'étranger.

L'expansion conjoncturelle s'accompagne d'une hausse importante des prix, en particulier au stade de la consommation. Dans les économies européennes, on a d'ailleurs constaté que la détente conjoncturelle 1970-1971 n'avait que peu ralenti le mouvement de hausse des prix et n'avait pas freiné celui des salaires. Cette évolution montre que des attitudes inflationnistes fondamentales caractérisent de plus en plus le comportement des agents économiques et risquent de créer une situation de « stagflation ». Ce danger a été au centre des préoccupations du Conseil de Ministres des Communautés Européennes qui a adopté le 31 octobre une résolution demandant que les Etats membres s'efforcent de ramener le taux d'augmentation des prix à la consommation à 4 p.c. pour l'année 1973.

Pour atteindre cet objectif, les Etats membres pourront utiliser leur dispositif de surveillance de l'évolution des prix; en outre, ils devront, aux termes de la résolution, ramener progressivement le rythme d'expansion des liquidités monétaires et quasi monétaires à un taux égal à l'accroissement du produit

national brut en volume majoré du taux de hausse des prix fixé comme objectif et pondéré d'un coefficient qui traduit la relation structurelle entre la masse monétaire et le Produit National Brut. Cette « performance clause » devra être réalisée à la fin de 1974 au plus tard, la moitié de la réduction intervenant déjà en 1973. Les autorités monétaires devront agir rapidement, d'une part, sur les taux d'intérêt par la politique de réescompte ou d'intervention sur le marché monétaire et, d'autre part, sur la liquidité par l'application de coefficients de réserve basés sur les passifs des intermédiaires financiers et par la politique d'open market. En cas de besoin, les autorités monétaires devront aussi être à même d'agir sur le volume des crédits, notamment par l'imposition de coefficients de réserve aux crédits octroyés et par l'encadrement ou la réglementation du crédit à la consommation.

En ce qui concerne les finances publiques, la résolution du Conseil de Ministres stipule que la progression effective des dépenses budgétaires ne pourra pas dépasser — dans les Etats membres qui sont en situation de plein emploi — le taux d'accroissement du P.N.B. à prix courants. De plus, dans ces mêmes pays, les autorités devront, au premier semestre de 1973, soit échelonner les dépenses envisagées, soit constituer des tranches conditionnelles de dépenses, soit prendre toute mesure d'effet équivalent. Au surplus, les soldes budgétaires ne pourront pas être financés par une création de monnaie.

L'application de ces résolutions à la situation de la Belgique appelle les remarques suivantes.

Les excédents considérables de la balance des transactions courantes de l'U.E.B.L. avec l'étranger se sont traduits par un gonflement des réserves officielles de la Banque Nationale et, partant, de la liquidité des intermédiaires financiers et des entreprises, qu'a renforcée l'expansion des dépenses de l'Etat. Il faut éviter que la masse d'actifs financiers qui s'est ainsi constituée, principalement sous des formes à court terme, ne vienne aggraver les pressions existant en matière de prix en donnant lieu à bref délai à une accélération des dépenses, d'autant plus que les crédits aux particuliers pour la construction de logements et la consommation, de même que les ouvertures de crédits bancaires aux entreprises sont en accroissement sensible. Certes, les relations qui existent entre l'évolution des coûts salariaux, des prix, de l'ensemble des revenus, de la demande et des fonds liquides sont complexes; les mesures de politique monétaire, même lorsqu'elles agissent sur les dépenses, peuvent n'avoir que des effets limités sur les prix; les variations de la fréquence de circulation de la monnaie, en particulier, peuvent compenser celles de la masse de liquidités. Il n'en reste pas moins que des attitudes inflationnistes ont plus de chance de se perpétuer dans un contexte de liquidités abondantes et d'obtention facile de crédits. C'est pourquoi, en conformité avec la résolution du Conseil des Communautés du 31 octobre 1972, les autorités ont décidé de surveiller étroitement l'expansion des crédits des intermédiaires financiers qui pourrait se faire au départ des ressources de ces intermédiaires et d'instaurer un système de réserve monétaire. En juillet 1972 déjà, la Banque Nationale avait conclu avec les principales banques du pays

un accord de portée limitée dont l'objectif était de stériliser une partie des liquidités qui s'étaient créées au départ des relations avec l'étranger. La réserve monétaire instituée en exécution de cet accord frappait les engagements en francs belges à deux ans au plus — à l'exception des carnets de dépôts — des seules banques. Cette assiette avait été choisie à l'époque parce que le gonflement des ressources des intermédiaires financiers provenait essentiellement d'un afflux spéculatif de capitaux qui n'avait pratiquement bénéficié qu'aux moyens d'action à court terme des banques. En novembre, l'accord de juillet étant venu à expiration, un nouveau dispositif de stérilisation a été mis en vigueur, conformément aux souhaits exprimés par le Gouvernement à la suite des décisions de Luxembourg. Ce dispositif répond à des préoccupations tout autres que le précédent, les circonstances ayant changé et les causes des risques inflationnistes s'étant modifiées. Les positions spéculatives sur le franc belge se sont progressivement dénouées, mais les risques de voir la hausse des prix renforcée par les pressions de la demande se sont, on vient de le voir, précisées. Le nouveau dispositif qui a, dès lors, comme objectif de veiller que le recours au crédit des entreprises et particuliers au-delà des limites jugées tolérables ne vienne appuyer le mouvement de hausse des prix, se devait d'être plus général dans son application que celui de juillet. C'est pourquoi la nouvelle réserve monétaire couvre tous les engagements, aussi bien non monétaires que monétaires, des intermédiaires financiers.

Une réserve monétaire qui ne saisisait que les dépôts à vue aboutirait à détourner en partie la demande de crédit vers les intermédiaires financiers qui collectent principalement d'autres formes de ressources; si ces intermédiaires parvenaient, par exemple en offrant des taux d'intérêt plus élevés ou en sollicitant davantage la clientèle, à attirer des encaisses existantes pour se procurer plus de ressources et consentir plus de crédits, ils seraient l'instrument d'une augmentation de la fréquence de circulation de la monnaie qui, en courte période, a le même effet inflationniste qu'une création de monnaie.

L'application du système de réserve monétaire a été accompagnée de mesures destinées à éviter que l'incidence de la constitution de cette réserve sur les possibilités d'octroi de crédit aux entreprises et particuliers ne soit atténuée par un recours supplémentaire au réescompte de la Banque ou par une réduction de la partie de leurs ressources que les intermédiaires affectent au financement du Trésor, lequel devrait alors recourir directement ou indirectement à la Banque pour couvrir ses besoins de financement.

L'action d'un coefficient de réserve pourrait, en principe, être utilement renforcée par le recours à des opérations d'open market : c'est ce que précise la recommandation du Conseil des Communautés Européennes. Une politique d'open market suppose toutefois qu'il existe un large marché des effets publics, tant à l'émission que pour les transactions ultérieures. En Belgique, un tel marché n'existe pas. La mise en application d'une véritable politique d'open market nécessiterait dès lors une révision des modalités actuelles d'émission et de circulation de ces effets.

La stérilisation des liquidités qui a été opérée par l'application du système de réserve monétaire est de nature à confirmer, voire à renforcer, la hausse spontanée des taux débiteurs. Une telle évolution que l'augmentation récente des taux d'escompte et d'intérêt de la Banque est venue appuyer, est conforme à la politique suivie présentement par les autorités en Belgique et à l'étranger, politique qui a été recommandée par le Conseil des Communautés Européennes.

L'application des recommandations du Conseil des Communautés dans le domaine des finances publiques soulève certaines difficultés à la fois sur le plan des principes et sur celui des possibilités pratiques d'application. Le budget de 1973 a déjà été déposé au Parlement; le Gouvernement qui s'en est dessaisi ne pourrait en modifier à loisir les grandes lignes. Ensuite, le budget de 1973 traduit certains efforts de décélération du rythme d'expansion des dépenses; les effets n'en sont pas immédiatement apparents dans les chiffres car ceux-ci reflètent en partie des dépenses engagées précédemment. En 1972, conformément à la politique de relance conjoncturelle qu'il poursuivait, le Gouvernement avait, d'une part, admis un déficit de 6 milliards à l'ordinaire et, d'autre part, accru considérablement les engagements de dépenses d'investissements. Si l'action de ces derniers sur l'activité globale s'est déjà manifestée opportunément en 1972, pendant une période de ralentissement, voire de recul, des dépenses d'investissement des entreprises, son incidence en crédits budgétaires, et donc en sorties de trésorerie pour l'Etat, se localise pour l'essentiel en 1973. C'est pourquoi les dépenses extraordinaires de l'Etat sont encore en 1973 en progression de 7,5 p.c. ⁽¹⁾, alors que les nouveaux engagements de dépenses d'investissement de 1973 seront, en montants absolus, inférieurs à ceux de 1972. Quant au budget ordinaire de 1973, il a été présenté en équilibre, l'absorption du déficit apparu en 1972 ayant été réalisée par un accroissement plus important des recettes que des dépenses, celles-ci progressant d'ailleurs à un rythme inférieur à celui de 1972.

Il reste néanmoins que le taux d'expansion des dépenses de l'Etat envisagé pour 1973, soit 13,6 p.c. pour les dépenses ordinaires et 12,4 p.c. pour les dépenses globales ⁽¹⁾, dépasse nettement la progression attendue du P.N.B. nominal, qui est de 9 à 9,5 p.c.; l'objectif établi en matière de finances publiques par la résolution du Conseil de Ministres de la Communauté du 31 octobre 1972 ne pourra donc être réalisé. Cette perspective est regrettable car, quelles que soient ses causes immédiates, l'inflation se renforce des laxismes de la politique budgétaire. Le relèvement encore excessif de la masse des dépenses publiques soutiendra la demande à contretemps; l'alourdissement fiscal prévu et nécessaire exercera plus une action de hausse de prix que l'inverse et le financement de l'impasse de trésorerie pourrait exiger une création additionnelle bien inopportune de monnaie. Dans ces conditions, il est facile mais non efficace de s'en remettre à

⁽¹⁾ Ces pourcentages tiennent compte de la réintégration de certaines dépenses débudgétisées, dont la justification est fournie dans l'article relatif au budget de 1973 dans la perspective de l'évolution des finances publiques de 1967 à 1973, publié dans le présent numéro de ce *Bulletin*.

l'action monétaire et de la charger aussi de compenser les effets de dépenses publiques excessives. Isolée, cette action ne pourrait assumer à elle seule tout le travail de stabilisation, sauf à porter la hausse des taux et le resserrement des liquidités à des niveaux insoutenables en raison des effets sectoriels implicites et imprévisibles que ces mesures entraîneraient. Si l'objectif est d'endiguer la hausse des prix, il est indispensable — en raison de l'ampleur qu'à déjà prise le mouvement et de sa persistance — de recourir énergiquement au maniement de tout le dispositif de la politique économique, en ce compris l'action budgétaire ⁽¹⁾ et d'obtenir, par la persuasion, une modification profonde du comportement des agents économiques de toutes les catégories socio-professionnelles quant à leurs exigences en matière de revenus et de celui des consommateurs de services fournis par les pouvoirs publics autant que de produits et services fournis par les entreprises privées.

*
**

1) Le niveau de l'activité économique et de l'emploi.

La chronique précédente sur la situation économique belge a décrit le raffermissement conjoncturel qui s'était amorcé à la fin de 1971, après un mouvement de décélération qui, au second semestre de cette année, avait pris un caractère inquiétant.

L'enquête sur l'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière à la fin de mai 1972 a confirmé l'amélioration de la conjoncture. En effet, le degré moyen d'utilisation des capacités, qui était revenu de 83,8 p.c. en mai 1971 à 81,7 p.c. en janvier 1972, est remonté à 83 p.c. en mai. Pour les mêmes périodes, la proportion des entreprises travaillant aux limites des capacités est passée de 33 à 27 et à 29 p.c. en mai 1972. A la fin d'octobre 1972, si le degré moyen d'utilisation des capacités de production s'était maintenu au niveau atteint en mai, par contre la proportion des entreprises travaillant aux limites des capacités était passée à 32 p.c.

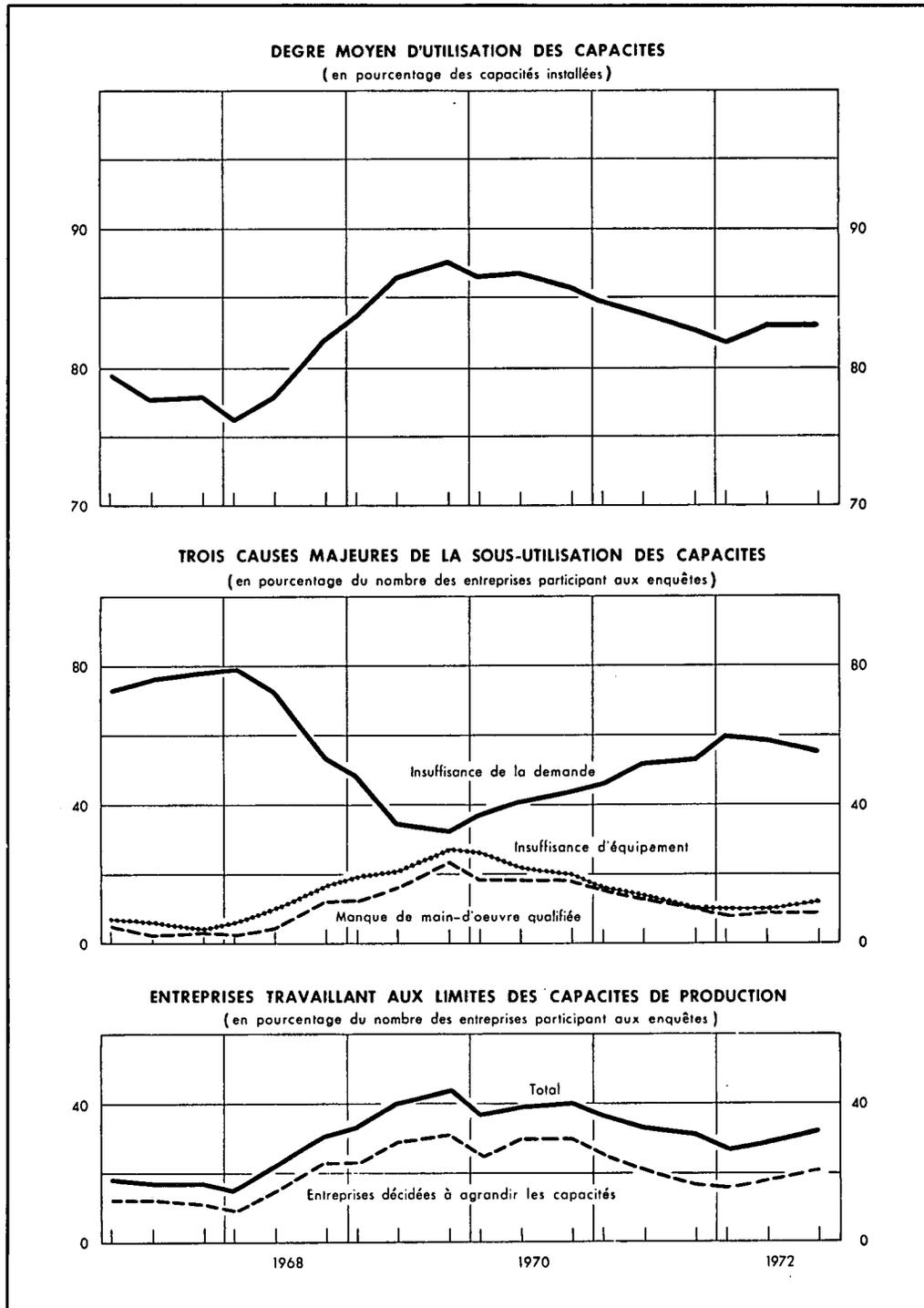
L'amélioration de l'activité se traduit aussi dans l'évolution de l'indice de la production industrielle : suivant les indices bruts et, par rapport à la période correspondante de l'année précédente, le taux d'accroissement de la production industrielle est revenu à 1,4 p.c. au troisième trimestre de 1971 et il est remonté à 1,5 p.c. au quatrième trimestre, à 6,5 p.c. au premier trimestre de 1972 et à 5,3 p.c. au deuxième. Un indicateur de la tendance récente est fourni par la

(¹) En raison des incidences des finances publiques dans le contexte conjoncturel actuel, il a paru intéressant de dégager l'évolution des recettes et des dépenses budgétaires au travers des deux derniers cycles conjoncturels en ne se limitant pas à des comparaisons globales et comptables mais en essayant d'identifier les facteurs à l'origine de cette évolution. C'est l'objet de l'étude publiée ci-après sous l'intitulé « Le budget de 1973 dans la perspective des finances publiques de 1967 à 1973 ».

production d'électricité, qui, déduction faite des exportations nettes de courant, a marqué un accroissement de 6 p.c. au troisième trimestre par rapport à la période correspondante de 1971.

Graphique 1.

Utilisation des capacités de production dans l'industrie



D'après les résultats des enquêtes mensuelles de la Banque, la durée moyenne de l'activité assurée à la fin de mois par le carnet de commandes total est passée, dans l'ensemble des industries manufacturières, malgré le relèvement du rythme de production, de 3,77 mois en janvier 1972 à 3,81 en juin, mais elle est revenue à 3,68 en octobre, en raison principalement d'une diminution dans le secteur des biens métalliques d'investissement.

L'amélioration de l'activité en cours depuis le début de l'année recouvre des tendances assez différenciées suivant les principaux secteurs industriels.

Dans les industries des produits alimentaires, des textiles, de l'habillement, l'activité, déjà soutenue à l'automne 1971, a encore progressé. Cependant, dans les deux dernières industries, la tendance est devenue moins ferme depuis que les conditions climatiques médiocres de la période estivale ont freiné l'écoulement des collections de la saison. D'autre part, dans les branches des fabrications métalliques produisant des biens de consommation, spécialement dans celle de l'automobile, ainsi que dans l'industrie du bois et de l'ameublement, le redressement de la demande, tant intérieure qu'extérieure, a entraîné celui de la production. Par contre, l'industrie des papiers et cartons, aux prises avec une vive concurrence, n'a enregistré qu'un accroissement limité de son activité.

Dans les industries des métaux communs, l'activité, en régression au cours du second semestre de 1971, s'est redressée de manière sensible, par suite surtout d'un raffermissement de la demande extérieure; cette tendance s'est poursuivie pour les métaux non ferreux, mais elle a été un peu moins soutenue pour l'acier, au troisième trimestre.

L'industrie des produits chimiques a également pu accentuer le rythme de sa production, spécialement dans le secteur des produits de base, en réponse à une amélioration de la demande extérieure. Dans les raffineries de pétrole, la mise en service, à la fin de 1971, de la nouvelle unité à Feluy a donné lieu à un fort accroissement de la production.

La situation a évolué de manière moins favorable dans les industries des biens d'investissement. Si, dans les premiers mois de 1972, celles-ci ont vu s'arrêter la récession amorcée un an plus tôt, elles n'ont pu développer sérieusement leur production à cause de l'hésitation de la demande tant intérieure qu'extérieure.

Ainsi, ce sont essentiellement la continuation de l'expansion dans l'ensemble des industries de biens de consommation et le redressement de l'activité dans les industries de biens intermédiaires, qui ont contribué à améliorer le niveau de l'activité au cours du premier semestre de 1972.

Dans l'industrie de la construction, après une régression de 1 p.c. de 1970 à 1971, l'activité a amorcé un redressement à partir du deuxième trimestre de 1972, ayant reçu une double impulsion de la part des autorités. Celles-ci ont, dans le cadre de la politique de soutien de la conjoncture, arrêtée en mars 1972, accru le volume global des investissements publics et accéléré les ouvertures de

chantier des travaux publics; elles ont, de plus, stimulé la construction de logements sociaux et pris des mesures en faveur de la construction privée. En conséquence, dans les entreprises de la construction, les carnets de commandes ont été regarnis et la durée moyenne de l'activité assurée à la fin de mois par ces carnets s'est allongée. La durée moyenne enregistrée à la fin d'octobre est passée, de 1971 à 1972, de 6,8 mois à 7,5 pour la construction de bâtiments résidentiels, de 13,5 mois à 16,0 pour les travaux routiers (y compris les ouvrages d'art), de 10,1 mois à 13,8 pour les travaux de génie civil divers.

Tableau I.

Production industrielle suivant la destination des biens

(Variations en p.c. de l'indice de la production par rapport à la période correspondante de l'année précédente)

Source : Institut National de Statistique.

	Total	Industries de biens intermédiaires	Industries de biens de consommation		Industries de biens d'investissement
			non durables	durables	
1971 1 ^{er} trimestre	+ 5,6	+ 3,2	+ 7,7	+ 6,4	+ 1,7
2 ^e trimestre	+ 2,4	- 0,8	- 0,5	+ 9,2	+ 1,3
3 ^e trimestre	+ 1,4	- 1,4	+ 2,8	+ 6,1	- 5,1
4 ^e trimestre	+ 1,4	- 0,4	+ 4,4	+ 7,2	- 6,6
1972 1 ^{er} trimestre	+ 6,3	+ 8,4	+ 4,4	+ 12,9	+ 4,4
2 ^e trimestre	+ 5,4	+ 9,5	+ 9,2	+ 8,3	+ 0,4
3 ^e trimestre	+ 1,5	+ 4,8	+ 1,5	+ 3,0	- 1,4

Le développement de l'activité de la construction a entraîné une accentuation de la production dans les industries de matériaux de construction, notamment dans celles du ciment et de la terre cuite.

Alors que l'activité s'améliore dans l'ensemble des industries, le chômage demeure important. Le nombre de chômeurs complets, qui s'est mis à remonter à partir d'août 1971, s'est élevé à 83.700 unités en septembre 1972, contre 66.200 un an plus tôt. Pour les seuls chômeurs complets à aptitude normale (1), le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières et calculé par rapport au nombre d'assurés contre le chômage, n'a cessé de progresser, passant d'un minimum conjoncturel de 1,11 p.c. au deuxième trimestre de 1971 à 1,94 p.c. au troisième trimestre de 1972.

L'accroissement du chômage complet touche quasiment toutes les branches d'activité, mais il est surtout marqué dans les industries de biens d'investissement (fabrications métalliques, construction et industries connexes) et dans les services (commerces, banques, assurances, services au sens strict).

La persistance d'un chômage important est à mettre en rapport avec l'action conjuguée de plusieurs causes. Elle tient, dans une mesure généralisée, aux gains de productivité réalisés par les entreprises; les chiffres mentionnés plus loin

(1) Y compris les demandeurs d'emploi libres inoccupés.

au sujet de l'industrie sont significatifs à cet égard, mais les efforts de rationalisation paraissent importants aussi dans le secteur des services, notamment dans la distribution. De plus, l'importance du chômage résulte aussi de la faible progression de l'activité dans les industries de biens d'investissements. A cet égard, on peut observer que le redressement de l'activité dans l'industrie de la construction, décrite plus haut, a déjà entraîné une certaine amélioration de l'emploi dans ce secteur entre le deuxième et le troisième trimestre de 1972.

l' tableau II.

Demandeurs d'emploi (chômeurs) à aptitude normale inscrits à la fin de mois

	Industries extractives et manufacturières :				Cons- truction	Services	Divers	Ensemble des chômeurs
	Total	dont :						
		Textiles et vêtements	Fabri- cations métal- liques	Matériaux de cons- truction				
<i>(Moyennes trimestrielles en milliers d'unités)</i>								
1971 1 ^{er} trimestre	11,8	(3,1)	(2,6)	(0,7)	3,3	10,9	1,8	27,8
2 ^e trimestre	9,4	(2,2)	(2,2)	(0,6)	2,5	8,3	1,0	21,2
3 ^e trimestre	9,4	(2,3)	(2,4)	(0,7)	2,5	9,9	1,2	23,0
4 ^e trimestre	12,2	(2,5)	(3,9)	(0,7)	6,0	12,0	3,4	33,6
1972 1 ^{er} trimestre	16,9	(2,9)	(5,6)	(0,9)	8,6	13,6	3,0	42,1
2 ^e trimestre	15,8	(2,7)	(5,2)	(1,0)	6,1	11,9	1,7	35,5
3 ^e trimestre	15,9	(3,3)	(4,9)	(1,0)	4,2	14,6	1,9	36,6
<i>(Accroissements en chiffres absolus par rapport à la période correspondante de 1971)</i>								
1972 2 ^e trimestre	+ 6,4	(+ 0,5)	(+ 3,0)	(+ 0,4)	+ 3,6	+ 3,6	+ 0,7	+ 14,3
3 ^e trimestre	+ 6,5	(+ 1,0)	(+ 2,5)	(+ 0,3)	+ 1,7	+ 4,7	+ 0,7	+ 13,6

Sur le marché de l'emploi, les offres d'emploi reçues sont restées, en 1972, inférieures à celles de 1971 pour chacun des trois trimestres. Cependant, suivant les enquêtes de conjoncture, les entreprises envisagent, au total, de renforcer un peu leurs effectifs de personnel au cours des trois prochains mois : la différence (exprimée en p.c. des réponses pondérées) entre les réponses prévoyant des renforcements et celles annonçant des réductions du personnel est passée d'un écart négatif de - 6 p.c. au premier trimestre de 1972 à un écart positif de + 2 p.c. au troisième trimestre et de + 3 p.c. en octobre.

2) Les salaires et les prix.

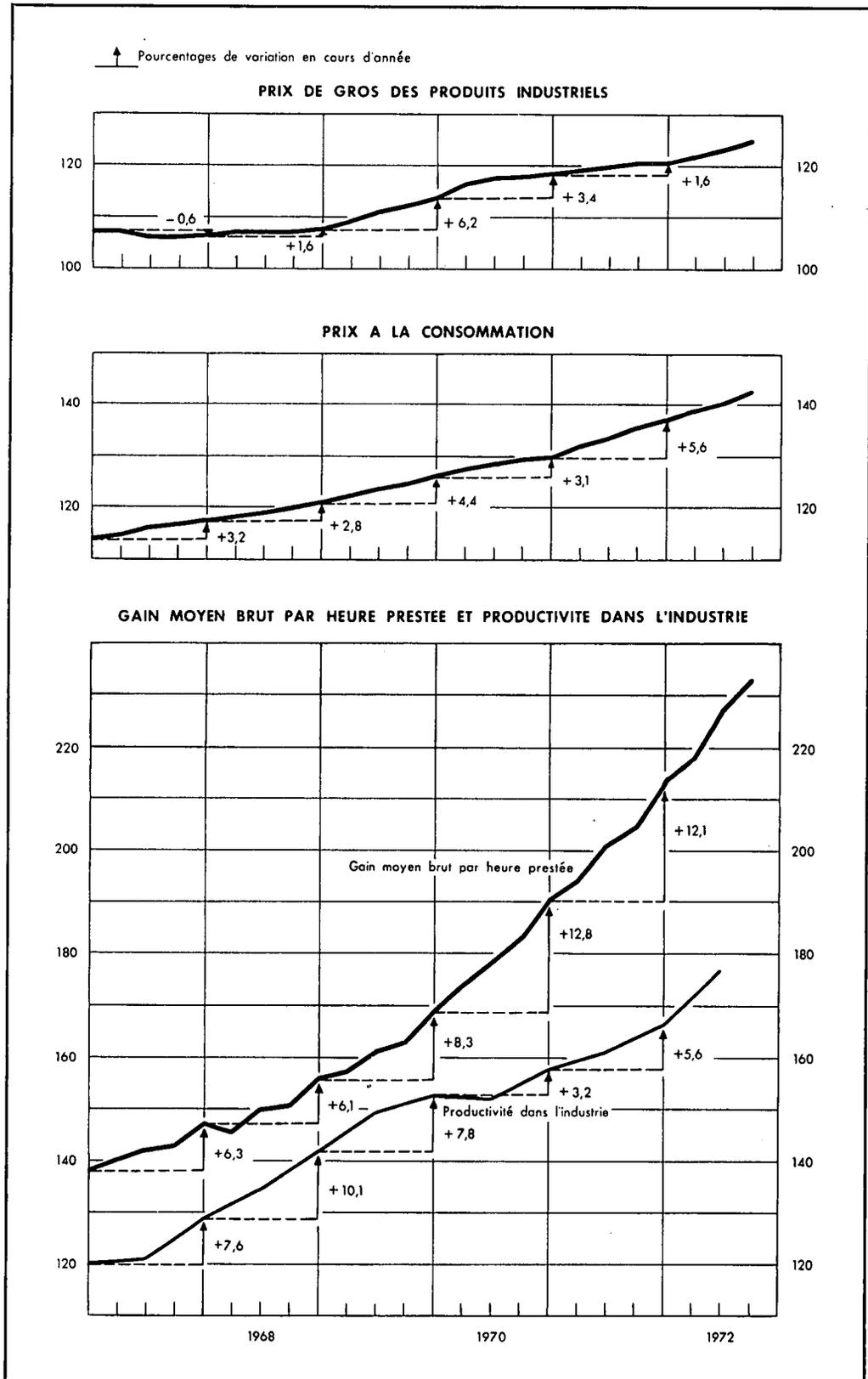
La détente sur le marché de l'emploi ne s'est pas répercutée sur la progression des salaires. Celle-ci, déjà plus vive, vers la fin de l'année 1971, s'est poursuivie à un rythme élevé au premier semestre de 1972.

Selon les enquêtes trimestrielles de l'Institut National de Statistique, les gains horaires bruts moyens des ouvriers masculins majeurs dans l'industrie (à l'exclusion des mines, de la sidérurgie et des transports) ont augmenté de

Graphique 2.

Prix, salaires et productivité en Belgique

(Indices, 1963 = 100)



13,3 p.c. de juillet 1971 à juillet 1972, contre 12 p.c. pour les douze mois antérieurs. Selon l'indice calculé par la Banque Nationale, l'accroissement du gain moyen brut par heure prestée dans l'industrie s'est établi à 13,1 p.c. de juin 1971 à juin 1972, contre 12,7 p.c. pendant les douze mois précédents.

Cette poussée des salaires, qui a été particulièrement vive au quatrième trimestre de 1971 et au deuxième trimestre de 1972, est supérieure à celle qui a été enregistrée au cours des neuf derniers mois dans les autres pays de la Communauté Economique Européenne — à l'exception des Pays-Bas —, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. En termes réels, c'est-à-dire élimination faite de la hausse des prix à la consommation, l'écart entre la progression des salaires en Belgique et à l'étranger est proportionnellement plus marqué encore. En Belgique, le salaire horaire réel a augmenté de 7,2 p.c. de juin 1971 à juin 1972, contre 3,5 p.c. en République fédérale d'Allemagne, 4,8 p.c. aux Pays-Bas, 3,2 p.c. aux Etats-Unis et 4,9 p.c. au Royaume-Uni.

Dans l'industrie, le salaire-coût, qui englobe les cotisations sociales supportées par les employeurs, a augmenté par rapport aux périodes antérieures correspondantes, de 13,4 p.c. au second semestre de 1971 et de 13,3 p.c. au premier semestre de 1972. Comme les gains de productivité sont estimés à 6,1 et 10,1 p.c. pour les mêmes périodes, la hausse du salaire-coût par unité produite est revenue de 6,9 p.c. au second semestre de 1971 à 3,0 p.c. au premier semestre de 1972 ⁽¹⁾.

Tableau III.

Indices des salaires ¹

(Variations en p.c. par rapport à la période précédente)

	Gain horaire brut						Salaire conventionnel ²	
	Belgique	France	République Fédérale d'Allemagne	Italie	Royaume-Uni	Etats-Unis	Belgique	Pays-Bas
1969 Année	+ 7,9	+10,7	+ 8,9	+ 6,4	+ 7,8	+ 6,0	+ 7,2	+ 9,9
1970 Année	+11,7	+10,1	+14,0	+18,0	+13,8	+ 5,3	+10,4	+10,7
1971 Année	+12,1	+10,9	+12,0	+10,6	+13,2	+ 6,2	+12,0	+11,7
1970 Mars	+ 3,0	+ 3,0	+ 2,9	+11,9	+ 4,1	+ 0,7	+ 3,8	+ 5,0
Juin	+ 2,6	+ 2,4	+ 2,1	+ 2,7	+ 3,8	+ 1,5	+ 2,6	+ 3,2
Septembre	+ 2,6	+ 2,4	+ 4,5	+ 0,9	+ 4,4	+ 1,8	+ 2,7	+ 2,6
Décembre	+ 4,0	+ 2,6	+ 3,2	+ 2,2	+ 3,7	+ 1,5	+ 2,1	+ 1,0
1971 Mars	+ 1,7	+ 3,2	+ 3,0	+ 5,1	+ 2,0	+ 1,4	+ 4,6	+ 4,5
Juin	+ 3,7	+ 2,3	+ 1,6	+ 1,5	+ 3,8	+ 1,4	+ 2,1	+ 1,9
Septembre	+ 1,9	+ 2,5	+ 4,0	+ 1,7	+ 2,9	+ 0,8	+ 2,0	+ 5,1
Décembre	+ 4,4	+ 2,3	+ 0,8	+ 1,2	+ 2,2	+ 2,5	+ 2,7	+ 0,9
1972 Mars	+ 1,5	+ 3,1	+ 1,6	+ 3,3	+ 2,2	+ 1,3	+ 4,2	+ 5,7
Juin	+ 4,6	+ 2,9	+ 2,2	+ 1,2	+ 3,7	+ 1,4	+ 2,8	+ 0,8

¹ Non corrigés pour éliminer les variations de taux de change.

² Seul indice dont on dispose pour les Pays-Bas.

(¹) Les chiffres établis par l'Institut de Recherches Economiques de Louvain, se rapportent, pour le premier semestre, à la période mars-mai et, pour le second, à la période septembre-novembre.

La progression des prix de gros s'est accélérée en 1972. L'indice général des prix des produits industriels s'est accru de 3,4 p.c. entre le troisième trimestre de 1971 et le troisième trimestre de 1972, contre 2,4 p.c. pendant les quatre trimestres précédents. La hausse des prix se retrouve uniquement dans les produits indigènes, les prix de l'ensemble des produits importés étant restés à peu près stables au cours des douze derniers mois. L'évolution selon les stades de production s'est caractérisée par la réapparition d'un mouvement de hausse de prix des demi-produits à partir du début de 1972 et par un renchérissement des produits finis à un rythme plus élevé qu'en 1971. Selon les prévisions recueillies par l'enquête de fin d'octobre, la pression à la hausse des prix à la production s'intensifierait encore au cours des trois prochains mois.

Tableau IV.

Evolution des prix

(Variations en p.c.) ¹

	Du troisième trimestre de 1970 au troisième trimestre de 1971	Du troisième trimestre de 1971 au troisième trimestre de 1972
Prix de gros des produits industriels	+ 2,4	+ 3,4
par origine :		
— produits indigènes	+ 2,7	+ 4,2
— produits importés	+ 1,5	- 0,2
par stade de production :		
— matières premières	+ 2,8	+ 2,2
— demi-produits	+ 0,5	+ 4,5
— produits finis	+ 3,2	+ 3,4
Prix de gros des produits agricoles :		
— indice Ministère de l'Agriculture	- 1,4	+ 9,9
Prix à la consommation	+ 4,6	+ 5,5

¹ Après élimination de l'incidence de la suppression de la taxe de transmission au 1^{er} janvier 1971.

Quant aux prix des produits agricoles, qui avaient fléchi en 1971, ils ont accusé, du troisième trimestre de 1971 au troisième trimestre de 1972, une hausse, qui s'élève à 9,9 p.c. selon l'indice calculé par le Ministère de l'Agriculture. Ce renchérissement des produits agricoles est attribuable à la fois aux produits végétaux, en particulier aux pommes de terre, et aux produits animaux.

Les prix à la consommation ont enregistré une augmentation de 5,7 p.c. d'octobre 1971 à octobre 1972, contre 5,2 p.c. pour la période correspondante antérieure. Cette accélération de la hausse des prix à la consommation apparaît plus substantielle encore si l'on fait abstraction de l'incidence de l'instauration de la taxe sur la valeur ajoutée sur l'évolution des prix pendant la période prise comme base de comparaison.

Entre les deux mois considérés, l'accroissement des prix des produits alimentaires est passé de 3,6 à 7,8 p.c., tandis que celui des produits non alimentaires est revenu de 4,4 à 2,9 p.c. Le renchérissement des services est resté substantiel : 7,0 p.c. entre octobre 1971 et octobre 1972, contre 8,9 p.c.

pendant les douze mois antérieurs. Le changement de pondération, à partir de mars 1972, de ces trois composantes de l'indice général des prix à la consommation n'a eu qu'une répercussion négligeable sur l'évolution de l'ensemble de l'indice : l'incidence sur ce dernier de la pondération moindre accordée aux prix des produits alimentaires, dont la hausse a été extrêmement rapide en 1972, a été compensée par celle de l'importance plus grande accordée aux prix des services, dont la hausse est restée considérable en 1972.

De septembre 1971 à septembre 1972, la progression de l'indice des prix à la consommation a été plus modérée qu'en République Fédérale d'Allemagne, aux Pays-Bas, en France et au Royaume-Uni. Elle a par contre été presque le double de la hausse enregistrée aux Etats-Unis.

3) Les principales composantes de la demande intérieure.

La consommation des ménages.

Suivant les indicateurs les plus sensibles, la consommation des ménages a marqué une vigoureuse reprise au premier trimestre de 1972, suivie d'une progression à un rythme moins vif au deuxième trimestre et d'une nouvelle accélération au troisième.

L'appréciation portée, dans le cadre des enquêtes de la Banque, par les participants sur le niveau des ventes dans les commerces de gros d'automobiles (y compris le commerce d'importation), d'appareils électro-ménagers et de produits alimentaires et d'entretien a évolué comme suit (différence entre la proportion des réponses signalant un niveau des ventes plus que suffisant (+) et un niveau insuffisant (-) :

	Voitures automobiles	Appareils électro-ménagers	Produits alimentaires et d'entretien
1971 1 ^{er} trimestre	- 58	- 63	+ 8
2 ^e trimestre	- 50	- 57	+ 9
3 ^e trimestre	- 48	- 35	- 2
4 ^e trimestre	- 17	- 27	+ 23
1972 1 ^{er} trimestre	+ 29	+ 7	+ 17
2 ^e trimestre	+ 27	- 13	0
3 ^e trimestre	+ 14	0	+ 22
Octobre	+ 43	- 10	0

La tendance mise en évidence dans les enquêtes de la Banque se trouve confirmée par l'évolution d'autres indicateurs de caractère quantitatif. Les immatriculations de voitures automobiles ont dépassé, dans une mesure appréciable, au cours de chacun des trois trimestres, les chiffres correspondants de 1971. Il y a lieu cependant de rappeler que les ventes d'automobiles avaient été déprimées en 1971, en contrecoup de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, de la taxe sur la valeur ajoutée. Si les livraisons de tissus, après une forte augmentation, se

sont ralenties au deuxième trimestre, le volume des ventes dans le commerce de détail a, par contre, continué à progresser à un rythme élevé. Enfin, l'évolution des importations de biens de consommation, encore qu'elle soit influencée par l'interpénétration croissante des économies dans la Communauté Economique Européenne, reflète une demande intérieure en progression.

Tableau V. Indicateurs de la consommation des ménages

	Immatriculations de voitures	Livraisons de tissus	Ventes du commerce de détail (volume)	Importations de biens de consommation	Durée assurée de l'activité	
					Industrie textile	Industrie de biens métalliques de consommation
(Variations en pourcentage par rapport à la période correspondante de l'année précédente)						
1970 Année	- 4,3	+ 3,2	+ 5,3	+ 10,4	2,7	4,2
1971 Année	- 10,8	+ 8,3	+ 4,2	+ 18,8	2,8	4,0
1971 1 ^{er} trimestre	- 11,5	+ 5,2	...	+ 18,2	2,7	4,5
2 ^e trimestre	- 4,1	+ 9,2	+ 8,3	+ 17,6	2,9	4,0
3 ^e trimestre	- 7,3	+ 10,5	+ 7,8	+ 20,3	2,8	3,8
4 ^e trimestre	- 20,2	+ 8,6	+ 2,2	+ 19,1	2,8	3,7
1972 1 ^{er} trimestre	+ 39,9	+ 15,7	+ 18,7	+ 18,7	2,8	3,9
2 ^e trimestre	+ 26,4	+ 5,8	+ 9,2	+ 15,3	2,8	4,0
3 ^e trimestre	p+ 26,2				2,8	4,2
Octobre	p+ 33,7				2,9	4,1

La durée moyenne assurée de l'activité dans l'ensemble des industries produisant des biens de consommation, qui avait été ramenée à 2,9 mois à la fin de 1971, est remontée à 3,2 mois en octobre 1972, en raison principalement d'une nette progression dans l'industrie des biens métalliques de consommation.

La fermeté de la demande intérieure pour cette catégorie de biens a été favorisée par les assouplissements du crédit à tempérament, décidés respectivement en octobre 1971 et en avril 1972. Ainsi, de juin 1971 à juin 1972, le taux d'accroissement du montant global de ces crédits et prêts a atteint respectivement 15,4 p.c. dans les banques et 8,6 p.c. à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite; il y a un an, les taux correspondants s'élevaient à 3,8 p.c. et à 5,6 p.c.

Les dépenses en construction d'habitations.

La régression, enregistrée tout au long de 1971, de la demande de nouvelles constructions résidentielles a été suivie, au début de 1972, d'une reprise qui est allée en s'accroissant. Le renversement de la tendance a été favorisé par la diminution des taux des prêts hypothécaires et par une série de mesures, prises par le Gouvernement dans les derniers mois de 1971 et dans les premiers mois de 1972, en application de sa politique de soutien de la conjoncture. A ce sujet, il y a lieu de mentionner le relèvement du plafond maximal des prêts hypothé-

caires assortis de la garantie de l'Etat, la majoration temporaire des primes à la construction pour les demandes introduites entre le 1^{er} avril 1972 et le 31 décembre à la condition que la construction soit commencée dans les six mois suivant la date d'octroi de la prime, ainsi que l'élargissement du programme de construction de logements sociaux, qui s'ajoutait à l'accroissement récemment décidé par les trois organismes nationaux promoteurs du logement social : la Société Nationale du Logement, la Société Nationale Terrienne et le Fonds National du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses. Pour sa part, la Société Nationale du Logement a déjà adjugé, au cours des huit premiers mois de l'année, 11.043 logements en 1972 au lieu de 6.545 en 1971.

Le redressement de la demande de nouvelles constructions résidentielles privées et de logements sociaux apparaît nettement dans l'augmentation des autorisations accordées par l'Administration de l'urbanisme. Pour les sept premiers mois de l'année, celles-ci se sont élevées à 19,3 milliers en 1970, à 13,9 milliers en 1971 et à 23 milliers en 1972. Suivant les enquêtes de conjoncture de la Banque de septembre et d'octobre, les chefs d'entreprise s'attendaient, pour les trois mois suivants, à une progression des offres de travaux, hormis pour la construction de buildings.

Les investissements en capital fixe des entreprises.

Après l'exceptionnel accroissement des investissements en capital fixe au cours des années 1969-1970, la propension à investir a diminué dans l'ensemble des industries belges en 1971 et elle est restée faible en 1972, malgré l'amélioration de l'activité. D'après les enquêtes successives sur l'utilisation des capacités de production, la proportion des entreprises décidées à agrandir les capacités est revenue de 21 p.c. en mai 1971 à un minimum de 16 p.c. en janvier 1972 et elle est remontée à 21 p.c. en octobre. La diminution de la propension à investir s'est manifestée par un recul des investissements en capital fixe, qui serait de 1971 à 1972 de l'ordre de 7 p.c., exprimés à prix courants, suivant l'enquête semestrielle de la Banque d'octobre 1972 : les données de cette enquête laissent toutefois prévoir une augmentation de 2,2 p.c. de 1972 à 1973.

Les investissements en bâtiments non résidentiels ont évolué de manière plus favorable. Le volume global, exprimé en mètres cubes, des bâtiments commencés au cours des cinq premiers mois a diminué de 21 p.c. de 1970 à 1971 et il s'est accru de 45 p.c. de 1971 à 1972; le taux d'accroissement a été modéré pour les immeubles à usage industriel, mais plus élevé pour les immeubles destinés aux activités culturelles, au commerce, banques et assurances. Ainsi, suivant une première enquête de la Banque relative aux investissements en capital fixe des intermédiaires financiers, ces investissements se sont élevés à 5,8 milliards en 1970, à 4,9 milliards en 1971 et atteindraient au moins 5,9 milliards en 1972. De même, le nombre d'autorisations de construire des bâtiments non résidentiels délivrées au cours des sept premiers mois a marqué une augmentation de 34 p.c. de 1971 à 1972, au lieu d'une diminution de 39 p.c. de 1970 à 1971. La durée

moyenne assurée de l'activité dans le secteur de la construction de cette catégorie de bâtiments, est revenue d'un maximum de 25,4 mois en février 1971 à un minimum de 19,8 en mars 1972, et depuis lors, elle n'a plus beaucoup changé.

Enfin, conformément à la tendance décrite ci-dessus, le taux d'accroissement des importations de biens d'équipement en U.E.B.L. est revenu au premier semestre par rapport à la période correspondante de l'année précédente de 21,9 p.c. en 1971 à 6,2 p.c. en 1972, bien que les prix aient haussé entretemps. De plus, la demande de crédits d'investissement auprès des banques et des autres institutions financières est moins soutenue qu'auparavant; à la fin de juin, la marge disponible sur les crédits d'investissement ouverts par les banques est passée de 9,3 milliards en 1971 à 12,5 milliards en 1972, mais pour le premier semestre, les nouvelles ouvertures de crédit accordées par les intermédiaires financiers du secteur public sont revenues de 17,4 à 15,7 milliards d'une année à l'autre.

Les dépenses publiques.

En 1972, les finances de l'Etat ont exercé une influence expansionniste plus forte sur l'économie qu'en 1971. Pour les huit premiers mois, il ressort du tableau VI qui tient également compte des recettes et dépenses du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale, que le rythme d'augmentation des dépenses s'est sensiblement accéléré.

Alors que les recettes ordinaires ont progressé de 11,7 p.c., c'est-à-dire pratiquement du même pourcentage qu'en 1971 (11,8 p.c.), les dépenses ordinaires se sont accrues de 17,4 p.c., contre 11,7 p.c. en 1971. Au sujet des recettes, il importe toutefois de noter que depuis 1971 une fraction croissante des droits de douane est cédée aux Communautés Européennes au titre de ressources propres. Si on tient compte de ces droits, le pourcentage corrigé des recettes s'établit à plus de 12 p.c., au lieu des 11,7 p.c. précités.

Dans l'accroissement des dépenses, la part prépondérante revient aux transferts de revenus, qui ont augmenté de 20,3 milliards au cours des huit premiers mois de 1972; 6,7 milliards se rapportent à la sécurité sociale, 1,5 milliard à l'emploi et 5,2 milliards à l'éducation nationale. Ont également contribué à l'accroissement des dépenses : les salaires et charges sociales (+ 4,5 milliards en rapport avec la programmation sociale en faveur des agents de l'Etat), les pensions (+ 3,3 milliards) et les charges de la dette publique (+ 2,7 milliards).

Les dépenses extraordinaires aussi se sont fortement accrues; sur la base des décaissements, elles se sont élevées pour les huit premiers mois à 39,4 milliards, contre 30,3 milliards pour la période correspondante de 1971, ce qui équivaut à un accroissement de 30 p.c. A concurrence de 4,5 milliards, l'accroissement est occasionné par deux imputations, de 2,25 milliards chacune, sur le crédit extraordinaire de 9 milliards pour le financement du remboursement

des taxes de transmission acquittées sur les stocks existant au 31 décembre 1970. En outre, les dépenses extraordinaires du Ministère des Communications se sont accrues de 3,8 milliards; ces dépenses supplémentaires se rapportent au renouvellement du matériel de la Société Nationale des Chemins de Fer, aux travaux des métros et au déficit de la Sabena. En ce qui concerne le département des travaux publics, le montant des dépenses extraordinaires ne dépasse que de 0,6 milliard le montant de la période correspondante antérieure, ce qui semble indiquer que, jusqu'à présent, les dépenses de caisse de ce département n'ont guère été influencées par le programme spécial de relance conjoncturelle dont une grande partie était cependant destinée aux travaux publics. Il est d'ailleurs classique que les mesures conjoncturelles prises dans ce domaine n'affectent des dépenses de caisse qu'après un délai assez long.

Compte tenu du solde des opérations budgétaires, des avances au Fonds des Routes et d'autres opérations de trésorerie et après déduction des amortissements de la dette publique compris dans les dépenses ordinaires, les besoins nets de financement du Trésor se sont élevés, pour les huit premiers mois de 1972, à 43,4 milliards, contre 15,7 milliards en 1971. L'augmentation des besoins nets de financement est attribuable :

— au changement du solde du budget ordinaire qui est passé d'un boni de 8,7 milliards en 1971 à un déficit de 2,3 milliards en 1972;

— à l'augmentation, à concurrence de près de 10 milliards, des dépenses extraordinaires;

— au fait que les fonds de tiers et les autres opérations de trésorerie ont donné lieu en 1972 à des décaissements nets à concurrence de 4,9 milliards, alors que ces opérations avaient apporté des entrées nettes pour un montant de 2,9 milliards en 1971.

Le tableau VI mentionne les moyens de financement auxquels l'Etat a eu recours pour couvrir ses besoins nets. En raison de l'abondance de l'épargne financière, les besoins du Trésor ont pu être largement couverts par le marché belge, qui, au cours des huit premiers mois de 1972, a été preneur net de titres d'endettement de l'Etat à concurrence de 55,3 milliards, contre 41,2 milliards pendant la période correspondante antérieure, ce qui a permis de réduire de 11,9 milliards le recours aux marchés étrangers.

Les montants précités concernent uniquement les besoins de financement du Trésor et du Fonds des Routes; ils ne comportent pas les besoins de financement du secteur dit débudgétisé (essentiellement les intercommunales pour la construction d'autoroutes) et les autres pouvoirs publics, pour lesquels on ne dispose pas de chiffres mensuels précis. On peut toutefois admettre que ces besoins accuseront aussi en 1972 une progression en rapport notamment avec l'accroissement du programme d'engagement des travaux publics effectués par le secteur débudgétisé (c'est-à-dire les intercommunales d'autoroutes E3, E5, E39, E9 et E40, les travaux financés par le Crédit Communal, les travaux en cours

Tableau VI.

Dépenses et recettes de l'Etat ¹

(Milliards de francs)

	1969	1970	1971	1970 ²	1971 ²	1972 ²
				(8 premiers mois)		
I. Dépenses de caisse :						
1. Budget ordinaire : Recettes	266,3	299,5	325,5	199,5	223,1	249,3
Dépenses	271,4	293,9	316,6	192,0	214,4	251,6
Solde	- 5,1	+ 5,6	+ 8,9	+ 7,5	+ 8,7	- 2,3
2. Solde du budget extraordinaire	-32,7	-37,1	-48,2	-23,1	-29,9	-39,2
3. Avances au Fonds des Routes	-13,2	-12,6	-16,8	- 7,6	-10,3	- 9,5
4. Mouvement des Fonds de tiers	+ 2,6	+ 1,4	+ 6,4	- 1,6	+ 3,7	- 3,8
5. Autres opérations de trésorerie	- 2,1	- 2,1	- 3,6	- 0,6	- 0,8	- 1,1
6. Déficit de trésorerie (= 1 + 2 + 3 + 4 + 5)	-50,5	-44,8	-53,3	-25,4	-28,6	-55,9
7. Amortissements de la dette publique	+22,4	+21,0	+19,5	+13,6	+12,9	+12,5
8. Besoins nets de financement (=6+7)	-28,1	-23,8	-33,8	-11,8	-15,7	-43,4
II. Couverture des besoins nets de financement :						
1. Recours de l'Etat au marché belge ...	+23,0	+34,2	+62,6	+16,5	+41,2	+55,0
2. Recours de l'Etat aux marchés étrangers	+ 5,1	-10,4	-28,7	- 4,7	-25,5	-11,6

¹ Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées.

² Y compris les recettes et dépenses du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale. Pour rendre les chiffres de 1970 comparables à ceux de 1971, on a diminué les recettes totales de 1970 du montant des recettes de la Poste; les dépenses ont été réduites à due concurrence.

au Canal Albert et au canal reliant Bruxelles au Rupel), qui est passé de 19,1 milliards en 1971 à 22,8 milliards en 1972.

A en juger d'après les informations contenues dans l'Exposé général des recettes et dépenses pour l'année budgétaire 1973, les dépenses publiques globales exerceront l'année prochaine sur l'économie une influence qui sera encore nettement expansionniste, mais moins cependant qu'en 1972. Le budget ordinaire de 1973 a été déposé en quasi-équilibre au niveau de 406,8 milliards pour les recettes et 406,6 milliards pour les dépenses; par rapport aux prévisions initiales pour l'année antérieure, la progression serait de 10,9 p.c. en 1973, contre 15,1 p.c. en 1972. Toutefois, il convient de remarquer que les chiffres de 1973 ne sont pas entièrement comparables à ceux de l'année 1972, en raison de la « débudgétisation » en 1973 de certaines dépenses qui, jusqu'en 1972, figuraient aux budgets de l'Etat. En effet, le Fonds des Routes, dont les attributions ont été élargies, disposera en 1973, en dehors du budget, de 9,6 milliards de ressources « affectées » au moyen desquelles il lui incombera de financer les charges suivantes : charges financières des emprunts du Fonds : 6,4 milliards, péages versés aux intercommunales d'autoroutes : 2,1 milliards et entretien du réseau routier : 1,1 milliard. Jusqu'en 1972, les montants correspondants relatifs aux charges financières étaient imputés au budget de la dette publique tandis que ceux se rapportant aux deux autres éléments étaient à charge du budget des travaux publics.

Si l'on réintègre ces dépenses dans le budget de 1973, le taux d'accroissement des dépenses ordinaires atteint 13,5 p.c.

Pour les dépenses extraordinaires, y compris le secteur dit débudgétisé et les 9 milliards de dépenses pour le remboursement des taxes de transmission acquittées sur les stocks existant au 31 décembre 1970, le programme d'engagement s'élève à 109,9 milliards; ce montant est inférieur de 4,4 milliards aux réalisations probables de 1972. Les décaissements continueront toutefois de s'accroître : pour le secteur budgétaire seul, ils passeront de 81 milliards en 1972 à 86,9 milliards en 1973. L'évolution divergente entre les engagements et les décaissements résulte des délais qui s'écoulent nécessairement entre la décision d'engager certains travaux et la liquidation effective des sommes dues.

4) Relations économiques avec l'étranger.

Le raffermissement de la demande extérieure qui s'est produit dès la fin de 1971 a influencé favorablement l'évolution de la balance commerciale de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

Tableau VII.

Commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise

	Taux d'accroissement en p.c.				Solde de la balance commerciale (En milliards de francs)	
	Exportations		Importations		Statistiques douanières	Balance des paiements
	Statistiques douanières	Balance des paiements	Statistiques douanières	Balance des paiements		
1967	+ 3,0	+ 6,2	...	+ 1,6	- 7,2	+ 3,1
1968	+ 16,1	+ 12,2	+ 16,1	+ 14,9	- 8,5	- 4,1
1969	+ 23,3	+ 21,6	+ 19,9	+ 18,8	+ 3,9	+ 4,4
1970	+ 14,7	+ 20,2	+ 13,8	+ 12,8	+ 9,1	+ 34,4
1971	+ 7,1	+ 8,3	+ 10,3	+ 8,8	- 8,8	+ 34,9
1971 9 premiers mois	+ 7,0	+ 8,0	+ 10,1	+ 9,4	- 3,0	+ 23,3
1972 9 premiers mois	+ 11,7	+ 10,5 ¹	+ 9,3	+ 8,6 ¹	+ 9,1	+ 31,9 ¹

¹ Non compris les opérations à crédit du mois de septembre.

L'amélioration de la balance se constate tant dans les chiffres des statistiques douanières que dans ceux des règlements bancaires, qui sont repris dans la balance des paiements (¹).

(¹) Au sujet des causes nombreuses de divergences entre les deux séries de statistiques, voir le *Bulletin* d'avril 1972, pp. XXI-XXII.

Elle provient du moindre accroissement en volume des importations par rapport aux exportations et de la hausse de l'indice des termes de l'échange, qui passe de 104,4 (base 1963 = 100) pour le premier semestre de 1971 à 106,3 pour le premier semestre de 1972. Cependant, les indices des prix qui entrent dans le calcul des termes de l'échange ont suivi des évolutions très variées. Ainsi, alors que la comparaison entre les premiers semestres de 1971 et 1972 fait ressortir pour l'indice de l'ensemble des prix unitaires moyens à l'importation une baisse de 2 p.c., on observe une hausse de 3,1 p.c. pour les prix à l'importation des biens d'équipement et une baisse de 3,8 p.c. pour les prix des biens de production. De son côté, l'indice de l'ensemble des prix à l'exportation marque une baisse de 0,2 p.c., mais les prix à l'exportation des métaux non ferreux accusent une baisse de 6,5 p.c., ceux des produits sidérurgiques, de 2,3 p.c., ceux des produits chimiques, de 1,2 p.c., tandis que les prix des produits agricoles sont en hausse de 7,4 p.c., ceux des fabrications métalliques, de 1,7 p.c. et ceux des produits textiles, de 1,4 p.c.

Le tableau VIII donne les variations pondérées des exportations et des importations en valeur selon les principaux secteurs du commerce extérieur, en fonction de la part de chacun d'eux dans le total des importations et des exportations.

Tableau VIII.

**Variations pondérées ¹ de la valeur des échanges extérieurs
de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise selon les principaux secteurs**

(Neuf premiers mois de 1972 par rapport aux neuf premiers mois de 1971, en p.c.)

	Importations	Exportations
Produits agricoles et alimentaires	+ 1,0	+ 2,1
Minéraux	+ 1,2	+ 0,7
Produits chimiques et caoutchouc	+ 0,9	+ 1,9
Produits textiles	+ 1,1	+ 1,5
Métaux communs	- 0,2	+ 1,3
Fabrications métalliques	+ 4,2	+ 1,8
Pierres et métaux précieux	+ 0,2	+ 0,8
Cuir et chaussures	+ 0,2	+ 0,1
Verre, céramique, etc.	+ 0,1	+ 0,4
Papier	+ 0,2	+ 0,3
Divers	+ 0,4	+ 0,8
Total ...	+ 9,3	+ 11,7

¹ La pondération est effectuée en rapportant le taux de variation du secteur à l'importance relative de ce secteur dans l'ensemble, lors de la période de référence (ici, les neuf premiers mois de 1971).

On observe qu'à l'importation, dans un accroissement total de + 9,3 p.c., les fabrications métalliques interviennent à concurrence de + 4,2 p.c., les produits textiles, chimiques, minéraux ainsi que les produits agricoles et alimentaires à concurrence chacun de + 1 p.c. environ. Dans l'accroissement total des exportations de + 11,7 p.c., les fabrications métalliques interviennent pour

+ 1,8 p.c., les produits agricoles et alimentaires pour + 2,1 p.c., les produits chimiques et le caoutchouc pour + 1,9 p.c., les produits textiles pour + 1,5 p.c. et les métaux communs pour + 1,3 p.c.

L'analyse de la répartition géographique du commerce extérieur de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise fait apparaître une nette décélération des importations et une accélération sensible des exportations dans les échanges avec l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas et le Royaume-Uni; les échanges avec la France et l'Italie se sont accrus davantage en 1972 qu'en 1971, aussi bien au niveau des importations qu'à celui des exportations; par contre, le rythme des importations en provenance des Etats-Unis et surtout celui des exportations à destination de ce pays se sont réduits. Pour les neuf premiers mois de 1972, la balance commerciale est en excédent à l'égard de tous les pays de la Communauté Economique Européenne, sauf l'Italie, pays vis-à-vis duquel elle enregistre un équilibre.

Le déficit vis-à-vis du Royaume-Uni (9,4 milliards) s'est quelque peu réduit par rapport à ce qu'il était en 1971 (12,3 milliards); vis-à-vis des Etats-Unis, les échanges commerciaux sont excédentaires à concurrence de 2,9 milliards, contre 2,3 milliards en 1971.

En ce qui concerne les opérations au titre des services, telles qu'elles figurent dans la balance des paiements, elles ont laissé, pour les neuf premiers mois, un excédent de 4,3 milliards, contre 3,5 milliards en 1971 sous l'effet, notamment, d'un accroissement des revenus nets d'investissement. Celui-ci résulte, dans une large mesure, des importants flux de placements et d'investissements que les résidents ont effectués à l'étranger au cours des deux dernières années.

Au total, l'excédent des paiements d'opérations sur marchandises et services s'est élevé, pour les neuf mois considérés, à 39,9 milliards, contre 33,5 milliards en 1971. Cet excédent, qui traduit l'absorption par le reste du monde de ressources réelles provenant de l'U.E.B.L., a été compensé, en termes de financement, par des sorties nettes de transferts et de capitaux (16,5 milliards en 1972, y compris les erreurs et omissions) et par un accroissement des réserves de change de la Banque Nationale (23,4 milliards en 1972).

Parmi les opérations en capital, celles des pouvoirs publics se sont soldées par des sorties nettes, atteignant 14,4 milliards, contre 27,4 milliards en 1971, et représentant essentiellement une réduction des engagements directs et indirects ⁽¹⁾ de l'Etat envers l'étranger. Largement approvisionné en ressources par le marché belge de fonds, le Trésor a pu, en effet, procéder à de substantiels remboursements de dettes à court terme en monnaies étrangères.

(1) Ces engagements indirects correspondent au mouvement des fonds que les organismes monétaires belges procurent aux pouvoirs publics, en s'endettant eux-mêmes envers l'étranger.

Tableau IX.

**Incidence des paiements entre l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise et l'étranger
sur les réserves de change de la Banque Nationale de Belgique**

(Milliards de francs)

	1969	1970	1971	1971	1972 <i>p</i>
				(9 premiers mois)	
I. Opérations courantes :	+ 3,7	+36,2	+41,5	+27,7	+33,2
dont : -- Opérations sur marchandises	(+ 9,2)	(+39,4)	(+41,3)	(+30,0)	(+35,6) ¹
-- Services	(+ 0,8)	(+ 4,9)	(+ 8,2)	(+ 3,5)	(+ 4,3)
II. Opérations en capital ² :					
1. Pouvoirs publics ³ (engagements nets directs et indirects envers l'étranger)	+ 3,6	-10,5	-29,9	-27,4	-14,4
dont : Etat	(+ 4,0)	(-10,7)	(-29,9)	(-27,4)	(-14,3)
2. Entreprises et particuliers :					
a) Entreprises publiques ⁴	+ 9,6	- 2,1	- 1,7	- 0,6	- 1,5
b) Entreprises privées et particuliers :					
i) Investissements et placements étrangers en U.E.B.L.	+18,5	+15,4	+27,3	+24,8	+18,9
dont : investissements directs	(+13,8)	(+15,9)	(+21,8)	(+17,6)	(+12,1)
ii) Investissements et placements à l'étranger	-13,9	-27,1	-34,9	-25,4	-34,2
dont : valeurs mobilières	(-15,0)	(-15,7)	(-23,6)	(-16,8)	(-24,2)
Total 2 ...	+14,2	-13,8	- 9,3	- 1,2	-16,8
3. Banques belges et luxembourgeoises :					
Francs belges et luxembourgeois	- 5,5	+ 4,4	+ 8,5	+ 6,3	+ 8,5
Monnaies étrangères	- 7,7	+11,7	+ 5,5	+13,0	+16,0
Total 3 ...	-13,2	+16,1	+14,0	+19,3	+24,5
4. Crédits commerciaux en francs belges à l'étranger financés à leur origine par les banques	- 0,6	- 6,7	- 3,9	+ 1,2	- 1,2 ⁵
Total II ...	+ 4,0	-14,9	-29,1	- 8,1	- 7,9
III. Erreurs et omissions	+ 2,1	- 2,0	+ 1,2	- 2,2	- 1,9
Total général I à III ...	+ 9,8	+19,3	+13,6	+17,4	+23,4
Financement du total général :					
Mouvement des réserves de change de la Banque Nationale de Belgique	+ 9,8	+19,3	+13,6	+17,4	+23,4

¹ Non compris les exportations et importations à crédit du mois de septembre.

² Le signe + indique une diminution d'avoirs ou un accroissement d'engagements, le signe -, un accroissement d'avoirs ou une diminution d'engagements.

³ Etat et autres pouvoirs publics.

⁴ Organismes publics d'exploitation et intermédiaires financiers du secteur public.

⁵ Non compris le mouvement des crédits du mois de septembre.

N. B. — A la différence de la présentation habituelle de la balance des paiements (cf. : « Statistiques », tableaux IX), le mouvement des réserves de change de la Banque Nationale constitue, dans le présent schéma, le seul poste de financement de la balance; en effet, les mouvements de fonds, traditionnellement recensés dans les autres postes de financement, ont été repris « au-dessus de la ligne », c'est-à-dire avec l'ensemble des rubriques de la balance des paiements qui constituent les postes à financer habituels. Cette présentation a été adoptée afin de mieux faire ressortir, compte tenu des circonstances, l'incidence des mouvements de fonds de diverses sortes avec l'étranger sur les flux officiels compensatoires constitués par les variations des réserves de change de la Banque Nationale.

A la fin de juin 1972, la dette flottante en devises avait été totalement remboursée, à l'exception de certificats libellés en or détenus par la Banque des Règlements Internationaux ⁽¹⁾.

(¹) L'encours de ces certificats s'élevait, à fin octobre, à 2,7 milliards.

Les opérations en capital des entreprises privées et des particuliers ont laissé un déficit de 15,3 milliards, contre 0,6 milliard seulement en 1971. D'une part, les investissements directs étrangers en U.E.B.L. ont diminué (12,1 milliards au lieu de 17,6 milliards en 1971); d'autre part, les résidents belges et luxembourgeois ont augmenté substantiellement leurs achats nets de valeurs mobilières étrangères (24,2 milliards contre 16,8 milliards en 1971) à la suite des rendements relativement élevés offerts par certains de ces titres, du développement des émissions d'euro-obligations et de la bonne tenue des bourses étrangères, notamment celle de New York.

En ce qui concerne les banques, le mouvement de leurs engagements nets en francs envers des non-résidents et celui de leurs avoirs et engagements au comptant en monnaies étrangères ont contribué à l'accroissement des réserves de change de la Banque Nationale à concurrence de 24,5 milliards, contre 19,3 milliards en 1971.

On rappellera à cet égard que, afin d'éviter l'accumulation d'avoirs étrangers en francs du marché réglementé, l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change a interdit, par une décision du 10 mai 1971, la rémunération de ces avoirs. C'était là une première mesure indirecte, mais insuffisante, dans les périodes de crise au cours desquelles une modification de parité à bref délai est anticipée. Aussi, lorsqu'au début du mois de mars 1972, une brève crise se déclencha concernant la viabilité des « taux centraux », l'Institut Belgo-Luxembourgeois du Change fut amené à prendre une mesure de limitation directe. Il fut prescrit aux banques, à la date du 9 mars 1972, de ne plus admettre de dégradation de leur position extérieure débitrice, francs belges et monnaies étrangères réunis ⁽¹⁾, et de prendre, si nécessaire, des arrangements avec leurs correspondants étrangers pour que ceux-ci limitent les soldes de leurs avoirs en francs du marché réglementé.

Au total, l'ensemble des règlements avec l'étranger ont déterminé, pour les neuf premiers mois, un accroissement de 23,4 milliards des réserves de change de la Banque Nationale, contre 17,4 milliards en 1971. L'accroissement des réserves en 1972 a résulté essentiellement de la progression des avoirs en monnaies étrangères. En effet, la Banque Nationale a été amenée, en application

(1) Cette position est calculée comme suit :

- position au comptant en monnaies étrangères sur le marché réglementé;
- position nette en francs belges et francs luxembourgeois résultant de créances et engagements en comptes étrangers convertibles (c'est-à-dire du marché réglementé).

Les deux éléments se compensent (somme algébrique) pour former la position totale à laquelle s'applique la limitation. Une dégradation de la position en francs peut être compensée par un redressement de la position en monnaies étrangères et vice-versa.

Depuis le 24 août, la limite que peut atteindre la position débitrice des banques est fixée, non plus au niveau atteint à la date précitée du 9 mars, mais à un montant égal à la moyenne des positions atteintes aux 18 juillet, 25 juillet, 2 août et 8 août 1972. Des dépassements temporaires de cette position, à concurrence de 10 p.c. au maximum, restent admis.

des accords internationaux auxquels le pays est partie, à acquérir des montants importants de devises étrangères. Il a paru opportun, à cet égard, d'éviter que sur les liquidités internes ainsi créées au départ des relations avec l'étranger, ne s'ajoute un développement monétaire induit, construit au départ de celles-ci, par le crédit. A cet effet, une réserve monétaire a été constituée, dont il sera question plus loin.

5) Evolution des crédits aux entreprises et particuliers ⁽¹⁾.

L'accélération de l'accroissement de l'encours des crédits accordés aux entreprises et particuliers belges par les intermédiaires financiers, qui était apparue au quatrième trimestre de 1971, s'est poursuivie en 1972 : pendant le premier semestre, cet encours a augmenté de 4,9 p.c., contre 3,5 p.c. pendant le premier semestre de 1971.

Tableau X.

Encours utilisés des crédits aux entreprises et particuliers et à l'étranger ¹

(Variations en milliards de francs)

	Banques	Banque Nationale de Belgique	Intermédiaires financiers publics spécialisés dans		Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	Caisses d'épargne privées	Total
			les crédits professionnels	le crédit à l'habitation			
1970 Année	+ 33,3	- 0,1	+ 19,3	+ 5,5	+ 6,4	+ 8,5	+ 72,9
1971 Année	+ 39,0	+ 0,9	+ 12,9	+ 7,5	+ 13,4	+ 7,2	+ 80,9
1971 1 ^{er} trimestre ...	- 0,9	+ 0,2	+ 2,4	+ 1,9	- 0,5	+ 1,0	+ 4,1
2 ^e trimestre ...	+ 10,3	- 0,9	+ 4,8	+ 2,4	+ 3,0	+ 1,8	+ 21,4
3 ^e trimestre ...	+ 3,7	- 0,4	+ 5,8	+ 1,9	+ 2,1	+ 1,9	+ 15,0
4 ^e trimestre ...	+ 25,9	+ 2,0	- 0,1	+ 1,3	+ 8,8	+ 2,5	+ 40,4
1972 1 ^{er} trimestre ...	+ 5,2	- 0,4	+ 0,7	+ 2,3	+ 0,7	+ 1,4	+ 9,9
2 ^e trimestre ...	+ 16,2	- 1,1	+ 1,6	+ 2,3	+ 7,7	+ 2,6	+ 29,3
3 ^e trimestre ...	+ 5,7	+ 0,1	+ 4,3	+ 1,8		+ 3,1	

¹ A l'exclusion des crédits de caisse à l'étranger.

Cette évolution est liée aux développements des différentes composantes de la demande qui ont été décrits plus haut. Ainsi, la reprise des achats de biens de consommation durables est allée de pair avec un accroissement des encours des crédits et des prêts personnels à tempérament, d'autant plus que la réglementation en la matière a été assouplie en octobre 1971 et en avril 1972, comme il a déjà été mentionné. De même, le crédit au logement s'est développé à la suite du redressement de l'activité dans la construction de bâtiments et, plus spécialement, dans celle d'habitations sociales. Les besoins de crédits à court

(¹) Y compris les crédits finançant les délais de paiement à l'exportation.

terme des entreprises se sont accrus de manière sensible, en rapport notamment avec la hausse des coûts de production et avec le développement de leurs activités, entre autres, avec celui de leurs ventes à l'étranger. Par contre, la progression des crédits finançant la formation brute de capital fixe par les entreprises s'est ralentie.

Les variations précitées des différentes catégories de crédits et la spécialisation en matière d'octroi des crédits des principaux intermédiaires financiers, expliquent l'évolution des encours de crédits auprès des différents intermédiaires.

Le ralentissement de la progression des encours chez les intermédiaires financiers publics spécialisés dans les crédits professionnels peut être attribué à l'évolution peu favorable des investissements des entreprises. Il convient néanmoins de signaler l'accroissement sensible des souscriptions nettes de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite à des emprunts obligataires émis par des entreprises, tant du secteur privé que du secteur public.

D'autre part, le redressement de la demande pour la construction de bâtiments est allé de pair avec un recours accru aux crédits de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite et des caisses d'épargne privées.

Enfin, la rapide progression des crédits bancaires est à mettre en rapport avec l'augmentation de demandes de crédits à court terme par les entreprises et par celle de demandes de crédits à tempérament.

L'évolution des ouvertures de crédit ne laisse envisager, pour les prochains mois, aucune modification significative des développements décrits des encours utilisés.

Les nouvelles ouvertures recensées pour les crédits à l'habitation ont été, pendant les six premiers mois de 1972, supérieures à celles des mois correspondants de 1971.

De leur côté, les ouvertures de crédits bancaires, autres que les crédits de caisse à l'étranger et que les crédits d'investissement, connaissent depuis le milieu de 1972 un accroissement sensible. Comme leur degré d'utilisation se situe déjà à un niveau assez bas, il y a lieu de s'attendre à ce que, sauf circonstances exceptionnelles, le recours effectif des entreprises aux crédits à court terme continue à se développer à un rythme soutenu.

Par contre, la situation se présente autrement pour les crédits d'investissement aux entreprises. En effet, la reprise éventuelle de la croissance des encours utilisés auprès des banques, que laisse présager la forte augmentation des marges disponibles sur les crédits ouverts, ne permettra sans doute pas de compenser le développement peu marqué des encours utilisés — beaucoup plus importants — auprès des intermédiaires financiers du secteur public. Le montant recensé des nouveaux crédits accordés par ces intermédiaires pour le financement des investissements des entreprises a été pour les six premiers mois de 1972

inférieur de 10 p.c. au niveau du premier semestre de 1971. Cette évolution a persisté au troisième trimestre de 1972, mais au mois d'octobre, le montant des crédits d'investissement, accordés par les intermédiaires financiers du secteur public, a présenté une reprise; pendant ce mois, le taux des prêts a été abaissé de 0,25 p.c.

Le 26 juillet 1972, un accord relatif à diverses mesures de politique monétaire a été conclu entre la Banque Nationale et les principales banques du pays. Il s'agissait d'éviter que ne s'ajoute aux liquidités internes déjà créées, ou qui seraient encore créées au départ des relations avec l'étranger, un développement monétaire induit au départ de celles-ci, ainsi qu'il a été déjà mentionné dans la partie se rapportant aux relations économiques avec l'étranger.

En vertu de cet accord, un montant de 10 milliards a été stérilisé en compte spécial auprès de la Banque Nationale.

Pour que la réduction de la capacité de prêt des banques, qui résultait de cette stérilisation ne soit pas reportée en trop grande partie sur le Trésor ou neutralisée par un recours accru au prêteur en dernier ressort, deux mesures supplémentaires étaient nécessaires.

D'une part, les banques adhérentes à l'accord se sont engagées à maintenir en portefeuille un volume d'effets et de fonds publics en francs belges émis ou garantis par l'Etat, les provinces ou les communes, équivalant au montant global moyen que ces portefeuilles atteignaient pendant la période comprise entre le 15 juin et le 15 juillet 1972. En plus, elles se sont engagées à affecter cinquante pour cent au moins de l'accroissement de leur passif exigible, par rapport au montant moyen qu'il atteignait pendant la période comprise entre le 15 juin et le 15 juillet 1972, à l'acquisition ou à la souscription de titres en francs belges, émis ou garantis par l'Etat, les provinces ou les communes, autres que les titres émis par les institutions publiques de crédit.

D'autre part, la Banque a décidé d'abaisser d'un neuvième les plafonds de réescompte et de visa des banques.

L'accord du 26 juillet valable pour la période se terminant le 31 octobre a été prorogé jusqu'au 19 novembre. A partir du 20 novembre, de nouveaux accords sont entrés en vigueur pour la période se terminant le 28 février 1973. Ils répondent aux nouvelles données de la situation ⁽¹⁾ et traduisent une des modalités de l'action que le Gouvernement a entreprise pour réduire le rythme de l'inflation des prix, conformément à la résolution du 31 octobre 1972 du Conseil de Ministres des Communautés Européennes.

Les nouveaux accords, mis au point par la Banque, couvrent non seulement les banques, mais encore les caisses d'épargne privées et les principaux intermédiaires financiers du secteur public. Ils prévoient en premier lieu la consti-

(1) Cf. « Mesures de politique monétaire prises en Belgique », voir p. LXXXI.

tution auprès de la Banque d'une réserve monétaire, dont les modalités de calcul ont été modifiées et dont le montant variera cette fois en fonction de l'évolution des engagements des intermédiaires financiers qui ont été pris en compte pour le calcul de la réserve et, en second lieu, le maintien des structures en effets et fonds publics belges. Les intermédiaires financiers intéressés s'engagent, en fait, à accroître leur portefeuille d'effets et de fonds publics belges à concurrence d'un pourcentage de la progression de leur passif exigible; ce pourcentage est égal à la part de l'accroissement des ressources entre la fin de 1968 et celle de juin 1972, qui a été effectivement affectée à l'acquisition d'effets et de fonds publics belges.

6) Actifs financiers.

Pendant les huit premiers mois, la constitution, par les entreprises et particuliers, d'actifs financiers qu'on a pu recenser, a été très importante en 1972 : 148,3 milliards, contre 124,1 milliards en 1971. Ainsi la constitution de ces actifs financiers s'est poursuivie à un rythme particulièrement élevé, proche de celui atteint en 1971.

La composition des actifs financiers constitués s'est fortement modifiée.

Tableau XI. **Principaux actifs financiers recensés** ¹
(Variations en milliards de francs)

	1970	1971	1972
	(8 premiers mois)		
A. En francs belges :			
Encaisses monétaires	+ 10,9	+ 18,9	+ 25,8
Dépôts en carnets ou livrets ordinaires	- 0,8	+ 26,0	<i>p</i> + 47,8
Autres dépôts à un an au plus	+ 19,0	<i>p</i> + 8,3	<i>p</i> + 5,2
Actifs à court terme	+ 29,1	<i>p</i> + 53,2	<i>p</i> + 78,8
Dépôts à plus d'un an	+ 4,2	+ 8,3	<i>p</i> + 6,4
Obligations et bons de caisse	+ 36,8	<i>p</i> + 48,5	<i>p</i> + 41,9
Actifs à moyen et long terme	+ 41,0	<i>p</i> + 56,8	<i>p</i> + 48,3
Total des actifs en francs belges ...	+ 70,1	<i>p</i> + 110,0	<i>p</i> + 127,1
B. En monnaies étrangères :			
Dépôts auprès des banques belges	- 1,3	- 1,0	- 1,0
Valeurs mobilières	+ 9,0	+ 15,1	<i>p</i> + 22,2
Total des actifs en monnaies étrangères ...	+ 7,7	+ 14,1	<i>p</i> + 21,2
C. Total des actifs financiers recensés :			
	+ 77,8	<i>p</i> + 124,1	<i>p</i> + 148,3
Actifs à court terme ²	(+ 27,8)	<i>p</i> (+ 52,2)	<i>p</i> (+ 77,8)
Actifs à moyen et long terme ³	(+ 50,0)	<i>p</i> (+ 71,9)	<i>p</i> (+ 70,5)

¹ Détenus par les particuliers et les entreprises (autres que les intermédiaires financiers), y compris les organismes publics d'exploitation et certains intermédiaires financiers qu'il était impossible d'exclure : fonds de pension et organismes d'assurance-vie et accidents du travail, autres que ceux faisant partie de la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. N'ont pas été recensées les acquisitions nettes d'obligations libellées en francs belges, émises par les sociétés industrielles et commerciales belges du secteur privé, ainsi que d'actions en francs belges.

² Actifs à court terme libellés en francs belges et dépôts en monnaies étrangères auprès des banques belges.

³ Actifs à moyen et long terme libellés en francs belges et acquisitions nettes de valeurs mobilières libellées en monnaies étrangères.

En ce qui concerne les actifs recensés en francs belges, on constate que la préférence pour les actifs à court terme, déjà perceptible en 1971, s'est nettement accentuée. Le rythme d'accroissement de ces actifs à court terme, qui s'élevait à 6,8 p.c. (contre 7,8 p.c. pour le total des actifs en francs belges), est passé à 8,8 p.c. (contre 7,9 p.c. pour le total des actifs en francs belges).

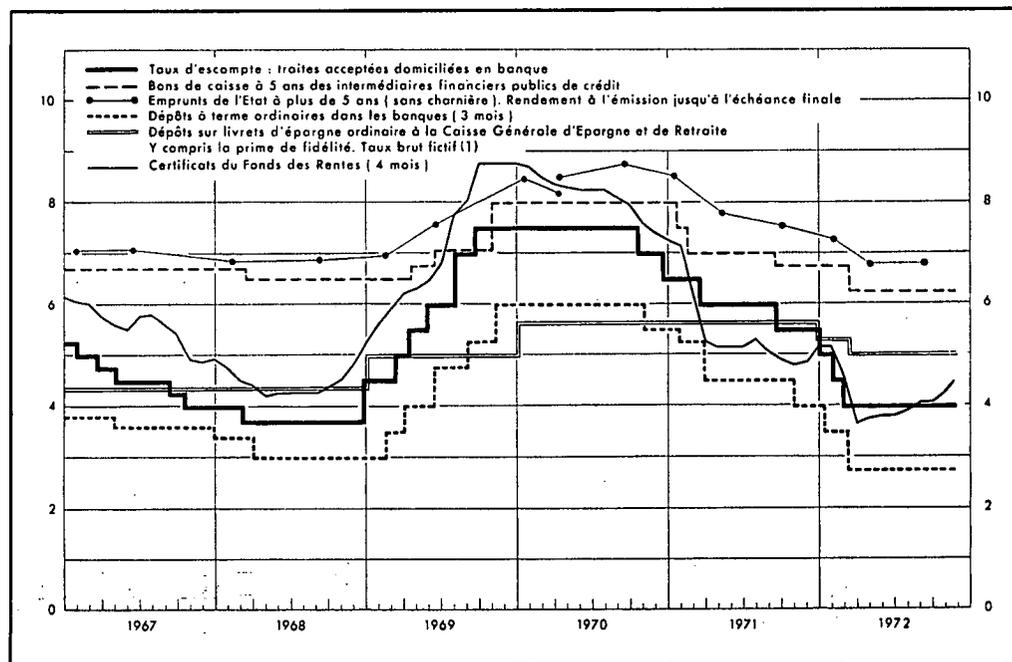
Parmi ces actifs financiers à court terme détenus par les entreprises et particuliers, le rythme de développement des encaisses monétaires s'est accéléré : il s'est élevé à 5,9 p.c., contre 4,8 p.c. en 1971.

La progression a été beaucoup plus marquée pour les dépôts en carnets ou livrets ordinaires (+ 14,4 p.c., contre + 9,4 p.c.), tandis que le rythme d'accroissement des dépôts à terme à un an au plus a fléchi (+ 4,1 p.c., contre + 7,1 p.c.). Cette évolution est en grande partie liée à la différence de rémunération entre ces deux formes d'actifs financiers qui, à partir de février 1972, était devenue sensible (cf. graphique 3).

Graphique 3.

Evolution des taux d'intérêt

(En pour cent)



1 Du fait qu'à concurrence de 10.000 francs par an, les revenus des dépôts sur livrets d'épargne ordinaire sont actuellement exonérés d'impôt, leur taux effectif n'est pas comparable aux autres taux. Le taux brut fictif fournit une base de comparaison valable dans le cas du particulier qui n'acquiesce, sur les revenus de ses autres placements, ni plus ni moins que l'impôt retenu à la source.

Le glissement décrit en faveur des actifs financiers à court terme, et plus spécialement en faveur des dépôts en carnets ou livrets ordinaires et des encaisses monétaires, n'est pas sans importance, bien qu'il n'affecte pas en tant que

tel, la capacité de prêt des intermédiaires financiers. Un montant de ressources donné permettra toujours de financer un montant inchangé de crédits, que ces ressources soient à court ou à long terme.

Le glissement en faveur des actifs financiers à court terme a pour effet qu'une plus grande partie des actifs financiers détenus par les particuliers et les entreprises peut être mobilisée sans délai pour le financement des dépenses réelles. A cet égard, il convient de souligner également que, quand bien même les intermédiaires financiers ne consentent, le plus souvent, des crédits à long terme, que moyennant une gamme suffisante de ressources à des termes appropriés, ces crédits aussi bien que les crédits à court terme sont de nature à stimuler les dépenses réelles dans l'immédiat. Ils comportent, dès lors, un risque d'accroissement des tensions inflationnistes éventuelles, même s'ils sont destinés à accroître ultérieurement les capacités de production; de plus, leurs détenteurs n'étant pas astreints à un remboursement à brève échéance, ne sont pas incités à constituer au plus tôt les épargnes compensatoires des crédits reçus.

Le ralentissement de la constitution d'actifs financiers à moyen et à long terme se rapporte aussi bien aux dépôts à terme à plus d'un an (+ 6,4 milliards, contre + 8,3 milliards) qu'aux placements en obligations et bons de caisse (+ 41,9 milliards, contre + 48,5 milliards). Il est vraisemblablement lié, comme on le verra ci-après, aux évolutions respectives des taux d'intérêt des actifs financiers et aux perspectives quant à leur évolution future.

Les données partielles et provisoires, disponibles pour les mois de septembre et d'octobre, confirment les tendances observées pour les huit premiers mois de l'année.

Enfin, en ce qui concerne les montants recensés des actifs financiers libellés en monnaies étrangères, on relève une forte progression. Les achats nets de valeurs mobilières ont atteint 22,2 milliards, contre 15,1 milliards pour la même période de 1971 : ces placements ont sans doute été favorisés par le niveau plus attractif des taux d'intérêt à long terme à l'étranger, plus spécialement celui des euro-obligations, et par la bonne tenue de plusieurs bourses étrangères.

Les dépôts en devises des entreprises et particuliers auprès des banques belges se sont de nouveau réduits (- 1 milliard). Ce recul est quasi uniquement la suite d'une diminution des dépôts à terme en devises (- 0,8 milliard) qui sont plus sensibles aux incertitudes monétaires internationales.

La baisse progressive des taux d'intérêt, qui s'est manifestée en 1971 et qui s'est prolongée au cours des deux premiers mois de 1972, s'est depuis lors arrêtée sous l'influence du raffermissement de la conjoncture. Seuls les taux à long terme, dont le mouvement de repli avait été moins prononcé et avait débuté avec un certain retard, ont encore légèrement fléchi.

On assiste, surtout à partir du mois d'octobre, à un relèvement de plusieurs taux sur le marché monétaire et le mouvement semble être suivi par les taux à long terme. Le rendement pour le porteur jusqu'à l'échéance finale, qui s'éle-

vait à 6,78 p.c. pour l'emprunt 1972-1987 émis par la Régie des Télégraphes et Téléphones en octobre 1972, est monté jusqu'à 6,96 pour l'emprunt 1972-1985 émis par le Fonds des Routes en novembre. Dans les principaux pays étrangers, les taux, tant à court qu'à long terme, sont également en hausse.

LE BUDGET DE 1973

DANS LA PERSPECTIVE DE L'EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES DE 1967 A 1973

A l'occasion de la publication annuelle de l'Exposé général du Budget, la tradition s'était établie de présenter aux lecteurs du présent *Bulletin* une synthèse des prévisions relatives aux recettes et dépenses de l'Etat pour l'année à venir. La série des articles annuels a été interrompue par suite de la parution tardive, d'abord des troisième et quatrième parties de l'Exposé général du Budget pour 1971, consacrées respectivement au budget extraordinaire et aux regroupements économique et fonctionnel des opérations du Pouvoir central et, ensuite, de l'ensemble de l'Exposé général du Budget pour 1972, mis au point seulement après la formation du Gouvernement, consécutive aux élections de novembre 1971.

La plus grande partie de l'Exposé général du Budget pour 1973 ayant été distribuée dans les délais légaux ⁽¹⁾, le présent article se propose de renouer avec la tradition. Compte tenu de l'hiatus qui s'est produit, il a toutefois paru opportun d'insérer l'examen du budget pour 1973 dans la perspective de l'évolution des finances publiques au cours d'une période plus longue. L'année 1967 a été choisie comme point de départ de cette période parce qu'elle est celle de la mise en vigueur, en vertu de la loi du 28 juin 1963, d'une réforme de la comptabilité de l'Etat, le système dit d'exercice étant remplacé par celui dit de gestion, où l'année budgétaire coïncide, en principe, avec l'année civile. Cette réforme altère profondément la comparaison des budgets pour les années 1967 et suivantes avec ceux des années antérieures; certaines indications qui ont été fournies permettent de rétablir une comparabilité satisfaisante pour les données globales, mais il n'en va pas de même pour les différentes ventilations qu'on se propose de faire des diverses catégories de recettes et dépenses.

(1) Les troisième et quatrième parties ne sont toutefois pas encore disponibles; elles traiteront respectivement du budget extraordinaire et des regroupements économique et fonctionnel des opérations du Pouvoir central.

Considérations introductives.

Selon l'Exposé général, le Budget ordinaire pour 1973 est déposé pratiquement en équilibre à 406,8 milliards de recettes et 406,6 milliards de dépenses, tandis qu'à l'extraordinaire, le programme des engagements des départements et du Fonds des Routes porterait sur 89 milliards, les décaissements correspondants étant évalués à 86,9 milliards.

Pour mieux pouvoir apprécier la signification de ces chiffres, il convient évidemment de les mettre en regard de ceux des années précédentes. Pareille comparaison n'est simple qu'en apparence. En effet, s'il est facile de confronter le budget pour 1973 avec les réalisations budgétaires des années antérieures, l'analyse conduit rapidement à la constatation que ce rapprochement n'est pas très significatif. D'abord, parce que les données relatives à 1973 sont des prévisions initiales, basées nécessairement sur certaines hypothèses, économiques notamment, et dont la comparaison avec des réalisations effectives d'exercices précédents exige dès lors des réserves. Ensuite, et surtout, parce qu'en raison de modifications successives de la technique budgétaire, les budgets sont de moins en moins comparables entre eux. Il y a des décalages fréquents résultant de l'accélération ou du retard de certaines recettes ⁽¹⁾ et dépenses ⁽²⁾, dont une partie seulement est connue et dont il est, dès lors, pratiquement impossible de chiffrer l'incidence. Il y a, plus encore, l'extension prise par la technique de la « débudgétisation » qui actuellement touche non seulement, comme chacun sait, des dépenses extraordinaires, mais également une part croissante des recettes et dépenses ordinaires.

Si le terme de « débudgétisation » est devenu familier, on ne peut dire pour autant que la notion ait été clairement définie et soit toujours bien comprise. Conceptuellement, est « débudgétisée » une recette ou une dépense qui n'est pas inscrite dans les budgets alors qu'elle devrait normalement y figurer. Toujours conceptuellement, on pourrait poser que devraient figurer aux budgets du Pouvoir central toutes les recettes que ce Pouvoir perçoit et toutes les dépenses qu'il fait. La notion de Pouvoir central ayant un contenu défini puisqu'elle a été circonscrite dans le cadre de la comptabilité nationale, on obtient un ensemble théorique cohérent et satisfaisant. Selon cette conception, le secteur dit des paraétatiques d'exploitation et celui de la sécurité sociale ne font pas partie du Pouvoir central, celui-ci englobant, par contre, tous les paraétatiques administratifs. Tenant compte de cette optique de comptes nationaux, l'Exposé général annuel du Budget fournit, dans sa quatrième partie, un « Regroupement économique des opérations du Pouvoir central », qui obvie en principe aux inconvénients de la présentation administrative des budgets, ventilés en « ordinaire » et « extraordinaire ».

(1) Par exemple : précompte immobilier, taxe de circulation, perceptions par rôle, taxe sur les appareils automatiques de divertissement.

(2) Par exemple : des paiements d'allocations diverses, certains transferts, certains paiements à des fournisseurs (ardoise).

Malheureusement, ce regroupement n'est généralement publié qu'avec un retard plus ou moins considérable par rapport aux budgets « administratifs » ⁽¹⁾. En outre, contrairement aux montants des budgets ordinaire et extraordinaire, largement connus et commentés, les données relatives au regroupement économique ne sont familières qu'à un cercle restreint de spécialistes. On a donc renoncé à s'appuyer sur ces indications. Il suffira, à la lecture des commentaires qui suivent, de garder présent à l'esprit que, « dans l'ensemble, un budget ordinaire en équilibre équivaut à un budget des opérations courantes en boni » ⁽²⁾, c'est-à-dire à une épargne de l'Etat ⁽³⁾.

La présentation administrative traditionnelle, seule disponible actuellement pour 1973, servira donc nécessairement de matériel statistique de base à l'étude qui suit. Or, la pratique budgétaire administrative présente, par rapport au schéma théorique développé ci-avant, des déviations plus ou moins importantes et, ce qui est plus gênant pour le propos d'une analyse portant sur plusieurs années, variables dans le temps; c'est précisément le cas des « débudgétisations », plus nombreuses en 1973 qu'en 1967.

Pour pallier cet inconvénient, on ne pouvait songer à opérer un recensement complet, pendant toute la période couverte des opérations « débudgétisées », au sens théorique de ce terme : dans beaucoup de cas, des données valables et suivies font défaut quant au montant et surtout quant aux modalités de financement de telles dépenses. Pareil recensement exhaustif n'est d'ailleurs pas à la portée d'observateurs étrangers à l'administration, si attentifs soient-ils.

Pour que l'objectif, plus modeste, de la présente analyse soit atteint, il suffit qu'un degré suffisant de comparabilité puisse être rétabli entre les budgets des années 1967 à 1973, même si les solutions adoptées ne sont pas pleinement conformes aux principes énoncés ci-avant. La méthode, entièrement pragmatique, qui a été suivie, consiste, d'une part, à réintégrer dans les budgets certaines opérations comprises dans ces derniers au début de la période et qui, à partir d'un moment donné, s'en sont trouvées exclues et, d'autre part, à tenir compte de certaines dépenses n'ayant jamais été intégrées dans les budgets mais qui relèvent du Pouvoir central et au sujet desquelles des données valables ont pu être recensées, pour toute la période couverte par l'analyse, dans les Exposés généraux des Budgets, dans les différents budgets ou dans d'autres documents parlementaires.

C'est aux diverses recettes et dépenses ainsi ajoutées aux opérations « budgétaires » proprement dites que, dans un but de simplification, les termes

(1) On ne dispose encore que de prévisions ajustées pour 1971, de prévisions initiales pour 1972 et d'aucune indication pour 1973.

(2) Exposé général du Budget pour 1969, p. 20.

(3) Cela résulte du fait que le montant des dépenses courantes inscrit au budget extraordinaire (surtout des dépenses militaires et des dépenses dites « financières ») est inférieur à celui des opérations en capital reprises parmi les crédits ordinaires (essentiellement des amortissements de la dette consolidée et certains transferts de capitaux).

de « débudgétisation » et « débudgétisé(e)s » seront appliqués dans les pages qui suivent.

Les « débudgétisations » recensées sont de deux types. Le premier consiste à placer simultanément en dehors du budget certaines dépenses et les recettes correspondantes, ces dernières étant alors dites « affectées ». L'opération consiste donc à réduire à la fois et, en principe, pour des montants équivalents ⁽¹⁾, les recettes et les dépenses budgétaires, de sorte que seule la masse budgétaire globale est affectée, les soldes restant inchangés. Autrement dit, les « débudgétisations » de ce premier type faussent le calcul de l'augmentation des budgets mais restent normalement sans influence sur les montants des besoins de financement. C'est la technique appliquée de préférence pour les opérations ordinaires « débudgétisées ».

Les « débudgétisations » du second type concernent les dépenses incombant normalement au Pouvoir central, mais pour le financement desquelles d'autres Pouvoirs publics ou des institutions ou organismes autonomes se procurent, sans intervention du Trésor, les ressources de financement initial, c'est-à-dire, en pratique, s'endettent à l'égard d'autres agents économiques belges ou de l'étranger. Les charges assumées en première ligne par ces autres Pouvoirs publics, organismes ou institutions sont ensuite imputées sur les budgets, selon des modalités variables ⁽²⁾, mais qui ont, en tout cas, pour effet un étalement dans le temps de la charge budgétaire. Contrairement au premier, le second type de « débudgétisation » modifie les soldes budgétaires; dans la phase actuelle, sa réintégration accroît le déficit global et, partant, les besoins de financement ⁽³⁾. Les « débudgétisations » en matière de dépenses extraordinaires sont généralement de ce type étant donné que les recettes extraordinaires sont négligeables.

Qu'elle soit du premier ou du second type, la « débudgétisation » ne signifie donc en aucun cas la suppression pure et simple de charges budgétaires nettes; celles-ci sont en définitive maintenues intégralement, seule leur répartition dans le temps étant éventuellement différente. Cependant, en modifiant la masse budgétaire et, dans certains cas, le solde des recettes et dépenses, elle altère inévitablement la comparabilité des données budgétaires, et ce à un degré qui augmente à mesure que l'analyse s'étend sur une période plus longue. C'est pourquoi, il est nécessaire d'apporter les correctifs indispensables.

Les rectifications ainsi apportées aux budgets ordinaires portent sur l'incorporation, dans la mesure où elles furent successivement « débudgétisées », des recettes et dépenses du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale, de la Régie des Postes, de la Régie des Transports maritimes et du Fonds

⁽¹⁾ Sous réserve toutefois de décalages dans le temps qui peuvent se produire entre les recettes, d'une part, et les dépenses, d'autre part.

⁽²⁾ Par exemple, des annuités, constantes ou variables, ou des péages.

⁽³⁾ Il ne pourrait en être autrement que si les montants en cause cessaient de s'accroître.

des Routes ⁽¹⁾. Le produit des droits de douane attribué directement à la C.E.E. a également été incorporé aux recettes et dépenses ordinaires parce qu'il constitue la contrepartie de la prise en charge par la Communauté elle-même du coût de la politique agricole qui, jusqu'en 1970 incombait au budget, via le Fonds agricole.

Quant à l'extraordinaire, le correctif apporté concerne, outre le Fonds des Routes, le secteur « débudgétisé » identifié comme tel dans le passage de l'Exposé général annuel du Budget traitant des « investissements » et qui englobe les Intercommunales d'autoroutes, les travaux effectués aux canaux Albert et Bruxelles-Rupel et, à concurrence de la part subsidiée par l'Etat, les travaux exécutés par les pouvoirs subordonnés et préfinancés par le Crédit Communal.

Ce recensement est forcément incomplet. C'est ainsi que, pour les « débudgétisations » du second type, il ne recouvre que la moitié des quelque 92 milliards que, selon un document parlementaire ⁽²⁾, le total des dépenses, effectuées et non encore remboursées, atteignait à la fin de 1970. Parmi les opérations non recensées dans le présent article figurent notamment des montants considérables pour le financement du Fonds de dotation pour les pensions de guerre, des dommages de guerre et de l'expansion universitaire.

Malgré leurs imperfections et bien que, dans certains cas, elles résultent en partie d'estimations, les rectifications auxquelles il a été procédé ont sans aucun doute pour effet de rendre des chiffres annuels plus significatifs et plus comparables entre eux.

*
**

Après une présentation synthétique des données globales auxquelles conduit, pour chacune des années 1967 à 1973, l'application de la méthode pragmatique qu'on vient d'exposer, l'article traite, dans ses différentes sections, successivement des opérations ordinaires, des opérations extraordinaires, des dépenses globales et des besoins de financement et de la dette publique. Il se clôture par quelques conclusions générales.

⁽¹⁾ Les opérations « ordinaires » de ces Fonds et Régies ne sont « débudgétisées » qu'à concurrence, soit de leurs recettes, soit de leurs dépenses, d'après celui de ces deux éléments qui est le moins élevé. En effet, tout en n'étant pas, comme en l'absence de « débudgétisation », comprises pour leur totalité, d'un côté dans les « Voies et moyens » et, de l'autre côté, parmi les budgets de dépenses, ces opérations apparaissent cependant dans les comptes budgétaires pour leur solde, c'est-à-dire en recettes si elles laissent un excédent de rentrées ou bien en dépenses si elles sont déficitaires. Ce solde eût évidemment été le même en l'absence de « débudgétisation ».

⁽²⁾ *Chambre des Représentants. Session 1971-1972, Budget des Voies et Moyens et Budget des Recettes extraordinaires pour l'année 1972, Rapport fait au nom de la Commission du Budget par M. Deruelles, 4-I n° 4, Annexe II.*

I. Présentation synthétique des recettes et dépenses globales annuelles de l'Etat de 1967 à 1973.

L'évolution des recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires de l'Etat, avant et après la prise en considération des rectifications, forcément demeurerées incomplètes, dont il a été question dans l'introduction au présent article, est indiquée au tableau I. Elle confirme le développement rapide de celles des opérations « débudgétisées » qui ont pu faire l'objet de ce recensement : à l'ordinaire, de $\pm 0,4$ milliard en 1967, on prévoit qu'elles passeront à 30,5 milliards en 1973, soit 7,5 p.c. du budget ordinaire; à l'extraordinaire, les chiffres correspondants sont de 6,1 et ± 21 milliards, ce qui donne, au total, $\pm 6,5$ milliards en 1967 et $\pm 51,5$ milliards en 1973, soit un coefficient de multiplication de 7,9 en six ans.

Pour les raisons qui ont été développées, on constate que la réintégration des opérations « débudgétisées » n'influence guère les soldes à l'ordinaire, où les recettes « affectées » couvrent à peu près les dépenses, mais aggrave par contre sensiblement le découvert des opérations extraordinaires, les dépenses extraordinaires « débudgétisées » étant jusqu'ici financées presque exclusivement par l'emprunt.

Avant de commenter plus amplement les données globales, on se propose de passer successivement en revue les principales composantes des opérations ordinaires et extraordinaires.

II. L'évolution globale des recettes et dépenses ordinaires.

Comparés à ceux du produit national brut, les taux d'accroissement des recettes et dépenses ordinaires ont évolué comme suit :

	Taux d'accroissement annuel en pour cent		
	Produit national brut ¹	Recettes ordinaires	Dépenses ordinaires
1967	7,2	11,1 ²	13,5 ²
1968	6,9	7,8	10,4
1969	11,0	11,7	8,4
1970	11,5	13,9	10,8
1971	9,7	10,7	12,8
1972 (provisoire)	8,8	13,8 ³	15,8 ³
1973 (prévisions)	9,2	15,4 ⁴	13,6 ⁴

¹ Aux prix (courants) du marché.

² Les recettes et dépenses de 1966 ont été rectifiées pour éliminer l'incidence du passage du régime dit d'exercice à celui dit de gestion.

³ Prévisions ajustées de 1972 par rapport aux réalisations de 1971.

⁴ Prévisions initiales tant pour 1972 que pour 1973.

Pour toutes les années, les taux d'accroissement rectifiés, qui apparaissent ci-dessus, sont supérieurs à ceux des seules données budgétaires car, comme on l'a vu au tableau I, l'expansion des opérations « débudgétisées » est nettement

Tableau I.

Evolution des recettes et dépenses de l'Etat

(milliards de francs)

Année budgétaire	1967	1968	1969	1970	1971	1972	1972	1973
	Réalizations					Réali- sations préau- mées	Prévisions initiales	
A. OPERATIONS ORDINAIRES :								
<i>Recettes :</i>								
Recettes budgétaires	223,1	239,4	267,7	300,4	325,9	366,6	360,6	406,8
Recettes débudgétisées	+ 0,4	+ 1,6	+ 1,5	+ 6,1	+ 13,3	+19,3	+ 18,2	+30,5
Recettes rectificées	223,5	241,0	269,2	306,5	339,2	385,9	378,8	437,3
<i>Dépenses :</i>								
Dépenses budgétaires	225,5	247,9	268,2	295,6	322,7	372,0	366,7	406,6
Dépenses débudgétisées	+ 0,4	+ 1,5	+ 2,2	+ 4,0	+ 15,1	+19,3	+ 18,2	+30,5
Dépenses rectificées	225,9	249,4	270,4	299,6	337,8	391,3	384,9	437,1
<i>Solde :</i>								
Solde budgétaire	- 2,4	- 8,5	- 0,5	+ 4,8	+ 3,2	- 5,4	- 6,1	+ 0,2
Solde rectifié	- 2,4	- 8,4	- 1,2	+ 6,9	+ 1,4	- 5,4	- 6,1	+ 0,2
B. OPERATIONS EXTRA-ORDINAIRES :								
<i>Recettes</i>	0,3	0,6	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,8
<i>Dépenses ¹ :</i>								
Secteur budgétaire	35,7	42,2	43,8	49,2	63,2	81,0	76,0	86,9
Secteur débudgétisé	6,1	7,1	11,2	12,2	16,2	20,0	19,4	^e 21,0
Dépenses rectificées	41,8	49,3	55,0	61,4	79,4	101,0	95,4	107,9
<i>Solde :</i>								
Solde budgétaire	- 35,4	- 41,6	- 43,4	- 48,6	- 62,6	- 80,4	- 75,4	- 86,1
Solde rectifié	- 41,5	- 48,7	- 54,6	- 60,8	- 78,8	-100,4	- 94,8	-107,1
C. ENSEMBLE DES OPERATIONS								
<i>Recettes :</i>								
Recettes budgétaires	223,4	240,0	268,1	301,0	326,5	367,2	361,2	407,6
Recettes rectificées	223,8	241,6	269,6	307,1	339,8	386,5	379,4	438,1
<i>Dépenses :</i>								
Dépenses budgétaires	261,2	290,1	312,0	344,8	385,9	453,0	442,7	493,5
Dépenses rectificées	267,7	298,7	325,4	361,0	417,2	492,3	480,3	545,0
<i>Solde :</i>								
Solde budgétaire	- 37,8	- 50,1	- 43,9	- 43,8	- 59,4	- 85,8	- 81,5	- 85,9
Solde rectifié	- 43,9	- 57,1	- 55,8	- 53,9	- 77,4	-105,8	-100,9	-106,9

¹ Ordonnements.^e Estimation.

plus rapide que celle des opérations budgétaires. Les écarts sont cependant sensiblement plus larges en 1971 et en 1973, années marquées par de nouvelles « débudgétisations » importantes : l'augmentation des recettes et dépenses budgétaires seules n'atteint respectivement, en 1971, que 8,5 et 9,2 p.c., contre 10,7 et 12,8 p.c. pour les données rectifiées, et, en 1973, 12,8 et 10,9 p.c. contre 15,4 et 13,6 p.c. pour les données rectifiées.

De 1967 — réalisations — à 1973 — prévisions —, l'augmentation globale des recettes atteindra, d'après les données rectifiées, 96 p.c., tandis que celle des dépenses sera de 94 p.c., compte tenu des suppléments inévitables en 1973, cela signifie à peu près un doublement. Pendant la même période, le P.N.B. s'est accru de 72 p.c.; dès lors, par rapport à ce produit, on obtient les pourcentages suivants :

	1967	1973 ¹
Recettes ordinaires de l'Etat	22,9	25,9
Dépenses ordinaires de l'Etat	23,1	25,9

¹ Prévisions.

Autrement dit, la part des opérations ordinaires de l'Etat dans le P.N.B. a augmenté de près de 0,5 p.c. par an.

A prix constants ⁽¹⁾, les recettes et dépenses ordinaires auront augmenté entre 1967 et 1973 de la moitié, contre un tiers seulement pour le P.N.B. Par conséquent, les recettes et dépenses ordinaires à prix constants se sont accrues une fois et demie aussi vite que le P.N.B.

Ainsi qu'on le voit au graphique I, de 1967 à 1971 inclus, les variations du rythme d'accroissement des recettes ordinaires ⁽²⁾ ont accompagné celles du P.N.B., tout en les amplifiant quelque peu, en raison de leur coefficient d'élasticité supérieur à l'unité ⁽³⁾. Ce n'est plus le cas en 1972 : contrairement à la courbe du P.N.B., qui s'infléchit, celle des recettes ordinaires remonte fortement, ceci traduisant donc une aggravation de la charge fiscale ⁽⁴⁾. Ces chiffres sont d'ailleurs confirmés par les réalisations des dix premiers mois qui, en 1972, dépassent de 13 p.c. celles de 1971. La charge s'alourdira encore en 1973 parce que la progression des recettes devra être suffisante non seulement pour couvrir l'augmentation importante des dépenses propres à l'exercice — 13,6 p.c. —, mais en outre, puisque le budget ordinaire de 1973 est présenté en équilibre, pour apporter un supplément égal au montant du déficit admis en 1972 — 6,1 milliards.

⁽¹⁾ Prix (implicites) du P.N.B.

⁽²⁾ Les taux de progression ne sont guère différents si on élimine les recettes non fiscales, dont les liens avec la situation conjoncturelle sont sans doute moins étroits.

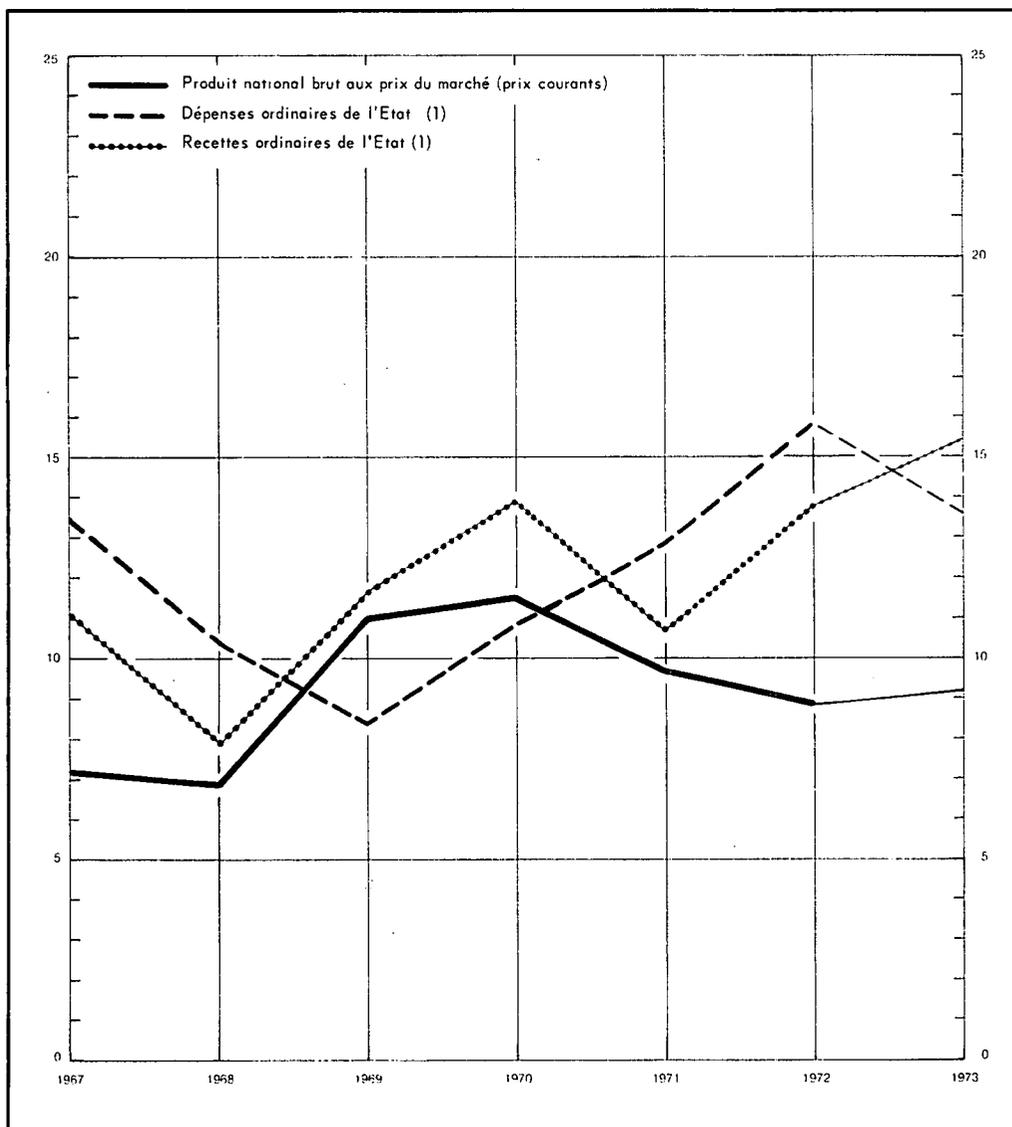
⁽³⁾ Cf. ci-après page XLVI.

⁽⁴⁾ Il y eut en 1972, et il y aura en 1973 et 1974, des restitutions de taxes sur stocks à concurrence de 9 milliards chaque année. Ces restitutions ne sont que le remboursement d'une dette et non un dégrèvement d'impôts; tout en élargissant la trésorerie des entreprises, elles laissent donc la charge fiscale intacte.

Graphique 1.

Recettes et dépenses ordinaires de l'Etat et produit national brut

(Taux d'accroissement annuels en pour cent)



1 Le taux d'accroissement en 1973 est calculé en comparant les prévisions initiales pour 1973 aux prévisions initiales pour 1972.

En ce qui concerne les dépenses, le même graphique montre que, jusqu'en 1971, elles ont exercé une influence anticyclique, mais sans s'écarter fortement de la courbe du P.N.B.; en 1972, l'orientation est toujours anticyclique, mais avec un écart largement agrandi : l'augmentation des dépenses ordinaires est proportionnellement presque deux fois aussi importante que celle du P.N.B. On sait que l'application du nouvel accord de programmation sociale dans le secteur public est l'une des causes importantes de cette évolution. Bien que ce facteur joue beaucoup moins en 1973, la progression des dépenses atteint encore 13,6 p.c.,

pourcentage qui est de loin supérieur à celui de l'expansion du P.N.B., soit 9,2 p.c., et qui dépasse des taux réalisés pendant des périodes de relance précédentes.

Sur l'ensemble de la période 1967-1973, le solde des opérations ordinaires est déficitaire de 8,9 milliards. Il est vrai que cette période comprend deux phases de relance caractérisée et seulement une très haute conjoncture. Or, le profil du solde des opérations ordinaires est visiblement influencé par la politique conjoncturelle; c'est pourquoi, il a été nettement négatif en 1967-1968 et en 1972 et nettement positif en 1970.

III. Les recettes ordinaires.

L'évolution en valeurs absolues des recettes ordinaires, ventilées par grandes catégories, est donnée au tableau II.

Tableau II.

Evolution des recettes ordinaires de l'Etat

(milliards de francs)

	1967	1971	1972	1972	1973
	Réalizations		Prévisions ajustées	Prévisions initiales	
I. RECETTES BUDGETAIRES (Voies et Moyens) :					
<i>Recettes fiscales :</i>					
Contributions directes	86,9	151,4	178,1	172,3	203,0
Douanes	8,5	6,4	4,4	4,7	3,4
Accises et consommation	28,6	40,2	43,4	43,1	45,9
T.V.A., timbres et taxes assimilées	75,1	105,2	116,5	116,5	127,3
Autres recettes de l'enregistrement	10,9	13,6	14,7	14,0	16,3
Total des recettes fiscales ...	210,0	316,8	357,1	350,6	395,9
<i>Recettes non fiscales</i>	13,1	9,1	9,5	10,0	10,9
Total des Voies et Moyens ...	223,1	325,9	366,6	360,6	406,8
II. RECETTES AFFECTEES HORS BUDGET :					
<i>Recettes fiscales :</i>					
Contributions directes ¹	0,1	0,7	3,7	3,7	8,8
Douanes ²	—	2,3	3,8	3,1	5,4
Accises ³	—	—	—	—	4,6
T.V.A., timbres et taxes assimilées ¹	—	2,4	2,7	2,7	1,7
Autres recettes de l'enregistrement ¹	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6
Total des recettes fiscales ...	0,4	6,0	10,8	10,1	21,1
<i>Recettes non fiscales</i> ⁴	—	7,3	8,5	8,1	9,4
Total des recettes affectées hors budget ...	0,4	13,3	19,3	18,2	30,5
Total général ...	223,5	339,2	385,9	378,8	437,3

¹ Ressources affectées au F.E.E.R.R. (Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale) et au Fonds des Routes.

² Ressources cédées à la C.E.E.

³ Ressources affectées au Fonds des Routes.

⁴ Recettes du F.E.E.R.R., de la Régie des Postes et de la Régie des Transports Maritimes.

Les accroissements se présentent comme suit :

	Accroissement de 1967 ¹ à 1973 ²		Accroissement de 1972 ² à 1973 ²	
	(milliards de francs)	(pour cent)	(milliards de francs)	(pour cent)
<i>Recettes fiscales :</i>				
Contributions directes	+124,8	+143,4	+ 35,8	+ 20,3
Douanes	+ 0,3	+ 3,5	+ 1,0	+ 12,8
Accises et divers	+ 21,9	+ 76,6	+ 7,4	+ 17,2
T.V.A. et taxes assimilées	+ 53,9	+ 71,8	+ 9,8	+ 3,2
Autres recettes d'enregistrement	+ 5,7	+ 50,9	+ 2,3	+ 15,6
Total des recettes fiscales ...	+206,6	+ 98,2	+ 56,3	+ 15,6
<i>Recettes non fiscales</i>	+ 7,2	+ 55,0	+ 2,2	+ 12,2
Total des recettes ordinaires ...	+213,8	+ 95,7	+ 58,5	+ 15,4

¹ Réalisations.
² Prévisions initiales.

Tant en montants absolus qu'en pourcentages, ce sont surtout les contributions directes qui retiennent l'attention : + 143 p.c. en six ans, + 18 p.c. en 1972 et + 20 p.c. en 1973. Entre 1967 et 1973, la part des impôts directs passe ainsi de 41 à 51 p.c. du total des recettes fiscales et devient donc prépondérante.

Entre 1967 et 1973, ont surtout contribué à l'accroissement des contributions directes :

— le précompte professionnel :	+ 60,8 milliards ou + 157 p.c.
— les versements anticipés :	+ 27,7 milliards ou + 158 p.c.
— les impôts par rôle, personnes physiques :	+ 16,8 milliards ou + 146 p.c.
— l'impôt par rôle de sociétés :	+ 6,1 milliards ou + 235 p.c.
— le précompte mobilier :	+ 12,5 milliards ou + 154 p.c.

Ces données ne peuvent être rapprochées de manière précise de la décomposition des revenus d'après les comptes nationaux ⁽¹⁾. On peut cependant signaler que, selon ces derniers, l'augmentation, entre 1967 et 1973 ⁽²⁾, des rémunérations des salariés serait de 86 p.c., alors que les recettes sous forme de précompte professionnel progressent de 157 p.c.; en dépit des réserves qu'exige cette comparaison et même, si on tient compte de l'accentuation de la taxation des revenus élevés ⁽³⁾, cette disparité montre que l'incidence de la progressivité de l'impôt des personnes physiques a dû être sensible.

⁽¹⁾ Les versements anticipés sont effectués tant par des non-salariés, personnes physiques (entrepreneurs individuels selon les comptes nationaux) que par des sociétés. L'impôt des sociétés perçu par rôle n'englobe qu'une fraction des impôts payés par les sociétés, la plus grande part étant payée sous forme de versements anticipés. L'impôt des personnes physiques perçu par rôle concerne à la fois des salariés et des non-salariés (entrepreneurs individuels et sociétés de personnes).

⁽²⁾ Projet de budget économique pour 1973.

⁽³⁾ Lois du 31 mars 1967 et du 11 février 1969.

De leur côté, les revenus des entrepreneurs individuels et des sociétés ne progressent que de 43 p.c., mais le total des versements anticipés et de l'impôt des sociétés perçu par le rôle produirait, en 1973, 168 p.c. de plus qu'en 1967. L'impôt des sociétés a été renforcé par l'instauration de décimes additionnels.

L'évolution du précompte mobilier est liée à celle du montant et de la rémunération moyenne des actifs financiers imposables en Belgique. D'après les estimations provisoires actuelles, l'augmentation nette, entre fin décembre 1966 et fin décembre 1972, du montant des actifs financiers détenus par les entreprises et particuliers, à l'exclusion des encaisses monétaires et des dépôts en carnets ou livrets ordinaires ⁽¹⁾, serait de quelque 500 milliards. La progression, pendant la même période, du produit du précompte mobilier, estimée à 11,6 milliards, correspond à une augmentation de 58 milliards des revenus ayant donné lieu à la retenue de 20 p.c.; cette augmentation résulte non seulement de l'accroissement précité des actifs financiers, mais aussi d'une hausse de la moyenne des taux d'intérêts créditeurs.

Le rendement des droits de douane n'a guère progressé; la valeur des importations a fort augmenté ⁽²⁾, mais en revanche, les tarifs ont régulièrement diminué et les préférences tarifaires se sont généralisées. Sur le produit total escompté de 8,8 milliards en 1973, 5,4 milliards seraient cédés directement à la C.E.E., au lieu de 3,8 milliards en 1972.

La progression des droits d'accise est du même ordre de grandeur que celle du P.N.B. La consommation des produits soumis à ces droits ⁽³⁾, progressant moins que ce dernier, et leurs prix n'augmentant pas plus que ceux de l'ensemble des autres produits, ce résultat n'a pu être atteint que par la majoration des droits. En 1973 notamment, un relèvement des droits sur les carburants devrait rapporter quelque 4,6 milliards.

A partir de 1971, la T.V.A., impôt grevant essentiellement la consommation, a remplacé la taxe de transmission, impôt qui frappait en principe toutes les transactions. Sauf à se livrer à une analyse économique et fiscale détaillée, cette modification de la base de l'impôt fait obstacle au rapprochement de la courbe des recettes recensées dans cette rubrique avec un paramètre économique autre que le P.N.B.; on constatera donc simplement que le taux d'accroissement de la T.V.A. et des taxes assimilées est fort proche de celui de ce paramètre.

Les autres droits perçus par l'enregistrement, qui proviennent principalement de la taxation des mutations immobilières et des successions ne s'accroissent que de 51 p.c., contre 72 p.c. pour le P.N.B. Le rendement des droits de succession a augmenté de moitié entre 1967 et 1973, mais celui des droits d'enregistrement ne progresse que de 36 p.c.; on sait que le marché immobilier a subi une crise sérieuse ces dernières années.

(1) Sur ces encaisses et dépôts, le précompte mobilier est nul ou négligeable.

(2) En valeur, les importations des neuf premiers mois de 1972 dépassent de 91,7 p.c. celles des mêmes mois de 1967.

(3) Essentiellement huiles minérales, tabacs et boissons.

Enfin, la progression des recettes non fiscales résulte surtout des recettes de la Poste (+ 3,7 milliards) et des redevances radio-télévision (+ 1,2 milliard) (1).

Entre 1972 et 1973, l'accroissement de 56,3 milliards des recettes fiscales, selon les prévisions initiales pour les deux années, s'analyse comme suit :

<i>Augmentations :</i>	<i>(milliards de francs)</i>
Excédent probable de recettes en 1972 ¹	+ 7,2
dont :	
Recettes budgétaires	+ 6,5
Droits de douane cédés à la C.E.E.	+ 0,7
Expansion de la masse imposable ²	+ 44,6
dont :	
T.V.A. ³	+ 13,8
Autres recettes fiscales	+ 30,8
Recettes nouvelles :	
Incidence complémentaire de mesures prises en 1972 ⁴ ...	+ 1,8
Nouvelles dispositions à intervenir en 1973	+ 3,1
dont :	
Taxation des plus-values, régime fiscal de certaines sociétés et charges déductibles du revenu professionnel ⁵	+ 2,6
Amendes de condamnation	+ 0,5
Meilleure perception de l'impôt	+ 4,7
dont :	
T.V.A.	+ 3,0
Autres impôts	+ 1,7
Droits d'accise à affecter au Fonds des Routes ⁶	+ 4,6
Total des augmentations ...	+ 66,0
Diminutions :	
Treizième versement de T.V.A. à percevoir en décembre 1972 ⁷	- 5,0
Taxation dégressive des investissements	- 3,5
Aménagement de l'impôt des personnes physiques décidé en 1971	- 0,8
Incidence de l'entrée de pays candidats dans la C.E.E. ⁸ ...	- 0,4
Total des diminutions	- 9,7
Solde d'augmentation nette	+ 56,3

¹ Par rapport aux prévisions initiales pour cette année, au départ desquelles est calculé l'accroissement global de 56,3 milliards.

² Par rapport aux recettes probables (réestimées) de 1972.

³ Y compris les droits de timbre maintenus.

⁴ Au nombre de ces mesures figurent notamment l'extension du contrôle des transports de marchandises par route, le relèvement du taux de la T.V.A. sur les boissons consommées à domicile et la limitation de la déductibilité de la T.V.A. due lors de l'achat, de l'entretien et de l'usage de véhicules automobiles.

⁵ Il s'agirait :

— de mettre fin à la perte de recettes qui résulte du fait que les dépréciations comptabilisées sur certains actifs comme moins-values réduisent l'impôt global au taux normal tandis que les plus-values sur ces mêmes actifs sont taxées à un taux inférieur;

— de supprimer les régimes fiscaux privilégiés dont bénéficient encore certains intermédiaires financiers publics; — d'appliquer des critères plus sévères pour l'admission de certaines dépenses comme charges professionnelles.

⁶ Outre ces 4,6 milliards, le Fonds des Routes se verra également attribuer intégralement le produit de la taxe de circulation, évalué à 5,1 milliards.

⁷ Cette « accélération » n'est possible qu'une seule fois et n'aura donc pas d'équivalent en 1973.

⁸ Cette entrée se traduira par un moindre rendement des droits de douane.

(1) L'augmentation atteint 1,6 milliard entre 1971 et 1973; si l'augmentation globale entre 1973 et 1967 n'est que de 1,2 milliard, c'est qu'au cours de cette dernière année les recettes furent exceptionnellement élevées par suite du passage, en comptabilité budgétaire, du système dit de l'exercice au régime dit de gestion; en raison de cette réforme, l'exercice 1967 a bénéficié partiellement d'une double recette.

Du rapprochement entre le taux d'expansion du P.N.B., soit 9,2 p.c., et le rendement accru à provenir de l'expansion de la masse imposable, soit globalement 12,3 p.c., se dégage l'hypothèse d'un coefficient d'élasticité des recettes fiscales de 1,33. A l'écart constaté par rapport au chiffre de 1,15 qui avait été cité précédemment à cet égard ⁽¹⁾, ont contribué non seulement des relèvements de tarifs d'impôts, mais également l'incidence croissante de la progressivité, qui n'a été corrigée que partiellement — pour les tranches inférieures de revenus ⁽²⁾ —, une évolution structurelle qui a lié dans une plus grande mesure le rendement de l'impôt aux composantes les plus expansives de la masse imposable et, *last but not least*, la « meilleure perception de l'impôt ». Aux 4,7 milliards attendus à ce titre en 1973, qu'il faut en fait augmenter de la plus grande partie, sinon de la totalité du montant de 1,8 milliard inscrit comme « incidence complémentaire en 1973 de mesures prises en 1972 », s'ajoutent les 5 milliards déjà prévus en 1972 et les 2,5 milliards identifiés comme tels de 1968 à 1971, formant un total de 14 milliards. En fait, le montant des ressources qui devraient, dans le budget de 1973, avoir leur origine dans la meilleure perception de l'impôt est plus élevé que ces 14 milliards car les recettes incorporées à ce titre de 1968 à 1972 dans les recettes globales ont participé à l'expansion générale de ces recettes; si on tient compte de celle-ci, on obtient un total qui représente non loin de 4 p.c. des recettes globales de 1973.

IV. Les dépenses ordinaires.

Ainsi qu'il ressort du graphique 1, c'est de 1970 à 1972 que les dépenses ordinaires ont connu leur accélération majeure, puisque leur taux d'accroissement annuel est passé de 10,8 à 15,8 p.c. Pour les cinq premiers mois de 1972, l'augmentation des décaissements sur le budget ordinaire était même de plus de 20 p.c. par rapport aux mêmes mois de 1971; étant donné que ceci résultait en partie de l'accélération de certaines dépenses, notamment de transferts, le pourcentage de croissance se réduit progressivement : pour dix mois, il est de 16,7 p.c. Comparées aux prévisions initiales de 1972, celles de 1973 indiquent qu'une décélération est attendue, mais que le rythme d'accroissement prévu reste néanmoins sensiblement supérieur à celui du P.N.B.

La ventilation des dépenses ordinaires est indiquée au tableau III d'après la classification « administrative » — par départements — et au tableau IV d'après la nature des dépenses — par catégories économiques. Conformément aux principes exposés dans l'introduction au présent article, les chiffres repris

⁽¹⁾ Exposé général du Budget pour 1969, p. 23.

⁽²⁾ Pour les années 1968 à 1973, le total des aménagements identifiés en faveur des revenus les moins élevés se chiffre à quelque 6,2 milliards.

dans ces tableaux tiennent compte de diverses rectifications en vue d'en améliorer la comparabilité; leur interprétation exige un minimum de réserves ⁽¹⁾.

Pour une bonne compréhension des analyses qui suivent, on rappellera que l'augmentation globale des dépenses ordinaires atteint 93,5 p.c. entre 1967 et 1973 et 13,6 p.c. de 1972 à 1973, et que, pour les mêmes périodes, la progression du P.N.B. est évaluée à 72,4 et 9,2 p.c.

Tableau III.

Dépenses ordinaires ventilées par départements

	Montants		Part dans le total		Accroissements 1967-1973	
	1967 ¹	1973 ²	1967 ³	1973 ³		
	(milliards de francs)		(pour cent)		(milliards de francs)	(pour cent) ³
<i>Départements :</i>						
Premier Ministre	0,5	0,9	0,2	0,2	+ 0,4	+ 79,8
Justice	4,1	9,9	1,8	2,3	+ 5,8	+142,6
Intérieur	13,3	28,8	5,9	6,7	+ 15,5	+117,0
Affaires étrangères et Commerce extérieur .	5,2	3,1	2,3	0,7	+ 2,0	+37,2
Coopération au développement		4,1		1,0		
Défense nationale	18,8	26,3	8,3	6,1	+ 7,5	+ 39,7
Gendarmerie	2,7	5,1	1,2	1,2	+ 2,4	+ 86,1
Agriculture	3,9	9,6	1,7	2,2	+ 5,7	+149,7
Affaires économiques	8,4	8,5	3,7	2,0	+ 0,1	+ 1,5
Classes moyennes	0,5	0,8	0,2	0,2	+ 0,3	+ 65,8
Communications	9,6	21,6	4,3	5,0	+ 12,0	+125,5
Postes, Télégraphes et Téléphones	6,6	16,1	2,9	3,7	+ 9,5	+146,1
Travaux publics	4,1	10,2	1,9	2,4	+ 6,1	+145,1
Emploi et travail	3,7	4,4	1,6	1,0	+ 0,7	+ 20,5
Prévoyance sociale	17,5	38,8	7,8	9,0	+ 21,3	+121,6
Education nationale	42,3	85,8	18,8	19,9	+ 43,5	+102,7
Culture	2,9	6,8	1,3	1,6	+ 3,9	+131,5
Santé publique et famille	7,7	18,1	3,4	4,2	+ 10,4	+135,8
Finances	7,1	16,9	3,1	3,9	+ 9,8	+138,3
<i>Budgets financiers :</i>						
Dette publique	38,5	66,1	17,1	15,3	+ 27,6	+ 71,8
Pensions	27,5	47,9	12,2	11,1	+ 20,4	+ 74,2
Dotations	0,6	1,3	0,3	0,3	+ 0,7	+ 97,0
Total ...	225,5	431,1	100,0	100,0	+205,6	+ 91,1
Fonds d'expansion économique et de recon- version régionale	0,4	6,0			+ 5,6	
Total général ...	225,9	437,1			+211,2	+ 93,5

¹ Réalisations.

² Prévisions initiales; diverses corrections ont été appliquées à la ventilation par départements en vue d'améliorer la comparabilité avec les données de 1967.

³ Les pourcentages ont été calculés sur des montants en millions de francs.

⁽¹⁾ Les « rectifications » visent à annuler autant que possible l'effet perturbateur des « débudgétisations », ainsi que des transferts de compétences, et donc de crédits, d'un département à l'autre. Bien que les corrections soient imparfaites et incomplètes, les chiffres rectifiés sont, dans l'ensemble, mieux comparables que les séries brutes.

Entre 1967 et 1973, les principales augmentations se présentent comme suit, dans la classification par budget (1) :

	(milliards de francs)		(pour cent)
Education nationale	+ 43,5	Agriculture	+ 150
Dette publique	+ 27,6	Postes, Télégraphes et Téléphones	+ 146
Prévoyance sociale	+ 21,3	Travaux publics	+ 145
Pensions	+ 20,4	Justice	+ 143
Intérieur	+ 15,5	Santé publique et famille	+ 136
Communications	+ 12,0	Culture	+ 132
Santé publique et famille	+ 10,4	Communications	+ 125
Postes, Télégraphes et Téléphones	+ 9,6	Prévoyance sociale	+ 122
Défense nationale	+ 7,5	Intérieur	+ 117
Travaux publics	+ 6,1	Education nationale	+ 103

Bien que son augmentation soit la plus considérable en valeur absolue, l'Education nationale ne figure qu'au dixième rang par ordre d'importance des taux d'accroissement en raison de l'importance que ce budget avait déjà atteinte au cours de l'année de référence. Pour les mêmes raisons, la Dette publique et les Pensions n'apparaissent pas dans la liste des plus forts pourcentages : leurs taux d'accroissement n'atteignent respectivement que 72 et 74 p.c.; le budget de la Défense nationale n'a augmenté que de 40 p.c. et, mesuré en milliards de francs, son accroissement apparaît comme relativement mineur. Les croissances relatives les plus faibles sont celles des Affaires économiques (+ 2 p.c.) (2) et de l'Emploi et du Travail (+ 21 p.c.) (3).

L'augmentation constatée à la Prévoyance sociale reflète celle des subsides à la Sécurité sociale (+ 18,7 milliards) et des allocations aux handicapés, estropiés et mutilés (+ 2,3 milliards). Les transferts aux Fonds des Communes et des Provinces expliquent l'augmentation constatée pour l'Intérieur. Les Communications doivent prendre en charge les déficits de plus en plus lourds des Chemins de Fer — plus de 14,5 milliards de subsides à l'ordinaire en 1973, contre 6,8 milliards en 1967 — et des transports urbains et vicinaux — 3,5 milliards en 1973, contre 0,5 milliard en 1967. Le budget de la Santé publique a été fortement influencé par les subsides aux hôpitaux — 0,9 milliard en 1967, 5 milliards en 1973 — et par d'autres interventions à caractère social. L'augmentation

(1) Bien qu'elle soit de 9,8 milliards (ou 138 p.c.), l'augmentation pour le département des Finances n'est pas reprise dans cette liste parce qu'à concurrence de 4,2 milliards elle est imputable à un crédit formant la contribution générale de la Belgique au financement des Communautés européennes; l'inscription de ce crédit au budget des Finances résulte d'une réforme des modalités de ce financement, qui a entraîné une modification de sa prise en charge dans les budgets. Les variations sont calculées sur la base des prévisions pour 1973.

(2) Ce pourcentage est sous-estimé parce que le budget de ce département n'a pu être rectifié, comme il eût été souhaitable, par réintégration des dépenses du Fonds d'expansion économique et de reconversion régionale qui le concernent.

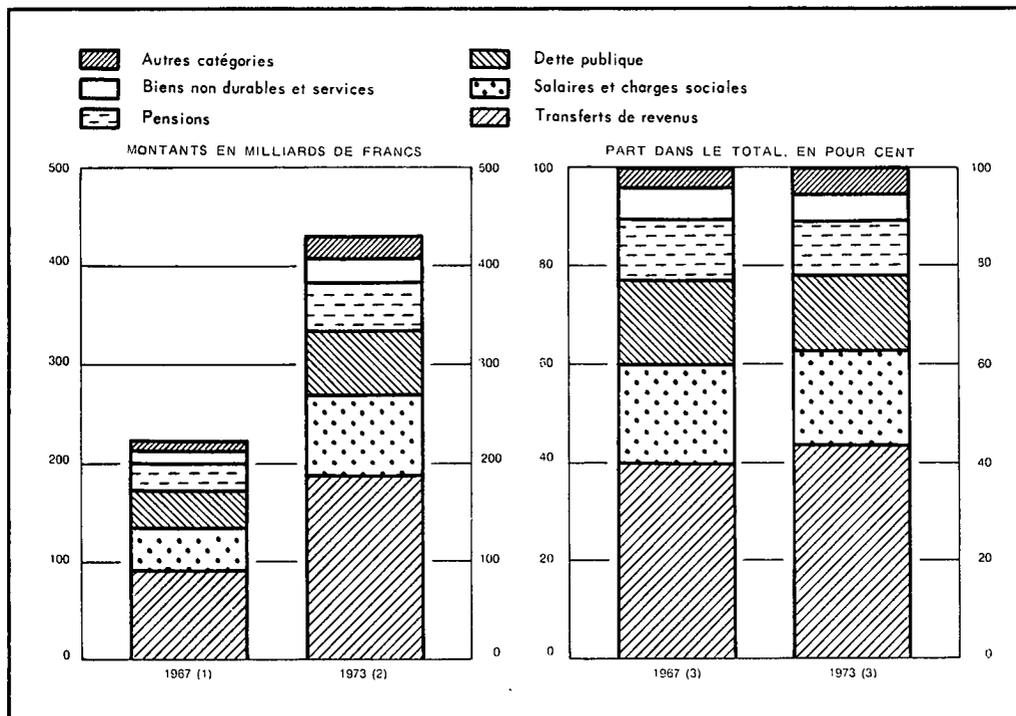
(3) Ce budget est très « conjoncturel » puisqu'il est influencé par le niveau du chômage; ce dernier était relativement important en 1967.

constatée aux Postes, Télégraphes et Téléphonies reflète les charges rapidement croissantes du service des Postes. Les dépenses du département de la Justice, qui sont presque entièrement des rémunérations de magistrats, fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, ministres des cultes, etc., et des frais de fonctionnement et d'entretien, tribunaux, prisons, etc., ont subi pleinement l'influence de la revalorisation des rémunérations et de la hausse des prix des biens et services; à signaler, en outre, un accroissement d'un tiers de l'effectif rémunéré à charge de ce département.

Les montants recensés pour les Travaux publics s'accroissent surtout du chef des péages aux associations intercommunales d'autoroutes — 2,1 milliards en 1973 —, de l'entretien des routes et voies navigables — environ 1,5 milliard de plus qu'en 1967 —, des charges financières relatives à d'autres dépenses « débudgétisées » (+ 0,8 milliard) et des salaires et charges sociales (+ 1,4 milliard). Enfin, l'évolution constatée pour l'Agriculture est en rapport avec le coût croissant de la politique agricole commune.

Graphique 2.

Présentation économique des dépenses ordinaires



1 Réalisations.
 2 Prévisions initiales; diverses corrections ont été appliquées à la ventilation par catégorie de dépenses en vue d'améliorer la comparabilité des données.
 3 A l'exclusion des dépenses du Fonds d'Expansion Economique et de Reconversion Régionale qui n'ont pu être ventilées entre les différentes rubriques qu'elles concernent.

De 1972 à 1973, on ne peut faire de comparaison valable par départements parce qu'au budget de 1972, reste inscrite aux Finances, une provision de

21,5 milliards ⁽¹⁾, appelée à être répartie ultérieurement entre les budgets départementaux, dont certains seront alors profondément modifiés; la provision correspondante pour 1973 n'est que de 2 milliards, la programmation sociale et une bonne partie des majorations, découlant de la hausse de l'index, ayant été incorporées dès l'origine dans les différents budgets ⁽²⁾.

Au terme de l'évolution dont les traits essentiels ont été indiqués ci-avant, la part des principaux départements dans le total des dépenses ordinaires en 1973 se présente comme suit, comparée à la situation existant en 1967 :

	Part dans le total des dépenses (pour cent)	
	1973 (provisions)	1967 (réalisations)
Education nationale	19,9	18,8
Dettes publiques	15,3	17,1
Pensions	11,1	12,2
Prévoyance sociale	9,0	7,8
Intérieur	6,7	5,9
Défense nationale	6,1	8,3
Communications	5,0	4,3
Santé publique et famille	4,2	3,4

Il ne s'est produit qu'un seul glissement dans le classement des pourcentages par ordre décroissant : la Défense nationale a reculé du quatrième au sixième rang.

La part de l'Education nationale atteint le cinquième du budget total; augmentée des dépenses de Culture, elle s'élève même à 21,5 p.c., contre 20,1 p.c. en 1967. Les budgets à caractère social immédiat repris dans la liste ci-dessus totalisent 24,3 p.c., contre 23,4 p.c. en 1967; si on tient compte, en outre, des budgets de l'Emploi et des Classes moyennes, les parts correspondantes deviennent 25,5 p.c. en 1973, contre 25,2 p.c. en 1967, soit une contribution stable d'un quart des dépenses ordinaires globales.

Le recul constaté pour la Dette publique ne reflète pas l'évolution réelle des charges de la dette de l'Etat, en raison des applications croissantes de la

- (¹) Solde — d'une provision globale de 22 milliards pour :
- | | |
|----------------------------|----------------|
| programmation sociale | 14,5 milliards |
| provision index | 3,0 milliards |
| nouveaux avantages sociaux | 3,0 milliards |
| chômage | 1,5 milliard |
- et — d'un report de provision de 1972 1,0 milliard

Jusqu'à présent, seul le 1,5 milliard pour le chômage a été affecté.

(²) Pour la comparaison entre 1973 et 1967, ces deux milliards ont été ventilés entre les divers départements d'après la clé de répartition constatée pour l'affectation de provisions analogues relatives à des années antérieures.

technique de la « débudgétisation »; un des effets de cette technique est le développement d'un endettement dont les charges d'amortissement et d'intérêt ne grèvent pas le budget de la dette publique (1).

Outre la ventilation par budgets, l'Exposé général annuel fournit également une présentation économique des budgets départementaux; cette présentation, rectifiée conformément aux principes énoncés précédemment, fait l'objet du tableau IV.

Tableau IV.

Présentation économique des dépenses ordinaires

	Montants		Part dans le total 3		Variations 1967-1973	
	1967 1	1973 2	1967 4	1973 4	(milliards de francs)	(pour cent) 4
	(milliards de francs)		(pour cent)			
1. Salaires et charges sociales	45,2	82,5	20,0	19,1	+ 37,3	+ 82,7
2. Biens non durables et services	13,7	22,9	6,1	5,3	+ 9,2	+ 67,5
3. Matériel militaire et entretien des routes	1,1	3,3	0,5	0,8	+ 2,2	+132,0
4. Intérêts et pertes	0,6	3,8	0,3	0,9	+ 3,2	+493,4
5. Transferts de revenus	90,7	187,9	40,2	43,6	+ 97,2	+107,1
6. Transferts de capitaux	3,6	4,2	1,6	1,0	+ 0,6	+ 15,9
7. Biens meubles patrimoniaux	1,3	1,7	0,6	0,4	+ 0,4	+ 34,3
8. Divers	2,6	9,6	1,1	2,2	+ 7,0	+271,1
9. Dette publique	38,5	66,1	17,1	15,9	+ 27,6	+ 71,8
10. Pensions	27,5	47,8	12,2	11,1	+ 20,3	+ 73,8
11. Dotations	0,7	1,3	0,3	0,3	+ 0,6	+ 97,0
Total ...	225,5	431,1	100,0	100,0	+205,6	+ 91,2
12. Fonds d'expansion économique et de re-conversion régionale	0,4	6,0 ⁵			+ 5,6	
Total général ...	225,9	437,1			+211,2	+ 93,5

1 Réalisations.

2 Prévisions initiales; diverses corrections ont été appliquées à la ventilation par catégories de dépenses en vue d'améliorer la comparabilité des données.

3 A l'exclusion des dépenses du Fonds d'Expansion Economique et de Reconversion Régionale qui n'ont pu être ventilées entre les différentes rubriques qu'elles concernent.

4 Les pourcentages ont été calculés sur des montants en millions de francs.

5 Pour 1973, le montant indiqué est celui des recettes « affectées »; les dépenses sont supposées être égales à ces recettes.

De 1967 à 1973, la programmation sociale et la hausse de l'index ont contribué chacune à concurrence d'environ un tiers à l'accroissement des « salaires et charges sociales »; le dernier tiers doit être attribué à l'augmentation de l'effectif et aux effets de l'ancienneté et des promotions.

La majoration observée pour les « biens non durables et services » résulte apparemment pour quelque 25 à 30 p.c. de la hausse de l'index.

(1) Dans la mesure où ils sont pris en charge par des crédits budgétaires, ces intérêts et amortissements sont inscrits jusqu'à présent non pas au budget de la dette, mais bien à ceux des départements desquels relèvent normalement les dépenses qui ont été « débudgétisées » (principalement les Travaux publics et la Santé publique).

Les « transferts de revenus » forment le poste le plus important, leur progression a les origines principales suivantes :

	<i>(milliards de francs)</i>
Subsides à caractère social ¹	+ 35,5
Enseignement subventionné	+ 27,8
Fonds des Communes et des Provinces	+ 15,1
Communauté Économique Européenne ²	+ 9,6
Communications ³	+ 5,7

¹ A l'exclusion des pensions qui sont regroupées sous une rubrique distincte, et de quelques autres interventions, de moindre importance, qui ne sont pas rangées parmi les transferts de revenus.

² Droits de douane cédés à la C.E.E. et contribution générale au financement des budgets des Communautés.

³ Interventions dans le déficit de sociétés de transports en commun.

Les dépenses relatives à la « Dette publique » sont influencées par l'augmentation de la dette, correspondant aux besoins nets de financement du Trésor, dont il sera question ci-après, et par la hausse des taux d'intérêt à long terme.

Quant aux charges des « pensions », elles se sont accrues sous l'influence à la fois de l'indexation — plus d'un tiers de la croissance totale —, de l'augmentation du nombre de bénéficiaires et de l'octroi d'avantages nouveaux.

De 1972 à 1973, ce sont également les « transferts de revenus » (+ 34,2 milliards) qui sont pour une large part — à peu près les deux tiers — à l'origine de l'augmentation globale des dépenses. Les transferts à caractère social augmentent de quelque 8 milliards; du solde, la moitié environ va à l'enseignement subventionné, l'autre moitié se répartissant principalement entre les Pouvoirs subordonnés (± 4 milliards), les transports en commun ($\pm 3,2$ milliards), la C.E.E. (± 2 milliards) et les Travaux publics (± 2 milliards, qui se rapportent surtout aux péages à verser aux intercommunales d'autoroutes).

Le troisième tiers de l'augmentation globale des dépenses concerne, par ordre décroissant d'importance, les « salaires et charges sociales », la « dette publique », les « pensions » et diverses autres affectations.

V. Les opérations extraordinaires.

Avant d'être utilisée dans le domaine des recettes et dépenses ordinaires, la technique de la « débudgétisation » avait été adoptée en matière de dépenses extraordinaires; du préfinancement, par le Crédit Communal, de la part subsidiée par l'Etat dans les travaux d'infrastructure des pouvoirs subordonnés, elle s'est étendue progressivement à une série d'autres opérations. Les renseignements chiffrés faisant souvent défaut, le recensement qu'on a pu opérer est, comme il a été indiqué dans l'introduction, forcément incomplet. La partie qu'on a recensée porte déjà, en gros, sur un quart des « investissements » totaux.

Ainsi qu'on a pu le voir au tableau I, les recettes extraordinaires sont minimes. Elles sont formées essentiellement de remboursements reçus sur des prêts et avances consentis par le Trésor et du produit de l'aliénation de biens immobiliers.

Les dépenses extraordinaires comprennent, outre les « investissements » (1), des dépenses d'infrastructure et d'équipement de l'armée et de la gendarmerie ainsi que des dépenses dites « financières », qui sont essentiellement des octrois de crédits et des prises de participations.

Etant donné que sous les « investissements », on recense des travaux et des contrats dont l'exécution s'étend souvent sur bien plus d'une année, il s'imposait de dépasser, d'une manière ou d'une autre, le principe budgétaire de l'annualité. C'est pourquoi on a eu recours, d'une part, à l'élaboration de « programmes » qui s'étendent sur plusieurs années (2) et, d'autre part, à la présentation des budgets extraordinaires en deux volets relatifs l'un, au plafond des nouveaux « engagements » qui peuvent être pris — c'est-à-dire des nouveaux contrats qui peuvent être conclus — et l'autre, au plafond des paiements autorisés. Ces derniers suivent automatiquement l'exécution des engagements mais interviennent souvent pendant une année postérieure à celle au cours de laquelle l'autorisation d'engager la dépense a été donnée (3).

Le tableau des engagements est important au point de vue économique puisqu'il conditionne la masse des décisions de dépenser qui peuvent être prises en cours d'année et qui déclenchent l'activité économique correspondante; il n'en résulte toutefois pas nécessairement que cette activité se situe entièrement pendant l'année en question. Les autorisations de paiements n'interviennent qu'après l'achèvement, partiel ou total, d'une commande; elles permettent de se faire une idée des activités qui se sont effectivement déroulées à l'initiative de l'Etat et, puisque le solde du budget ordinaire est le plus souvent positif ou proche de l'équilibre, c'est leur niveau qui détermine essentiellement l'appel du Trésor aux marchés de fonds; à ce double titre, elles sont également intéressantes. C'est pourquoi les deux séries d'indications ont été reprises au tableau V.

Comme on l'a vu précédemment pour les dépenses ordinaires, il est instructif de placer le profil annuel des dépenses extraordinaires en regard de celui du P.N.B. En ce qui concerne ces dépenses, il convient de noter, au préalable, que le taux d'accroissement prévisible en 1973 a été calculé en comparant non pas les prévisions initiales de 1973 et 1972, comme cela avait été fait pour les dépenses ordinaires, mais en divisant le montant des prévisions initiales de 1973 par les

(1) Dans la terminologie budgétaire, ce concept est utilisé dans une acception qui ne correspond pas entièrement à la « formation brute de capital fixe » des comptes nationaux; il recouvre en principe toutes les augmentations de patrimoine ainsi que des transferts de capitaux.

(2) Les programmes présentent, en outre, l'avantage de fournir un aperçu global de toute l'activité d'« investissement » qui relève du pouvoir central, y compris donc, en principe, celle du secteur « débudgétisé ».

(3) Les nouveaux engagements d'une année ne donneraient lieu, qu'à concurrence d'environ un tiers, à des paiements au cours de cette même année.

Tableau V.

Dépenses extraordinaires de l'Etat

(milliards de francs)

	Engagements								Paielements							
	1967 Réalisa- tions	1968 Réalisa- tions	1969 Réalisa- tions	1970 Réalisa- tions	1971 Réalisa- tions	1972 Pro- gramme initial	1972 Pro- gramme ajusté	1973 Pro- gramme initial	1967 Réalisa- tions	1968 Réalisa- tions	1969 Réalisa- tions	1970 Réalisa- tions	1971 Réalisa- tions	1972 Prévi- sions initiales	1972 Réalisa- tions présu- mées	1973 Prévi- sions initiales
I. INVESTISSEMENTS :																
a) Secteur budgétaire :																
Travaux publics ²	21,5	24,5	24,2	26,3	30,1	31,9	38,7	35,7	18,1	21,0	22,9	21,5	31,4	31,7	33,7	36,4
Communications	2,5	2,6	3,6	3,9	5,7	6,4	7,0	7,3	2,0	3,1	3,0	2,3	3,8	5,5	5,2	6,8
Education nationale	2,9	2,6	3,2	4,6	4,5	5,5	6,8	6,0	3,2	3,0	3,0	3,6	4,2	5,6	5,2	6,1
Santé publique et famille	0,9	1,0	1,9	1,9	2,8	2,4	3,5	4,3	0,4	0,5	0,7	1,1	1,6	2,8	2,8	3,7
Autres départements	0,6	1,2	1,3	1,4	1,7	1,7	2,0	1,7	0,9	1,0	0,9	1,0	1,4	1,5	2,0	1,9
Total secteur budgétaire ...	28,4	31,9	34,2	38,1	44,8	47,9	58,0	55,0	24,6	28,6	30,5	32,5	42,4	47,1	48,9	54,9
b) Secteur débudgétisé :																
Travaux publics	5,9	9,4	11,7	13,1	17,3	17,3	19,9	17,7	5,0	5,8	9,7	10,6	14,5	17,4	17,3	e 18,1
Santé publique et famille	1,4	1,7	1,6	1,6	1,8	2,1	2,9	3,2	1,1	1,3	1,5	1,6	1,7	2,0	2,7	e 2,9
Total secteur débudgétisé ...	7,3	11,1	13,3	14,7	19,1	19,4	22,8	20,9	6,1	7,1	11,2	12,2	16,2	19,4	20,0	e 21,0
Total des investissements ...	35,7	43,0	47,5	52,8	63,9	67,3	80,8	75,9	30,7	35,7	41,7	44,7	58,6	66,5	68,9	e 75,9
II. DEFENSE NATIONALE ET GEN- DARMERIE	8,7	10,8	4,0	4,4	11,3	9,6	10,0	10,2	4,7	6,5	6,2	7,3	8,6	8,9	9,9	9,4
III. DEPENSES FINANCIERES	6,4	7,1	7,1	9,4	12,2	21,4 ¹	23,6 ¹	23,8 ¹	6,4	7,1	7,1	9,4	12,2	20,0 ¹	22,2 ¹	22,6 ¹
Total général (I + II + III) ...	50,8	60,9	58,6	66,6	87,4	98,3 ¹	114,4 ¹	109,9 ¹	41,8	49,3	55,0	61,4	79,4	95,4 ¹	101,0 ¹	e 107,9 ¹

¹ Dont 9 milliards pour le financement du remboursement des taxes comprises dans les stocks existant au 1^{er} janvier 1971.² Y compris le Fonds des Routes.

e Estimation.

prévisions « ajustées » de 1972. En ce qui concerne les budgets ordinaires, l'expérience du passé enseigne que les évaluations initiales sont toujours dépassées, plus ou moins largement, ce qui interdit de comparer valablement des prévisions initiales pour une année avec des réalisations, probables ou effectives, d'une année antérieure. En revanche, les dépenses extraordinaires effectives sont généralement plus proches des prévisions initiales, sauf lorsque des décisions d'inspiration conjoncturelle sont prises après la fixation du montant des budgets. Dès lors, si aucune décision de cette nature n'est intervenue pendant l'exercice, les prévisions ajustées ne s'écarteront vraisemblablement guère des prévisions initiales et on peut comparer valablement les prévisions initiales pour l'année à venir avec les prévisions ajustées de l'année précédente; si des mesures conjoncturelles ont été prises pendant l'année de référence, les prévisions pour l'année à venir ne peuvent être comparées qu'aux données ajustées de l'année précédente, sans quoi on ferait abstraction d'un élément capital intervenu lors de celle-ci; ainsi, dans la comparaison 1972-1973, il se concevrait d'autant moins d'ignorer le fait du programme de relance, qui est venu s'ajouter aux prévisions initiales, que cet élément est précisément caractéristique de la politique budgétaire en 1972 et, qu'à l'heure actuelle, rien ne laisse prévoir que des décisions analogues viendront modifier les prévisions initiales de dépenses extraordinaires en 1973.

Une autre remarque préalable doit être faite. En exécution du Code de la taxe sur la valeur ajoutée, mis en vigueur le 1^{er} janvier 1971, les entreprises pouvaient obtenir le remboursement des taxes de transmission acquittées sur les stocks qu'elles détenaient à l'ouverture de l'année 1971. Ce remboursement se fait par tranches annuelles de \pm 9 milliards au cours des années 1972 à 1974 par des retenues, opérées par les entreprises, sur les montants de T.V.A. à verser au Trésor ou, lorsque ces montants sont nuls ou insuffisants, pour permettre cette déduction, par des restitutions effectuées par l'administration des Finances; il se traduit donc en fait par un manque de recettes. Jugeant que cette opération revêtait un caractère « extraordinaire », qu'il ne convenait pas qu'elle vînt charger — et déséquilibrer — le budget ordinaire mais, au contraire, que son incidence sur les finances de l'Etat fût répartie sur plusieurs années, tout comme le montant total des taxes incorporées dans les stocks était le résultat d'une accumulation résultant d'une longue évolution, le Gouvernement décida d'inscrire au budget extraordinaire de 1972 et de 1973 ⁽¹⁾ un crédit de quelque 9 milliards qui, viré comme recette ordinaire au budget des Voies et Moyens, annulerait l'incidence de la restitution sur les recettes ordinaires.

Avec un budget ordinaire en déficit (1972) ou en équilibre (1973), cette décision revenait donc à financer le remboursement en question par l'emprunt, autrement dit, à opérer une simple substitution de dette, l'endettement du Trésor envers les entreprises créancières du chef de taxes acquittées sur les stocks qu'elles détenaient au 1^{er} janvier 1971, non recensé à la situation officielle de la dette publique, étant remplacé par un endettement sous forme d'émission d'effets et/ou de fonds publics qui, eux, sont repris dans cette situation.

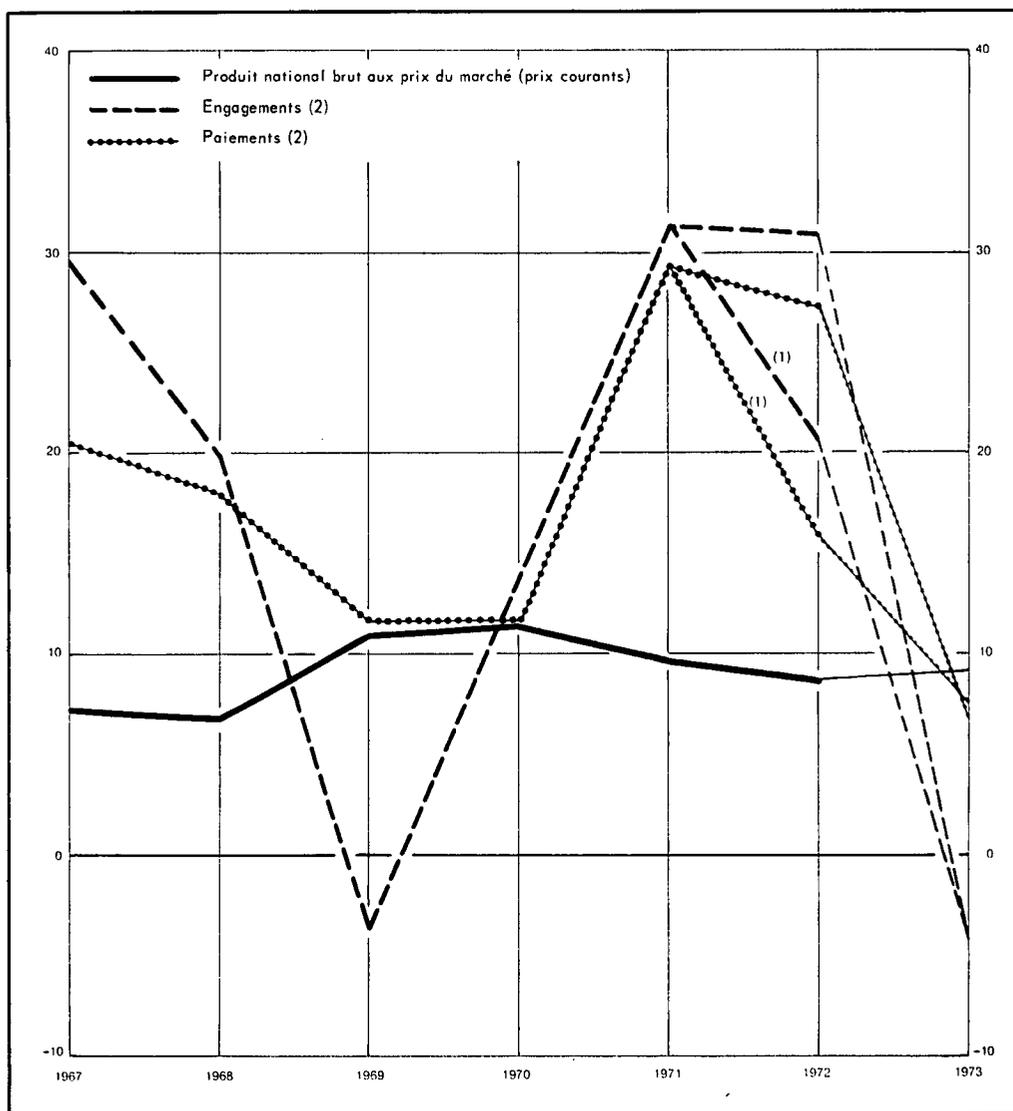
⁽¹⁾ Une troisième tranche devra encore être remboursée en 1974; il est probable que les mêmes modalités seront appliquées.

Vu le caractère temporaire de l'opération, qui se terminera, normalement, en 1974, et eu égard à sa nature particulière, la substitution de dette n'exerçant, comme telle, pas d'influence génératrice de revenus ⁽¹⁾, il a été jugé préférable de ne pas en tenir compte dans le rapprochement des taux d'accroissement respectifs des dépenses extraordinaires et du P.N.B.

Graphique 3.

Dépenses extraordinaires de l'Etat et produit national brut

(Taux d'accroissement annuels en pour cent)



¹ Non compris le remboursement des taxes sur les stocks.

² Les taux d'accroissement sont calculés comme suit : jusqu'en 1971 : réalisations annuelles comparées; 1972 : prévisions ajustées comparées aux réalisations de 1971; 1973 : prévisions initiales comparées aux prévisions ajustées de 1972.

(1) Elle contribue toutefois à augmenter les besoins nets de financement de l'Etat et à réduire ceux des entreprises et peut, par ce biais, exercer des effets sur les flux réels.

Cette double mise au point étant faite, ces taux d'accroissement évoluent de la manière suivante :

	Dépenses extraordinaires		Produit national brut ¹
	Engagements	Paiements	
		(pour cent)	
1967	+ 29,6	+ 20,5	+ 7,2
1968	+ 19,9	+ 17,9	+ 6,9
1969	- 3,8	+ 11,6	+ 11,0
1970	+ 13,7	+ 11,6	+ 11,5
1971	+ 31,2	+ 29,3	+ 9,7
1972 (provisoire)	+ 20,6	+ 15,9	+ 8,8
1973 (prévisions)	- 4,3	+ 7,5	+ 9,2

¹ Aux prix (courants) du marché.

Les données de ce tableau, illustrées au graphique 3, prouvent l'utilisation systématique des dépenses extraordinaires comme instrument de politique budgétaire anticyclique tant les efforts de « relance » consentis en 1967-1968 et en 1971-1972 apparaissent de façon frappante, surtout dans l'évolution des engagements.

Sur l'ensemble de la période de 1967 à 1973, la progression globale des dépenses extraordinaires a été de 116 p.c. en engagements et de 158 p.c. en paiements; elle se décompose comme suit en trois éléments constitutifs :

	Engagements	Paiements
	part dans la progression globale	
	(pour cent)	
Investissements	68	68
Défense nationale et Gendarmerie	3	7
Dépenses financières	29	25

Si, pour rétablir une plus juste perspective à long terme, on élimine des dépenses financières le crédit extraordinaire de 9 milliards, relatif au remboursement des taxes comprises dans la valeur des stocks existant au 1^{er} janvier 1971, la progression globale de 1967 à 1973 revient à 99 p.c. en engagements et à 137 p.c. en paiements, répartis comme suit :

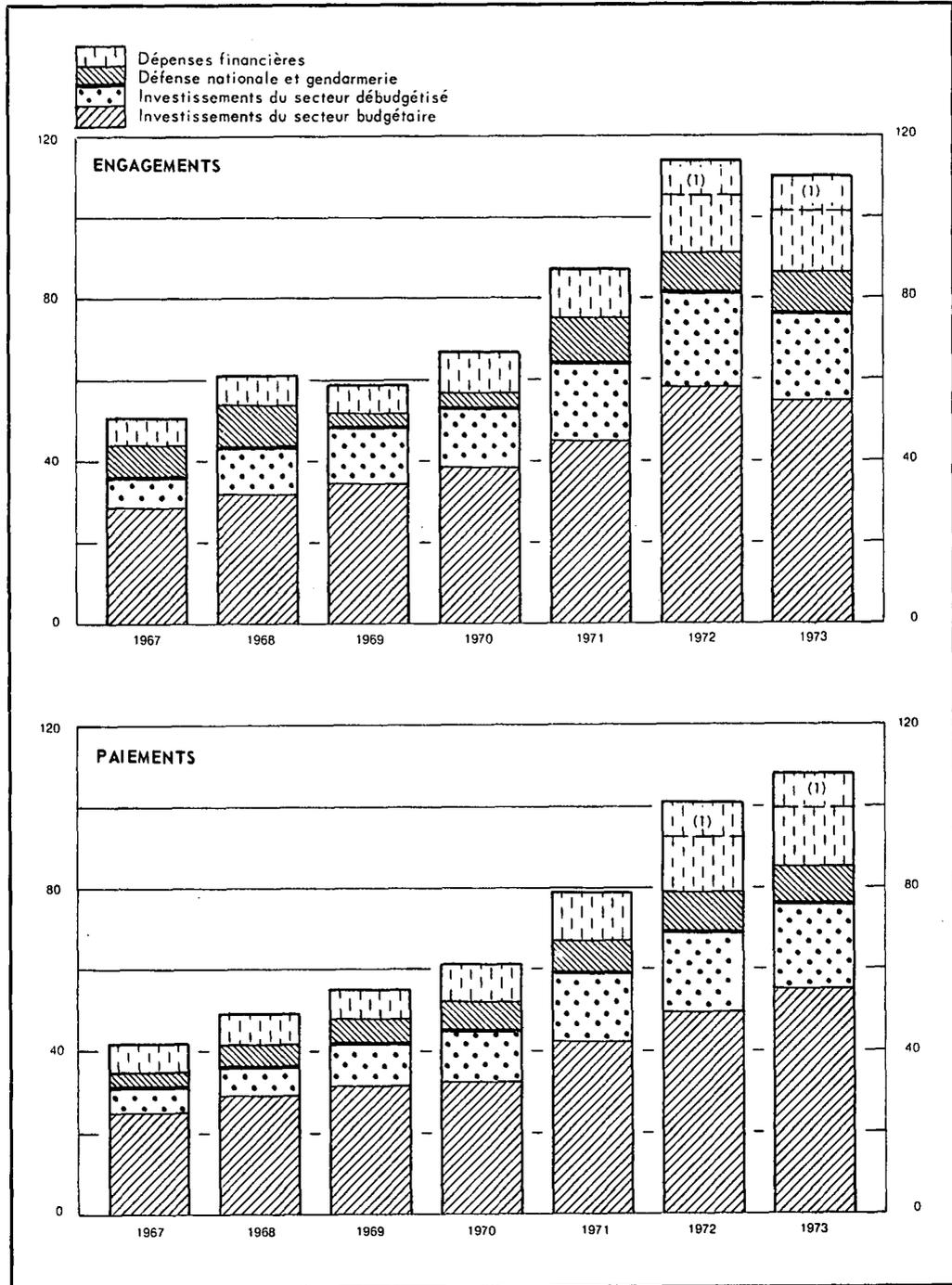
	Engagements	Paiements
	part dans la progression globale	
	(pour cent)	
Investissements	80	79
Défense nationale et Gendarmerie	3	8
Dépenses financières	17	13

Dans cette hypothèse, les dépenses dites « d'investissement » interviennent donc pour les quatre cinquièmes dans la variation des dépenses extraordinaires entre 1967 et 1973.

Graphique J.

Dépenses dites d'investissement de l'Etat

(milliards de francs)



1 Remboursement des taxes comprises dans les stocks : 9 milliards.

L'évolution annuelle du montant des dépenses pour chacune des trois catégories est retracée au graphique 4. Il en ressort, notamment, que l'action anticyclique ne s'exerce guère sur les dépenses financières ni sur les dépenses « débudgétisées »; par contre, celles de la Défense nationale s'avèrent jouer un rôle important dans cette action.

Ventilée d'après ses trois grandes composantes, et après exclusion des crédits relatifs au remboursement des taxes sur les stocks, l'évolution des dépenses extraordinaires peut être résumée comme suit :

	Engagements		Paiements	
	(Variations en pour cent)			
	1967-1973 1	1972-1973 2	1967-1973 1	1972-1973 2
A. Investissements :				
Secteur budgétaire	+ 93,7	- 5,2	+ 123,2	+ 12,3
Secteur débudgétisé	+ 186,3	- 8,3	+ 244,3	+ 5,0
Total A ...	+ 112,6	- 6,1	+ 147,2	+ 10,2
B. Défense nationale + Gendarmerie	+ 17,2	+ 2,0	+ 100,0	- 5,1
Total A + B ...	+ 93,9	- 5,2	+ 141,0	+ 8,2
C. Dépenses financières ³	+ 131,3	+ 1,4	+ 112,5	+ 3,0
Total général ³ ...	+ 98,6	- 4,3	+ 136,6	+ 7,5

1 Prévisions initiales de 1973 par rapport aux réalisations de 1967.

2 Prévisions initiales de 1973 par rapport aux prévisions ajustées de 1972.

3 Y compris les crédits relatifs au remboursement des taxes sur stocks, on obtient :

	Engagements		Paiements	
	(Variations en pour cent)			
	1967-1973	1972-1973	1967-1973	1972-1973
C. Dépenses financières	+ 271,9	+ 0,8	+ 253,1	+ 1,8
Total général ...	+ 116,3	- 3,9	+ 158,1	+ 6,8

L'accroissement des dépenses financières, après exclusion du crédit extraordinaire de 9 milliards, est de 131 p.c. en engagements et 113 p.c. en paiements; il se rapporte principalement à des transferts en faveur de sociétés de transports en commun, de l'étranger — notamment au titre de la coopération au développement ou de prêts —, du logement et des entreprises.

Pris dans leur ensemble, les « investissements » ont plus que doublé à prix courants entre 1967 et 1972. En 1973, les engagements régresseraient (- 6,1 p.c.) par rapport aux réalisations probables de l'année 1972 — marquée par un programme exceptionnel de relance conjoncturelle — tout en s'inscrivant en hausse de 12,8 p.c., comparativement aux données initiales de 1972, c'est-à-dire avant l'adoption du programme de relance; de leur côté, les paiements, encore influencés par le montant exceptionnel des engagements pris en 1971 et 1972, continueraient cependant à gonfler.

Au total des sept années envisagées, les « investissements » ont donné lieu à 400 milliards d'engagements et 356,2 milliards de paiements. En termes de comptabilité nationale, la formation brute de capital fixe des pouvoirs publics ne s'est chiffrée qu'à 345 milliards bien que ce dernier montant se rapporte à l'ensemble des pouvoirs publics ⁽¹⁾; le fait que le montant recensé dans les comptes nationaux soit moins élevé que les « investissements » budgétaires s'explique par des différences conceptuelles, la notion d'« investissements » utilisée en terminologie budgétaire étant plus large que celle de « formation brute de capital fixe », puisque la première englobe notamment des acquisitions de biens immobiliers — terrains, bâtiments — et des transferts de capitaux, opérations qui ne constituent pas une formation brute de capital fixe au sens de la comptabilité nationale.

Compte tenu des réserves qu'un tel rapprochement appelle, on obtient pour la période 1967-1973, les données ci-après (à prix courants) ⁽²⁾ :

	Montant total (milliards de francs)	Indice 1973 (1967 = 100)
« Investissements » de l'Etat (paiements)	356	247
Formation brute de capital fixe des pouvoirs publics	345	249
Immeubles d'habitation	483	136
Formation brute de capital fixe productif des entreprises	1.148	156
Total de la formation brute de capital fixe	1.976	163

Quelles que soient ses imperfections, ce tableau permet en tout cas de conclure que le rythme d'accroissement des investissements est beaucoup plus élevé pour les pouvoirs publics que pour les entreprises et, surtout, que pour les logements. Cette évolution s'impose de manière encore plus frappante lorsqu'on raisonne à prix constants. Aux prix de 1967, la formation brute de capital fixe globale atteint, en 1973, l'indice 115 par rapport à celle de 1967; par secteurs, les indices correspondants sont de 107 pour les entreprises — dont 95 pour les immeubles d'habitation et 112 pour les investissements productifs — et de 170 pour les Pouvoirs publics. Autrement dit, en comparant, en termes réels, les chiffres pour 1973 à ceux de 1967, on constate que les investissements des Pouvoirs publics ⁽³⁾ ont progressé dix fois plus que l'ensemble des autres investissements. L'effort qui est effectué ces dernières années en matière d'équipements collectifs peut donc, sans exagération, être qualifié d'exceptionnel.

⁽¹⁾ Outre le Pouvoir central et l'Enseignement libre, qui sont en principe compris dans les 356,2 milliards recensés pour l'Etat, ce concept recouvre également les Pouvoirs subordonnés et la Sécurité sociale.

⁽²⁾ Les données pour 1973 sont les prévisions d'après l'Exposé général du Budget et d'après le Budget économique.

⁽³⁾ Pouvoir central, Pouvoirs subordonnés et Sécurité sociale.

La ventilation, en pourcentages, de la masse globale des « investissements » de la période 1967-1973 se présente comme suit :

	Engagements	Paiements
Travaux publics	74	75
Communications	8	7
Education nationale	8	8
Santé publique et famille	8	7
Autres départements	2	3

Les « investissements » recensés en Travaux publics relèvent, à concurrence d'un peu plus de la moitié, du secteur routier, et d'environ un quart des travaux hydrauliques, le solde, soit un peu plus de 20 p.c., se répartissant entre les bâtiments, l'urbanisme, les travaux subsidiés préfinancés par le Crédit Communal et diverses autres affectations.

Les dépenses extraordinaires du département des Communications se rapportent principalement au transport par chemin de fer et au transport urbain et vicinal en commun; accessoirement, elles concernent aussi les transports maritimes, ainsi que l'infrastructure touristique et des transports aériens.

Le Fonds des constructions scolaires de l'Etat et les constructions universitaires sont les principaux bénéficiaires des crédits extraordinaires ressortissant à l'Education nationale.

Quant à la part de la Santé publique, elle est formée surtout de contributions relatives à la distribution et au traitement des eaux ainsi qu'au réseau des établissements de soins aux malades, aux retraités et aux établissements pour handicapés.

De 1972 à 1973, les « engagements » se réduiraient de 4,3 p.c., les perspectives conjoncturelles ne justifiant plus la poursuite de la politique de relance suivie en la matière en 1971 et 1972. Cette réduction n'affecterait pas les « dépenses financières » ni celles de la Défense nationale et de la Gendarmerie; ces rubriques enregistreraient encore une progression, peu importante il est vrai. En régressant de 4,9 milliards ou 6,1 p.c., les « investissements » subiraient donc tout l'impact de la réduction. Celle-ci porterait en fait essentiellement sur les dépenses, budgétaires ou « débudgétisées », qui relèvent du département des Travaux publics qui, ainsi qu'on l'a indiqué, forment d'ailleurs en moyenne quelque 80 p.c. du total; en retrait de 5,2 milliards ou 8,9 p.c. sur celui de 1972, le programme d'engagements de ce département dépasserait cependant celui de 1971 de 12,7 p.c., encore que, compte tenu des hausses de prix, cette progression pourrait être surtout nominale.

Quant aux paiements, ils continueraient de s'accroître. Comme on l'on déjà exposé ci-avant, les décaissements ne suivent qu'après des délais relativement longs les décisions d'engagement de dépenses extraordinaires; ce sont les majorations sensibles, en 1971 et en 1972, conformément à la politique anticyclique, des engagements nouveaux, qui déterminent la croissance des paiements en 1973.

VI. Les dépenses globales.

Dans les sections précédentes, on a commenté séparément l'exécution des budgets ordinaires, d'une part, et les opérations extraordinaires, d'autre part. Cette présentation administrative, qui a été suivie pour les raisons exposées au début de cet article, est en partie arbitraire et semble d'ailleurs appelée à disparaître. Il convient, à présent, d'examiner l'évolution globalisée des deux éléments précités.

Les recettes extraordinaires étant, on l'a vu, minimales tout au long de la période, il n'y a pas lieu de commenter spécialement l'évolution des recettes globales; celles-ci coïncident à peu de choses près avec l'ensemble des recettes ordinaires, analysées en détail à la section III.

Encore que l'impact économique diffère selon le type de dépense — de consommation, de transfert, d'investissement ou purement financière — la masse globale des dépenses est un facteur important de la création de revenus et le taux de variation de cette masse peut, dès lors, apporter une contribution majeure, sinon décisive, à la régulation des cycles conjoncturels. A cet égard, on voudra bien noter que, pour les raisons qui ont été exposées ci-avant ⁽¹⁾, le taux d'expansion des dépenses globales en 1973 par rapport à 1972 a été calculé en divisant les prévisions initiales totales pour 1973 par la somme des dépenses ordinaires initialement prévues au budget de 1972 et des prévisions ajustées des dépenses extraordinaires pour cette même année.

De 1967 à 1973, les dépenses globales passent de 267,7 à 545 milliards, tandis que le P.N.B. progresse de 978 à 1.686 milliards. Les accroissements respectifs sont donc de 103,6 et 72,4 p.c. et le rapport entre les dépenses globales et le P.N.B. a évolué de 27,4 p.c. en 1967 vers 32,3 p.c. en 1973, augmentant ainsi au rythme annuel de quelque 0,8 p.c., dont environ 0,5 p.c. par an pour les dépenses ordinaires et plus de 0,3 p.c. par an pour les dépenses extraordinaires. Lorsqu'on élimine de ces dernières le crédit exceptionnel prévu en 1972 et 1973 pour financer le remboursement des taxes comprises dans les stocks existant au 1^{er} janvier 1971, l'expansion globale des dépenses revient à 100,2 p.c. entre 1967 et 1973, leur part dans le P.N.B., pour cette dernière année, à 31,8 p.c. et l'augmentation annuelle moyenne de cette part à quelque 0,7 p.c.

La majoration de 277,3 milliards des dépenses globales est imputable, à concurrence de 211,2 milliards ou 76 p.c. du total, aux dépenses ordinaires et, de 66,1 milliards ou 24 p.c. du total, aux dépenses extraordinaires. La progression de celles-ci a cependant été plus rapide (+ 158,1 p.c. entre 1967 et 1973, ou + 136,6 p.c., après exclusion des remboursements de taxes sur stocks) que l'augmentation de celles-là (+ 93,5 p.c.). Aussi, la part des dépenses extraordinaires dans les dépenses globales passe-t-elle de 15,6 p.c. en 1967 à 19,8 p.c. en 1973 ⁽²⁾.

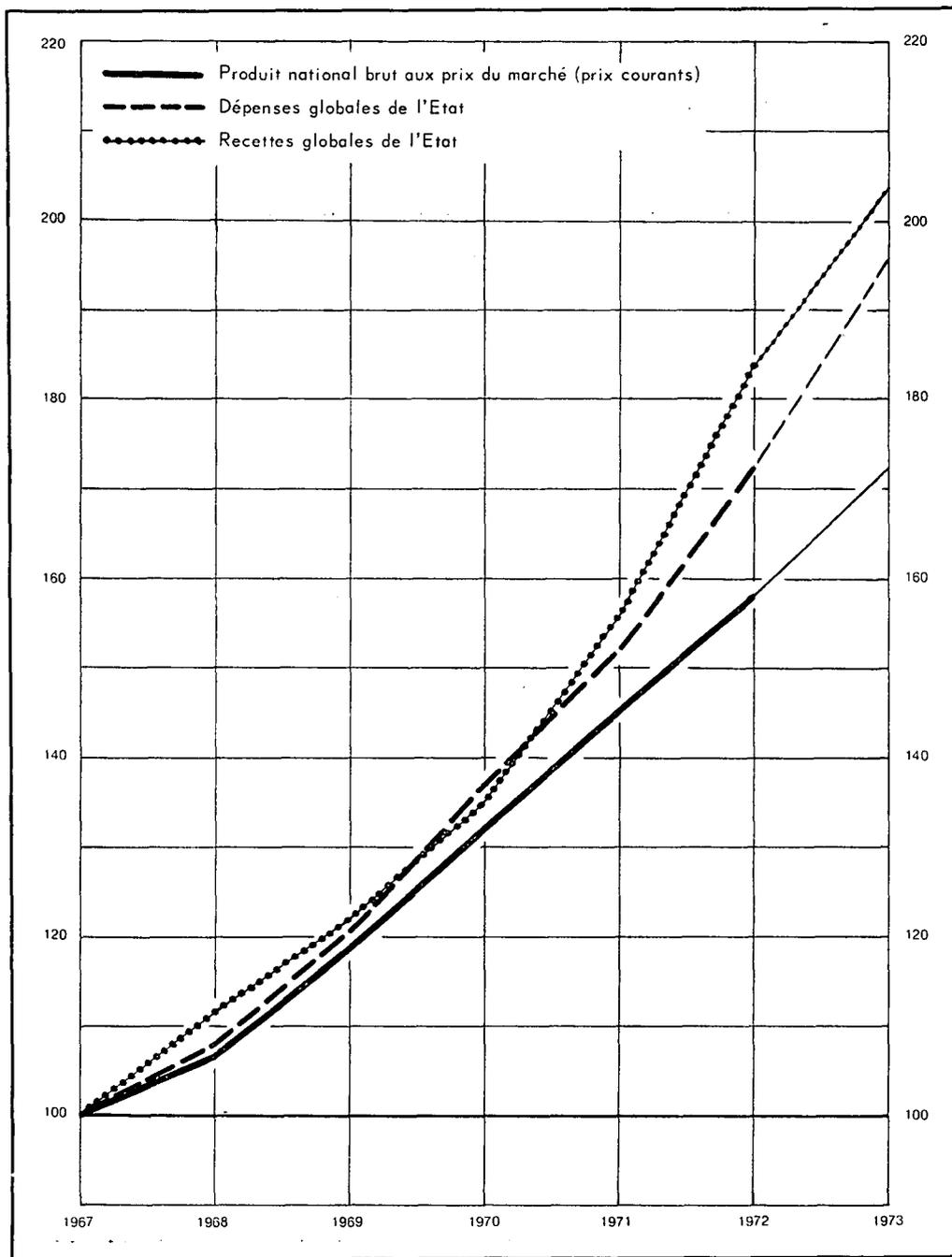
⁽¹⁾ Cf. pp. LIII et LV.

⁽²⁾ 18,4 p.c. après élimination du crédit de 9 milliards relatif au remboursement des taxes sur stocks.

Graphique 5.

Recettes et dépenses globales de l'Etat et produit national brut

(Indices 1967 = 100)

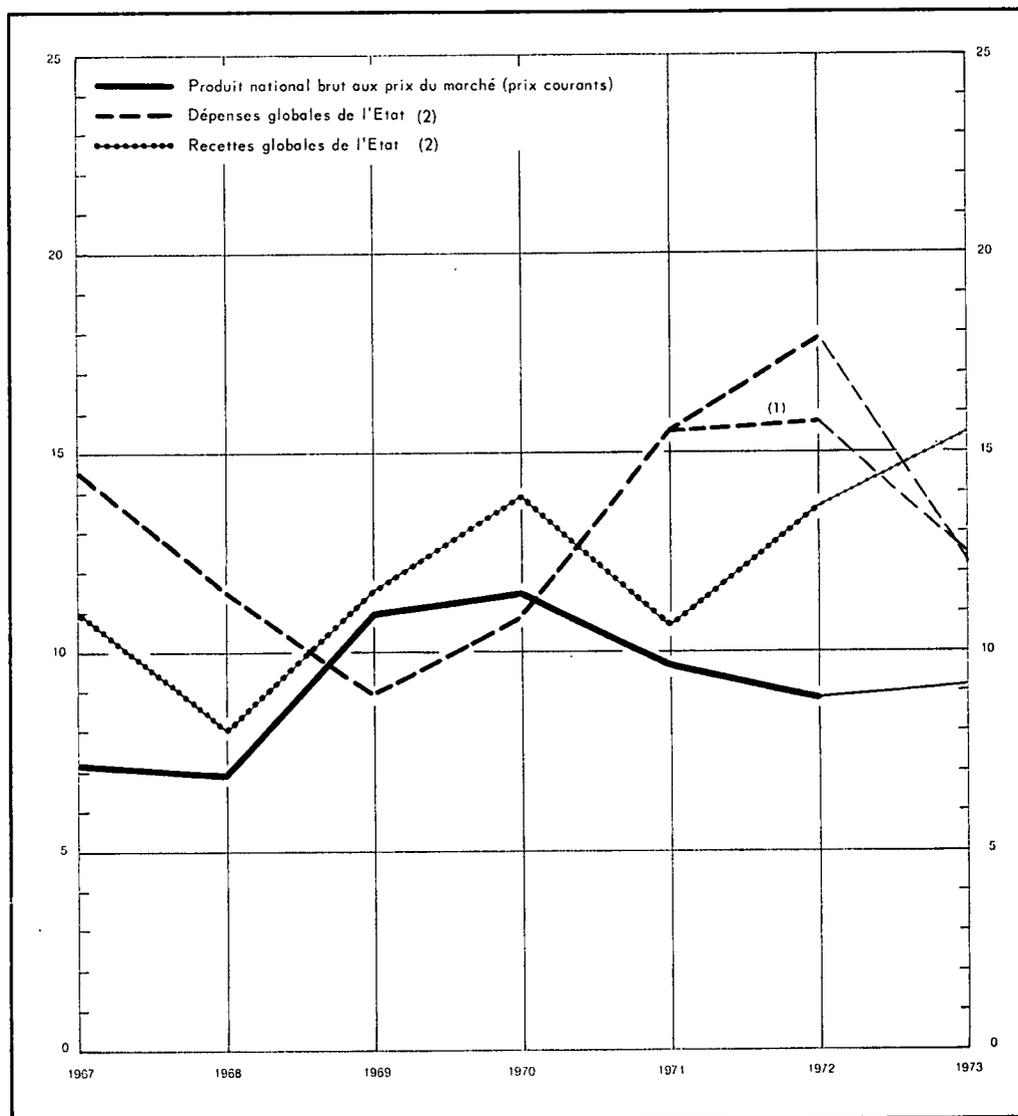


Ainsi qu'il ressort du graphique 6, la progression des dépenses globales n'a pas suivi une courbe régulière, mais est faite d'alternances d'accélération et de décélération, qui s'accompagnent d'expansions et de contractions du découvert global. Toutes ces fluctuations trouvent leur sens lorsqu'on les rapproche des taux de variation du P.N.B.

Graphique 6.

Recettes et dépenses globales de l'Etat et produit national brut

(Taux d'accroissement annuels en pour cent)



1 Non compris le remboursement des taxes sur les stocks.

2 Le taux d'accroissement pour 1973 résulte de la comparaison suivante : pour 1973, total des prévisions initiales et, pour 1972, total des prévisions initiales de dépenses ordinaires et des prévisions ajustées de dépenses extraordinaires.

	Produit national brut		Dépenses globales de l'Etat	Découvert global de l'Etat (Variation annuelle en milliards de francs) ¹
	A prix courants	A prix constants		
	(Variation annuelle en pour cent)			
1967	+ 7,2	+ 3,9	+ 14,5	+ 11,9
1968	+ 6,9	+ 4,2	+ 11,5	+ 13,2
1969	+ 11,0	+ 7,1	+ 8,9	- 1,3
1970	+ 11,5	+ 6,2	+ 10,9	- 1,9
1971	+ 9,7	+ 3,7	+ 15,6	+ 23,5
1972 (provisoire)	+ 8,8	+ 3,8	+ 15,8 ²	+ 19,4 ²
1973 (prévisions)	+ 9,2	+ 4,5	+ 12,4 ²	+ 1,1 ²

¹ Le signe + indique une augmentation et le signe - une diminution du découvert, c'est-à-dire de l'excédent des dépenses sur les recettes globales.

² Non compris les 9 milliards pour le remboursement des taxes sur les stocks existant au 1^{er} janvier 1971. Avant élimination de ce montant, on obtient les pourcentages suivants :

	Dépenses globales de l'Etat (Variation annuelle en pour cent)	Découvert global de l'Etat (Variation annuelle en milliards de francs)
1972 (provisoire)	+ 18,0	+ 23,4
1973 (prévisions)	+ 12,2	+ 1,1

De manière générale, et en particulier lors des retournements conjoncturels — c'est-à-dire aux moments où les impulsions de la politique budgétaire ont, par excellence, un rôle anticyclique à jouer — les accélérations du rythme d'accroissement des dépenses globales et les augmentations du découvert répondent à des décélérations du taux de progression du P.N.B.; l'inverse se vérifie également. On peut constater la politique expansionniste de 1968, le freinage décidé en 1969, la relance vigoureuse de 1971-1972 et la décélération prévue pour 1973.

On ne dispose pas de calculs indiscutés au sujet de multiplicateurs des opérations du Pouvoir central. Si, à défaut de pouvoir chiffrer la différence entre les impulsions positives, sur le P.N.B., de l'augmentation des dépenses et les impulsions négatives de celle des recettes, on ne considère que la seule variation du découvert global des opérations, et en appliquant à celle-ci un multiplicateur de 1.33 ⁽¹⁾, on arrive à la conclusion qu'une majoration additionnelle de 10 milliards du découvert, en termes réels, représenterait, en 1971 et 1972, une contribution supplémentaire de près de 1 p.c. au P.N.B. Bien que marginaux, de tels effets peuvent être décisifs, sachant combien est étroite la marge entre une situation de tensions inflationnistes et une situation de sous-emploi des capacités de production.

De 1972 à 1973, le rythme de croissance des dépenses globales ralentirait, tandis que celui des recettes s'accélérait en vue du rétablissement de l'équilibre

⁽¹⁾ Ce coefficient se situe à mi-chemin entre les résultats des calculs que, d'une part, Bent Hansen, *La Politique budgétaire dans sept pays, 1955-1965*, O.C.D.E., mars 1969, et, d'autre part, les services de la C.E.E., ont effectués en vue de déterminer les effets, sur le P.N.B., d'une modification autonome des dépenses de l'Etat.

du budget ordinaire, auquel il avait été renoncé délibérément en 1972 afin de soutenir la conjoncture. Les recettes croîtraient de 15,4 p.c. ⁽¹⁾ et les dépenses de 12,4 p.c. ⁽²⁾ ⁽³⁾.

Compte tenu de la reprise économique, ce dernier pourcentage constitue, il est vrai, un infléchissement opportun par rapport aux 15,8 p.c. ⁽³⁾ ⁽⁴⁾ de 1972, mais il demeure trop élevé comparativement à la croissance présumée de 9,2 p.c. ⁽⁵⁾ du P.N.B. On a, dès lors, des raisons de craindre que les opérations du pouvoir central pourraient contribuer, en 1973, au développement de tensions inflationnistes dans l'économie.

VII. Les besoins de financement et la dette publique.

L'analyse qui a été faite dans les pages qui précèdent concerne les imputations effectuées sur les budgets.

En matière de recettes, ces imputations coïncident, depuis la réforme de 1967, avec les sommes effectivement perçues par le Trésor pendant l'année civile.

Il n'en va pas de même pour les dépenses. Dans ce domaine, les ordonnancements sont certes arrêtés au 31 décembre mais, sur ceux-ci, des paiements effectifs sont encore opérés au début de l'année civile suivante. En outre, les paiements au cours d'un exercice se font non seulement sur les crédits propres à l'année, mais aussi sur des crédits d'années antérieures restés sans utilisation et reportés ⁽⁶⁾. Les décaissements au cours d'une année concernent donc non seulement les budgets de l'année en cours, mais aussi des budgets antérieurs; certains paiements sont même exécutés anticipativement à charge de l'année suivante ⁽⁷⁾.

Les entrées et sorties de fonds ne sont d'ailleurs pas liées seulement à l'exécution des budgets, puisque le Trésor gère des fonds de tiers et centralise les opérations de diverses collectivités, recueillant l'excédent de leurs fonds disponibles ou leur octroyant des avances.

Enfin, la Trésorerie dispose d'une encaisse, répartie entre ses différents comptables, qui varie continuellement.

⁽¹⁾ Prévisions initiales pour 1973 comparées aux prévisions initiales pour 1972.

⁽²⁾ Il est rappelé que le taux de variation calculé pour 1973 résulte de la comparaison entre, d'une part, les prévisions initiales de dépenses globales pour 1973 et, d'autre part, le total des prévisions initiales de dépenses ordinaires pour 1972 et des prévisions ajustées de dépenses extraordinaires pour cette dernière année.

⁽³⁾ Après exclusion du crédit annuel de 9 milliards pour le financement du remboursement de taxes sur les stocks.

⁽⁴⁾ Réalisations probables de 1972 comparées aux réalisations de 1971.

⁽⁵⁾ Aux prix courants du marché.

⁽⁶⁾ Inversement, les crédits propres à une année sont en partie annulés ou reportés.

⁽⁷⁾ Par exemple, le paiement anticipé, fin décembre, de traitements afférents au mois de janvier suivant.

Les besoins de financement externe sont déterminés par l'ensemble des éléments mentionnés ci-avant, parmi lesquels l'exécution des budgets joue bien sûr un rôle prépondérant. Ils trouvent leur contrepartie dans la variation de l'endettement.

Une triple correction s'impose toutefois dans le rapprochement entre les besoins de financement et l'évolution de la dette publique. La première tient au fait que l'encours de la dette est exprimé en termes nominaux, de sorte qu'il y a lieu de tenir compte d'écarts comptables qui naissent de différences entre les variations nominale et réelle de la dette : les émissions et remboursements ne se font pas nécessairement au pair et des fluctuations de change affectent la contre-valeur en francs belges de la dette contractée en devises.

La deuxième correction est rendue nécessaire par l'existence de variations de la dette qui ne donnent pas lieu à des entrées ou sorties de fonds pour le Trésor. C'est le cas, notamment, pour les mouvements du montant des certificats de trésorerie détenus pas le Fonds Monétaire International et par la Banque, en relation avec les prêts accordés par ce Fonds ou en vertu des Accords Généraux d'Emprunt ⁽¹⁾, et pour les avoirs déposés par la Banque auprès de l'Office des Chèques Postaux pour le compte des Ministres de l'Education nationale ⁽²⁾.

Une troisième rectification, enfin, est liée à la « débudgétisation » de certaines dépenses, qui donne naissance à une dette qu'on pourrait, vu son origine, qualifier, elle aussi, de « débudgétisée » et qui n'apparaît pas dans les situations de la dette publique telles qu'elles sont publiées. De même que celle qui a été faite pour les opérations budgétaires, la correction appliquée de ce dernier chef aux montants relatifs à la dette publique est incomplète; elle ne porte que sur les ressources utilisées pour le financement des dépenses extraordinaires « débudgétisées » qui ont été recensées dans la section V, à savoir celles du « secteur débudgétisé », dont il est fait mention dans la partie de l'Exposé général du Budget consacrée au commentaire des « investissements publics ». D'après un document parlementaire ⁽³⁾, l'endettement de l'Etat non repris à la situation officielle de la dette atteignait, à la fin de 1970, au total quelque 92 milliards, dont la moitié résulte d'opérations recensées dans la présente étude.

⁽¹⁾ La remise de certificats de trésorerie au Fonds Monétaire International en libération partielle des accroissements de la quote-part de la Belgique ne donne lieu, de par sa nature même, à aucune recette de trésorerie. Quant aux autres variations du portefeuille du Fonds, liées à ses opérations en francs belges, elles se traduisent, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, par des recettes et des dépenses dans le chef de la Banque Nationale de Belgique, et non du Trésor; il en va de même des prêts consentis par le Trésor au Fonds Monétaire International en application des Accords Généraux d'Emprunt et des remboursements effectués par le Fonds sur ces prêts, car s'est la Banque Nationale de Belgique qui finance ces prêts en souscrivant des certificats de trésorerie.

⁽²⁾ Les variations de l'avoir de la Banque Nationale de Belgique à l'Office des Chèques Postaux pour compte des Ministres de l'Education nationale ont pour exactes contreparties des mouvements de l'avoir de ces Ministres auprès de la Banque.

⁽³⁾ *Chambre des Représentants. Session 1971-1972. Budget des Voies et Moyens et Budget des Recettes extraordinaires pour l'année 1972. Rapport fait au nom de la Commission du Budget par M. Deruelles, 4-I n° 4, Annexe II.*

Tableau VI.

Besoins de financement de l'Etat

(milliards de francs)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972 ¹	1973 ²
1. Recettes budgétaires ordinaires	220,0	240,4	267,8	305,6	338,5	385,9	437,3
2. Dépenses budgétaires ordinaires	222,1	245,5	272,9	300,0	329,6	391,3	437,1
3. Solde du budget ordinaire = 1 - 2	- 2,1	- 5,1	- 5,1	+ 5,6	+ 8,9	- 5,4	+ 0,2
4. Solde du budget extraordinaire	- 28,3	- 32,4	- 32,7	- 37,1	- 48,2	- 67,8	} - 86,0
5. Avances au Fonds des Routes	- 6,8	- 9,1	- 13,3	- 12,6	- 16,8	- 14,5	
6. Fonds de tiers	+ 1,5	- 1,3	+ 2,6	+ 1,3	+ 6,4	} - 3,0	...
7. Autres opérations de trésorerie	- 2,6	- 1,9	- 2,0	- 2,0	- 3,6		...
8. Déficit de trésorerie = 3 + 4 + 5 + 6 + 7	- 38,3	- 49,8	- 50,5	- 44,8	- 53,3	- 90,7	- 85,8
9. Amortissements « budgétaires » de la dette ³	15,3	15,7	22,4	21,0	19,5	20,0	26,1
10. Besoins nets de financement du Trésor = 8 + 9	- 23,0	- 34,1	- 28,1	- 23,8	- 33,8	- 70,7	- 59,7
11. Besoins nets de financement du secteur débudgétisé	- 6,2	- 7,3	- 9,4	- 12,3	- 16,7	- 20,0	- 21,0
12. Besoins nets de financement de l'Etat = 10 + 11	- 29,2	- 41,4	- 37,5	- 36,1	- 50,5	- 90,7	- 80,7
13. Amortissements de la dette de l'Etat	- 31,1	- 27,0	- 51,1	- 49,0	- 55,8	- 37,3	- 35,1
14. Besoins bruts de financement de l'Etat = 12 + 13	- 60,3	- 68,4	- 88,6	- 85,1	- 106,3	- 128,0	- 115,8

¹ Réalisations présumées.² Prévisions initiales.³ Montants nominaux.

Compte tenu de ce qui précède, la variation nette de la dette publique équivaut aux besoins nets de financement, dont elle forme la couverture. En ajoutant aux montants ainsi calculés les amortissements budgétaires et les autres remboursements effectués sur la dette consolidée, on dégage les besoins bruts de financement. Ceux-ci correspondent donc à la variation nette de la dette flottante augmentée des emprunts consolidés nouvellement émis.

L'évolution des besoins de financement constitue une donnée importante de la situation financière et monétaire. Mise en regard de la capacité globale des marchés de fonds et de la demande exprimée sur ces mêmes marchés par les autres agents économiques, l'ampleur de ces besoins contribuera à déterminer la politique des taux d'intérêt et peut amener les autorités à prendre des mesures en vue de porter ou de ramener la demande à un niveau adapté à celui de l'offre. Les modalités de couverture des besoins de financement de l'Etat doivent également être adaptées aux circonstances, afin d'éviter les déséquilibres qui pourraient naître d'un recours mal dosé à l'épargne constituée ou à la création de ressources monétaires additionnelles.

L'évolution de 1967 à 1973, des besoins de financement est retracée au tableau VI. Ils passent de 29,2 à 80,7 milliards pour les besoins nets et de 60,3 à 115,8 milliards pour les besoins bruts; les maxima ont été enregistrés en 1972 avec des montants respectifs de 90,7 et 128 milliards. Pour l'ensemble de la période, ils ont atteint, nets, 366,1 milliards et, bruts, 652,5 milliards. D'après les prévisions actuelles et sur la base 1967 = 100, on obtiendrait, pour 1973, les indices suivants :

Besoins nets de financement	276
Besoins bruts de financement	192
P.N.B. aux prix (courants) du marché	172

L'excédent des dépenses sur les recettes de l'Etat s'étant sensiblement élargi, les besoins de financement ont augmenté plus rapidement que le P.N.B. Exprimés en pourcentage de ce dernier, ils ont évolué comme suit :

	Besoins nets de financement	Besoins bruts de financement
1967	3,0	6,2
1968	4,0	6,5
1969	3,1	7,6
1970	2,8	6,6
1971	3,4	7,4
1972 (provisoire)	5,3 ¹	7,7 ¹
1973 (prévisions)	4,3 ¹	6,3 ¹

¹ Après exclusion du crédit de 9 milliards pour le remboursement des taxes sur les stocks existant au 1er janvier 1971. Avant cette exclusion, les pourcentages sont :

	Besoins nets de financement	Besoins bruts de financement
1972 (provisoire)	5,9	8,8
1973 (prévisions)	4,8	6,9

Bien que l'évolution exacte de l'endettement net des entreprises ne soit pas connue, il n'est pas sans intérêt de signaler que pour les années 1967 à 1972, alors que les besoins nets de financement de l'Etat entraîneraient un endettement supplémentaire de 285,4 milliards, le secteur des entreprises bénéficierait de quelque 390 milliards de ressources additionnelles par le recours aux crédits des principales catégories d'intermédiaires financiers et par les émissions nettes d'actions et d'obligations.

En 1973, le montant total des amortissements annuels n'est que de 4 milliards supérieur à celui de 1967. Les amortissements budgétaires s'accroissent régulièrement : ils atteindraient 26,1 milliards en 1973, contre 15,3 milliards en 1967. Il est d'ailleurs intéressant de noter à ce sujet que, comme ces amortissements sont compris dans les dépenses ordinaires, il ne se produit, en définitive, qu'un renouvellement de dette, des obligations nouvellement émises venant remplacer celles qui ont été rachetées ou remboursées. Puisque, dans l'ensemble, les budgets ordinaires oscillent autour de l'équilibre, des montants croissants de recettes ordinaires deviennent en fait disponibles pour le financement de dépenses extraordinaires sans augmentation nette de l'endettement.

Contrairement aux amortissements budgétaires, les remboursements hors budget subissent de brusques fluctuations; en effet, ils portent essentiellement sur deux éléments erratiques : les remboursements, à des échéances intercalaires, d'emprunts dits « à charnière » et les échéances finales relatives aux soldes d'emprunts incomplètement couverts par les dotations annuelles d'amortissement ou par les remboursements aux échéances intercalaires. Le total de ces deux éléments est estimé à 8 milliards pour 1973, alors qu'il s'élevait à 15,5 milliards en 1967 et était monté jusqu'à 35,5 milliards en 1971.

En pratique, la majoration, entre 1967 et 1973, des besoins bruts de financement équivaut donc, à 4 milliards près, à celle des besoins nets de financement.

Les besoins nets de financement estimés pour 1973 dépassent de 51,5 milliards ceux de 1967. Cette différence s'analyse comme suit ⁽¹⁾ :

	<i>(milliards de francs)</i>
Solde du budget ordinaire ¹	+ 13,2
Solde du budget extraordinaire et avances au Fonds des Routes ¹	- 51,0
Autres opérations de Trésorerie ²	+ 1,1
Besoins nets de financement du secteur extraordinaire débudgétisé	- 14,8
Accroissement des besoins nets de financement	- 51,5

¹ Puisqu'il s'agit de besoins nets, les amortissements compris dans les dépenses budgétaires doivent être éliminés.

² Cette variation comprend les mouvements de l'encaisse; elle correspond à l'inverse du mouvement net enregistré en 1967 puisqu'il n'est pas possible de faire des prévisions quant à l'évolution de cette rubrique en 1973.

(¹) Le signe - indique une augmentation et le signe + une diminution du déficit, c'est-à-dire des besoins de financement.

Tableau VII.

La dette de l'Etat et la couverture de ses besoins nets de financement

(milliards de francs)

	1967	1968	1969	1970	1971	1972 1	1973 2
1. Augmentation de la dette publique nominale	+ 21,5	+ 41,4	+ 28,1	+ 23,3	+ 23,0		
dont :							
Dette en francs belges	(+ 15,9)	(+ 42,3)	(+ 22,3)	(+ 34,5)	(+ 51,6)		
Dette en monnaies étrangères	(+ 5,6)	(- 0,9)	(+ 5,8)	(- 11,2)	(- 28,6)		
2. Variations comptables 3	- 0,7	+ 8,3	- 0,5	- 0,5	- 10,8		
3. Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds = 1 - 2	+ 22,2	+ 33,1	+ 29,9	+ 23,8	+ 33,8		
4. Variations de l'encours du financement par émission de lettres de change 4	+ 0,8	+ 1,0	- 1,8	-	-		
5. Besoins nets de financement du Trésor = 3 + 4	+ 23,0	+ 34,1	+ 28,1	+ 23,8	+ 33,8	+ 70,7	+ 59,7
6. Besoins nets de financement du secteur débudgétisé	+ 6,2	+ 7,3	+ 9,4	+ 12,3	+ 16,7	+ 20,0	+ 21,0
7. Besoins nets de financement de l'Etat = 5 + 6	+ 29,2	+ 41,4	+ 37,5	+ 36,1	+ 50,5	+ 90,7	+ 80,7
8. Couverture des besoins nets de financement de l'Etat :							
A. Recours au marché belge :							
Long terme	+ 22,8	+ 32,4	+ 27,2	+ 32,3	+ 81,6		
Moyen terme	+ 0,7	+ 0,6	+ 4,8	- 1,4	+ 0,9		
Court terme	+ 8,2	+ 12,1	+ 0,4	+ 15,6	- 2,9		
Total A ...	+ 31,7	+ 45,1	+ 32,4	+ 46,5	+ 79,6	+105,7	
dont : dette logée dans les organismes monétaires ...	(+ 4,1)	(+ 28,6)	(+ 15,2)	(+ 18,0)	(+ 40,0)		
B. Recours aux marchés étrangers :							
Long terme	- 1,5	- 1,8	- 0,7	- 1,7	- 2,1		
Moyen terme	- 0,6	+ 1,3	- 0,7	- 1,2	- 8,4		
Court terme	- 0,4	- 3,2	+ 6,5	- 7,5	- 18,6		
Total B ...	- 2,5	- 3,7	+ 5,1	- 10,4	- 29,1	- 15,0	

1 Réalisations présumées.

2 Prévisions initiales.

3 N'ayant pas donné lieu à des mouvements de fonds pour le Trésor.

4 Il s'agit de lettres de change acceptées par le Fonds des Routes.

Des opérations ordinaires se dégagent, après élimination des amortissements budgétaires, un solde positif de 25,9 milliards en 1973, contre 12,7 milliards en 1967. Par conséquent, les besoins nets de financement accrus sont imputables pour plus de la totalité aux opérations extraordinaires, dont le solde négatif, amortissements exclus, passe de 40,8 à 106,6 milliards, augmentant donc de 65,8 milliards. Ce dernier montant s'explique à concurrence de 9 milliards par le crédit exceptionnel pour le financement du remboursement des taxes comprises dans les stocks existant au 1^{er} janvier 1971. Si on élimine cet élément particulier et de caractère temporaire, il subsiste un solde de 56,8 milliards, qui a trait pour la plus grande partie aux « investissements »; en effet, les paiements relatifs à ces derniers ont augmenté de 45,2 milliards.

Comparés à ceux de 1972, les besoins nets de financement seraient en réduction de 10 milliards en 1973, pour autant que les entrées et sorties de fonds recensées dans les rubriques « fonds de tiers » et « autres opérations de trésorerie », au sujet desquelles aucune prévision ne peut être faite, s'équilibrent. La majoration que subiraient les décaissements au titre des dépenses extraordinaires et des avances au Fonds des Routes, en raison de la forte progression des engagements en 1971 et en 1972, serait plus que compensée par le rétablissement de l'équilibre du budget ordinaire et par l'augmentation des amortissements « budgétaires » de la dette. Le recours du Pouvoir central aux marchés de fonds serait ramené ainsi de 90,7 milliards en 1972 à 80,7 milliards en 1973; ce dernier montant dépasse cependant encore de 31,8 milliards ou de 63 p.c. le découvert de 1971.

L'évolution de la dette de l'Etat depuis la fin de 1966 est retracée au tableau VII. Après élimination des variations n'ayant pas donné lieu à des entrées ou sorties de fonds pour l'Etat, et après intégration de l'endettement net lié au financement des dépenses « débudgétisées » recensées dans la présente étude, et qui n'est pas repris dans les situations officielles de la dette publique, les mouvements correspondent, par définition, aux besoins nets de financement, c'est-à-dire 366,1 milliards pour toute la période de 1967 à 1973.

Tenant compte d'une estimation raisonnable pour l'ensemble de l'année 1972, les modalités de l'accroissement global de 285,4 milliards de la dette entre le 31 décembre des années 1966 et 1972 se présenteraient approximativement comme suit :

Recours au marché belge :	+ 341,0 milliards
Recours aux marchés étrangers :	- 55,6 milliards

L'abondance des fonds sur les marchés intérieurs a permis à l'Etat de se dégager quasi entièrement vis-à-vis de l'étranger.

Le recours au marché belge s'est fait, à concurrence de quelque 85 p.c. du total, sous la forme d'émissions nettes d'emprunts consolidés, et pour quelque 15 p.c. par augmentation de la dette flottante. La part des organismes monétaires

dans le total des ressources apportées à l'Etat par le marché belge s'est élevée à 45 p.c. pendant la période de 1967 à 1971.

L'augmentation de la dette a comme contrepartie la détention, par d'autres agents économiques, d'actifs financiers. Une bonne partie de ceux-ci est certes constituée auprès d'intermédiaires financiers. Cependant, en dernière analyse, les fonds au moyen desquels ces derniers acquièrent des créances sur l'Etat proviennent essentiellement d'épargnes financières formées par des entreprises et des particuliers, les intermédiaires financiers jouant dans le processus un rôle de relais et de transformation.

Partant de là, il a paru intéressant de faire le rapprochement entre l'endettement de l'Etat et l'accumulation d'actifs financiers en francs belges par les entreprises et particuliers. Du 31 décembre 1966 au 31 décembre 1972, date à laquelle une situation estimative a été établie, les actifs financiers en francs belges détenus par les entreprises et particuliers auront augmenté de quelque 850 milliards. Le recours additionnel de l'Etat au marché belge représente environ 40 p.c. de ce montant.

Conclusions générales.

Cette analyse de caractère technique conduit à formuler quelques observations de portée générale.

Que la part prise, dans le P.N.B., par les dépenses de l'ensemble des pouvoirs publics, aille croissant, retient l'attention. Cette évolution a toujours été diversement commentée. Elle l'est souvent de façon outrancière, comme un mal en soi, dans des commentaires émanant de milieux qui ne laissent pas, le plus souvent, de réclamer par ailleurs, à d'autres occasions et parfois même de façon concomitante, une extension résolue de certaines dépenses de ces mêmes pouvoirs publics prodigues. A l'inverse, elle est souvent commentée avec un excès, analogue aux précédents, d'a priori, comme une manifestation du progrès social et de l'amélioration qualitative de l'affectation des ressources produites, non sans que, simultanément parfois, les mêmes voix ne dénoncent la lourdeur des servitudes fiscales à laquelle cette croissance des dépenses publiques a conduit, ou l'injustice des situations d'inflation qu'elle a contribué à faire naître.

Pour les observateurs qui se veulent les plus objectifs, les instruments exacts d'analyses précises font défaut. Car, en cette matière touchant au bien-être, où les jugements font tout particulièrement appel à des échelles de valeur, aucun critère sûr, ni incontestable ni incontesté, ne peut servir de pierre de touche dans l'appréciation des finalités à choisir.

Ce qui paraît regrettable, c'est que l'évolution décrite au texte, d'ailleurs plus accentuée en Belgique que dans les autres pays de la Communauté — carac-

téristique qui doit être soulignée —, n'est que pour partie le résultat d'efforts rationnellement délibérés et ordonnés, en vue de modifier la structure des dépenses globales. La série des montants croissants de ces dépenses publiques a plutôt le caractère d'une succession de constats, enregistrés sans enthousiasme, des conséquences admises plus que voulues d'actions désordonnées venant de *toutes* parts, exigeant et obtenant un accroissement de tel type de dépenses dont l'objet est très subjectivement considéré comme « bon » par la partie prenante; celle-ci et ses défenseurs ne s'entendent pas assez démontrer ni surtout n'acceptent pas d'entendre que l'addition de toutes ces « prises » particulières constitue un agrégat fatalement énorme au regard du montant toléré des recettes de couverture, c'est-à-dire de la somme des ressources que chacune de toutes ces parties, dans son rôle inévitable de partie contributive, accepterait de fournir comme un « mal » nécessaire.

A s'en tenir aux seules opérations du pouvoir central, il apparaît également qu'elles se sont accrues à un rythme plus rapide que celui de la croissance du P.N.B. et qu'une accentuation de l'écart est intervenue à partir de 1971.

Certes, la période couverte par l'analyse ne comprend qu'une seule phase de conjoncture ascendante contre deux de conjoncture descendante; l'année 1971 et le début de l'année 1972 se situant précisément dans l'une de ces deux dernières phases, il est conforme aux principes de la politique de régularisation conjoncturelle que l'Etat ait élargi plus que proportionnellement ses dépenses à ce moment.

Toutefois, même au cours de phases de conjoncture équivalente, le rapport entre les dépenses du pouvoir central et le Produit National tend à s'élever.

Le rappel des principales affectations permet d'apprécier la signification de ce phénomène d'accélération de 1967 à 1973.

Les dépenses extraordinaires, tout d'abord, n'ont contribué que pour 24 p.c. à l'augmentation des dépenses globales au cours de cette période; mais il faut souligner qu'elles ont progressé plus vite que les dépenses ordinaires : + 94 p.c. pour celles-ci, contre + 158 p.c. pour celles-là (ou + 137 p.c. si on ne tient pas compte des remboursements de taxes sur stocks).

Elles comprennent des « dépenses financières »; le gonflement de celles-ci s'est produit notamment dans les avances destinées à équilibrer les comptes « capital » d'entreprises de transport collectif; à ce sujet, aux arguments critiques inspirés par le principe de rentabilité seront opposés les motifs d'ordre économique et social qui justifient la mise à la disposition des utilisateurs de transports en commun rapides, confortables et de coût réduit. Par contre, le développement des « investissements », autre catégorie, qui représente 80 p.c. des dépenses extraordinaires, suscite moins de réticences; il était considéré comme nécessaire en raison du retard encouru en matière d'équipements collectifs,

domaine où les besoins risquent d'ailleurs de proliférer si les programmes nécessaires ne sont pas établis à l'aide d'évaluations rigoureuses des avantages et des coûts.

L'accélération des dépenses ordinaires suscite sans doute le plus de préoccupations. D'autant plus que la réalisation de « l'équilibre à l'ordinaire » apparaît aujourd'hui, en période de tensions, comme un objectif insuffisant, en raison même du rythme d'accroissement des dépenses. On sait, en effet, que celles-ci, par elles-mêmes, constituent un stimulant à l'expansion du revenu; multipliée par des mécanismes connus, cette expansion induit, ensuite, la progression des recettes fiscales qui établira l'équilibre du budget ordinaire; mais l'alourdissement du prélèvement s'agencera à partir d'un revenu devenu inflationniste dans la mesure où sa croissance s'effectue en prix. On a, en outre, constaté, en Belgique, que l'élévation du montant des recettes fiscales de toute nature devenait à son tour un facteur d'inflation, dans des conditions déterminées; on y reviendra ci-après. On a observé, au surplus, que même équilibrée par une adaptation des recettes, l'expansion des dépenses publiques contient un biais inflationniste : l'Etat ne constitue pas une épargne d'un montant égal à celui de l'épargne supplémentaire que les ménages auraient formée si la partie du revenu enlevée par l'impôt était restée à leur disposition. Pour toutes ces raisons, les flux additionnels de consommations ou de transferts organisés par l'Etat peuvent aboutir, à un moment donné, dans la dynamique économique, à créer ou à accentuer des tensions.

Le climat de conjoncture faiblissante qui régnait lors de l'établissement du budget pour 1972 a justifié le gonflement des dépenses ordinaires et le déficit qui s'en est suivi. Le mouvement devrait être réversible, car le contexte conjoncturel qui s'annonce pour 1973 est tout à fait différent. Dès lors, à moins d'accepter l'inflation, on ne peut que déplorer que, malgré sa décélération, le rythme d'accroissement des dépenses ordinaires, dès à présent admis, reste nettement supérieur à celui du Produit National.

L'accélération des dépenses ordinaires constatée en 1972 et prévue, à un moindre degré, pour 1973, est influencée par la « programmation sociale » dans le secteur public. Dans la mesure où elle constitue un rattrapage, la revalorisation des traitements concentre sur 1972 et 1973 des effets qui eussent sinon été étalés sur les années précédentes; de ce fait, les taux d'accroissement de 1972 et 1973 sont surchargés à concurrence de l'allègement correspondant des exercices antérieurs. En outre, il faut noter que, pour l'ensemble de la période 1967-1973, les « salaires et charges sociales » augmentent moins que la moyenne des dépenses ordinaires. Bien qu'ils contribuent à provoquer l'élargissement de l'écart entre le rythme de progression des dépenses ordinaires et celui du Produit National, ces paiements de revenus ne sont pas la cause principale de cet élargissement.

En effet, par grandes catégories d'affectations, l'évolution des dépenses ordinaires se résume comme suit :

	Part dans le budget de 1973	Part dans l'augmentation totale des dépenses ordinaires 1967-1973	Accroissement de 1967 à 1973
<i>(en pourcentages)</i>			
Consommation publique	36	33	+ 79
dont :			
— salaires, charges sociales	19	18	+ 83
— pensions	11	10	+ 74
— biens non durables et services ¹	6	5	+ 76
Transferts de revenus	43	46	+ 107
Dette publique	15	13	+ 72
Autres affectations ²	6	8	+ 191
Ensemble des dépenses ordinaires	100	100	+ 94

¹ Y compris « Matériel militaire et entretien des routes ».

² Cette rubrique englobe les « intérêts et pertes » (couverture du déficit d'entreprises publiques), les « transferts de capitaux » (surtout en faveur de l'étranger et du logement), les « biens meubles patrimoniaux » (équipement mobilier des départements et de l'enseignement), les « dotations » et « divers » (surtout expansion universitaire et culture, entre autres R.T.B.-B.R.T.).

Les transferts de revenus, la catégorie de dépenses ordinaires la plus importante, ont accusé une augmentation très substantielle au cours des six dernières années.

Les fonctions essentielles du budget des dépenses ordinaires ressortent clairement de l'énoncé des chiffres ci-dessus : d'une part, financer la consommation publique — c'est-à-dire mettre à la disposition des citoyens gratuitement (ou à des prix inférieurs aux coûts), une multitude de services de toute nature —, d'autre part, transférer, c'est-à-dire redistribuer du pouvoir d'achat et, par voie de conséquence, des ressources (¹).

En définitive, l'Etat, somme des individus et des collectivités qui le composent, enregistre dans ses budgets ordinaires les flux de ressources qui transitent par sa Trésorerie, venant de certains individus et collectivités pour être aussitôt réaffectés à des emplois dont profitent ces mêmes individus et collectivités, ou d'autres. Les dépenses ordinaires sont l'addition de ce qui reflue ainsi vers les diverses parties prenantes.

Pour la consommation publique, ces parties prenantes sont, accessoirement, les entreprises qui fournissent à l'Etat des biens et des services et, essentiellement, la masse des individus et collectivités de toute catégorie qui utilisent tous les services produits par les travailleurs employés à la fonction publique et qui n'ont généralement pas conscience de leur propre consommation, sauf pour en exiger davantage. Bien sûr, ce que la collectivité peut exiger des responsables du fonctionnement de l'Etat, c'est que la production des services destinés à la consommation publique soit soumise dans une mesure suffisante au principe

(¹) La rubrique « Dette publique » recouvre des amortissements, qui ne sont en réalité qu'un renouvellement de dette, et des intérêts, qui sont une forme de redistribution.

de l'efficacité, c'est-à-dire de l'utilisation aussi bonne que possible des facteurs. Mais cette exigence légitime, souvent formulée, est trop fréquemment contredite par des exigences exactement inverses imposées de façon plus impérieuse aux autorités publiques, par des catégories entières, très diverses, de membres de la communauté.

Quant aux transferts, ils vont, ainsi qu'on l'a vu, aux bénéficiaires des prestations sociales et médicales, tant salariés qu'indépendants, de l'enseignement subventionné, des équipements collectifs réalisés par les pouvoirs subordonnés moyennant les subsides du pouvoir central, des logements sociaux, aux usagers des transports en commun, aux agriculteurs, etc. En fait, d'une manière ou d'une autre, et souvent de plusieurs à la fois, la plupart des citoyens profitent de ces transferts.

Que les dépenses ordinaires de fonctionnement, dont la masse est fort imposante, ne répondent pas intégralement à des critères d'utilité économique ou sociale maximale, cela n'est pas contestable. Les allocations de ressources inefficaces par suite de doubles ou de multiples emplois, de manque de productivité, d'absence d'objet effectif sont certaines. Elles ne sont tout aussi certainement que partielles. D'ailleurs, on peut se demander quelles désutilités auraient été ressenties, plus gravement peut-être, si toutes les dépenses ordinaires objectivement reconnues comme inutiles avaient été supprimées. Mais cette inefficacité partielle n'est pas — quoiqu'on veuille dire — particulière à l'Etat : le secteur des entreprises privées productrices de biens et de services lui non plus ne réalise pas l'allocation optimale des ressources : sa structure pourrait être plus efficace — mais au prix de quelles désutilités — et ses dépenses, même celles d'investissement, pourraient éliminer pas mal de gaspillages. A la différence des budgets de l'Etat, les données concernant les entreprises sont abritées par une opacité confortable : elles ne sont pas regroupées dans des budgets et des comptes publiés détaillant, de manière précise, leurs ressources, leurs dépenses et leur endettement; elles se prêtent donc moins à l'investigation critique.

Toutefois, il faut bien admettre que les risques de mauvaise allocation des ressources de la part des entreprises sont circonscrits, en principe, plus étroitement, que ceux que court l'Etat. Les décisions erronées qu'elles prennent devraient être sanctionnées à plus ou moins bref délai sous les effets de la concurrence. Mais si cette sanction des erreurs est probable dans le cas des entreprises que la nature de leur activité, à l'exportation ou sur le marché intérieur, soumet à la loi de la compétition internationale, elle est bien moins certaine dans le cas des entreprises opérant dans les secteurs qui sont, géographiquement ou en raison de diverses protections artificielles, abrités des effets de cette compétition.

Bien qu'elles soient décidées par les autorités nationales, en toute souveraineté, les dépenses du pouvoir central ne peuvent pas non plus excéder certaines normes. Même si celles-ci sont floues, elles sont bien réelles et, lorsqu'elles ont été ignorées, l'économie en a été perturbée. En effet, en raison de son

ampleur, le recours de l'Etat aux deux moyens qu'il a de se procurer des ressources — l'impôt et l'emprunt — exerce des incidences économiques majeures.

La fiscalité se heurte à des limites économiques. L'impôt indirect, peut-être plus facile à lever, s'incorpore évidemment dans les coûts et les prix, même lorsqu'il ne porte que sur les consommateurs; la pratique, d'ailleurs à maints égards avantageuse, de l'indexation, fait de l'impôt indirect un élément de relèvement des rémunérations nominales, donc des coûts. L'impôt direct, aussi, fait l'objet de reports, vers l'aval quand, pour conserver, après impôt, un revenu net inchangé, les entreprises s'efforcent de l'incorporer dans les prix de revient et quand le producteur indépendant tente d'élargir sa marge bénéficiaire ou de relever son tarif; vers l'amont, quand le salarié et l'appointé, lorsqu'ils sont en position de force, revendiquent des majorations de revenus qui neutraliseront l'incidence des nouveaux impôts. Dès lors, tout alourdissement de la charge fiscale est, en période d'inflation, un facteur de hausse des prix et, par conséquent, majore encore les dépenses de l'Etat. Ainsi, s'amorce un processus inflationniste qui s'entretient de lui-même. Dans les circonstances conjoncturelles des prochains mois, il faut craindre que ce soit le cas en Belgique.

La fiscalité a aussi des limites psychologiques. L'aggravation de l'impôt au-delà de certains seuils provoque, à un moment donné, des résistances accrues et amène la matière taxable à se dérober davantage par des voies légales ou par la fraude : comme contribuable, l'individu n'a pas des contreparties de la fraction de ses revenus consacrée à l'impôt, une perception aussi nette que celle qu'il a, comme consommateur, de ses dépenses directes pour des biens et des services fournis par des entreprises.

Rien ne sert de déplorer que le consommateur préfère dépenser à des futilités, à des jouets ou à des nuisances, une fraction de son revenu brut plus grande que celle qu'il affecte, sous la forme d'impôts, à ses propres consommations de services produits par l'Etat. Les faits sont là et ils exerceront leurs effets aussi longtemps que le citoyen sera encouragé à s'étonner des retards que l'« Etat » met à accroître la masse de services gratuits qui lui sont fournis ou à augmenter les allocations diverses qui lui sont versées — puisqu'il a droit aux uns et aux autres — et sera convaincu, en même temps, que la charge fiscale est mal distribuée dans la mesure où elle le touche. Ce type de comportement inconséquent qu'a le citoyen vis-à-vis de l'Etat, gêne celui-ci dans ses efforts d'assurer la couverture de ses dépenses ordinaires par des ressources fiscales. La difficulté est fonction du rythme de croissance des dépenses ordinaires. Il va de soi, dès lors, que la gestion des finances publiques pour l'année 1973 connaîtra de sérieux problèmes.

A défaut de ressources fiscales, force est, pour l'Etat, d'emprunter les moyens nécessaires. Mais les facultés qu'a le Trésor de trouver du crédit sont limitées à la fois par la capacité des marchés de fonds — elle-même fonction de la masse des décisions des autres agents économiques de renoncer à utiliser leur épargne à leurs propres investissements — et par le recours, parfois privilégié, des autres secteurs à ces fonds disponibles.

Ceux-ci peuvent certes être élargis sans difficulté par la création de monnaie au profit de l'Etat. En période déjà inflationniste, que ce soit en faveur du Trésor ou de tout autre agent économique, couvrir des dépenses par des crédits dont la contrepartie est faite d'épargnes parfaitement liquides, comme les encaisses monétaires, ou très liquides, comme les avoirs quasi monétaires, c'est constituer, entre les mains des détenteurs, une masse de moyens de règlement de flux supplémentaires de dépenses. S'agissant de ce risque d'un financement monétaire excessif du Trésor, ce n'est pas non plus sans appréhension que l'on doit envisager l'exécution du budget de 1973.

Certes, dans le passé, des prophètes de malheur ont trop souvent annoncé, à l'occasion du dépôt des budgets, des catastrophes qui ne se sont pas produites. Mais, aujourd'hui, en toute sérénité, il faut bien constater que la hausse des prix s'accélère depuis quelques années. Sans aucun doute, l'extension prise par les budgets de l'Etat n'est pas la seule, ni même la principale cause des hausses des prix; elle y contribue cependant par deux voies : en premier lieu, en provoquant des tensions de la demande, qui rendent plus facile la poussée des rémunérations de toutes les catégories socio-professionnelles, en second lieu, en accentuant directement la hausse des coûts, par l'alourdissement de la charge fiscale. Maintenant que l'économie belge est sortie du ralentissement pour entrer dans une nouvelle phase de croissance rapide, la hauteur atteinte par les dépenses de l'Etat et, plus généralement, des pouvoirs publics, ainsi que leur nouvel accroissement prévu pour 1973, seront sans contredit des stimulants à l'inflation en cours.

Dans d'autres pays, d'ores et déjà, la décision a été prise d'infléchir la politique budgétaire dans une direction moins expansionniste, voire restrictive. Le Gouvernement belge qui sera constitué après la crise politique, ne devrait-il pas, à son tour, consentir à une nouvelle action dans ce sens ? Dans un régime démocratique, cette action suppose un large consensus. Ce consensus, qui rendra politiquement possible ce qui est nécessaire, ne pourra être obtenu que si, en toute clarté, les gouvernants et tous les autres responsables de la politique économique font comprendre au pays qu'il n'est pas possible — même dans une économie d'abondance — d'exiger sans discontinuer « tout, tout de suite ».

MESURES DE POLITIQUE MONETAIRE PRISES EN BELGIQUE

1. ACCORDS RELATIFS A LA CONSTITUTION D'UNE RESERVE MONETAIRE ET AU MAINTIEN DES STRUCTURES EN EFFETS ET FONDS PUBLICS.

Un nouveau système de réserve monétaire auquel participent à la fois les banques, les caisses d'épargne privées et les principales institutions publiques de crédit, est entré en application à la date du 20 novembre 1972.

On trouvera ci-après la justification et les dispositions essentielles des accords conclus entre la Banque et les divers intermédiaires financiers concernés.

Justification.

1. Lorsqu'en juin et juillet 1972, des entrées importantes de fonds à court terme dues à des spéculations sur la livre sterling d'abord et sur le dollar ensuite avaient amené la Banque Nationale à acquérir pour plus de vingt milliards de devises sur le marché réglementé des changes, la création de liquidités intérieures à laquelle avaient donné lieu ces interventions de la Banque et qui pouvait se poursuivre ensuite par une expansion induite du crédit, était apparue comme une menace pour l'équilibre intérieur, la demande pouvant être exagérément nourrie par des fonds surabondants. C'est pour prévenir, dans la mesure du possible, ces développements, qu'une réserve monétaire stérilisant dix milliards des ressources des banques avait été constituée, en application d'un accord conclu le 26 juillet dernier entre la Banque Nationale et la Commission bancaire, d'une part, et un certain nombre de banques, d'autre part. L'accord venait à expiration le 31 octobre dernier. Les banques ont toutefois accepté d'en proroger les effets, à titre transitoire, jusqu'au 19 novembre 1972, en attendant l'issue des négociations que la Banque, répondant au vœu du Gouvernement, avait entreprises avec les banques, les caisses d'épargne privées et les principales institutions publiques de crédit, pour introduire un nouveau système de réserve monétaire, répondant aux nouvelles données de la situation.

2. a) Les circonstances actuelles sont, en effet, différentes de celles dans lesquelles l'accord du 26 juillet avait été conclu.

b) D'un côté, les positions spéculatives se sont progressivement dénouées; elles ont été utilisées, en grande partie, aux règlements, par les étrangers, de leurs engagements envers l'économie de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise dont la balance courante se solde toujours par un boni extrêmement élevé. Mais en raison des incertitudes des relations monétaires internationales, l'hypothèse ne peut être exclue d'une réapparition de déplacements de fonds de l'étranger vers la Belgique. Il importe donc de maintenir des mesures de sauvegarde abritant, le cas échéant, le marché monétaire intérieur contre de tels afflux.

c) D'un autre côté, le mouvement conjoncturel de reprise s'est affirmé au cours des derniers mois. Les données les plus récentes témoignent de l'expansion ou du redressement de toutes les catégories importantes de la dépense et laissent présager que des tensions sectorielles en prix se développeront prochainement sur des marchés importants où l'offre, limitée par les capacités de production, sera confrontée à une demande élargie : ce sera le cas dans la construction, tout au moins pour les bâtiments.

Sans doute, l'évolution récente du chômage paraît-elle apporter une indication divergente; mais la signification conjoncturelle de cet indicateur est douteuse : les offres d'emploi pâtissent des efforts de rationalisation accomplis par les entreprises sous la pression de coûts salariaux sensiblement accrus; quelle que soit l'importance sociale de ce phénomène, il ne pourrait y être porté remède par des mesures globales sans que soient accentués en même temps les effets des facteurs d'inflation.

d) La hausse des prix à la consommation, plus forte qu'en 1971, accuse au cours du troisième trimestre, une tendance à l'accélération : le taux annuel de progression est de l'ordre de 5,5 p.c., contre 4,6 p.c. au trimestre correspondant de 1971. Le rythme annuel d'accroissement des salaires s'accélère également; l'augmentation annuelle du gain moyen brut par heure prestée a atteint 12,6 p.c. au premier semestre de 1972 et 14,2 p.c. au troisième trimestre.

3. a) Cette évolution n'est pas propre à la Belgique. Elle se manifeste également, avec des intensités diverses, dans les autres pays de la Communauté.

b) Aussi, le Conseil de Ministres des Communautés Européennes, lors de sa session de Luxembourg dans les derniers jours d'octobre, s'est préoccupé de ralentir le rythme d'inflation, en recommandant aux pays membres la mise en œuvre d'une politique coordonnée, en vue d'éviter, notamment, que le mouvement de hausse des prix soit intensifié encore par une progression trop rapide de la demande de biens et de services. Or, les perspectives de hausse elles-mêmes stimulent les décisions de dépenser et la réalisation de celles-ci est d'autant plus facile que les intermédiaires financiers disposent de ressources abondantes.

4. a) En Belgique, les banques, les caisses d'épargne privées et les établissements publics de crédit ensemble ont disposé récemment de moyens d'action en francs belges croissant à un rythme annuel fort élevé par rapport aux années antérieures.

Evolution des ressources en francs belges des intermédiaires financiers

(En milliards)

mi-1969 à mi-1970	mi-1970 à mi-1971	mi-1971 à mi-1972
+ 119	+ 162	+ 200

En pourcentages, le rythme annuel d'augmentation est passé d'un peu plus de 13 p.c., au cours de la première période, à 17 p.c., au cours de la dernière.

b) Grâce à cette abondance de ressources, les intermédiaires financiers ont pu satisfaire d'amples demandes de crédits. Déjà pour le premier semestre 1972 seul, l'utilisation des crédits octroyés par ces intermédiaires a atteint près de quarante milliards contre un peu plus de vingt-cinq milliards au cours de la même période de l'an dernier.

c) Ce développement se constate également dans les ouvertures de crédit. Les nouvelles ouvertures recensées pour les crédits à l'habitation ont été, pour les six premiers mois de 1972, supérieures de 64 p.c. à celles des mois correspondants de 1971. Les ouvertures de crédits bancaires autres que les crédits de caisse à l'étranger ont augmenté, pour les neuf premiers mois de cette année, de près de quatre-vingt milliards contre soixante-trois milliards l'an dernier; leur degré d'utilisation, encore relativement bas, ouvre la voie à un développement, à un rythme fort soutenu, des crédits à court terme. Enfin, l'évolution des crédits d'investissement ouverts depuis octobre dernier laisse augurer une reprise qui pourrait bientôt se renforcer, parallèlement au relèvement de la propension à investir.

5. a) En bref, il s'agit donc non seulement de parer aux difficultés éventuelles venant de l'évolution des paiements avec l'extérieur, mais également, et bien plus dans l'immédiat, de contenir progressivement l'action des facteurs internes d'expansion.

b) C'est pour ces raisons que les autorités, agissant en conformité avec la résolution du Conseil des Communautés du 31 octobre 1972, estiment nécessaire de maintenir au-delà du 19 novembre, mais selon des modalités nouvelles, le système d'une réserve monétaire stérilisant une fraction, d'ailleurs modeste, des ressources des intermédiaires financiers.

6. L'accord du 26 juillet fixait la réserve à un montant invariable, soit dix milliards. En vertu du nouvel accord, le montant de la réserve est calculé au moyen d'un système de coefficients déterminés et suit, dès lors, l'évolution des engagements des organismes signataires qui leur procurent des ressources en francs belges.

7. a) Le nouvel accord élargit le cercle de participants à la réserve monétaire qui comprendra désormais, outre les banques, les caisses d'épargne privées et les principaux établissements publics de crédit. Les unes et les autres ont accepté de contribuer à la réalisation, par la voie d'un gentlemen's agreement, des objectifs poursuivis.

b) En effet, une réserve monétaire appuyée sur les engagements des seules banques serait, en grande partie, inefficace, car la demande de fonds, contenue du côté des banques, se déplacerait vers les autres intermédiaires financiers. La trésorerie d'un agent économique est, en effet, une entité homogène qui peut être alimentée par des apports réalisés sous diverses modalités, suivant les types de crédit qui sont le plus accessibles. Dès lors, les intermédiaires financiers autres que les banques seraient incités à rechercher les ressources nécessaires à de nouveaux crédits, notamment en attirant des encaisses existantes. En d'autres termes, ils seraient l'instrument d'une accélération de la vitesse de circulation de la monnaie. Or, une telle accélération, très aisée dans la courte période, a, sur le flux de paiements, le même effet inflationniste qu'une création de monnaie.

c) De même, du point de vue de l'efficacité d'une politique monétaire qui cherche à ralentir le rythme des emplois des ressources collectées, il est nécessaire de saisir toutes ces ressources, quelle que soit la nature de l'engagement pris par les intermédiaires financiers pour se les procurer. Il est indifférent que ces engagements soient formés, par exemple, de dépôts d'épargne ou d'obligations et bons de caisse. En effet, que les encaisses existantes, circulant dans les flux financiers, servent à la constitution de l'un ou l'autre de ces types d'engagements, elles alimentent, immédiatement, dans les deux cas, des flux de dépenses supplémentaires puisque leur passage par les intermédiaires financiers permet l'octroi de nouveaux crédits. Les coefficients de réserve seront cependant établis à un niveau différent suivant le terme des engagements saisis.

d) Les passifs à vue ont un potentiel inflationniste plus prononcé, car ils sont parfaitement liquides. Leur constitution apporte des ressources à l'organisme qui contracte ces engagements et lui permet de financer des crédits nouveaux, comme c'est le cas lors de la création des autres actifs financiers mais, en outre et à la différence de celle-ci, la création de la monnaie donne aux détenteurs des encaisses additionnelles la faculté de financer directement leurs propres dépenses en transférant leurs dépôts monétaires à des tiers. Il convient donc de contenir davantage les facultés de prêts des organismes, dont ces dépôts à vue constituent une partie importante des ressources, parce qu'ils les créent par leurs propres crédits.

e) Enfin, les comptes en francs belges convertibles constitués auprès des banques par des étrangers sont sujets à de brusques et amples mouvements, dus à des raisons spéculatives. Ces afflux procurent aux banques des ressources constituées par le produit des ventes, sur le marché réglementé régularisé par les achats de la Banque, des devises qui ont été le véhicule de ces apports de

fonds étrangers. Ces comptes seront saisis à la fois dans leurs encours et dans leurs mouvements.

8. Pour la fixation des coefficients, la préférence a été donnée à des pourcentages relativement faibles, applicables aux encours des engagements, plutôt qu'à des pourcentages assez élevés portant sur les accroissements de ces engagements. Sans doute, d'un point de vue logique, il s'indique de saisir davantage les ressources nouvelles afin d'atteindre le développement des capacités de prêt. Mais, en pratique, l'exécution des différentes modalités de l'ancien accord conclu avec les banques le 26 juillet dernier a montré que le calcul des montants à stériliser sur l'accroissement des encours pouvait conduire à une répartition critiquable de la charge de la réserve entre intermédiaires financiers. Au surplus, le déplacement dans le temps de la période de référence qui sert au recensement des encours frappés des coefficients, aboutit à introduire implicitement dans le calcul l'influence des accroissements de ces encours.

9. L'incidence de la formation d'une réserve monétaire sur la capacité de prêt des intermédiaires financiers serait éternuée si le resserrement était reporté sur le Trésor, c'est-à-dire si les intermédiaires financiers alimentaient leur avoir en compte spécial auprès de la Banque, en réduisant les crédits qu'ils consentent habituellement à l'Etat. Les dépenses du Trésor des prochains mois sont incompressibles puisqu'elles résulteront, soit de l'exécution d'un budget ordinaire en accroissement, soit, à l'extraordinaire, du règlement des engagements considérables pris antérieurement en application de la politique de relance. Dans ces circonstances, si les facultés d'emprunt du Trésor auprès des intermédiaires financiers concernés étaient ramenées à un niveau moindre que dans une période normale, relativement au total des ressources collectées par ces intermédiaires, le Trésor ne pourrait que faire appel, directement ou indirectement, au prêteur en dernier ressort : ainsi la Banque serait amenée à créer elle-même les fonds qui constitueraient la réserve et, dès lors, l'objectif du présent dispositif ne serait pas atteint. Aussi, l'engagement que les banques signataires de l'ancien accord du 26 juillet avaient pris aux termes du chapitre II dudit accord a été repris dans la nouvelle convention et étendu, dans son principe, aux autres catégories d'intermédiaires financiers. Les signataires affecteront, au minimum, un pourcentage déterminé de l'accroissement de leurs ressources à l'acquisition nette d'effets et de fonds publics. Pour la détermination de ce pourcentage, le principe admis est le suivant : la part de l'accroissement des ressources libres affectée à l'acquisition nette d'effets et fonds publics doit être égale à la part de l'accroissement des ressources considérée entre fin 1968 et fin juin 1972, qui a été affectée effectivement à ces mêmes emplois. Cette période assez longue a été préférée, comme référence, à une période plus récente mais plus courte. En effet, la période retenue a été caractérisée, aussi bien par des phases de fortes demandes de crédit émanant des entreprises et des ménages, entraînant une réduction des emplois en effets et fonds publics, que par des phases de demandes de crédits moins marquées, de la part de ceux-là, allant de pair avec

d'importantes acquisitions nettes d'effets et fonds publics. Aussi, les pourcentages retenus reflètent-ils assez bien une situation en moyenne normale.

10. Il est entendu que, dans le respect des objectifs poursuivis, la Banque est prête à maintenir une concertation continue avec les signataires du présent accord; cette concertation pourra avoir lieu à l'initiative, soit de la Banque, soit des intermédiaires financiers concernés.

Accord : dispositions essentielles.

En vue de la réalisation des objectifs de politique monétaire mentionnés ci-avant, la Banque Nationale de Belgique et l'intermédiaire financier concerné déclarent conclure le présent accord qui, conjointement avec les accords parallèles auxquels ont adhéré les autres intermédiaires financiers, assure la constitution d'une réserve monétaire d'une part, le maintien de la structure des portefeuilles en effets et fonds publics, d'autre part.

Chapitre I. — **Constitution d'une réserve monétaire.**

1. L'intermédiaire financier signataire accepte de constituer, conformément aux dispositions qui suivent, un avoir de réserve monétaire auprès de la Banque Nationale de Belgique.

2. La réserve à constituer est calculée de la manière suivante :

§ 1^{er}. a) 25 p.c. de la moyenne des montants journaliers des engagements nets en comptes francs belges convertibles, au sens de la réglementation du change, au cours de la période du 31 août 1972 au 1^{er} novembre 1972;

b) 100 p.c. de la variation de l'encours moyen des engagements nets en comptes francs belges convertibles par rapport à leur montant moyen au cours de la période de référence visée au litt. a);

c) 4 p.c. du montant des autres engagements à vue en francs belges, augmentés de la position de change au comptant à la baisse ou diminués de la position de change au comptant à la hausse;

d) 1,5 p.c. du montant des autres engagements en francs belges à deux ans au plus;

e) 0,5 p.c. du montant des autres engagements en francs belges à plus de deux ans.

§ 2. Le montant de la réserve à constituer est fixé à 70 p.c. du montant obtenu par application du § 1^{er} après que celui-ci ait été réduit d'une franchise.

§ 3. Les taux mentionnés aux litt. c), d) et e) du § 1^{er} sont ramenés respectivement à 1,6 p.c., 0,6 p.c. et 0,2 p.c. pour la réserve à former durant la

période allant du 20 novembre au 19 décembre 1972 et à 3 p.c., 1,125 p.c. et 0,375 p.c. pour la réserve à former au cours de la période comprise entre le 20 décembre 1972 et le 19 janvier 1973.

3. La variation de l'encours des engagements nets en comptes francs belges convertibles par rapport à leur montant moyen au cours de la période de référence visée au point 2. § 1^{er}, litt. a), est calculée par période de dix jours, commençant selon le cas le 1^{er}, le 11 ou le 21 du mois, sur base de la moyenne des encours journaliers de ces engagements nets.

Elle est prise en considération pour la réserve à former au cours de la période de dix jours débutant dix jours après la période de calcul.

4. Les engagements visés aux litt. c), d) et e) du § 1^{er}. du point 2. sont pris en considération, pour la réserve à former du 20 de chaque mois au 19 du mois suivant inclus, sur base de la moyenne de leur encours à la fin de l'avant-dernier mois et des deux mois précédents. Lorsque le 20 n'est pas un jour ouvrable, le début de la période de réserve est reporté au premier jour ouvrable qui suit.

5. La réserve est formée par un avoir en compte spécial ouvert auprès de la Banque Nationale de Belgique. L'intermédiaire financier maintient, chaque jour, un avoir égal au montant de la réserve à former.

Chapitre II. — **Maintien des structures en effets et fonds publics.**

1. L'intermédiaire financier adhérent s'engage :

a) à maintenir en portefeuille un volume d'effets et de fonds publics belges en francs belges émis ou garantis par l'Etat, les provinces ou les communes équivalant au montant que ces portefeuilles atteignaient pendant une période de référence récente, étant entendu qu'en cas de réduction de son passif exigible en deçà du niveau que celui-ci atteignait au cours de cette période, il ne sera tenu que de conserver par rapport à son passif ainsi réduit, la quotité que ses effets et fonds publics représentaient par rapport à ce même passif exigible au cours de cette même période;

b) à affecter au moins un certain pourcentage ⁽¹⁾ de l'accroissement de son passif exigible, par rapport au montant moyen qu'il atteignait pendant cette période de référence, à l'acquisition nette de titres en francs belges, émis ou garantis par l'Etat, les provinces ou les communes, autres que les titres émis par les institutions publiques de crédit.

⁽¹⁾ Part de l'accroissement du passif exigible entre fin 1968 et fin juin 1972, qui a été affectée effectivement à l'acquisition nette d'effets et fonds publics concernés.

2. Pour l'application du présent chapitre, il y a lieu d'entendre par passif exigible : le total du montant des engagements nets en comptes francs belges convertibles, au sens de la réglementation du change, et du montant des autres engagements en francs belges et de la position de change au comptant, diminué du montant de la réserve monétaire constituée.

Chapitre III. — Dispositions diverses.

Le présent accord prend effet à la date du 20 novembre 1972 et est conclu pour la période allant jusqu'à la fin de février 1973.

L'abrogation, la modification ou la reconduction éventuelles du présent accord feront l'objet d'une concertation entre la Banque Nationale de Belgique et l'intermédiaire financier concerné, au plus tard au cours de la seconde quinzaine de février 1973.

Si, d'ici à la fin de février, le montant total de la réserve monétaire constituée par l'ensemble des intermédiaires financiers concernés venait à dépasser 17,5 milliards de francs pour d'autres raisons qu'une vive augmentation des engagements nets des banques en comptes francs belges convertibles, la Banque Nationale de Belgique reverrait les taux prévus au point 2. du chapitre I, après avoir consulté les intermédiaires financiers ayant adhéré aux divers accords.

II. AUGMENTATION DES TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.

La Banque Nationale de Belgique a augmenté de 0,50 p.c. ses divers taux d'escompte et d'intérêt à partir du 23 novembre 1972, portant ainsi de 4 à 4,50 p.c. son taux de base. Cette majoration, d'ailleurs modérée, fait suite à un relèvement marqué des taux d'intérêt dans les divers compartiments du marché monétaire et à la hausse observée plus récemment sur le marché à long terme; ces évolutions sont notamment la conséquence de la reprise conjoncturelle.

Le relèvement des taux de la Banque Nationale n'est pas contre-indiqué du point de vue international, puisqu'une hausse des taux à court terme se manifeste aussi à l'étranger.

La mesure s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des dispositions recommandées par le Conseil de Ministres de la Communauté Economique Européenne, lors de sa réunion de Luxembourg, en vue de ralentir la hausse des prix.

ERRATUM

Dans le *Bulletin* d'octobre 1972, lire à la page VII, 4e alinéa, 3e ligne : « ..., les deuxièmes à + 2/3 et - 2/3, ... », au lieu de : « ..., les deuxièmes à + 1/2 et - 1/2, ... ».

STATISTIQUES

LEGISLATION ECONOMIQUE

**BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES
ECONOMIQUES ET FINANCIERS
INTERESSANT LA BELGIQUE**

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.			
1. Population	I - 1		
2. Répartition du produit national entre les facteurs de production	I - 2		
3. Valeur ajoutée brute, aux prix du marché, par branche d'activité	I - 3		
4. Affectation du produit national :			
a) Estimations à prix courants	I - 4a		
b) Indices des estimations aux prix de 1963	I - 4b		
II. — Emploi et chômage.			
Demandes et offres d'emploi	II		
III. — Agriculture et pêche.			
1. Production agricole	III - 1		
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2		
IV. — Industrie.			
1. Indices généraux de la production industrielle	IV - 1		
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2		
3. Énergie	IV - 3		
4. Métallurgie	IV - 4		
5. Construction	IV - 5		
6. Évolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6		
V. — Services.			
1. Transports :			
a) Activité de la S.N.C.B. et de la Sabena	V - 1a		
b) Navigation maritime	V - 1b		
c) Navigation intérieure	V - 1c		
2. Tourisme	V - 2		
3. Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes	V - 3a		
b) Ventes à tempérament	V - 3b		
4. Activité des chambres de compensation	V - 4		
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1		
2. Gains horaires bruts moyens dans l'industrie	VI - 2		
VII. — Prix et indices des prix.			
1. Prix de gros mondiaux	VII - 1		
2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2		
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3		
4. Indices des prix à la consommation en Belgique :			
a) Base 1966 = 100	VII - 4a		
b) Base 1971 = 100	VII - 4b		
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			
1. Tableau général	VIII - 1		
2. Exportations selon la nature des produits	VIII - 2		
3. Importations selon l'usage des produits	VIII - 3		
4. a) Indices des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4a		
b) Indices du volume	VIII - 4b		
5. Orientation géographique	VIII - 5		
IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.			
1. Chiffres annuels	IX - 1		
2. Soldes trimestriels	IX - 2		
3. Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés	IX - 3		
X. — Marché des changes.			
1. Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	X - 1		
2. Parités ou taux centraux du franc belge et des monnaies cotées en bourse de Bruxelles	X - 2		
3. Cours d'intervention appliqués par les banques centrales des pays membres de la C.E.E.	X - 3		
4. Marché du dollar U.S.A. à Bruxelles	X - 4		
XI. — Finances publiques.			
1. Recettes et dépenses de trésorerie résultant des opérations budgétaires	XI - 1		
2. Impasse de trésorerie et son financement	XI - 2		
3. Besoins nets de financement de l'Etat et leur couverture	XI - 3		
4. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 4		
5. Détail des recettes fiscales	XI - 5		
6. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 6		
XII. — Créances et dettes dans l'économie belge.			
1. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1969	XII - 1a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1970	XII - 1b		
2. Mouvements des créances et des dettes en 1970	XII - 2		
3. a) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1969 (totaux sectoriels)	XII - 3a		
b) Encours des créances et des dettes au 31 décembre 1970 (totaux sectoriels)	XII - 3b		
4. Mouvements des créances et des dettes en 1970 (totaux sectoriels)	XII - 4		
XIII. — Organismes monétaires.			
1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1		
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des organismes publics monétaires et des banques de dépôts :			
a) Banque Nationale de Belgique	XIII - 2a		
b) Organismes publics monétaires	XIII - 2b		
c) Banques de dépôts	XIII - 2c		
d) Ensemble des organismes monétaires	XIII - 2d		
3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3		
4. Stock monétaire	XIII - 4		
5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5		
6-7. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers et à l'étranger :			
— Destination économique apparente	XIII - 6		
— Forme et localisation	XIII - 7		
8. Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger, logés à la Banque Nationale de Belgique	XIII - 8		

	Numéros des tableaux		Numéros des tableaux
9. Encours utilisés des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation accordés à leur origine par les organismes monétaires aux entreprises et particuliers et à l'étranger	XIII - 9	XVIII. — Marché monétaire.	
10. Bilans de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	1. Marché de l'argent au jour le jour	XVIII - 1
Situations hebdomadaires de la Banque Nationale de Belgique	XIII - 10	2. Localisation des effets commerciaux escomptés par les banques de dépôts et des acceptations bancaires	XVIII - 2
11. Comptes de chèques postaux	XIII - 11	3. Plafonds de réescompte et de visa des banques à la Banque Nationale de Belgique	XVIII - 3
12. Situation globale des banques	XIII - 12	XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rendement.	
13. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux	XIII - 13	1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.		2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	3. Taux des certificats de trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		4. Taux de dépôts en francs belges dans les banques .	XIX - 4
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a	5. Taux d'intérêt appliqués sur livrets ordinaires à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 5
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b	6. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 6
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	7. Taux des bons de caisse et obligations émis par les institutions publiques de crédit	XIX - 7
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie	XIV - 5d	XX. — Banques d'émission étrangères.	
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6	1. Taux d'escompte	XX - 1
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7	2. Banque de France	XX - 2
8. Crédit Communal de Belgique	XIV - 8	3. Bank of England	XX - 3
9. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 9	4. Federal Reserve Banks	XX - 4
XV. — Principales modalités d'épargne des particuliers et des entreprises disponibles à l'intérieur du pays	XV	5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
XVI. — Emissions et dettes du secteur public.		6. Banca d'Italia (ancienne et nouvelle présentation) ...	XX - 6
1. Emissions en francs belges à plus d'un an	XVI - 1	7. Deutsche Bundesbank (ancienne et nouvelle présentation)	XX - 7
2. Principales émissions à plus d'un an du secteur public	XVI - 2	8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
3. Dettes de l'Etat :		9. Banque des Règlements Internationaux	XX - 9
a) Situation officielle	XVI - 3a	Liste des graphiques.	
b) Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds	XVI - 3b	P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses	I - 4
4. Recensement des dettes en francs belges à plus d'un an du secteur public :		Demandes et offres d'emploi	II
a) Ventilation par débiteurs	XVI - 4a	Résultats des enquêtes de la conjoncture	IV - 0
b) Ventilation par détenteurs	XVI - 4b	Indices de la production industrielle	IV - 2
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé et crédits aux entreprises et particuliers.		Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 6
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1	Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure prestée	VI - 1
2. Rendement des sociétés par actions — chiffres annuels	XVII - 2	Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
3. Rendement des sociétés par actions — chiffres cumulés	XVII - 3	Indices des prix à la consommation en Belgique	VII - 4
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4	Commerce extérieur de l'U.E.B.L.	VIII
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5	Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 6
6. Encours utilisés des crédits aux entreprises et particuliers	XVII - 6	Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
7. Inscriptions hypothécaires	XVII - 7	Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux (Fréquences d'utilisation)	XIII - 13
		CGER — Mouvements des dépôts	XIV - 5a
		Indices des cours des actions au comptant	XVII - 1

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES

A.M.E.		Accord Monétaire Européen.
B.I.R.D.		Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.		Bureau International du Travail.
	B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.		Banque des Règlements Internationaux.
	C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.		Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.		Communauté Economique Européenne.
	CGER	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
	C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
	D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
	FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.		Food and Agricultural Organization.
	FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
	F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.		Fonds Monétaire International.
	I.N.C.A.	Institut National de Crédit Agricole.
	I.N.S.	Institut National de Statistique.
	I.R.E.S.	Institut de Recherches économiques.
	I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
	M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
	O.C.C.H.	Office Central de Crédit Hypothécaire.
	O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.		Organisation de Coopération et de Développement Economiques.
	O.C.P.E.	Office Central de la Petite Epargne.
	O.N.D.	Office National du Dueroire.
	ONEM	Office National de l'Emploi.
	O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.		Organisation des Nations Unies.
	R.T.B.	Radiodiffusion-Télévision Belge.
	R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
	SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
	S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer belges
	S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
	S.N.D.E.	Société Nationale des Distributions d'Eau.
	S.N.L.	Société Nationale du Logement.
U.E.B.L.		Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.		Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS

—	la donnée n'existe pas.
n.d.	non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
(e)	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.
p.m	pour mémoire.

COMMUNICATION RAPIDE DES DONNEES

Les abonnés qui le désirent, peuvent obtenir la communication des données figurant aux tableaux VI-1, IX-3, XIII-3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 13, XVIII-1, 2 et 4 et XIX-2 dès qu'elles sont établies. Les demandes sont à adresser à la Banque Nationale de Belgique, Service de Documentation, boulevard de Berlaimont 5, 1000 Bruxelles. Ces demandes préciseront quels sont, parmi les tableaux énumérés ci-dessus, ceux que l'abonné désire recevoir.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

(milliers)

Sources : I.N.S. et Ministère de l'Emploi et du Travail.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
	(à fin d'année)							
Population totale	9.428	9.499	9.556	9.606	9.632	9.660	9.691 9.651 ³	9.695
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	5.996	6.022	6.039	6.058	6.071	6.088	6.109	
dont : Hommes	2.984	2.998	3.007	3.016	3.023	3.032	3.045	
Femmes	3.012	3.024	3.032	3.042	3.048	3.056	3.064	
	(estimations à fin juin)							
Population active ¹ :	3.652	3.672	3.691	3.698	3.715	3.761	3.814	3.854
dont : Agriculture	249	230	216	209	201	191	181	168
Industries extractives	102	94	83	74	67	60	52	49
Industries manufacturières	1.258	1.256	1.253	1.220	1.202	1.236	1.264	1.267
Bâtiments et construction	290	293	296	304	304	307	311	313
Transports	262	263	266	263	268	272	282	290
Commerce, banques, assurances et services	1.379	1.412	1.452	1.483	1.510	1.554	1.594	1.640
Chômeurs complets ²	55	63	67	92	110	88	76	75
Ouvriers frontaliers	57	61	58	53	53	53	54	52

¹ Non compris les forces armées.

² Comprend les chômeurs en formation et en réadaptation professionnelle

³ D'après le recensement au 31-12-70.

I - 2. — REPARTITION DU PRODUIT NATIONAL ENTRE LES FACTEURS DE PRODUCTION

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Commission des Comptes nationaux.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
1. Rémunération des salariés ¹ :								
a) Salaires et traitements des travailleurs assujettis à la sécurité sociale	210,9	230,1	253,2	269,6	285,5	317,5	368,1	418,9
b) Rémunération des travailleurs assujettis à certaines dispositions spéciales en matière de sécurité sociale	16,6	18,4	19,8	20,7	22,8	24,9	25,1	27,5
c) Contribution des employeurs à la sécurité sociale	43,1	49,8	55,3	59,4	63,4	71,2	84,1	97,0
d) Rémunération des travailleurs non assujettis à la sécurité sociale ...	82,5	92,9	104,0	113,9	121,4	131,7	138,4	157,0
e) Corrections et compléments	19,4	21,1	18,3	18,1	17,9	21,6	22,2	25,9
Total ...	372,5	412,3	450,6	481,7	511,0	566,9	637,9	726,3
2. Revenu des entrepreneurs individuels et des sociétés de personnes :								
a) Agriculture, horticulture et sylvicultures ¹	29,1	31,2	28,8	29,4	32,2	37,6	33,5	35,7
b) Professions libérales ¹	16,7	22,0	22,7	24,2	26,6	29,3	33,0	36,4
c) Commerçants et artisans indépendants ¹	100,8	104,9	110,2	114,4	122,3	130,5	137,2	140,1
d) Revenu des sociétés de personnes ²	8,3	8,6	8,2	8,3	8,9	10,1	11,4	11,4
e) Ajustement statistique	-0,9	0,2	-0,4	-0,2	-1,9	-1,5	-1,6	-1,0
Total ...	154,0	166,9	169,5	176,1	188,1	206,0	213,5	222,6
3. Revenu de la propriété échéant aux particuliers ¹ :								
a) Intérêts	28,5	31,3	35,5	39,5	43,7	52,2	61,5	67,1
b) Loyers (réellement perçus ou imputés)	32,5	34,2	37,0	38,2	39,7	41,0	41,2	41,2
c) Dividendes, tantièmes, dons	15,0	17,0	18,3	18,6	22,1	27,2	36,6	38,6
Total ...	76,0	82,5	90,8	96,3	105,5	120,4	139,3	146,9
4. Bénéfices non distribués des sociétés ²	16,7	17,0	11,9	16,3	21,2	26,7	30,1	28,2
5. Impôts directs des sociétés de toutes formes juridiques	14,1	17,0	18,1	18,2	20,6	25,7	31,9	37,2
6. Revenu de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	6,8	5,3	4,7	8,3	7,5	7,8	10,6	7,0
7. Intérêt de la dette publique	-22,5	-24,3	-26,2	-28,9	-31,7	-37,6	-43,1	-47,4
Revenu national net au coût des facteurs	617,6	676,7	719,4	768,0	822,2	915,9	1.020,2	1.120,8
8. Amortissements	74,3	80,0	86,4	92,4	100,2	110,0	125,6	138,4
Revenu national brut au coût des facteurs	691,9	756,7	805,8	860,4	922,4	1.025,9	1.145,8	1.259,2
9. Impôts indirects	94,1	101,9	119,2	130,3	138,6	152,9	164,8	177,6
10. Subventions	-7,7	-9,7	-12,3	-12,7	-16,0	-18,8	-17,0	-17,8
Produit national brut aux prix du marché	778,3	848,9	912,7	978,0	1.045,0	1.160,0	1.293,6	1.419,0

¹ Avant taxation.

² Après taxation.

I - 3. — VALEUR AJOUTÉE BRUTE, AUX PRIX DU MARCHÉ, PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

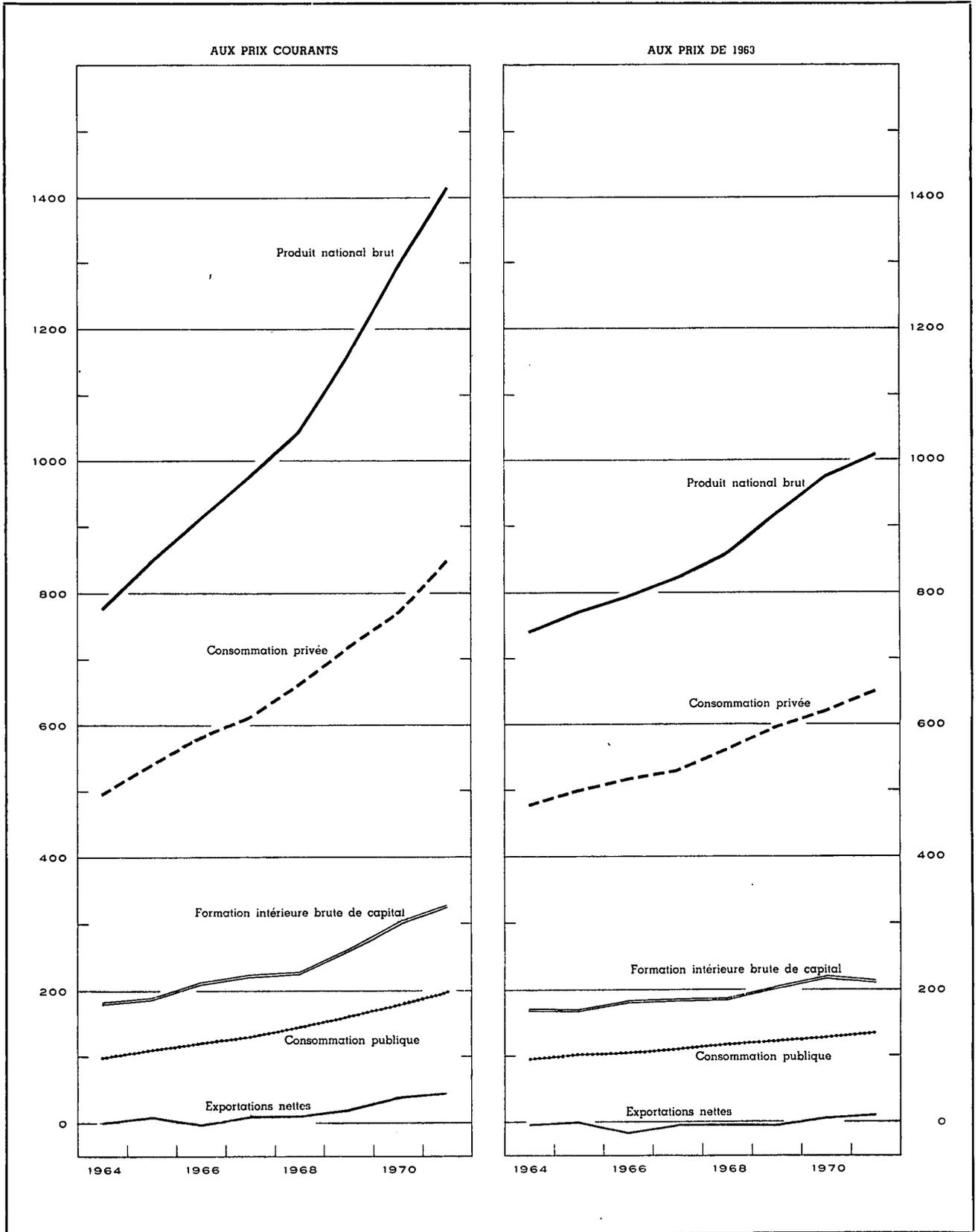
Source : I.N.S. — Commission des Comptes nationaux.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
1. Agriculture, sylviculture et pêche ...	43,0	45,4	43,4	44,6	47,9	53,3	49,5	52,7
2. Industries extractives	16,5	15,2	13,2	12,2	11,2	11,0	11,5	13,2
3. Industries manufacturières :								
a) Denrées alimentaires, boissons et tabac	46,7	49,5	53,5	58,9	64,3	69,8	74,2	77,3
b) Textiles	21,3	21,1	24,0	22,2	23,8	26,0	26,6	30,9
c) Vêtements et chaussures	10,7	11,7	12,5	12,6	12,6	14,0	14,9	16,2
d) Bois et meubles	10,6	11,3	13,6	14,6	15,5	17,9	18,9	21,1
e) Papier, impression, édition	12,5	13,3	14,8	15,9	17,1	19,4	21,2	22,6
f) Industrie chimique et activités connexes	19,7	21,0	22,5	23,4	27,2	34,7	36,7	39,8
g) Terre cuite, céramique, verre et ciment	14,7	14,8	15,5	16,5	16,6	18,8	20,9	25,6
h) Fer, acier et métaux non ferreux .	21,5	23,0	23,7	25,1	26,8	38,6	44,1	41,3
i) Fabrications métalliques et constructions navales	62,4	68,5	73,4	74,0	81,4	93,2	112,0	130,2
j) Industries non dénommées ailleurs	20,4	22,2	25,8	27,8	30,9	35,5	37,9	39,5
<i>Total de la rubrique 3 ...</i>	<i>240,5</i>	<i>256,4</i>	<i>279,3</i>	<i>291,0</i>	<i>316,2</i>	<i>367,9</i>	<i>407,4</i>	<i>444,5</i>
4. Construction	54,4	57,9	62,5	68,9	66,9	71,8	88,6	96,8
5. Electricité, gaz et eau	16,7	18,3	20,7	23,2	25,4	29,2	31,5	40,9
6. Commerce, banques, assurances, immeubles d'habitation :								
a) Commerce	128,3	142,9	157,0	171,1	181,3	201,6	222,7	251,8
b) Services financiers et assurances .	21,8	24,0	27,6	30,7	34,6	40,2	45,1	49,5
c) Immeubles d'habitation	42,8	45,7	49,7	51,6	53,5	55,6	57,5	58,7
<i>Total de la rubrique 6 ...</i>	<i>192,9</i>	<i>212,6</i>	<i>234,3</i>	<i>253,4</i>	<i>269,4</i>	<i>297,4</i>	<i>325,3</i>	<i>360,0</i>
7. Transports et communications	53,2	57,8	63,6	67,6	76,1	83,3	92,5	104,6
8. Services	161,2	183,9	198,9	217,3	234,4	256,5	284,1	323,4
9. Corrections	— 5,0	— 5,4	— 10,0	— 7,6	— 10,6	— 18,6	— 7,3	— 29,2
Produit intérieur brut aux prix du marché	773,4	842,1	905,9	970,6	1.036,9	1.151,8	1.283,1	1.406,9
10. Paiements nets de revenus aux facteurs de production dus par le reste du monde	4,9	6,8	6,8	7,4	8,1	8,2	10,5	12,1
Produit national brut aux prix du marché	778,3	848,9	912,7	978,0	1.045,0	1.160,0	1.293,6	1.419,0

1 - 4. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Commission des Comptes nationaux.



I - 4a. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Estimations à prix courants)

(milliards de francs)

Source : I.N.S. — Commission des Comptes nationaux.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
1. Consommation privée :								
a) Produits alimentaires	127,7	138,2	147,0	154,4	161,1	172,9	185,4	196,5
b) Boissons et tabac	36,1	39,1	40,8	45,1	48,4	51,7	57,4	62,8
c) Vêtements et effets personnels	47,6	51,1	53,1	53,4	57,7	63,3	67,7	72,9
d) Loyers, taxes, eau	53,3	57,0	61,7	64,4	67,0	69,8	73,3	77,4
e) Chauffage et éclairage	24,8	27,6	28,2	29,8	33,1	34,7	38,4	38,7
f) Articles ménagers durables	44,5	48,3	51,9	52,5	58,4	65,8	72,4	86,5
g) Entretien de la maison	23,4	25,7	27,8	30,0	32,7	35,6	38,3	43,4
h) Soins personnels et hygiène	30,4	38,0	40,7	44,9	49,8	53,8	60,7	67,4
i) Transports et communications	47,6	51,8	57,3	61,2	67,0	73,8	78,3	84,9
j) Loisirs	41,2	44,4	46,8	51,9	54,7	59,4	66,4	78,4
k) Autres dépenses et ajustement statistique	20,3	19,7	25,7	24,8	32,4	39,4	32,8	43,4
<i>Total ...</i>	<i>496,9</i>	<i>540,9</i>	<i>581,0</i>	<i>612,4</i>	<i>662,3</i>	<i>720,2</i>	<i>771,1</i>	<i>852,3</i>
2. Consommation publique :								
a) Rémunérations et pensions	67,4	77,1	86,0	94,0	100,6	111,4	124,4	140,0
b) Biens et services	26,2	27,1	28,3	31,6	34,8	39,0	40,2	47,7
c) Loyer net imputé ou payé	3,8	4,3	4,5	5,1	5,8	6,2	7,1	8,1
d) Amortissements imputés des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement des pouvoirs publics	1,5	1,7	1,9	2,1	2,2	2,5	2,8	3,2
<i>Total ...</i>	<i>98,9</i>	<i>110,2</i>	<i>120,7</i>	<i>132,8</i>	<i>143,4</i>	<i>159,1</i>	<i>174,5</i>	<i>199,0</i>
3. Formation intérieure brute de capital :								
a) Agriculture, sylviculture et pêche ..	4,9	5,3	6,0	5,7	6,3	6,8	7,4	6,3
b) Industries extractives	2,0	2,0	1,7	1,6	1,9	2,1	2,2	2,7
c) Industries manufacturières	40,7	46,3	54,2	54,0	49,2	57,7	73,5	69,6
d) Construction	5,1	5,5	6,5	6,9	6,5	6,6	8,5	6,8
e) Electricité, gaz et eau	7,8	9,4	11,4	15,0	13,4	13,5	15,7	17,6
f) Commerce, banques, assurances ...	15,4	15,7	18,1	18,0	19,3	22,0	26,3	31,8
g) Immeubles d'habitation	52,2	58,7	56,5	59,2	58,1	62,4	75,1	72,2
h) Transports et communications	15,4	18,6	20,5	23,4	23,5	24,4	26,8	31,1
i) Pouvoirs publics et enseignement ..	23,2	19,7	24,3	29,0	34,7	38,0	45,4	59,0
j) Autres services	3,9	4,1	4,9	5,4	5,5	7,0	8,8	10,1
k) Variations de stocks	11,0	4,4	7,8	5,3	8,8	18,6	17,3	13,2
l) Ajustement statistique	0,9	...	1,5	0,5	2,5	4,1	1,0	3,2
<i>Total ...</i>	<i>182,5</i>	<i>189,7</i>	<i>213,4</i>	<i>224,0</i>	<i>229,7</i>	<i>263,2</i>	<i>308,0</i>	<i>323,6</i>
4. Exportations nettes de biens et services :								
a) Exportations totales	295,0	325,7	350,1	376,8	430,1	520,9	616,0	678,2
b) Importations totales	295,0	317,6	352,5	368,0	420,5	503,4	576,0	634,1
c) Exportations nettes	—	+ 8,1	— 2,4	+ 8,8	+ 9,6	+ 17,5	+ 40,0	+ 44,1
Produit national brut aux prix du marché	778,3	848,9	912,7	978,0	1.045,0	1.160,0	1.293,6	1.419,0

I 4b. — AFFECTATION DU PRODUIT NATIONAL

(Indices des estimations aux prix de 1963)

Source : I.N.S. — Commission des Comptes nationaux.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
1. Consommation privée :								
a) Produits alimentaires	101	102	106	110	112	115	120	124
b) Boissons	106	109	108	115	122	132	148	156
c) Tabac	105	111	115	117	118	121	124	129
d) Vêtements et effets personnels	102	107	107	106	113	120	125	129
e) Loyers, taxes, eau	102	105	107	109	111	112	114	116
f) Chauffage et éclairage	90	98	99	103	112	118	126	123
g) Articles ménagers durables	112	119	125	124	136	150	161	179
h) Entretien de la maison	103	106	107	110	114	118	121	128
i) Soins personnels et hygiène	102	110	112	117	126	133	142	150
j) Transports	109	120	125	131	143	156	161	160
k) Communications P.T.T.	108	114	123	132	141	151	157	165
l) Loisirs	106	110	112	118	121	129	140	149
<i>Total ...</i>	<i>103</i>	<i>108</i>	<i>111</i>	<i>114</i>	<i>121</i>	<i>128</i>	<i>134</i>	<i>140</i>
2. Consommation publique :								
a) Rémunérations et pensions	105	113	119	124	126	133	139	143
b) Biens et services	101	101	102	111	120	131	127	138
c) Intérêt imputé des bâtiments administratifs et des établissements d'enseignement de l'Etat (y compris les amortissements)	109	117	121	135	146	155	172	191
<i>Total ...</i>	<i>104</i>	<i>110</i>	<i>114</i>	<i>121</i>	<i>125</i>	<i>133</i>	<i>138</i>	<i>144</i>
3. Formation intérieure brute de capital :								
a) Agriculture, sylviculture et pêche ..	110	116	126	115	125	129	131	104
b) Industries extractives	96	93	78	70	83	92	88	100
c) Industries manufacturières	99	110	126	123	111	126	145	128
d) Construction	89	94	109	116	108	104	125	94
e) Electricité, gaz et eau	108	126	149	188	167	163	170	175
f) Commerce, banque, assurances	99	97	110	106	112	123	133	150
g) Immeubles d'habitation	144	151	136	134	127	129	144	125
h) Transports et communications	101	118	125	137	134	134	134	143
i) Pouvoirs publics (à l'excl. de l'enseignement)	142	106	123	150	179	187	205	237
j) Enseignement	89	85	100	96	105	105	108	122
k) Autres services	99	99	117	126	126	155	176	187
<i>Total ...</i>	<i>119</i>	<i>119</i>	<i>129</i>	<i>130</i>	<i>130</i>	<i>144</i>	<i>154</i>	<i>148</i>
4. Exportations nettes de biens et services :								
a) Exportations totales	111	120	124	133	151	175	195	211
b) Importations totales	111	118	128	132	150	174	189	201
Produit national brut aux prix du marché (prix de 1963)	106,8	110,9	114,1	118,6	123,6	132,3	140,5	145,7

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Publications du Centre National de Calcul Mécanique. — Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1961. — « Centre de Recherches économiques » de Louvain. — Annuaire démographique (O.N.U.). — Revue internationale du Travail (B.I.T.). — Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.). — Ministère de l'Emploi et du Travail : « Aperçu de l'évolution active belge pour la période 1948-1960 ».*

Revenu national et P.N.B. : *Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Séries statistiques de Bruxelles (DULBEA). — I.R.E.S. — International Financial Statistics (F.M.I.). — Principaux indicateurs économiques (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.). — Statistiques Economiques belges 1950-1960. — Bulletin général de statistiques de l'Office Statistique des Communautés européennes.*

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI

(milliers d'unités)

Source : Office National de l'Emploi.

	Demandes d'emploi ¹							Offres d'emploi	
	Chômeurs complets indemnisés				Chômeurs occupés par les pouvoirs publics	Demandeurs d'emploi libres inoccupés		reçues ²	en suspens ¹
	à aptitude normale		à aptitude partielle ou très réduite	Total		ayant moins de 20 ans	ayant 20 ans ou plus		
	ayant moins de 20 ans	ayant 20 ans ou plus							
1964	13,4		37,0	50,4	6,3	4,1		13,9	13,1
1965	19,5		35,9	55,4	6,9	6,5		13,7	8,4
1966	2,5	23,1	35,9	61,5	6,6	2,4	5,7	13,3	7,5
1967	5,2	41,2	38,9	85,3	6,7	2,8	6,3	11,9	4,4
1968	5,2	53,4	44,1	102,7	7,0	2,6	6,4	13,4	4,9
1969	2,8	36,2	46,3	85,3	6,5	1,3	4,6	16,0	11,6
1970	2,1	24,0	45,2	71,3	6,3	1,1	4,0	Nouvelle série ³	
1971	3,5	22,9	44,5	70,9	6,8	1,6	4,0	17,8	23,9
1970 3 ^e trimestre	1,6	20,9	43,8	66,3	7,0	1,5	3,7	14,9	13,4
4 ^e trimestre	3,4	23,3	44,4	71,1	6,4	1,5	4,0	15,1	25,0
1971 1 ^{er} trimestre	3,5	24,2	46,4	74,1	5,7	1,2	3,9	13,5	19,0
2 ^e trimestre	2,3	18,9	44,2	65,4	7,1	1,1	3,4	17,1	15,7
3 ^e trimestre	2,7	20,3	43,1	66,1	7,5	2,0	3,9	16,6	15,6
4 ^e trimestre	5,3	28,3	44,3	77,9	7,0	2,0	5,0	14,5	13,4
1972 1 ^{er} trimestre	6,3	35,9	46,5	88,7	6,4	1,7	4,9	12,8	8,8
2 ^e trimestre	4,3	31,2	46,1	81,6	7,6	1,5	4,3	16,3	7,5
3 ^e trimestre	4,3	32,3	46,0	82,6	8,5	2,2	4,9	16,0	9,0
1971 Septembre	3,1	20,4	42,7	66,2	7,5	2,5	4,4	13,1	9,1
Octobre	4,2	22,7	43,1	70,0	7,4	2,2	5,0	17,4	12,5
Novembre	5,2	28,3	44,4	77,9	7,0	2,1	5,1	14,9	10,5
Décembre	6,4	34,0	45,3	85,7	6,5	1,8	4,9	12,0	8,6
1972 Janvier	6,9	36,7	46,5	90,1	6,0	1,8	5,1	11,4	7,4
Février	6,5	36,2	46,7	89,4	6,2	1,6	5,0	15,7	7,5
Mars	5,6	34,6	46,4	86,6	6,9	1,6	4,7	15,0	7,2
Avril	5,0	33,2	46,3	84,5	6,7	1,5	4,6	18,3	7,7
Mai	4,2	31,4	46,2	81,8	7,9	1,4	4,3	15,6	8,6
Juin	3,7	29,0	45,8	78,5	8,2	1,6	4,0	16,5	9,2
Juillet	4,1	32,3	46,4	82,8	8,4	1,9	4,1	15,9	9,1
Août	3,9	31,6	45,8	81,3	8,5	1,6	5,5	8,8	8,6
Septembre	4,8	33,0	45,9	83,7	8,5	3,2	5,1	15,0	9,8

¹ Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

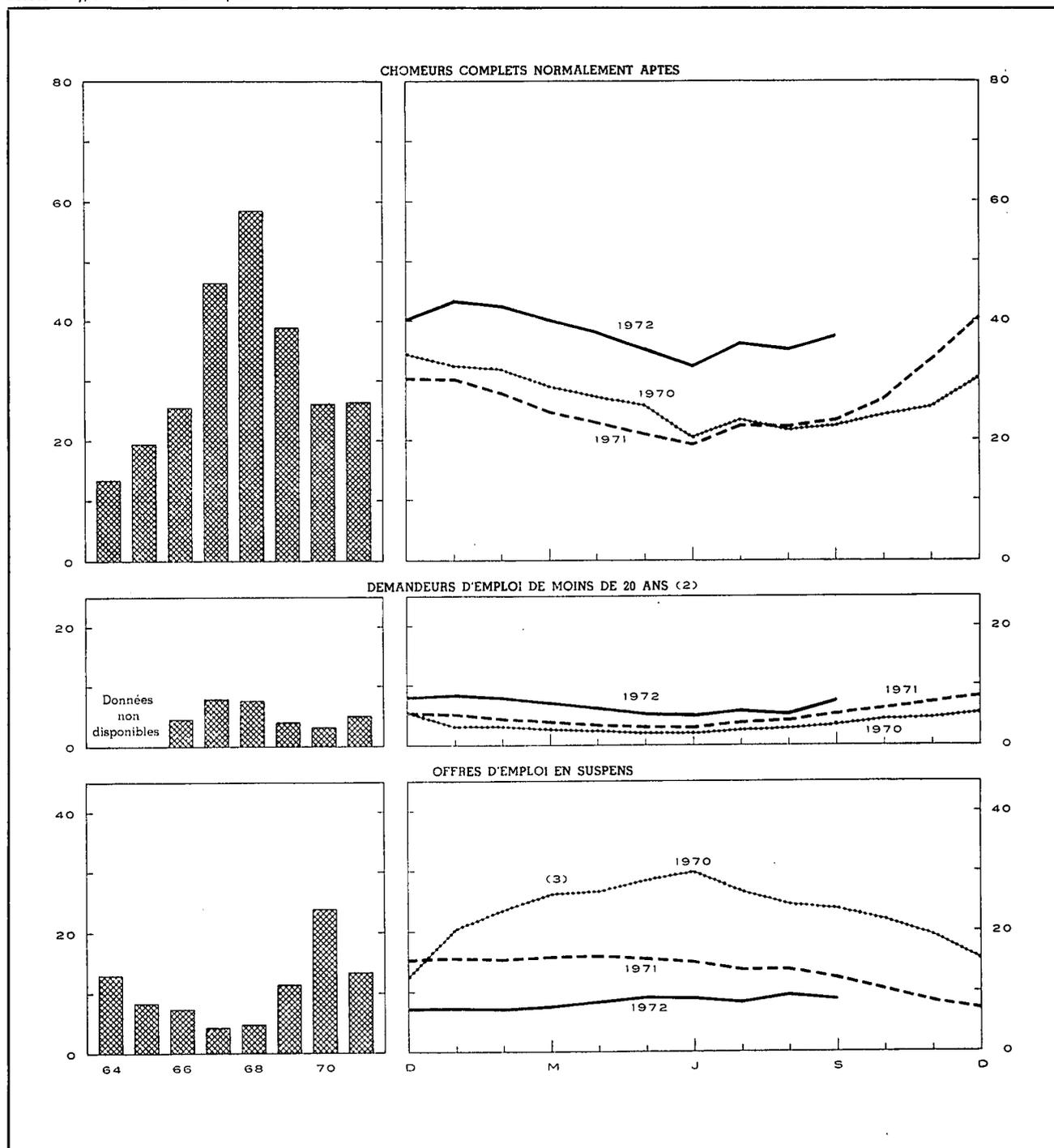
² Il s'agit des offres reçues pendant le mois. Pour les données annuelles ou trimestrielles : moyenne mensuelle des offres reçues pendant l'année ou le trimestre.

³ Nouvelle série suite à l'entrée en vigueur, le 1-1-1970, de l'arrêté royal du 5-12-1969 relatif à la déclaration des licenciements collectifs et à la notification des emplois vacants. Cet arrêté impose notamment aux entreprises qui occupent au moins 20 travailleurs de notifier à l'Office National de l'Emploi tout emploi vacant depuis trois jours ouvrables au moins.

II - DEMANDES ET OFFRES D'EMPLOI ¹

(milliers d'unités)

Source : Office National de l'Emploi.



¹ Pour les données annuelles : moyenne mensuelle des données à fin de mois. Pour les données mensuelles : fin de mois.

² Chômeurs complets normalement aptes et demandeurs d'emploi libres inoccupés.

³ Nouvelle série suite à l'entrée en vigueur, le 1-1-1970, de l'arrêté royal du 5 décembre 1969 relatif à la déclaration de licenciements collectifs et à la notification des emplois vacants. Cet arrêté impose notamment aux entreprises qui occupent au moins 20 travailleurs de notifier à l'Office National de l'Emploi tout emploi vacant depuis trois jours ouvrables au moins.

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — I.N.S. (superficie agricole utilisée, nombre d'animaux et production animale).

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1972 (e)
Superficie agricole utilisée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	259	263	244	229	232	224	207	224	233
dont : froment	214	226	211	197	201	197	181	193	205
seigle	41	33	29	26	26	21	20	24	21
Céréales non panifiables	238	252	258	258	249	249	255	233	230
Plantes industrielles	106	95	92	95	107	109	101	109	111
Plantes racines et tuberculifères	94	89	90	91	81	77	80	73	64
Légumes cultivés pour la graine	10	10	9	8	8	8	7	5	6
Prés et prairies	799	795	795	794	791	788	795	782	765
Divers	109	98	102	102	96	98	97	103	109
Total ..	1.615	1.602	1.590	1.577	1.564	1.553	1.542	1.529	1.518
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	900	854	650	828	839	754	708	878	
Autres céréales	1.064	962	896	1.129	1.033	968	843	1.034	
Betteraves sucrières	3.515	2.748	2.858	3.615	4.108	4.217	3.868	4.873	
Lin (graines et paille)	283	190	167	105	108	112	48	93	
Chicorée à café	68	46	29	32	40	43	56	54	
Pommes de terre	1.755	1.419	1.475	1.943	1.566	1.253	1.373	1.373	
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	120	108	94	85	86	81	73	65	
Total des bovidés	2.657	2.725	2.767	2.753	2.799	2.839	2.887	2.840	2.819
dont : vaches laitières	996	1.007	1.016	1.026	1.064	1.072	1.052	1.031	
Porcs	1.809	1.824	1.948	2.300	2.479	2.780	3.722	3.912	4.167
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (millions de litres)	1.712	1.953	2.199	2.403	2.585	2.475	2.355	2.339	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes) .	429	461	500	548	586	608	704	739	

¹ Recensement au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : I.N.S.

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Aiglefin	233	141	130	136	361	346	157
Cabillaud	1.124	1.052	1.322	1.695	1.176	859	1.584
Plie	294	442	516	450	376	398	383
Sole	263	329	412	356	309	320	319
Raie	280	182	178	219	231	199	169
Hareng	112	61	30	11	38	62	55
Crevettes	72	80	104	80	114	114	75

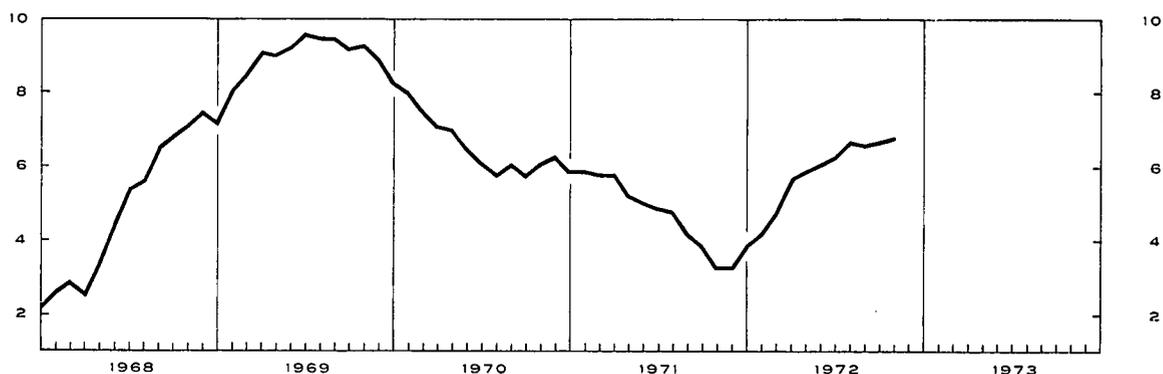
Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture) — Statistiques agricoles (I.N.S.). — Annuaire statistique de

la Belgique. — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin mensuel : Economie et statistiques agricoles (F.A.O.).

IV. — INDUSTRIE

IV - 0. — ENQUETES SUR LA CONJONCTURE

COURBE SYNTHETIQUE DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE MENSUELLE DE LA BANQUE NATIONALE *



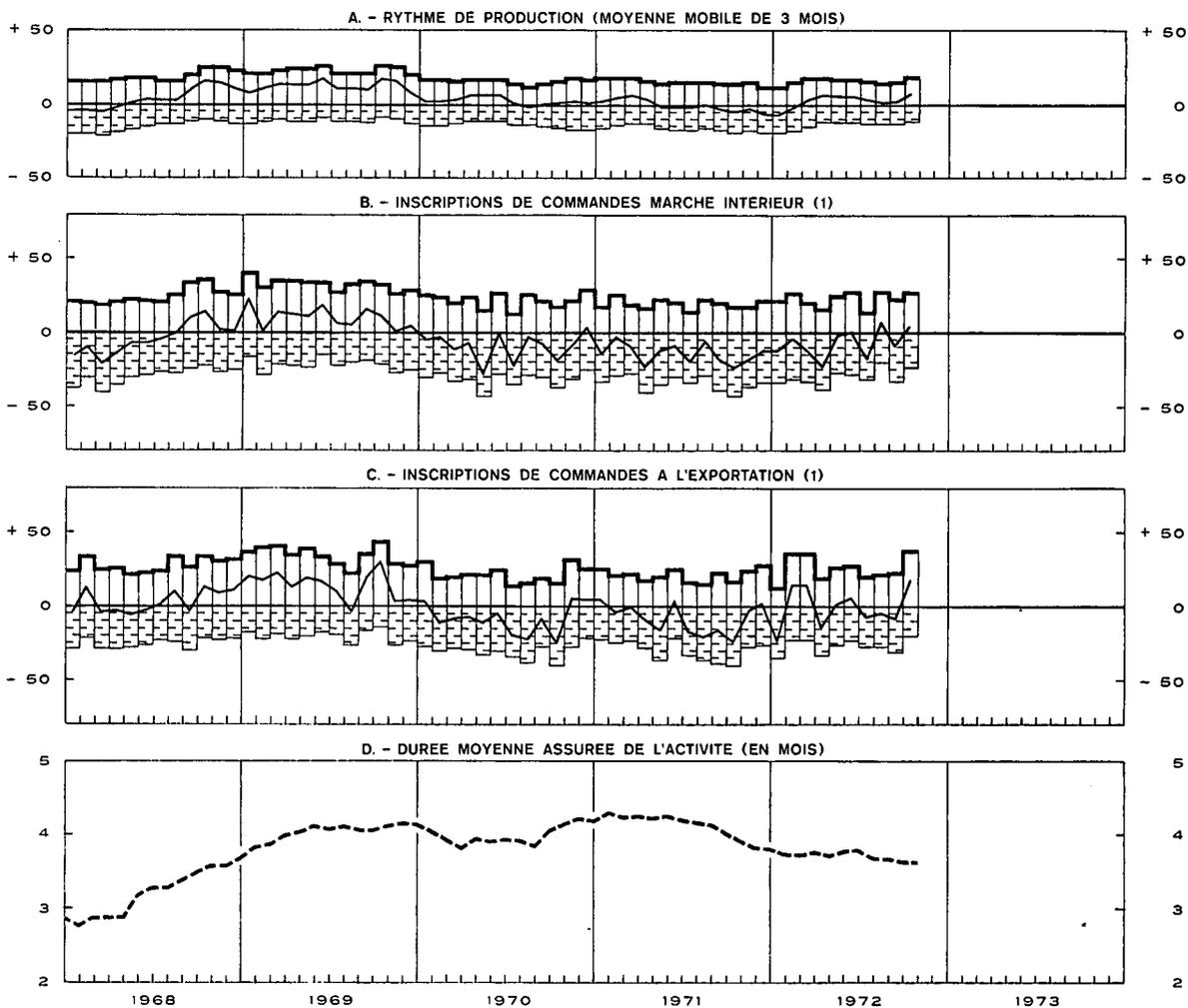
RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE **



Pourcentage des réponses " en hausse " pour les questions A, B et C

Pourcentage des réponses " en baisse " pour les questions A, B et C

Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement " en hausse " et " en baisse " pour les questions A, B et C



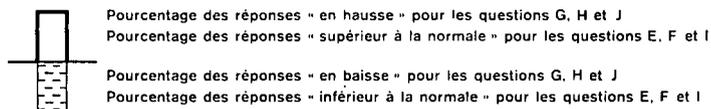
* La composition de cette « Courbe synthétique » a été expliquée dans le Bulletin de la Banque Nationale du mois d'octobre 1972.

** Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidé-

urgie, terre cuite, textile et verre. Elle ne comprennent pas la chimie en 1968. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions A, B et C la variation par rapport au mois précédent.

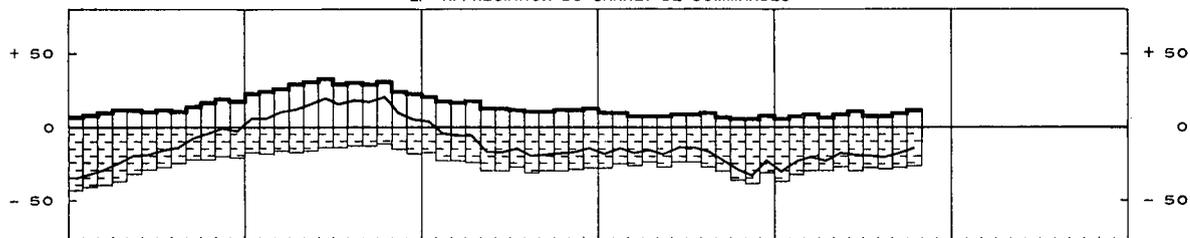
1 Mouvements saisonniers éliminés.

RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS L'INDUSTRIE *

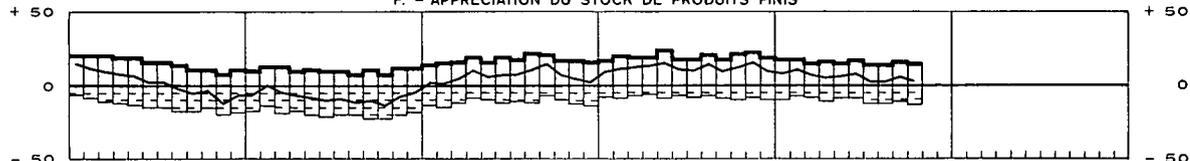


Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « en hausse » et « en baisse » pour les questions G, H et J
 Solde des pourcentages des réponses signalant respectivement « supérieur » et « inférieur » à la normale pour les questions E, F et I

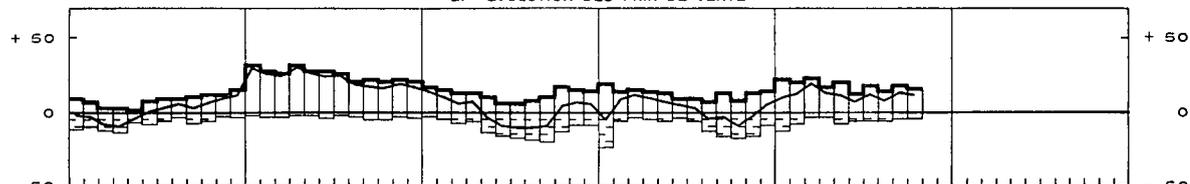
E. - APPRECIATION DU CARNET DE COMMANDES



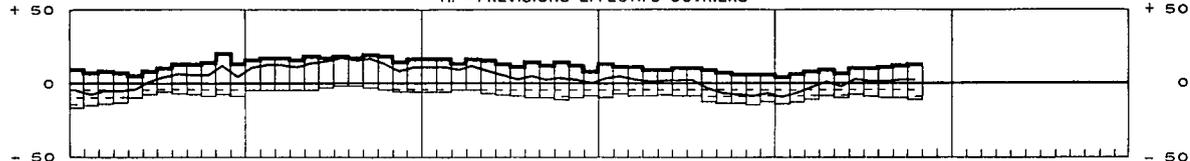
F. - APPRECIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS



G. - EVOLUTION DES PRIX DE VENTE



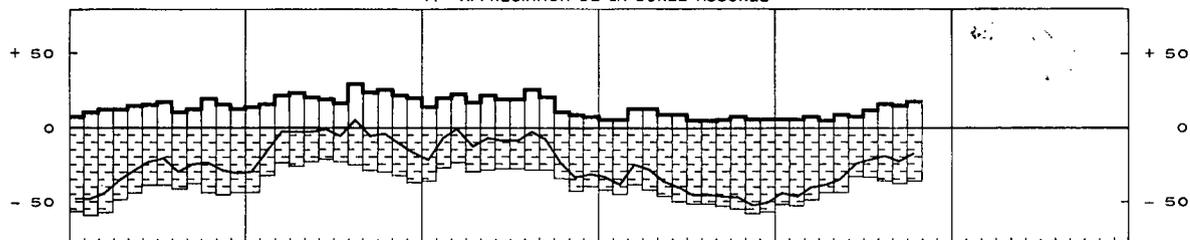
H. - PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS



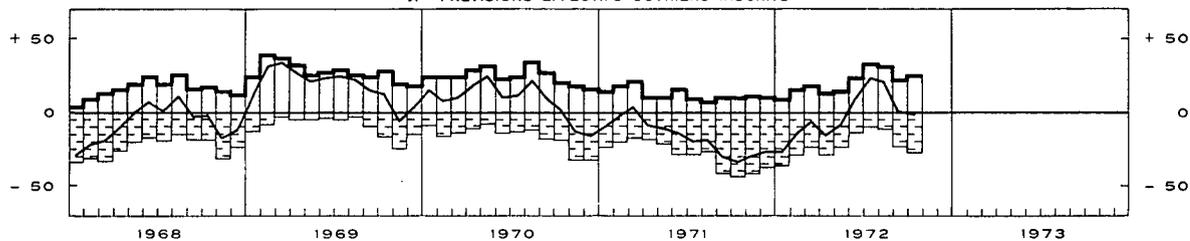
RESULTATS DES ENQUETES SUR LA CONJONCTURE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Travaux de gros oeuvre de bâtiments

I. - APPRECIATION DE LA DUREE ASSUREE



J. - PREVISIONS EFFECTIFS OUVRIERS INSCRITS



* Ces données comprennent les secteurs suivants : agglomérés de ciment, bois, céramiques de construction, ciment, chimie, cuir, fabrications métalliques, métaux non ferreux, papier, raffineries de pétrole, sidérurgie, terre cuite, textile et verre. Elle ne comprennent pas la chimie

en 1968. Les réponses des participants sont pondérées par les chiffres d'affaires et indiquent pour les questions E, F, G et H la variation par rapport au mois précédent.

IV - 1. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1963 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Indices non désaisonnalisés			Mouvement trend-cyclique
	Source : I.N.S.		Source : Agéfi	Source : I.N.S.
	Indice général *	dont : industries manufacturières seules	Indice général	Indice général *
1964	107	107	107	107
1965	109	110	109	109
1966	111	114	109	111
1967	113	116	111	113
1968	119	124	121	120
1969	131	138	131	131
1970	135	144	134	135
1971	p 139	p 148	137	p 138
1970 3 ^e trimestre	129	137	133	134
1970 4 ^e trimestre	144	152	138	135
1971 1 ^{er} trimestre	139	147	138	137
1971 2 ^e trimestre	140	149	140	137
1971 3 ^e trimestre	p 131	p 139	135	137
1971 4 ^e trimestre	p 147	p 156	135	p 138
1972 1 ^{er} trimestre	p 146	p 156	142	p 139
1972 2 ^e trimestre	p 149	p 159	146	p 141
1972 3 ^e trimestre			p 139	
1971 Septembre	p 151	p 161	141	137
1971 Octobre	p 150	p 160	138	138
1971 Novembre	p 142	p 151	131	p 138
1971 Décembre	p 148	p 157	136	p 138
1972 Janvier	p 138	p 147	142	p 138
1972 Février	p 142	p 152	135	p 138
1972 Mars	p 159	p 169	148	p 139
1972 Avril	p 143	p 152	143	p 140
1972 Mai	p 147	p 157	146	p 142
1972 Juin	p 157	p 167	148	p 143
1972 Juillet	p 104	p 112	p 130	p 143
1972 Août			p 142	
1972 Septembre			p 144	

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs)

Base 1963 = 100

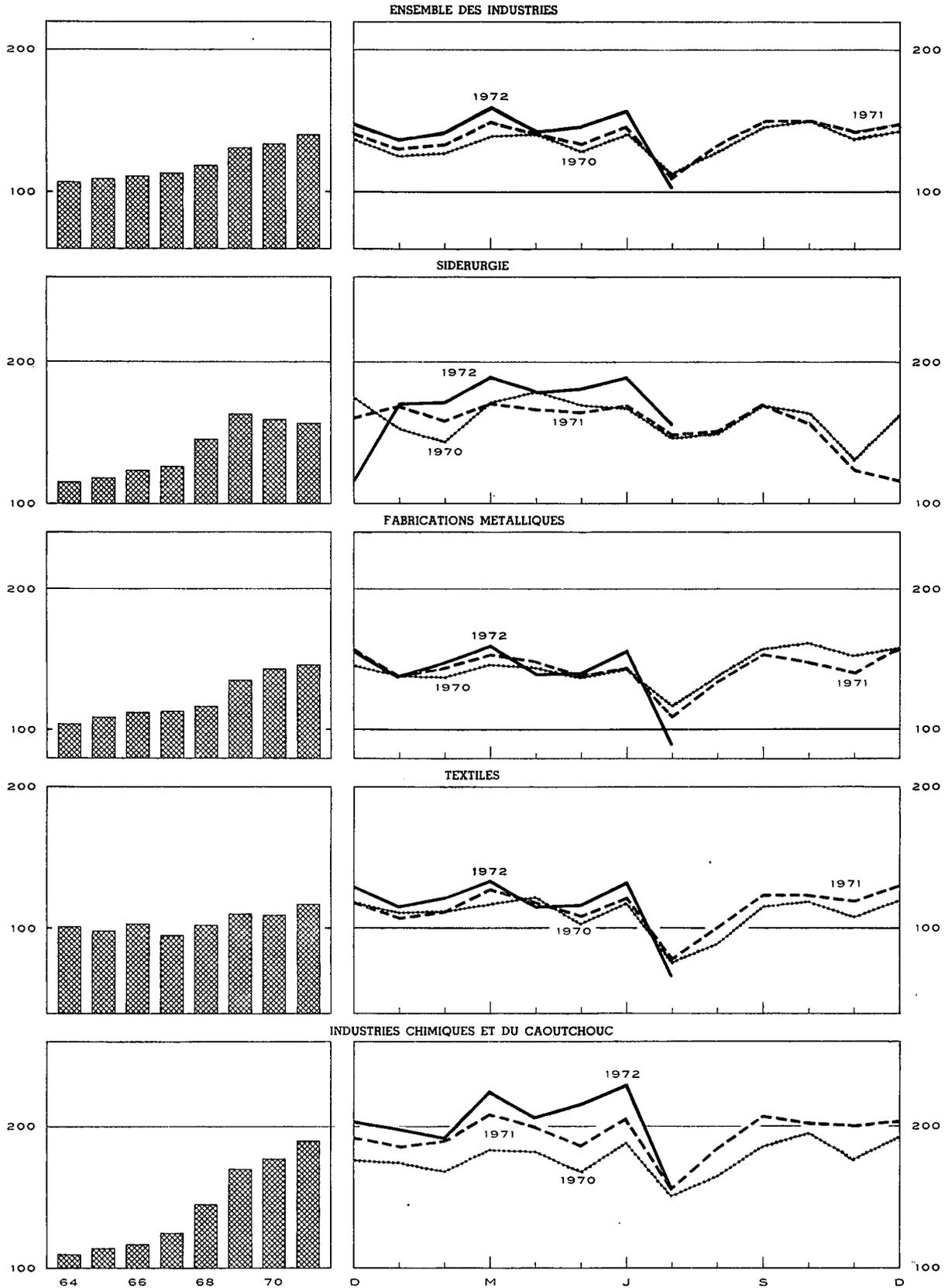
Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général *	Industries extractives	Industries manufacturières											Industrie chimique et industrie du caoutchouc	Raffineries de pétrole	
			Indice général	Industries prod. minéraux non métall. à l'excl. dérivés pétrole et charbon	Sidérurgie	Industrie des métaux non ferreux	Industrie des fabrications métalliques	Industries alimentaires et fabrication des boissons	Industries textiles				Total			Trans- forma- tion des matières plastiques
									Total	Fila- ture	Tissage	Bonne- terie				
1964	107	104	107	115	115	112	104	106	101	99	105	97	110	119	110	
1965	109	96	110	112	118	121	109	107	98	97	99	98	114	144	128	
1966	111	86	114	112	123	122	112	112	103	99	107	102	117	172	137	
1967	113	83	116	113	126	118	113	119	95	89	102	96	125	219	142	
1968	119	76	124	115	145	129	116	121	102	98	108	97	145	260	189	
1969	131	69	138	123	163	133	135	129	110	104	118	104	171	310	235	
1970	135	63	144	132	159	142	144	136	109	102	121	101	177	338	246	
1971	p 139	62	p 148	131	156	139	p 143	142	115	104	131	108	194	429	249	
1970 2 ^e trimestre	137	67	145	138	172	146	141	135	114	108	125	105	179	338	242	
1970 3 ^e trimestre	129	60	137	136	155	135	138	141	93	86	104	89	167	319	257	
1970 4 ^e trimestre	144	68	152	138	152	149	157	146	115	108	130	107	188	364	261	
1971 1 ^{er} trimestre	139	68	147	123	167	133	145	127	116	107	129	111	194	395	248	
1971 2 ^e trimestre	140	61	149	140	167	141	144	134	117	105	131	114	197	433	249	
1971 3 ^e trimestre	p 131	55	p 139	127	157	133	p 133	145	101	92	117	95	183	413	243	
1971 4 ^e trimestre	p 147	65	p 156	135	133	148	p 148	160	125	113	148	111	203	475	256	
1972 1 ^{er} trimestre	p 146	65	p 156	123	178	148	p 148	135	p 124	110	147	p 114	205	489	271	
1972 2 ^e trimestre	p 149	65	159	144	184	151	146	142	122	104	149	117	218	533	303	
1971 Juillet	111	40	117	103	149	113	110	139	79	65	107	59	158	341	250	
1971 Août	133	58	141	128	151	136	135	147	101	99	101	106	184	406	250	
1971 Septembre	p 151	67	p 161	149	170	149	p 154	150	124	111	144	119	206	492	229	
1971 Octobre	p 150	65	p 160	147	157	145	p 148	169	124	110	146	118	204	474	241	
1971 Novembre	p 142	64	p 151	134	124	145	p 141	158	120	105	143	108	200	475	235	
1971 Décembre	p 148	65	p 157	124	117	154	p 157	154	130	124	154	108	204	477	292	
1972 Janvier	p 138	61	p 147	114	171	147	p 138	124	116	107	136	103	199	464	295	
1972 Février	p 142	63	p 152	111	172	148	p 147	130	122	109	145	111	192	461	248	
1972 Mars	p 159	72	p 169	144	190	150	p 159	151	p 134	115	159	p 127	226	541	271	
1972 Avril	p 143	62	p 152	137	179	139	p 140	136	p 116	p 108	138	p 127	207	478	303	
1972 Mai	p 147	63	p 157	147	182	144	p 141	144	p 117	p 98	p 146	p 102	218	533	305	
1972 Juin	p 157	69	167	147	190	169	156	147	133	107	162	122	230	589	299	
1972 Juillet	p 104	37	112	101	157		90	124	66	61	87	48	157		293	

* Non compris la construction.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.N.S.)

Base 1963 = 100



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Administration des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Energie [col. (8)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (8), (9), (7) et (9)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production	Stock sur le carreau des char- bonnes à fin de période	Importations nettes	Consomma- tion apparente de houille cruée 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production	Mise en œuvre	Production de gaz manufacturé 2	Importations de gaz naturel 3
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1964	1.775	1.489	407	2.504	1.155	1.623	1.112	244	...
1965	1.649	2.419	422	2.393	1.212	1.697	1.300	272	...
1966	1.458	3.046	417	2.188	1.270	1.793	1.383	244	...
1967	1.369	2.644	364	2.140	1.336	1.884	1.440	267	23
1968	1.234	1.735	464	2.242	1.418	2.088	1.913	261	100
1969	1.100	631	479	2.211	1.506	2.303	2.379	210	249
1970	947	215	593	2.099	1.599	2.413	2.485	173	351
1971	913	400	417	1.750	1.585	2.633	2.520	149	549
1970 3 ^e trimestre	913	238	509	1.969	1.617	2.157	2.596	169	310
1970 4 ^e trimestre	1.054	215	550	2.094	1.673	2.616	2.635	162	452
1971 1 ^{er} trimestre	1.071	357	447	1.909	1.690	2.684	2.505	151	528
1971 2 ^e trimestre	862	337	384	1.698	1.528	2.456	2.523	158	502
1971 3 ^e trimestre	788	266	384	1.664	1.534	2.441	2.459	154	478
1971 4 ^e trimestre	933	400	424	1.688	1.587	2.920	2.593	131	584
1972 1 ^{er} trimestre	984	595	357	1.675	1.630	3.027	2.748	155	622
1972 2 ^e trimestre	945	677	486	1.890	1.673	2.785			617
1972 3 ^e trimestre	p 721	p 600			p 1.572				
1971 Septembre	929	266	382	1.767	1.543	2.637	2.315	157	492
1971 Octobre	919	261	581	1.845	1.556	2.861	2.443	155	550
1971 Novembre	915	284	304	1.565	1.591	2.872	2.379	127	596
1971 Décembre	965	400	387	1.653	1.614	3.027	2.956	110	606
1972 Janvier	929	441	285	1.506	1.584	3.156	2.990	155	632
1972 Février	969	535	421	1.709	1.657	2.914	2.511	140	592
1972 Mars	1.055	595	365	1.811	1.648	3.010	2.742	170	642
1972 Avril	891	603	401	1.762	1.636	2.789	3.070	163	640
1972 Mai	927	616	525	2.022	1.682	2.808	3.089	163	617
1972 Juin	1.018	677	533	1.887	1.701	2.757			593
1972 Juillet	553	615	350	1.422	1.613	2.435			491
1972 Août	p 756	p 588			p 1.531	2.623			
1972 Septembre	p 854	p 600			p 1.573				

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1 tonne de coke = 1,3 tonne de houille crue; 1 tonne d'agglomérés = 0,9 tonne de houille crue).

2 1 m³ = 4.250 kilocalories.
3 1 m³ = 8.400 kilocalories.

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimetal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
1964	728	536	6,29	5,20	11,49	11,84
1965	764	559	6,58	6,02	12,60	12,76
1966	743	572	6,90	6,59	13,49	13,43
1967	810	626	6,72	6,70	13,42	13,69
1968	964	722	7,35	8,60	15,95	14,67
1969	1.070	819	8,57	11,52	20,09	18,20
1970	1.051	775	9,35	13,00	22,35	21,28
1971	1.037	770	9,42	14,24	23,66	23,33
1970 3 ^e trimestre	1.044	695	8,51	11,17	19,68	18,75
1970 4 ^e trimestre	1.000	739	10,95	14,98	25,93	26,15
1971 1 ^{er} trimestre	1.099	817	9,13	15,00	24,13	21,99
1971 2 ^e trimestre	1.109	826	10,15	15,00	25,15	24,48
1971 3 ^e trimestre	1.069	737	8,80	12,82	21,62	21,48
1971 4 ^e trimestre	872	700	9,61	14,11	23,72	25,36
1972 1 ^{er} trimestre	1.189	908	p 9,85	p 15,41	p 25,26	p 25,96
1972 2 ^e trimestre	1.240	923				
1972 3 ^e trimestre	p 1.102					
1971 Septembre	1.124	852	11,46	15,11	26,57	26,17
1971 Octobre	1.020	806	9,38	14,62	24,00	25,30
1971 Novembre	819	671	9,33	14,39	23,72	23,94
1971 Décembre	777	624	10,11	13,36	23,47	26,83
1972 Janvier	1.140	863	p 9,97	p 14,61	p 24,58	p 23,72
1972 Février	1.154	892	p 9,31	p 14,74	p 24,05	p 25,44
1972 Mars	1.272	969	p 10,28	p 16,86	p 27,14	p 28,72
1972 Avril	1.222	883	p 11,21	p 15,31	p 26,52	p 25,72
1972 Mai	1.225	907	p 10,94	p 16,67	p 27,61	p 26,24
1972 Juin	1.272	979				
1972 Juillet	p 1.040					
1972 Août	p 1.070					
1972 Septembre	p 1.195					

IV - 5. — CONSTRUCTION

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Production (Indices 1968 = 100) 1	Autorisations de bâtir accordées				Constructions commencées			
		Logements		Autres immeubles		Logements		Autres immeubles	
		Nombre	Milliers de mètres cubes	Nombre	Milliers de mètres cubes	Nombre	Milliers de mètres cubes	Nombre	Milliers de mètres cubes
1964	119	5.910	2.881	549	1.722	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1965	115	5.210	2.583	547	2.035	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1966	118	6.192	3.023	724	2.096	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1967	125	5.767	2.773	714	2.154	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1968	118	5.328	2.598	585	1.994	3.950	2.004	438	1.376
1969	123	6.095	3.074	894	2.426	4.656	2.374	641	1.721
1970	141	5.035	2.506	683	2.799	3.562	1.861	518	1.949
1971	140	3.884	1.992	450	2.268	3.486	1.839	473	2.225
1970 2 ^e trimestre	136	5.806	2.945	904	3.899	4.984	2.657	646	1.965
3 ^e trimestre	141	5.596	2.647	724	2.717	3.681	1.955	579	1.845
4 ^e trimestre	142	3.998	2.058	505	2.247	2.732	1.386	566	2.199
1971 1 ^{er} trimestre	141	4.023	1.944	368	1.867	2.487	1.313	334	1.501
2 ^e trimestre	142	3.506	1.893	424	2.147	4.227	2.170	524	2.458
3 ^e trimestre	141	3.880	2.017	509	2.642	3.908	2.110	515	2.538
4 ^e trimestre	140	4.127	2.115	499	2.415	3.324	1.761	516	2.377
1972 1 ^{er} trimestre	140	5.233	2.707	517	1.983	3.836	2.012	530	2.341
2 ^e trimestre	141								
1971 Août	141	5.445	2.477	566	3.177	4.382	2.314	518	2.843
Septembre	141	2.921	1.677	426	2.472	4.320	2.386	563	3.051
Octobre	140	3.970	2.070	524	2.625	3.387	1.881	501	2.872
Novembre	140	3.598	1.806	449	1.685	3.706	1.936	580	2.538
Décembre	140	4.812	2.470	525	2.935	2.879	1.466	468	1.721
1972 Janvier	140	4.206	2.293	462	1.872	3.649	1.636	357	2.527
Février	139	5.353	2.786	501	1.713	3.191	1.872	647	2.335
Mars	141	6.139	3.041	587	2.364	4.668	2.527	586	2.162
Avril	141	7.032	3.535		2.557	6.569	3.251		2.694
Mai	142	5.732	3.173		3.553	4.084	2.466		2.514
Juin	141								
Juillet	140								
Août	140								

1 Mouvement trend-cyclique. L'indice porte sur les travaux publics et privés.

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (ajustée pour variations saisonnières)

Base 1963 = 100

Source : O.C.D.E.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale ¹		
	1970	1971	% variat. *	1970	1971	% variat. *	1970	1971	% variat. *
1 ^{er} trimestre	151	156	+ 2,6	132	137	+ 3,2	153	157	+ 2,6
2 ^e trimestre	152	155	+ 2,0	133	137	+ 2,9	155	157	+ 1,3
3 ^e trimestre	152	156	+ 2,6	134	137	+ 1,9	154	156	+ 1,3
4 ^e trimestre	153	157	+ 2,6	135	138	+ 2,1	153	153	—
	1971	1972		1971	1972		1971	1972	
1 ^{er} trimestre	156	161	+ 3,2	137	139	+ 1,5	157	158	+ 0,6
2 ^e trimestre	155	162	+ 4,5	137	141	+ 3,4	157	161	+ 2,5
3 ^e trimestre	156			137			156		
4 ^e trimestre	157			138			153		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1970	1971	% variat. *	1970	1971	% variat. *	1970	1971	% variat. *
1 ^{er} trimestre	150	156	+ 4,0	152	149	— 2,0	171	185	+ 8,2
2 ^e trimestre	150	155	+ 3,3	150	145	— 3,3	174	186	+ 6,9
3 ^e trimestre	149	161	+ 8,1	149	142	— 4,7	178	188	+ 5,6
4 ^e trimestre	151	164	+ 8,6	151	150	— 0,7	181	190	+ 5,0
	1971	1972		1971	1972		1971	1972	
1 ^{er} trimestre	156	166	+ 6,4	149	150	+ 0,7	185	198	+ 7,0
2 ^e trimestre	155	167	+ 7,7	145	149	+ 2,8	186	203	+ 9,1
3 ^e trimestre	161			142			188		
4 ^e trimestre	164			150			190		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ Y compris Berlin-Ouest.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique*. — *Revue du Travail*. — *I.R.E.S.* — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal*. — *Bulletin statistique mensuel de Fedéchar*. —

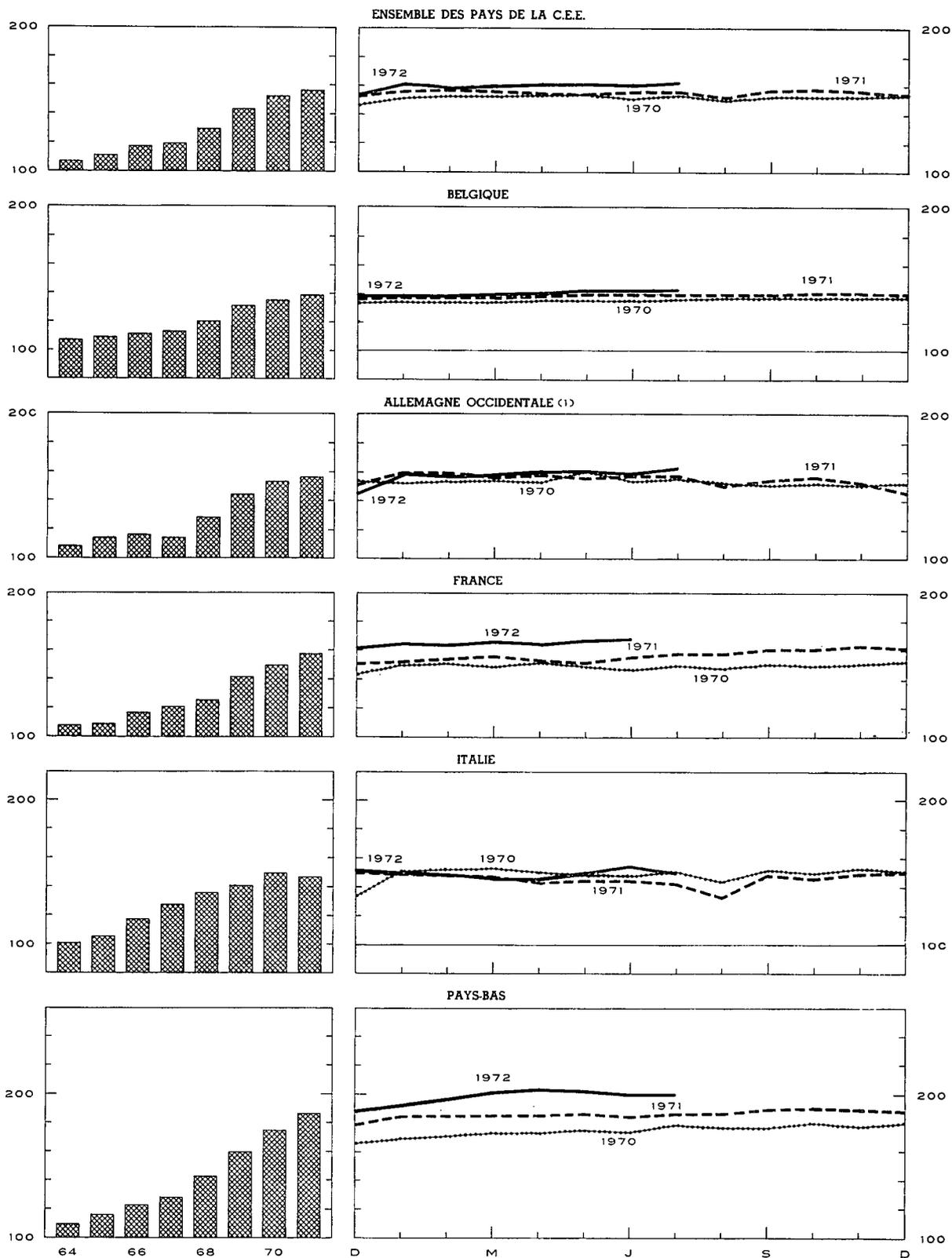
Bulletin du M.A.E. (Administration de l'industrie - Energie électrique). — *Energie*. — *Figas*, circulaire d'information de la Fédération de l'industrie du Gaz. — *Agence économique et financière*. — *La Construction* — *Principaux indicateurs économiques* (O.C.D.E.).

IV - 6. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.C.D.E.)

Base 1963 = 100

(Indices ajustés pour variations saisonnières)



1 Y compris Berlin-Ouest.

V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a. — Activités de la S.N.C.B. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					SABENA	
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)				Trafic payant aérien régulier	
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont :		
	(millions)				(milliers de tonnes)	combustibles et huiles minérales	minerais
1964	753	577	5.549	2.030	1.291	135,5	16,5
1965	748	563	5.323	1.867	1.274	148,8	18,8
1966	726	519	4.943	1.650	1.222	137,8	18,4
1967	711	507	4.925	1.576	1.259	162,8	22,8
1968	681	556	5.273	1.621	1.321	164,7	25,3
1969	686	618	5.769	1.655	1.450	183,9	31,4
1970	688	651	5.931	1.592	1.508	203,9	34,4
1971	702	611	5.535	1.457	1.379	226,6	38,0
1970 2 ^e trimestre	693	682	6.343	1.700	1.642	205,2	34,6
3 ^e trimestre	672	655	5.942	1.627	1.554	301,1	43,2
4 ^e trimestre	704	674	6.126	1.669	1.521	165,0	31,8
1971 1 ^{er} trimestre	698	645	5.820	1.574	1.434	165,9	30,8
2 ^e trimestre	707	605	5.495	1.430	1.422	222,4	35,5
3 ^e trimestre	690	584	5.368	1.389	1.439	316,1	44,7
4 ^e trimestre	713	609	5.455	1.437	1.220	202,1	40,9
1972 1 ^{er} trimestre	690	621	5.694	1.464	1.419	197,6	36,1
2 ^e trimestre	695	624	5.849	1.542	1.468	249,1	41,7
1971 Août	710	547	5.100	1.357	1.286	310,2	42,8
Septembre	678	617	5.746	1.508	1.556	303,1	45,2
Octobre	695	632	5.731	1.489	1.425	229,1	43,3
Novembre	724	601	5.322	1.406	1.136	174,1	39,3
Décembre	720	593	5.313	1.415	1.099	203,2	40,2
1972 Janvier	693	594	5.350	1.401	1.302	199,1	35,0
Février	684	598	5.521	1.397	1.352	159,0	32,0
Mars	692	671	6.212	1.595	1.602	234,6	41,3
Avril	669	598	5.559	1.475	1.410	231,3	39,2
Mai	722	627	5.818	1.523	1.460	222,8	39,0
Juin	695	648	6.171	1.627	1.533	293,3	47,0
Juillet	639	494	4.564	1.176	1.193		
Août		543	5.263				

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits

du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

V - 1b — Navigation maritime

V - 1c. — Navigation intérieure

Sources : Administration du port d'Anvers [col. (1)], du port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand			Ports de Bruges et Zeebrugge			Ensemble des trafics ¹	
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes- km.)
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)	
1964	4.558	3.036	1.408	165	178	78	304	99	36	6.276	509
1965	4.615	3.366	1.587	160	149	108	313	118	39	6.412	507
1966	4.761	3.376	1.514	143	148	76	337	156	40	6.633	497
1967	4.872	3.516	1.683	125	136	74	417	96	39	7.111	522
1968	5.127	4.042	1.991	131	108	97	684	304	50	7.778	554
1969	5.461	4.069	1.921	419	373	331	981	635	67	7.721	572
1970	5.658	4.565	1.946	476	463	303	1.005	615	71	7.630	558
1971	5.433	3.864	2.037	572	608	208	1.222	593	62	7.947	561
1970 2 ^e trimestre	5.718	4.625	1.801	417	376	286	1.053	585	62	8.110	609
3 ^e trimestre	5.870	4.971	1.896	520	579	252	1.111	536	82	7.897	561
4 ^e trimestre	5.580	4.862	2.304	559	525	354	945	791	78	7.868	565
1971 1 ^{er} trimestre	5.665	3.912	2.174	557	590	142	1.013	490	57	7.456	534
2 ^e trimestre	5.554	4.166	2.107	567	688	171	1.116	823	50	8.320	588
3 ^e trimestre	5.227	3.863	1.962	553	449	326	1.397	522	64	8.117	555
4 ^e trimestre	5.284	3.514	1.907	591	706	195	1.366	536	77	7.896	568
1972 1 ^{er} trimestre	5.417	2.886	2.057	600	493	283	1.386	702	69	7.398	525
2 ^e trimestre	5.607	3.302	2.442	692	580	366					
1971 Août	5.489	3.154	1.878	642	602	361	1.505	601	48	8.312	568
Septembre ...	5.055	4.424	2.243	526	321	234	1.366	600	99	8.527	578
Octobre	5.425	3.681	1.985	636	911	140	1.424	550	87	8.453	620
Novembre	4.968	3.738	1.624	589	340	123	1.227	367	81	7.441	544
Décembre	5.459	3.124	2.113	548	866	322	1.446	690	62	7.794	539
1972 Janvier	5.681	2.501	1.939	570	209	130	1.346	769	70	6.797	484
Février	5.020	2.902	2.207	564	666	363	1.383	464	64	7.068	494
Mars	5.551	3.254	2.026	667	604	357	1.428	874	73	8.328	598
Avril	5.324	2.928	2.286	660	531	292	1.535			8.417	595
Mai	5.776	3.290	2.307	690	454	358				8.720	600
Juin	5.720	3.689	2.733	727	756	449					
Juillet	5.429			709							
Août				617							

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 2. -- TOURISME ¹

(milliers de nuitées)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ	U.S.A.
1964	1.843	1.355	108	82	118	57	30
1965	1.909	1.402	112	83	120	64	31
1966	1.971	1.448	107	91	117	72	34
1967	2.098	1.552	110	105	114	72	40
1968	2.083	1.560	101	115	98	72	35
1969	2.112	1.590	88	132	82	75	38
1970	2.212	1.646	91	131	106	86	42
1971	2.260	1.661	98	145	104	99	43
1970 1 ^{er} trimestre	493	270	41	25	32	34	21
2 ^e trimestre	2.018	1.464	83	104	126	83	47
3 ^e trimestre	5.759	4.513	197	364	233	195	71
4 ^e trimestre	579	339	41	31	32	33	28
1971 1 ^{er} trimestre	409	205	37	22	22	27	26
2 ^e trimestre	2.160	1.539	105	117	155	98	48
3 ^e trimestre	5.891	4.563	209	412	207	237	72
4 ^e trimestre	580	339	40	29	31	33	26
1972 1 ^{er} trimestre	505	288	41	22	26	32	24
1971 Mars	453	223	41	24	27	32	28
Avril	1.694	1.239	107	39	120	58	34
Mai	1.984	1.384	103	131	180	88	49
Juin	2.802	1.995	105	181	164	148	62
Juillet	8.881	6.882	192	924	234	362	84
Août	6.937	5.553	329	252	245	256	72
Septembre	1.854	1.255	106	60	142	94	61
Octobre	686	373	48	36	48	44	38
Novembre	520	303	39	23	24	30	22
Décembre	535	340	32	23	22	25	19
1972 Janvier	374	185	31	18	24	25	22
Février	375	180	34	22	21	26	23
Mars	767	500	58	25	32	44	26

¹ Y compris les nuitées de camping.

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a. — Indices des ventes

Total du commerce de détail

Base 1966 = 100

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles ou mois	Indices par formes de distribution					Indices par catégories de produits				Indice général	
	Petit commerce de détail	Grands magasins à rayons multiples	Coopé- ratives de consom- mation	Entre- prises du commerce de détail à succur- sales	Super- marchés 1	Alimen- tation 2	Textiles et habille- ment 3	Articles d'ameu- blement et de ménage	Autres articles	Indice de valeur	Indice de quantité 4
1967	103	103	103	114	116	106	100	103	103	104	102
1968	109	108	105	141	131	111	106	114	114	111	107
1969	119	118	106	173	162	118	120	128	127	122	114
1970	126	131	108	209	193	128	128	140	140	133	120
1971	132	140	108	251	232	133	137	171	150	143	125
1970 2 ^e trimestre	127	126	106	201	189	128	138	130	135	132	120
3 ^e trimestre	122	122	100	200	192	127	115	137	137	128	116
4 ^e trimestre	144	161	120	252	216	138	158	175	163	152	137
1971 1 ^{er} trimestre	111	118	101	216	201	121	98	126	129	121	107
2 ^e trimestre	137	137	108	248	229	134	153	167	150	147	130
3 ^e trimestre	133	137	104	245	241	133	126	181	153	143	125
4 ^e trimestre	149	170	118	295	255	142	169	210	168	163	140
1972 1 ^{er} trimestre	139	140	107	257	224	137	131	180	163	149	127
2 ^e trimestre	158	155	108	282	242	147	165	208	182	167	142
1971 Juin	140	141	109	250	231	138	139	179	160	150	132
Juillet	134	145	104	252	256	134	139	177	150	146	127
Août	126	130	102	233	235	132	103	173	146	136	118
Septembre	139	135	107	251	232	133	135	192	162	148	129
Octobre	142	149	113	286	238	137	170	191	152	155	134
Novembre	137	159	105	263	234	133	150	185	159	149	129
Décembre	167	202	136	336	294	158	187	253	193	184	158
1972 Janvier	128	133	103	245	216	131	116	163	151	138	119
Février	131	130	103	242	215	132	109	176	157	141	120
Mars	157	156	116	285	242	147	169	200	181	167	143
Avril	150	146	105	271	236	142	163	193	167	159	136
Mai	159	153	108	281	241	147	167	209	182	168	143
Juin	165	166	112	293	250	151	166	223	196	175	148

1 Petites et moyennes entreprises de supermarchés, à libre service complet ou partiel.

2 Y compris le tabac, mais uniquement pour le petit commerce de détail.

3 Y compris les textiles d'ameublement.

4 Indice de valeur divisé par l'indice général des prix à la consommation, dont on a éliminé les services.

V - 3b. — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : I.N.S.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédits en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1969 1 ^{er} semestre	1.710	1.004	170	536	24,60	9,78	7,25	7,57	10,42	4,47	2,90	3,05
2 ^e semestre	1.715	1.026	173	516	25,37	10,08	7,75	7,54	9,29	3,89	2,60	2,80
1970 1 ^{er} semestre	1.687	1.006	174	507	25,30	9,81	8,29	7,20	8,66	3,56	2,69	2,41
2 ^e semestre	1.691	1.017	175	498	25,30	9,07	8,83	7,40	9,87	3,85	3,24	2,78
1971 1 ^{er} semestre	1.608	970	180	458	25,74	9,28	9,36	7,10	9,35	3,54	3,27	2,54
2 ^e semestre	1.753	1.149	175	429	27,13	10,38	9,62	7,13	9,91	3,70	3,23	2,98

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 8 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 8 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1969 1 ^{er} semestre	51	38	2	16	124,1	63,4	14,7	46,0
2 ^e semestre	54	34	2	18	111,0	50,9	13,3	46,8
1970 1 ^{er} semestre	62	41	2	19	177,5	109,2	16,4	51,9
2 ^e semestre	56	35	2	19	130,8	64,2	12,1	54,5
1971 1 ^{er} semestre	58	37	2	19	136,2	66,2	16,4	53,6
2 ^e semestre	53	38	2	18	123,5	51,5	12,2	59,8

3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes, exceptés autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neuves	usagées						
Nombre de contrats (milliers)												
1969 1 ^{er} semestre	821	4,8	1,0	2,2	72,7	22,0	10,0	247,2	45,0	8,4	404,7	3,5
2 ^e semestre	768	4,0	0,7	2,3	58,4	17,1	8,9	279,0	46,5	7,8	339,5	3,4
1970 1 ^{er} semestre	749	4,3	0,9	1,9	56,2	17,8	7,2	221,8	59,3	6,4	369,5	3,8
2 ^e semestre	886	4,1	0,8	2,1	60,3	17,7	8,4	275,0	60,3	8,9	445,5	2,7
1971 1 ^{er} semestre	735	4,1	0,9	1,4	54,9	17,9	5,7	205,7	76,0	7,1	359,2	2,1
2 ^e semestre	819	3,8	0,8	1,4	54,2	17,5	6,6	249,6	56,9	6,7	418,8	2,5
Crédits accordés (millions de francs)												
1969 1 ^{er} semestre	10.417	786	88	221	4.419	723	76	297	126	1.012	2.627	42
2 ^e semestre	9.291	704	65	301	3.573	541	68	410	123	1.023	2.438	45
1970 1 ^{er} semestre	8.664	783	93	212	3.317	560	56	245	132	992	2.232	42
2 ^e semestre	9.873	821	79	269	3.596	565	64	283	122	1.194	2.845	34
1971 1 ^{er} semestre	9.353	910	91	156	3.595	586	51	238	122	1.183	2.389	32
2 ^e semestre	9.914	867	77	189	3.767	647	60	340	109	981	2.833	43
Crédits accordés — Répartition en % par rapport au total												
1969 1 ^{er} semestre	100,0	7,6	0,8	2,1	42,4	7,0	0,7	2,9	1,2	9,7	25,2	0,4
2 ^e semestre	100,0	7,6	0,7	3,2	38,5	5,8	0,7	4,4	1,3	11,0	26,3	0,5
1970 1 ^{er} semestre	100,0	9,0	1,1	2,4	38,3	6,5	0,6	2,8	1,5	11,5	25,8	0,5
2 ^e semestre	100,0	8,3	0,8	2,7	36,4	5,7	0,6	2,9	1,2	12,1	28,8	0,3
1971 1 ^{er} semestre	100,0	9,7	1,0	1,7	38,4	6,3	0,6	2,5	1,3	12,7	25,5	0,3
2 ^e semestre	100,0	8,8	0,8	1,9	38,0	6,5	0,6	3,4	1,1	9,9	28,6	0,4

V - 4. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres (à fin de période)	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent au jour le jour		Autres opérations ¹		Total		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1964	39	2	148	605	269	607	417	358	82	965	499
1965	39	2	169	736	307	738	476	423	99	1.161	575
1966	39	2	160	1.146	322	1.148	482	507	117	1.655	599
1967	39	3	200	1.383	406	1.386	606	637	128	2.023	734
1968	39	3	220	1.707	474	1.709	695	835	146	2.544	841
1969	39	2	233	2.005	585	2.007	818	1.161	177	3.168	995
1970	39	3	268	2.819	643	2.822	911	1.546	198	4.368	1.109
1971	40	3	291	3.763	795	3.766	1.086	1.623	200	5.389	1.286
1970 3 ^e trimestre	40	3	267	2.703	630	2.706	897	1.523	192	4.229	1.089
4 ^e trimestre	40	3	265	3.203	683	3.206	948	1.694	205	4.900	1.153
1971 1 ^{er} trimestre	40	3	268	3.278	681	3.281	949	1.436	193	4.717	1.142
2 ^e trimestre	40	3	302	3.616	739	3.619	1.041	1.613	204	5.232	1.245
3 ^e trimestre	40	3	292	3.691	794	3.694	1.086	1.580	197	5.274	1.283
4 ^e trimestre	40	3	303	4.465	967	4.468	1.270	1.862	206	6.330	1.476
1972 1 ^{er} trimestre	40	3	308	4.915	1.087	4.918	1.395	1.752	207	6.670	1.602
2 ^e trimestre	40	3	330	4.922	1.234	4.925	1.564	1.826	211	6.751	1.775
3 ^e trimestre	40	3	325	5.205	1.211	5.208	1.536	1.782	210	6.990	1.746
1971 Octobre	40	3	314	3.968	906	3.971	1.220	1.679	199	5.650	1.419
Novembre	40	3	243	4.057	959	4.060	1.202	1.717	189	5.777	1.391
Décembre	40	3	351	5.371	1.037	5.374	1.388	2.190	229	7.564	1.617
1972 Janvier	40	3	297	4.636	1.026	4.639	1.323	1.686	199	6.325	1.522
Février	40	3	290	4.784	1.168	4.787	1.458	1.686	199	6.473	1.657
Mars	40	4	337	5.325	1.067	5.329	1.404	1.884	222	7.213	1.626
Avril	40	3	215	4.564	930	4.567	1.145	1.659	183	6.226	1.328
Mai	40	3	317	5.105	1.355	5.108	1.672	1.909	215	7.017	1.887
Juin	40	3	457	5.096	1.419	5.099	1.876	1.910	236	7.009	2.112
Juillet	40	3	269	5.061	1.260	5.064	1.529	1.771	211	6.835	1.740
Août	40	3	311	5.118	1.175	5.121	1.486	1.785	203	6.906	1.689
Septembre	40	3	395	5.435	1.198	5.438	1.593	1.790	215	7.228	1.808

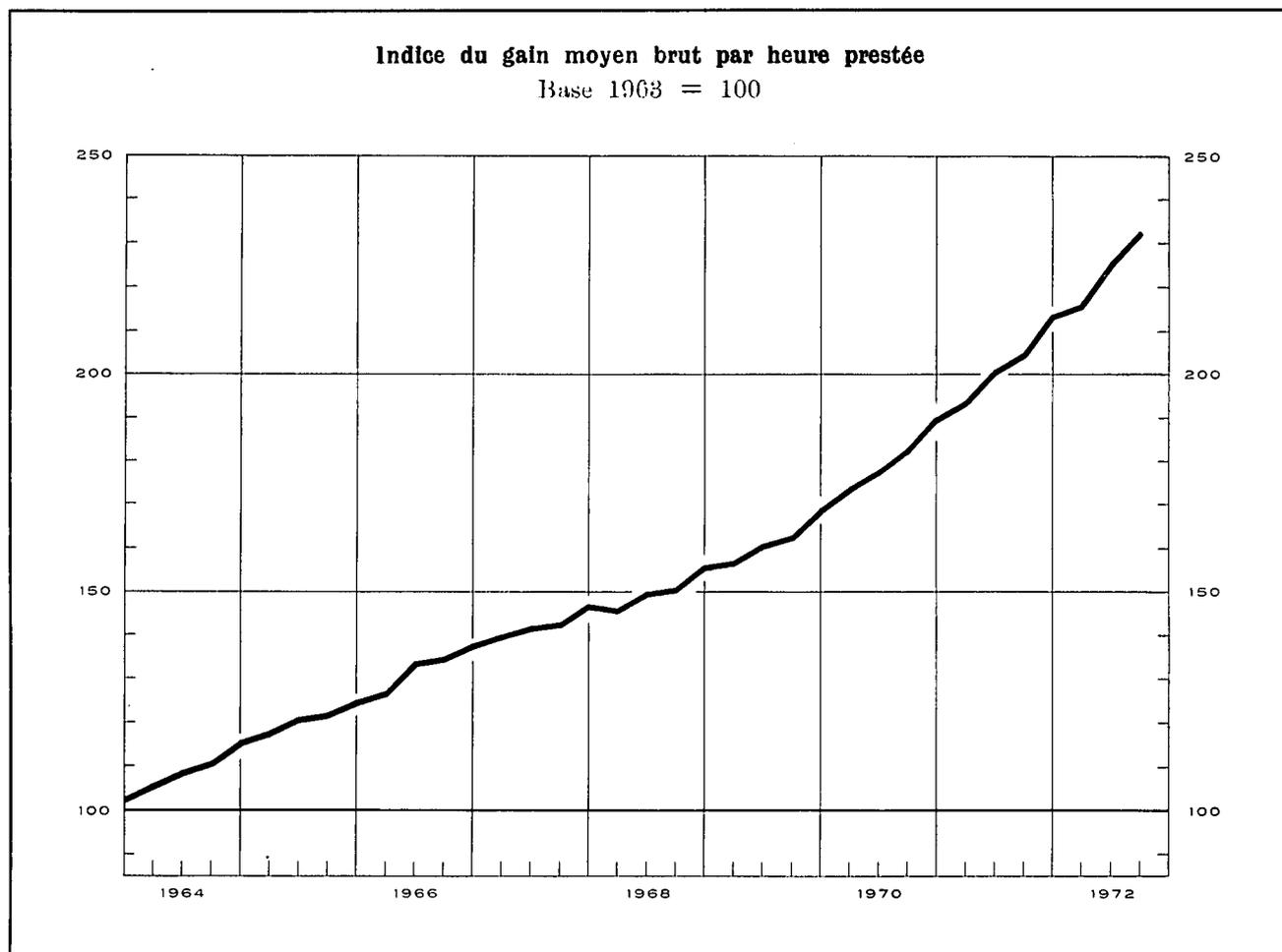
¹ Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers*. — *I.R.E.S.* — *Statistique mensuelle du trafic international*

des ports (I.N.S.). — *Chronique des transports* (bimensuel). — *Les transports maritimes. Etude Annuelle (O.C.D.E.)*. — *Bulletin général de Statistiques* (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATION DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1963 = 100 *

Sources : col. (1) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 418). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note). — col. (5) : I.R.E.S.

	Gain moyen brut par heure prestée (1)	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2 (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre 3 (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non qualifié (3)		
1964	111	110	111	115	113
1965	121	119	121	122	127
1966	133	131	133	131	140
1967	143	139	143	135	152
1968	150	146	151	140	161
1969	162	158	163	154	175
1970	181	174	182	172	198
1971	203	195	204		225
1970 Sept.	183	177	185		200
1970 Déc.	190	180	189		209
1971 Mars	194	189	197		213
1971 Juin	201	193	202		221
1971 Sept.	205	197	206		227
1971 Déc.	214	200	210		237
1972 Mars ... p	217	209	220		243
1972 Juin ... p	227	215	228		254
1972 Sept. ... p	234	221	235		

* Pour convertir les indices base 1963 = 100 en indices base 1958 = 100, il suffit de multiplier les chiffres actuels par les coefficients suivants : col. (1) : 1,675; col. (2) : 1,608; col. (3) : 1,624; col. (5) : 1,761.

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : F.I.B.

	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume Uni	Pays-Bas	France	Italie
1964	55,98	111,3	88,3	90,4	91,8	94,4
1965	62,40	110,0	87,2	89,0	88,3	85,5
1966	68,73	105,9	85,5	89,8	85,0	80,1
1967	75,81	100,2	80,5	89,9	82,2	79,6
1968	82,92	96,2	68,3	89,3	83,7	76,3
1969	89,10	102,4	67,8	93,7	85,0	78,0
1970	97,87	111,7	n.d.	97,6	79,8	86,5
1971	111,16	111,8	n.d.	99,8	78,0	89,8
1967 Sept.-Octobre	77,09	99,4	80,6	90,1	82,3	79,4
1968 Mars-Avril ...	81,46	96,0	68,6	88,7	81,3	77,2
1968 Sept.-Octobre	84,38	96,5	67,9	89,9	86,8	76,5
1969 Mars-Avril ...	86,93	98,8	68,8	93,9	88,8	79,7
1969 Sept.-Octobre	91,26	110,8	67,8	93,5	79,0	78,6
1970 Mars-Avril ...	96,05	110,0	n.d.	95,8	80,9	87,3
1970 Sept.-Octobre	99,68	113,3	71,5	99,5	81,5	88,6
1971 Mars-Avril ...	108,22	112,1	n.d.	99,8	79,9	93,0
1971 Sept.-Octobre	114,09	111,6	67,7	101,8	76,2	86,8

et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XXVe Rapport annuel O.N.S.S., p. 275.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre et non pas le coût par unité produite.

4 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus ne tiennent pas compte des variations de niveau des prix belges et étrangers : ils ne reflètent donc pas le rapport des salaires réels.

VI - 2. — GAINS HORAIRES BRUTS MOYENS DANS L'INDUSTRIE (hommes + femmes)

(en francs par heure)

Source : I.N.S.

Groupe et branche d'industrie	1966 octobre	1967 octobre	1968 octobre	1969 octobre	1970 octobre	1971 avril	1971 octobre
<i>Industries extractives</i> ¹ :							
Extraction de charbon (ouvriers du fond)	66,55	70,14	74,02	76,85	97,03	101,32	107,90
Préparation de charbon (ouvriers surface)	45,92	49,13	52,41	55,71	70,97	74,69	78,68
Carrières	53,13	54,01	56,88	61,10	67,05	73,97	77,89
Total des industries extractives	59,68	62,97	66,20	69,35	85,97	90,58	96,02
<i>Industries manufacturières</i> :							
Dénrées alimentaires (sauf boissons) ...	43,47	45,59	48,74	53,30	58,40	63,19	67,95
Boissons	47,77	50,56	54,13	59,15	63,90	67,48	72,77
Tabac	41,06	43,60	47,00	51,93	57,40	62,12	66,30
Industries textiles	41,83	44,32	46,55	51,52	56,05	61,22	63,67
Chaussures, habillement	35,97	37,66	39,90	43,67	49,04	52,17	54,03
Bois (sauf meubles)	44,71	48,00	50,69	55,62	62,88	67,38	70,22
Industrie du meuble	46,75	49,18	53,16	58,19	65,14	67,37	70,48
Papier, articles en papier	47,88	50,88	53,17	59,82	65,91	71,21	74,88
Impressions et reliures	52,17	56,79	61,45	65,12	72,40	76,94	85,15
Cuir (sauf chaussures, habillement)	40,77	43,38	46,62	50,91	55,01	59,39	62,12
Industrie du caoutchouc et des matières plastiques	48,49	51,42	54,05	60,09	66,39	71,86	75,59
Industries chimiques	56,32	59,59	61,49	67,83	75,15	81,88	86,21
Industrie du pétrole	78,36	85,10	88,22	94,01	105,03	117,99	123,38
Produits minéraux non métalliques	50,98	53,46	56,02	61,56	68,36	76,18	77,89
Industries métallurgiques de base	59,55	62,98	66,23	72,94	80,93	89,22	93,55
Fabricat. métall., à l'excl. des machines et du matériel de transport	49,44	52,12	54,88	60,08	67,65	72,85	75,62
Construction de machines, à l'exclusion des machines électriques	52,22	56,20	59,18	63,93	71,66	77,63	81,42
Industrie électrotechnique	48,80	51,19	54,46	60,11	67,59	73,84	76,89
Construction de matériel de transport ...	56,34	59,53	63,21	69,93	79,46	85,63	88,52
Total des industries manufacturières	48,58	51,36	54,22	59,54	66,16	71,83	75,14
dont : hommes	52,94	55,92	59,04	64,79	71,98	78,09	81,72
femmes	35,51	37,67	39,79	43,82	48,70	53,05	55,41
<i>Construction</i> ¹	52,82	55,71	57,89	62,22	71,90	77,05	78,11
<i>Moyenne générale pour l'industrie</i> :							
Total (hommes + femmes)	50,01	52,84	55,60	60,62	68,39	73,91	76,96
dont : hommes	53,43	56,42	59,31	64,59	73,04	78,83	82,04

¹ Hommes seulement.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *I.R.E.S.* — *Rapports annuels de l'O.N.S.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Le*

coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne, *Etudes et Documents*, nouvelle série, no 52, 1959 (B.I.T.). — *Annuaire des statistiques du Travail* (B.I.T.).

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment au Canada	Café à New York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton aux Etats-Unis (12 marchés)	Caoutchouc à Londres « Spot » prix n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	\$ par 60 lbs	cents par lb.	d par Kg.	\$ par 100 lbs	£ par T.M.	£ par long ton		\$ par long ton	\$ par barrel
1964	2,03	46,7	96	32,20	186,0	345	1.219	34,7	2,89
1965	1,91	44,7	85	30,40	190,6	461	1.391	35,2	2,89
1966	2,04	40,8	93	26,40	179,1	546	1.276	31,0	2,89
1967	2,02	37,8	86	23,00	151,6	411	1.209	27,0	2,88
1968	1,93	37,4	97	27,20	170,8	517	1.302	27,1	2,90
1969	1,85	40,8	91	25,40	222,2	611	1.428	31,5	3,00
1970	1,76	54,6	79	25,10	180,4	579	1.503	42,0	3,02
1971	1,74	44,8	72	27,70	143,7	444	1.437	36,8	3,26
1970 2 ^e trimestre	1,75	53,9	80	25,20	184,0	666	1.546	43,5	3,02
1970 3 ^e trimestre	1,71	55,8	71	25,50	167,8	538	1.495	40,7	3,02
1970 4 ^e trimestre	1,79	56,0	70	24,80	165,5	455	1.498	40,2	3,02
1971 1 ^{er} trimestre	1,79	50,1	69	25,10	154,1	441	1.452	39,2	3,19
1971 2 ^e trimestre	1,76	43,1	73	26,47	155,6	477	1.462	37,0	3,27
1971 3 ^e trimestre	1,76	42,5	74	29,63	135,7	448	1.425	35,8	3,27
1971 4 ^e trimestre	1,65	43,3	73	30,60	130,2	412	1.411	34,0	3,33
1972 1 ^{er} trimestre	1,66	44,9	84	34,97	131,5	429	1.433	36,7	3,33
1972 2 ^e trimestre	1,70	46,9	99	38,50	136,7	423	1.474	37,2	3,33
1971 Juillet	1,81	42,6	75	27,30	138,6	464	1.440	35,5	3,27
1971 Août	1,74	42,5	75	28,80	134,7	451	1.420	36,0	3,27
1971 Septembre	1,73	42,5	73	29,30	134,0	428	1.416	36,0	3,27
1971 Octobre	1,66	42,5	73	29,80	130,7	418	1.402	35,0	3,33
1971 Novembre	1,66	43,1	73	30,10	127,7	406	1.413	34,0	3,33
1971 Décembre	1,64	44,4	74	32,00	132,3	411	1.417	33,0	3,33
1972 Janvier	1,66	44,7	79	34,40	133,7	419	1.412	36,0	3,33
1972 Février	1,66	44,4	86	35,20	131,4	427	1.413	38,0	3,33
1972 Mars	1,67	45,5	87	35,30	129,5	442	1.475	36,0	3,33
1972 Avril	1,69	46,1	93	37,70	131,1	433	1.497	35,5	3,33
1972 Mai	1,71	47,1	97	39,70	139,5	423	1.467	37,0	3,33
1972 Juin	1,69	47,4	108	38,10	139,4	412	1.457	36,0	3,33
1972 Juillet			106	37,10				38,5	3,33

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1963 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indices Schulze		
			général	industriel	alimentaire
1964	102	100	103	104	101
1965	98	103	102	106	96
1966	97	106	103	106	97
1967	94	99	100	102	95
1968	107	98	100	104	93
1969	115	106	103	108	95
1970	120	111	105	108	100
1971	113	101	105	109	100
1970 3 ^e trimestre	120	111	104	107	100
1970 4 ^e trimestre	119	105	104	105	102
1971 1 ^{er} trimestre	116	104	104	106	102
1971 2 ^e trimestre	114	101	105	110	100
1971 3 ^e trimestre	112	98	106	110	99
1971 4 ^e trimestre	110	100	106	111	100
1972 1 ^{er} trimestre	119	106	113	118	105
1972 2 ^e trimestre	119	108	115	120	106
1972 3 ^e trimestre	127	115	116	120	108
1971 Septembre	110	97	105	110	98
1971 Octobre	109	99	105	110	98
1971 Novembre	109	99	106	110	99
1971 Décembre	113	101	108	112	102
1972 Janvier	118	105	112	116	105
1972 Février	120	106	113	119	105
1972 Mars	120	107	115	120	106
1972 Avril	118	107	115	120	106
1972 Mai	119	109	115	120	106
1972 Juin	119	109	115	120	106
1972 Juillet	122	113	114	120	105
1972 Août	126	115	116	120	108
1972 Septembre	132	117	118	121	112

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1963 = 100 *

Source : M.A.F.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Produits agricoles			Produits industriels								Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.		
		indice général	animaux	végétaux	indice général	indigènes	importées	minéraux	métaux et prod. métall.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières premières	demi-produits	produits finis
1964	104,6	102,7	107,5	98,5	105,2	103,5	107,7	104,9	106,2	103,4	103,1	108,1	106,0	105,6	104,4
1965	105,8	105,8	111,3	101,0	105,8	103,4	109,7	106,9	107,9	97,5	104,0	110,7	105,4	106,0	105,9
1966	108,2	110,5	113,7	107,5	107,7	104,5	113,5	106,9	108,6	99,4	106,2	112,2	104,9	109,4	108,3
1967	107,0	110,4	114,3	106,9	106,3	104,5	107,7	105,5	106,9	95,0	106,5	119,2	99,8	107,6	109,5
1968	107,3	109,2	117,4	102,1	106,9	106,0	106,2	105,4	107,4	96,2	106,5	121,9	99,4	109,3	110,0
1969	112,6	118,1	121,5	115,2	111,3	109,5	111,7	107,5	114,8	97,7	108,4	125,1	102,3	116,9	113,4
1970	118,0	120,3	117,1	123,5	117,5	116,3	117,7	114,5	129,2	101,4	110,3	130,2	109,1	120,9	120,4
1971	117,3	115,0	119,7	111,1	117,9	118,3	114,8	119,0	125,9	105,3	108,6	136,8	110,8	119,0	121,7
1970 3 ^e trimestre	117,8	118,6	114,6	122,5	117,7	116,7	117,2	115,8	129,2	101,9	109,6	131,0	110,2	120,1	121,0
4 ^e trimestre	118,2	117,7	115,1	120,0	118,4	118,8	116,0	117,2	128,2	103,3	111,9	132,6	109,8	120,4	122,6
1971 1 ^{er} trimestre	116,7	116,1	118,9	113,6	116,9	117,1	114,2	118,4	126,0	102,7	107,4	135,4	110,0	118,2	120,4
2 ^e trimestre	117,1	114,1	116,3	112,1	117,9	117,7	116,2	118,9	126,4	105,6	107,1	136,5	112,1	119,3	120,7
3 ^e trimestre	117,9	115,6	119,1	112,5	118,5	118,8	115,6	120,0	125,8	106,8	108,9	137,1	111,5	119,6	122,1
4 ^e trimestre	117,5	114,5	124,2	106,1	118,4	119,3	113,6	118,6	125,3	106,2	110,8	138,0	109,8	118,9	123,4
1972 1 ^{er} trimestre	119,1	115,9	128,9	104,9	120,0	121,1	114,1	118,6	126,2	111,1	112,3	140,4	111,4	121,0	124,7
2 ^e trimestre	120,9	119,8	129,8	111,2	121,2	123,3	114,2	119,3	127,2	112,5	111,8	141,8	112,9	123,2	125,2
3 ^e trimestre	122,3	122,0	128,9	116,0	122,5	123,8	115,4	120,0	128,3	113,9	112,3	142,5	114,0	125,0	126,2
1971 Septembre	117,9	116,7	122,4	111,7	118,2	118,8	114,3	119,6	125,6	105,7	109,1	137,6	109,8	119,5	122,7
Octobre	117,3	114,1	120,9	108,1	118,3	119,1	113,8	118,7	125,8	106,0	109,6	137,6	109,8	119,1	123,0
Novembre	117,6	115,0	125,6	105,8	118,4	119,3	113,7	118,5	125,0	106,4	111,3	137,6	110,1	118,7	123,4
Décembre	117,6	114,4	126,2	104,4	118,5	119,5	113,2	118,7	125,0	106,3	111,4	138,8	109,6	118,9	123,8
1972 Janvier	118,3	116,1	129,0	105,1	119,0	120,3	112,9	118,2	125,4	109,1	112,2	139,8	109,6	119,7	124,6
Février	119,3	115,9	129,6	104,4	120,2	121,4	114,0	119,0	126,1	111,7	112,3	140,6	111,7	121,3	124,9
Mars	119,6	115,7	128,2	105,2	120,7	121,6	115,3	118,7	127,0	112,5	112,4	140,7	113,0	122,0	124,7
Avril	120,4	117,6	129,3	107,6	121,2	122,0	115,5	119,2	127,0	112,7	112,4	141,5	113,0	123,2	125,0
Mai	121,0	120,8	133,0	110,4	121,2	125,3	112,0	119,3	126,9	112,9	111,2	142,0	113,0	123,2	125,0
Juin	121,2	120,9	127,2	115,5	121,3	122,5	115,1	119,3	127,7	111,8	111,8	142,0	112,8	123,1	125,7
Juillet	121,2	119,3	124,1	114,9	121,7	123,2	114,3	119,4	128,2	113,0	112,0	142,0	113,4	123,8	125,7
Août	122,4	123,0	131,1	115,8	122,4	123,8	114,7	120,0	128,3	113,3	112,3	142,7	113,4	125,0	126,4
Septembre	123,4	123,8	131,4	117,2	123,3	124,3	117,2	120,7	128,3	115,4	112,5	142,7	115,3	126,1	126,6

* Indices base originale 1986-88 = 100 convertis en indices base 1963 = 100.

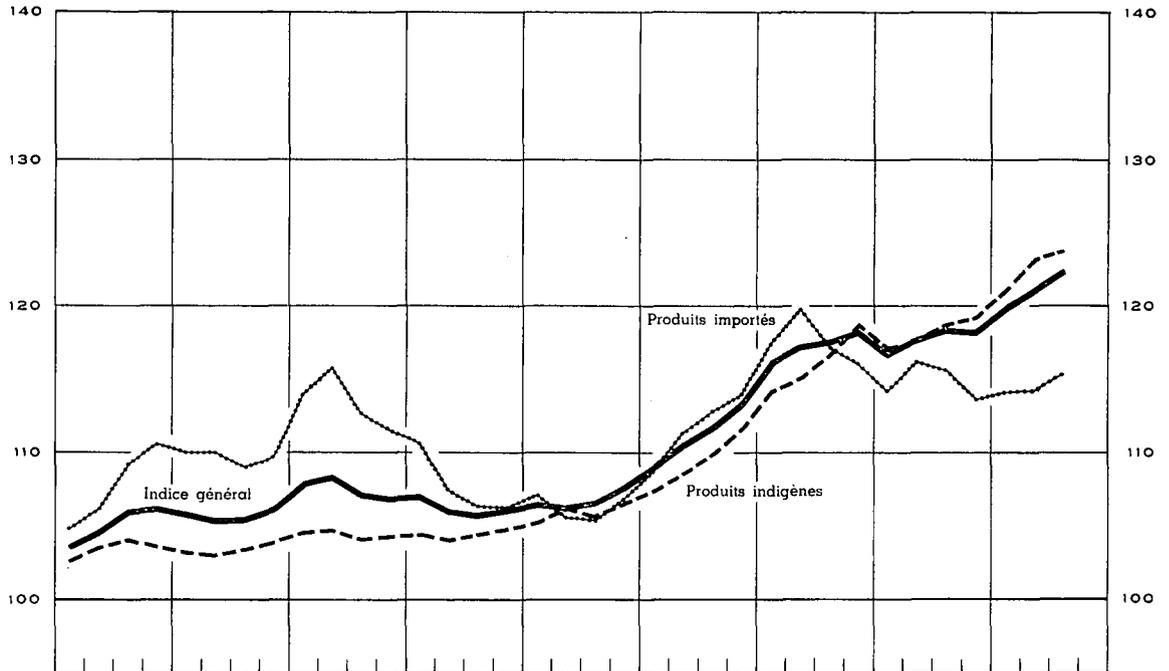
1 Nouvelle série suite à l'instauration, le 1^{er} janvier 1971, de la taxe sur la valeur ajoutée. Les nouveaux indices sont calculés en partant de prix nets d'impôts; les anciens prix comprenaient certaines taxes de transmission.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1963 = 100

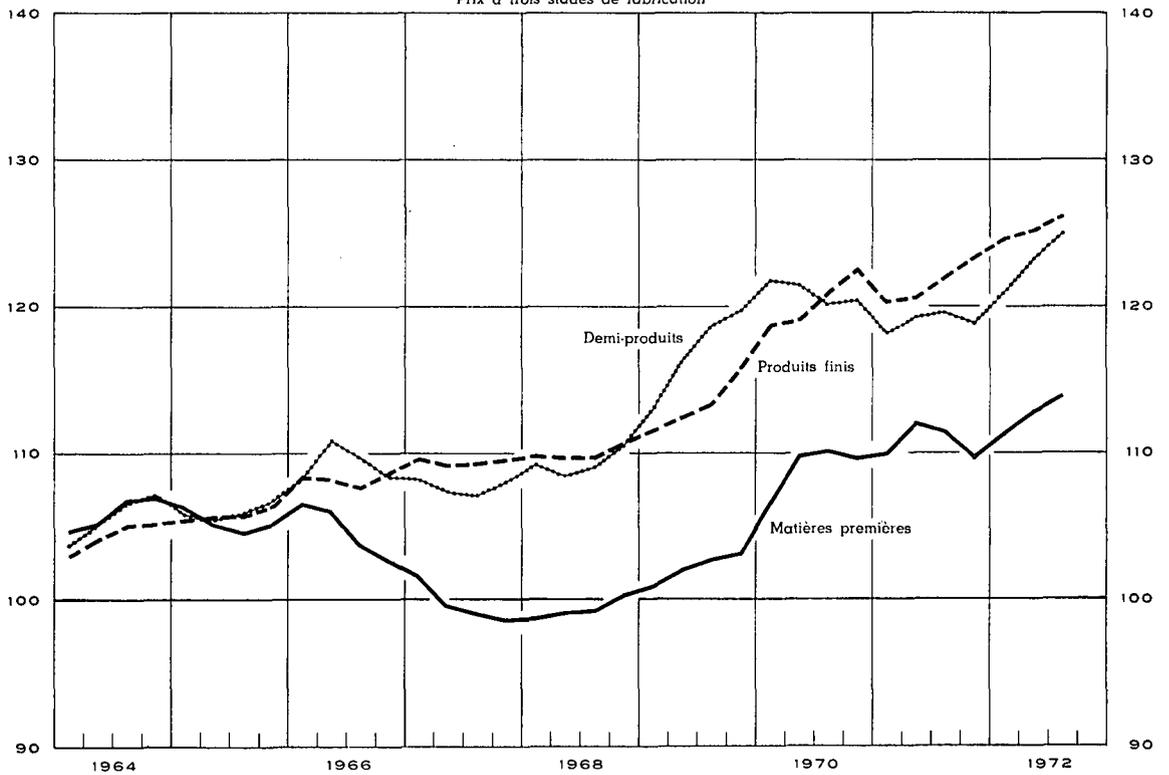
Source : M.A.E.

PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES



PRODUITS INDUSTRIELS INDIGENES ET IMPORTES

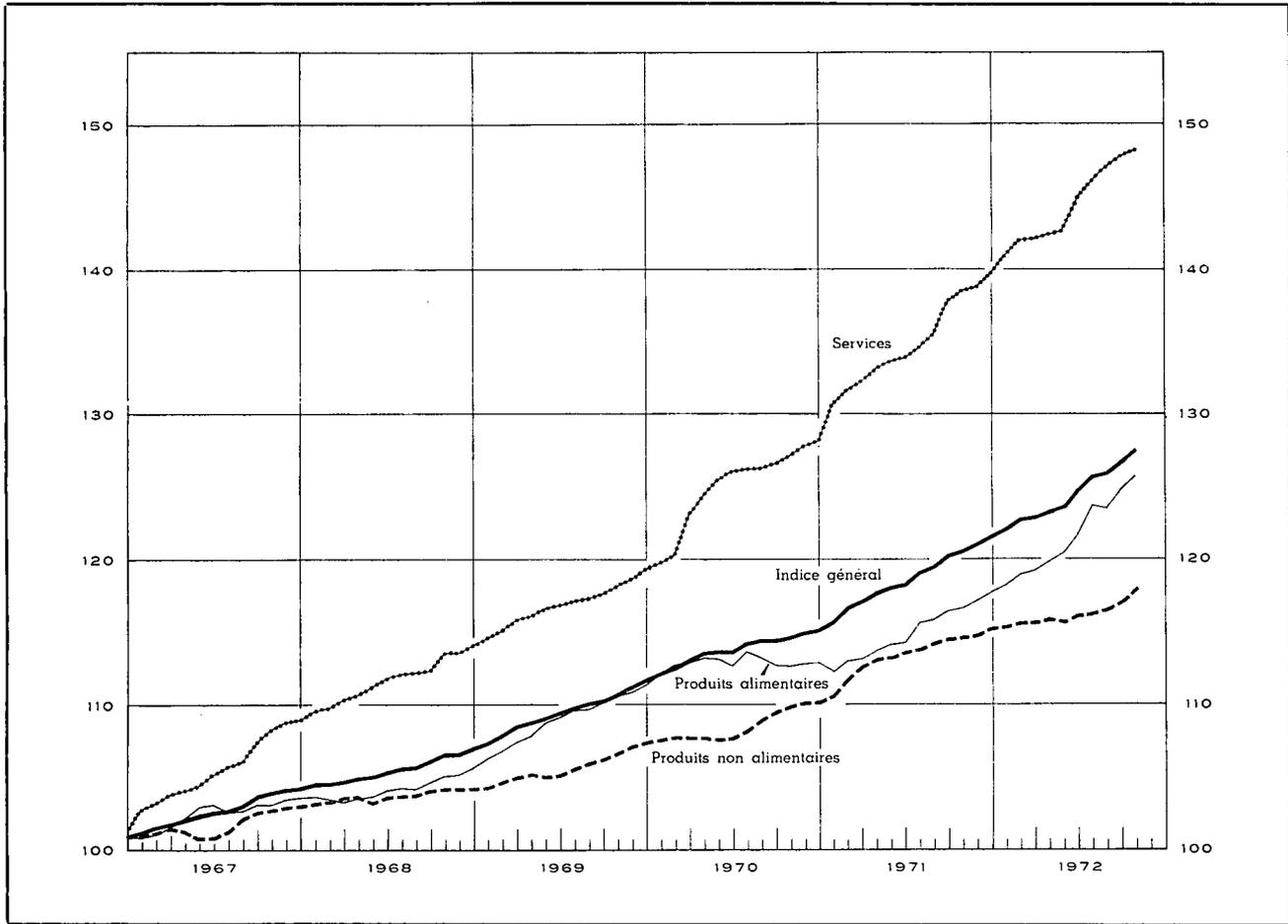
Prix à trois stades de fabrication



VII - 4a. — INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

Base 1966 = 100 *

Source : M.A.E.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général		Produits alimentaires		Produits non alimentaires		Services	
1966	100,00		100,00		100,00		100,00	
1967	102,91		102,52		101,84		105,83	
1968	105,69		104,28		103,81		111,79	
1969	109,65		109,10		105,81		116,97	
1970	113,94		112,90		108,64		125,17	
1971	118,89		115,05		113,56		135,04	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
1 ^{er} trimestre	112,67	116,60	112,57	112,84	107,80	111,70	121,14	131,58
2 ^e trimestre	113,67	118,12	113,04	114,09	107,77	113,32	125,38	133,57
3 ^e trimestre	114,44	119,68	113,21	116,01	108,95	114,24	126,44	135,96
4 ^e trimestre	114,99	121,16	112,79	117,25	110,05	114,96	127,74	139,06
Janvier	112,22	115,83	112,17	112,38	107,68	110,69	119,82	130,74
Février	112,57	116,74	112,67	113,00	107,90	111,84	120,39	131,66
Mars	113,21	117,23	112,88	113,13	107,81	112,56	123,21	132,33
Avril	113,64	117,84	113,24	113,75	107,83	113,12	124,53	133,17
Mai	113,66	118,13	113,16	114,17	107,65	113,28	125,53	133,64
Juin	113,70	118,38	112,72	114,35	107,83	113,56	126,07	133,89
Juillet	114,29	119,10	113,56	115,62	108,33	113,86	126,27	134,47
Août	114,53	119,55	113,32	115,94	109,02	114,30	126,41	135,48
Septembre	114,50	120,39	112,75	116,48	109,51	114,55	126,63	137,91
Octobre	114,70	120,71	112,59	116,70	109,89	114,70	127,17	138,52
Novembre	115,04	121,13	112,83	117,24	110,08	114,90	127,85	138,92
Décembre	115,23	121,65	112,95	117,81	110,17	115,28	128,20	139,74

* Pour convertir l'indice général base 1966 = 100 en indice base 1971 = 100 il suffit de multiplier le chiffre par le coefficient 0,8411.

VII - 4b. — INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE

Base 1971 = 100 *

Source : M.A.E.

Mois	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
1972 Janvier	102,80	102,84	101,63	104,41
Février	103,35	103,25	101,74	105,03
Mars ¹	103,48	103,65	101,92	105,27
1 ^{er} trimestre	103,21	103,28	101,76	104,90
Avril	103,84	104,19	102,13	105,53
Mai	104,03	104,71	102,01	105,72
Juin	105,04	105,97	102,28	107,41
2 ^e trimestre	104,30	104,96	102,14	106,22
Juillet	105,82	107,56	102,48	108,28
Août	106,00	107,36	102,71	108,90
Septembre	106,71	108,53	103,13	109,52
3 ^e trimestre	106,18	107,82	102,77	108,90
Octobre	107,32	109,35	103,91	109,79

* Pour convertir l'indice général base 1971 = 100 en indice base 1966 = 100, il suffit de multiplier ce chiffre par le coefficient 1,1889.

¹ A partir de mars 1972, la pondération des différentes composantes de l'indice a été adaptée aux changements survenus dans la structure des dépenses de consommation des ménages. La pondération des produits alimentaires est ramenée de 41,55 p.c. à 30 p.c., celle des produits non alimentaires passe de 37,02 p.c. à 40 p.c. et celle des services de 21,43 p.c. à 30 p.c.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Revue du Travail*. — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *I.R.E.S.* — *L'industrie textile belge*, revue de Febeltex. — *Der Volkswirt.* — *Wirtschaft und Statistik*. — *Bulletin mensuel de Statistique* (O.N.U.). — *Monthly Digest of Statistics*. — *Bulletin statis-*

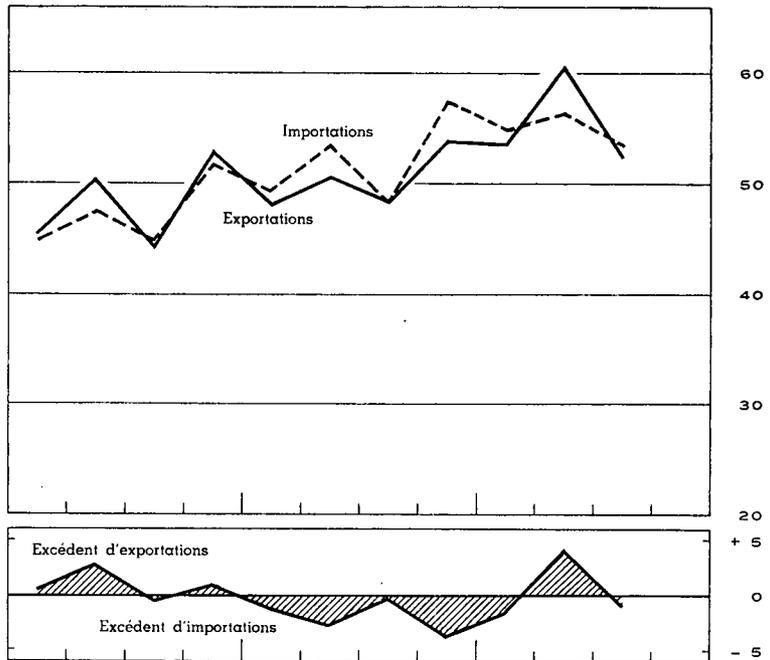
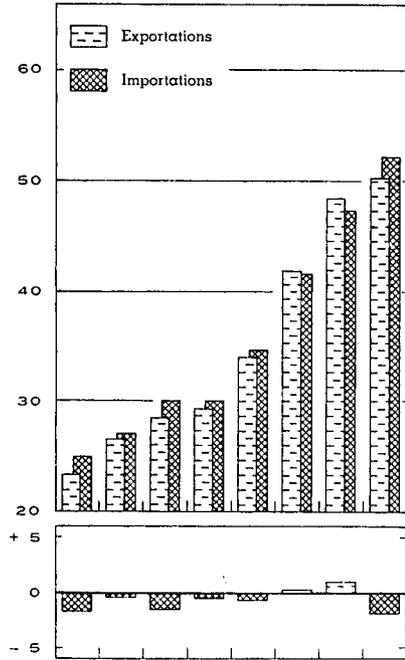
tique de l'I.N.S.E.E. — *Principaux indicateurs économiques* (O.C.D.E.). — *Données statistiques* (Conseil de l'Europe). — *Bulletin de la Fédération des Industries Belges*. — *Journaux financiers* : *Agéfi*, *Hat Financieel Dagblad*, *The Financial Times*, *Le Nouveau Journal*.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

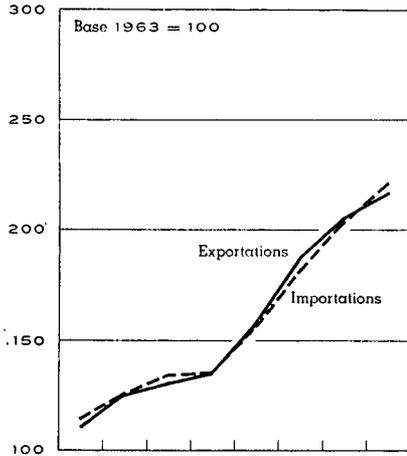
IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET BALANCE COMMERCIALE

Moyennes mensuelles en milliards de francs

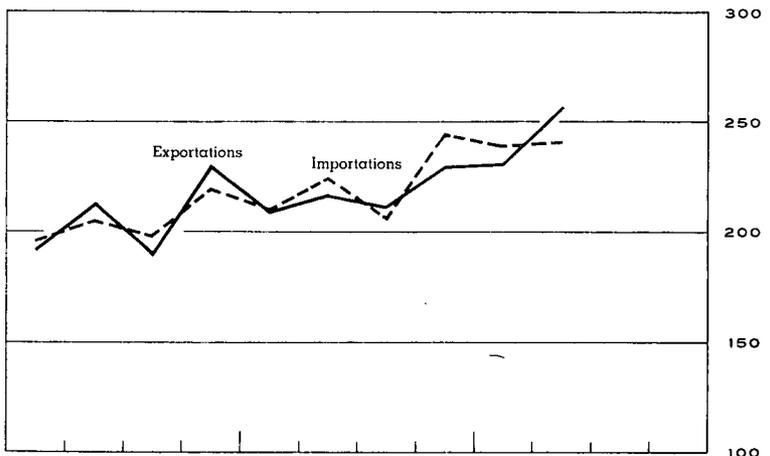
Source : I.N.S.



Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

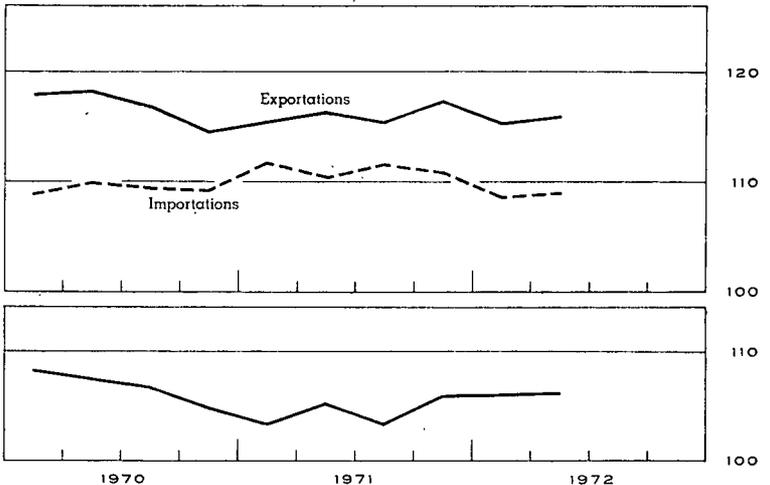
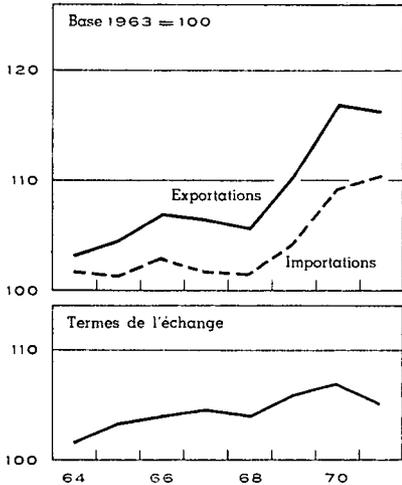


INDICES DU VOLUME



Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES ET DES TERMES DE L'ÉCHANGE



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles	Source : I.N.S.				Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations importations	Indices base 1963 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange ¹
1964	24,9	23,3	- 1,6	94	114,9	111,3	101,8	103,3	101,5
1965	27,1	26,6	- 0,5	98	125,6	126,1	101,3	104,6	103,3
1966	29,9	28,5	- 1,4	95	134,9	131,6	102,9	107,0	104,0
1967	29,9	29,3	- 0,6	98	136,1	135,7	101,8	106,6	104,7
1968	34,7	34,0	- 0,7	98	157,5	158,5	101,6	105,7	104,0
1969	41,6	41,9	+ 0,3	101	183,3	188,0	104,5	110,7	105,9
1970	47,3	48,4	+ 1,1	102	204,0	206,2	109,3	116,9	107,0
1971	52,2	50,3	- 1,9	96	222,0	215,9	110,6	116,4	105,2
1970 3 ^e trimestre	45,1	44,6	- 0,5	99	197,6	189,9	109,5	116,9	106,8
4 ^e trimestre	51,8	52,9	+ 1,1	102	220,0	229,5	109,3	114,7	104,9
1971 1 ^{er} trimestre	49,4	48,2	- 1,2	98	210,5	209,5	111,8	115,6	103,4
2 ^e trimestre	53,4	50,7	- 2,7	95	224,6	217,1	110,6	116,5	105,3
3 ^e trimestre	48,7	48,5	- 0,2	100	206,9	211,6	111,7	115,5	103,4
4 ^e trimestre	57,5	53,9	- 3,6	94	244,8	229,7	110,9	117,4	105,9
1972 1 ^{er} trimestre	55,0	53,5	- 1,5	97	239,8	231,9	108,8	115,5	106,2
2 ^e trimestre	56,4	60,7	+ 4,3	108	241,5	257,8	109,2	116,1	106,3
3 ^e trimestre p	53,4	52,6	- 0,8	98					
1971 9 premiers mois	50,5	49,1	- 1,4	97	214,0	212,7	111,4	115,9	104,0
10 premiers mois	51,3	49,7	- 1,6	97					
11 premiers mois	51,7	49,7	- 2,0	96					
12 mois	52,2	50,3	- 1,9	96	222,0	215,9	110,6	116,4	105,2
1972 1 ^{er} mois	47,7	50,8	+ 3,1	107					
2 premiers mois	50,1	50,7	+ 0,6	101					
3 premiers mois	55,0	53,5	- 1,5	97	239,8	231,9	108,8	115,5	106,2
4 premiers mois	54,6	55,1	+ 0,5	101					
5 premiers mois	54,7	56,0	+ 1,3	102					
6 premiers mois	55,7	57,1	+ 1,4	103	240,7	244,5	109,0	115,8	106,2
7 premiers mois	54,8	56,2	+ 1,4	103					
8 premiers mois	54,9	55,1	+ 0,2	100					
9 premiers mois p	54,9	55,6	+ 0,7	101					

¹ Termes de l'échange = $\frac{\text{Indices des prix à l'exportation}}{\text{Indices des prix à l'importation}}$

N. B. - En ce qui concerne les indices du volume, des prix et des termes de l'échange, la moyenne des indices trimestriels diffère de l'indice annuel parce que ce dernier comprend en plus des produits saisonniers et certains articles dont les mouvements sont sporadiques.

VIII · 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon la nature des produits
(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce International de l'O.N.U.).

Moyennes mensuelles	Fabrications métalliques	Produits sidérurgiques	Textiles	Produits chimiques	Métaux non ferreux	Produits agricoles	Perles et pierres précieuses	Industrie pétrolière	Industries alimentaires	Papier et livres	Bois et meubles	Verres et glaces	Peaux, cuirs et chaussures	Caoutchouc	Carrières	Matér. de construct. à base de ciment et de plâtre	Tabacs manufacturés	Industrie houillère	Céramiques	Ciments	Divers	Total
1964	5,85	3,75	3,56	1,65	1,84	0,84	1,17	0,65	0,61	0,45	0,37	0,57	0,24	0,14	0,16	0,12	0,07	0,27	0,08	0,08	0,82	23,29
1965	7,07	4,13	3,78	2,02	2,22	1,16	1,22	0,69	0,72	0,54	0,43	0,58	0,27	0,16	0,17	0,12	0,10	0,18	0,08	0,09	0,86	26,59
1966	7,34	3,95	4,17	2,19	2,81	1,22	1,50	0,67	0,81	0,63	0,49	0,61	0,30	0,18	0,17	0,13	0,10	0,12	0,07	0,07	0,92	28,45
1967	7,53	4,24	3,85	2,45	2,63	1,54	1,54	0,68	0,87	0,67	0,53	0,67	0,29	0,19	0,18	0,14	0,11	0,13	0,08	0,07	0,91	29,30
1968	8,58	4,78	4,35	3,17	3,22	1,75	1,73	0,95	0,98	0,81	0,63	0,75	0,31	0,23	0,19	0,16	0,15	0,11	0,08	0,07	1,02	34,02
1969	10,97	5,96	5,22	4,02	3,83	2,13	1,93	1,27	1,25	1,08	0,81	0,80	0,41	0,29	0,21	0,17	0,13	0,11	0,10	0,07	1,18	41,94
1970	13,24	7,12	5,48	4,90	4,29	2,56	1,83	1,14	1,50	1,23	0,91	0,93	0,41	0,34	0,23	0,20	0,13	0,15	0,11	0,08	1,59	48,37
1971	14,23	6,64	6,05	5,68	3,18	2,95	1,93	1,22	1,72	1,33	1,16	0,91	0,44	0,40	0,24	0,23	0,14	0,13	0,13	0,10	1,51	50,32
1970 2 ^e trimestre	14,63	7,53	5,68	5,05	4,57	2,36	1,62	0,99	1,57	1,31	0,93	0,96	0,41	0,35	0,24	0,21	0,13	0,13	0,12	0,09	1,53	50,41
3 ^e trimestre	11,27	6,73	4,96	4,80	3,98	2,39	1,79	1,19	1,39	1,13	0,85	0,88	0,36	0,29	0,25	0,22	0,13	0,18	0,12	0,08	1,57	44,56
4 ^e trimestre	15,23	6,76	6,09	5,30	4,04	3,18	2,12	1,35	1,62	1,31	1,11	1,10	0,43	0,38	0,26	0,24	0,14	0,21	0,12	0,10	1,80	52,89
1971 1 ^{er} trimestre	13,71	6,67	5,75	5,42	3,16	2,78	1,79	0,98	1,45	1,25	1,02	0,94	0,37	0,36	0,22	0,20	0,11	0,17	0,10	0,08	1,67	48,20
2 ^e trimestre	14,15	6,78	6,14	5,46	3,30	2,93	2,21	1,27	1,71	1,34	1,14	0,87	0,49	0,42	0,24	0,24	0,14	0,12	0,13	0,09	1,50	50,67
3 ^e trimestre	13,79	6,74	5,53	5,63	3,06	2,63	1,78	1,47	1,71	1,26	1,07	0,83	0,42	0,37	0,24	0,23	0,12	0,10	0,14	0,10	1,29	48,51
4 ^e trimestre	15,28	6,39	6,78	6,19	3,19	3,48	1,95	1,15	2,00	1,44	1,40	0,99	0,51	0,45	0,26	0,26	0,17	0,14	0,15	0,12	1,61	53,91
1972 1 ^{er} trimestre	14,19	7,31	6,79	6,24	3,04	3,36	2,01	1,18	2,05	1,49	1,32	1,05	0,46	0,46	0,22	0,22	0,14	0,12	0,14	0,08	1,62	53,49
2 ^e trimestre	18,94	7,66	6,80	6,48	3,36	3,29	2,42	1,80	2,13	1,48	1,42	0,99	0,54	0,38	0,30	0,28	0,13	0,10	0,16	0,10	1,92	60,68
1971 8 premiers mois ...	13,27	6,67	5,70	5,38	3,12	2,79	1,89	1,21	1,57	1,27	1,05	0,86	0,41	0,38	0,23	0,22	0,12	0,13	0,12	0,08	1,48	47,95
9 premiers mois ...	13,88	6,73	5,81	5,50	3,17	2,78	1,93	1,24	1,63	1,29	1,07	0,88	0,42	0,39	0,23	0,22	0,12	0,13	0,12	0,09	1,49	49,12
10 premiers mois ...	14,05	6,83	5,91	5,54	3,18	2,83	1,88	1,22	1,66	1,30	1,11	0,89	0,43	0,39	0,24	0,23	0,13	0,14	0,13	0,09	1,50	49,68
11 premiers mois ...	14,00	6,75	5,95	5,56	3,16	2,86	1,95	1,20	1,66	1,31	1,13	0,90	0,43	0,40	0,24	0,23	0,13	0,13	0,13	0,10	1,48	49,70
12 mois	14,23	6,64	6,05	5,68	3,18	2,95	1,93	1,22	1,72	1,33	1,16	0,91	0,44	0,40	0,24	0,23	0,14	0,13	0,13	0,10	1,51	50,32
1972 1 ^{er} mois	11,05	7,14	6,03	5,77	3,08	3,23	1,85	1,05	2,09	1,32	1,17	1,05	0,44	0,42	0,19	0,20	0,15	0,14	0,11	0,07	1,23	50,78
2 premiers mois ...	13,85	7,02	6,30	5,75	2,90	3,13	1,66	1,12	2,04	1,43	1,22	1,01	0,42	0,42	0,21	0,21	0,15	0,12	0,12	0,07	1,55	50,70
3 premiers mois ...	14,19	7,31	6,79	6,24	3,04	3,36	2,01	1,18	2,05	1,49	1,32	1,05	0,46	0,46	0,22	0,22	0,14	0,12	0,14	0,08	1,62	53,49
4 premiers mois ...	16,09	7,22	6,72	6,18	3,02	3,27	1,95	1,30	2,02	1,47	1,33	1,01	0,48	0,40	0,23	0,22	0,14	0,11	0,14	0,08	1,76	55,14
5 premiers mois ...	16,27	7,37	6,69	6,24	3,11	3,30	2,13	1,41	2,06	1,47	1,34	1,01	0,48	0,41	0,25	0,24	0,14	0,12	0,14	0,09	1,70	55,97
6 premiers mois ...	16,56	7,48	6,80	6,36	3,20	3,32	2,21	1,49	2,09	1,49	1,37	1,02	0,50	0,42	0,26	0,25	0,14	0,11	0,15	0,09	1,77	57,08
7 premiers mois ...	16,06	7,35	6,66	6,37	3,13	3,31	2,31	1,55	2,08	1,46	1,34	1,01	0,49	0,41	0,26	0,24	0,14	0,11	0,15	0,09	1,70	56,22
8 premiers mois ...	15,63	7,30	6,45	6,33	3,05	3,37	2,13	1,55	2,03	1,43	1,30	0,99	0,48	0,40	0,26	0,24	0,15	0,11	0,15	0,09	1,66	55,10

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. — Répartition selon l'usage des produits

(millions de francs)

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés												Biens de consommation					Biens d'équipement	Divers ¹	Total général					
	Total	aux industries métallurgiques et fabrications métalliques	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois et du liège	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction	aux industries du caoutchouc	aux raffineries de pétrole	à divers secteurs de production								Total	non durables			durables
													combustibles		produits chimiques	produits métalliques	autres produits					alimentaires		autres	
													liquides	autres								produits animaux	produits végétaux		
1964	16.390	5.343	1.958	1.591	1.126	397	233	293	140	360	88	992	405	985	1.087	454	938	4.976	696	1.050	402	2.828	3.464	83	24.913
1965	17.618	6.076	1.759	1.782	1.174	378	242	295	161	396	98	1.110	360	940	1.235	519	1.093	5.849	802	1.220	481	3.346	3.509	94	27.070
1966	19.740	7.195	1.855	2.024	1.508	403	258	317	147	487	109	1.033	420	851	1.384	538	1.211	6.110	829	1.295	515	3.471	4.000	42	29.892
1967	19.324	6.566	1.559	2.168	1.398	394	219	326	185	498	123	1.229	475	827	1.503	617	1.237	6.429	963	1.379	592	3.495	4.117	30	29.900
1968	23.120	8.185	1.804	2.229	1.899	405	237	354	149	538	155	1.711	558	1.000	1.826	604	1.466	7.236	1.034	1.416	712	4.074	4.278	88	34.722
1969	27.944	10.149	2.028	2.539	2.407	526	298	427	172	686	238	2.010	475	1.188	2.198	781	1.822	8.529	1.150	1.604	848	4.927	5.095	52	41.620
1970	31.151	11.989	1.932	3.105	1.600	510	276	511	181	823	276	2.200	557	1.498	2.534	1.005	2.154	9.417	1.319	1.746	970	5.382	6.716	59	47.343
1971	33.390	11.598	2.015	3.288	2.069	502	299	546	188	1.020	326	2.651	844	1.420	2.972	1.247	2.405	11.186	1.510	2.144	1.106	6.426	7.594	67	52.237
1970 2 ^e trimestre .	31.625	12.449	2.060	2.941	1.820	485	285	543	201	875	311	1.866	498	1.518	2.594	990	2.189	9.572	1.309	1.936	977	5.350	6.359	52	47.608
3 ^e trimestre .	29.979	11.829	1.654	2.952	1.290	623	220	508	166	819	256	2.360	492	1.419	2.353	970	2.068	8.963	1.247	1.611	979	5.126	6.045	58	45.045
4 ^e trimestre .	32.940	12.019	1.897	3.499	1.825	522	272	520	176	908	298	2.679	651	1.521	2.752	1.146	2.255	10.025	1.578	1.791	990	5.666	8.774	62	51.801
1971 1 ^{er} trimestre .	31.736	11.218	1.976	3.450	1.677	414	339	558	183	879	306	2.171	657	1.466	2.873	1.181	2.388	10.766	1.526	1.963	1.078	6.199	6.863	73	49.438
2 ^e trimestre .	34.268	11.175	2.064	3.179	2.923	504	312	528	200	1.078	345	2.937	856	1.453	2.934	1.315	2.465	11.260	1.585	2.234	1.110	6.331	7.816	39	53.383
3 ^e trimestre .	30.655	10.355	1.806	2.973	1.595	510	252	531	171	1.044	333	2.601	672	1.483	2.961	1.179	2.189	10.785	1.388	2.029	1.061	6.307	7.163	69	48.672
4 ^e trimestre .	36.899	13.644	2.214	3.549	2.082	579	294	568	197	1.078	319	2.896	1.189	1.277	3.119	1.315	2.579	11.935	1.542	2.350	1.175	6.868	8.532	87	57.453
1972 1 ^{er} trimestre .	34.393	11.820	2.267	3.321	1.922	566	368	532	199	923	318	3.122	829	1.419	3.123	1.124	2.540	12.784	1.735	2.051	1.267	7.731	7.793	67	55.037
2 ^e trimestre .	35.531	11.657	2.303	3.255	2.490	610	363	536	220	1.124	302	3.140	624	1.609	3.490	1.191	2.617	12.986	1.916	2.285	1.275	7.510	7.796	59	56.372

¹ Rubrique constituée, en ordre principal, par des positions tarifaires confidentielles.

VIII - 4a. — INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES *

Base 1963 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1970			1971				1972	
									2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	101,5	100,1	101,6	100,3	100,3	103,0	107,8	108,1	109,4	107,9	106,7	109,3	108,4	108,8	107,8	104,2	105,3
Biens de consommation	102,3	105,1	105,9	104,6	103,4	106,4	110,2	112,1	108,1	110,1	112,8	114,8	112,5	113,3	111,9	114,1	112,8
Biens d'équipement	102,2	99,6	103,5	103,4	104,3	107,8	112,2	117,0	114,5	115,1	115,9	115,8	114,8	120,6	121,8	119,0	118,8
Ensemble ...	101,8	101,3	102,9	101,8	101,6	104,5	109,3	110,6	109,9	109,5	109,3	111,8	110,6	111,7	110,9	108,8	109,2
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	101,4	101,5	100,7	100,0	98,4	108,4	130,0	124,0	133,1	131,5	125,5	123,4	123,5	125,7	123,6	120,0	121,1
Fabrications métalliques	102,6	104,0	106,8	109,7	108,7	112,1	119,3	123,0	119,8	120,8	120,3	121,7	122,5	119,8	128,4	123,6	124,8
Métaux non ferreux	110,9	123,8	150,5	143,5	154,0	169,7	180,7	144,4	195,3	177,8	158,3	145,1	148,4	146,0	138,8	134,4	140,1
Textiles	105,2	103,0	102,5	100,9	96,2	97,6	96,8	95,3	97,0	97,0	95,1	95,5	95,5	94,7	95,7	97,3	96,4
Produits chimiques	102,0	104,1	103,6	102,0	100,9	101,6	102,0	100,7	102,5	101,0	101,9	99,2	100,5	98,7	98,8	98,9	98,5
Industrie houillère	118,2	95,9	90,2	87,8	94,0	105,3	156,7	140,7	142,4	166,9	178,9	159,4	138,7	134,3	129,0	127,2	128,6
Industrie pétrolière	97,2	96,4	91,9	92,2	92,6	89,3	86,5	96,5	86,7	85,8	86,9	95,8	96,6	99,6	93,7	89,9	94,6
Verres et glaces	102,6	101,9	102,9	108,9	106,3	105,5	99,0	98,6	98,3	96,3	97,9	97,8	95,9	98,1	98,7	95,5	96,2
Produits agricoles	95,6	99,8	103,7	100,1	98,9	109,1	104,3	109,8	103,6	104,1	103,9	105,8	108,3	112,5	112,6	113,3	116,7
Ciments	101,6	103,0	101,5	102,2	99,8	91,9	98,9	111,7	97,5	99,8	103,3	105,3	110,8	114,2	114,8	113,7	118,7
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	104,0	104,9	109,0	110,6	115,8	113,3	115,1	115,2	116,4	116,9	113,0	114,8	116,3	114,4	119,8	120,3	114,2
Carrières	100,7	103,2	102,6	105,5	106,5	111,3	116,2	121,5	115,4	115,3	119,5	121,7	121,0	121,3	122,1	122,5	124,7
Céramiques	108,6	110,4	114,8	115,2	118,4	117,1	125,1	138,4	123,8	128,3	125,4	128,7	137,0	149,0	137,6	140,9	146,2
Bois et meubles	105,8	109,0	112,4	114,5	111,0	113,0	118,3	117,8	120,7	117,2	116,2	115,5	116,9	118,9	119,6	121,9	121,3
Peaux, cuirs et chaussures ...	104,8	111,7	123,8	116,2	110,8	123,5	119,4	114,7	116,8	120,5	118,9	112,2	122,7	118,6	113,2	101,7	124,0
Papier et livres	102,9	106,2	106,7	106,2	102,4	104,4	108,1	110,5	111,2	107,7	107,0	112,0	113,3	110,4	107,8	110,6	108,0
Tabacs manufacturés	95,3	106,5	111,5	113,6	127,3	124,0	126,7	119,7	126,0	126,9	129,0	122,0	119,1	118,8	119,6	121,7	119,8
Caoutchouc	101,3	101,6	100,4	99,3	99,5	96,2	97,8	101,0	95,9	98,7	99,4	101,0	103,2	100,4	101,0	102,9	103,3
Industries alimentaires	103,7	104,3	104,5	103,8	100,7	105,0	109,1	114,7	110,5	107,9	111,4	115,0	112,9	112,3	114,1	111,9	112,1
Divers	104,6	98,3	88,8	88,7	93,4	109,0	127,4	162,4	121,0	124,5	125,6	134,3	175,7	151,5	164,9	166,6	144,2
Ensemble ...	103,3	104,6	107,0	106,6	105,7	110,7	116,9	116,4	118,3	116,9	114,7	115,6	116,5	115,5	117,4	115,5	116,1
INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹																	
Ensemble ...	101,5	103,3	104,0	104,7	104,0	105,9	107,0	105,2	107,6	106,8	104,9	103,4	105,3	103,4	105,9	106,2	106,3

¹ Indices des termes de l'échange = $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 4b — INDICES DU VOLUME *

Base 1963 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971	1970			1971				1972	
									2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.
IMPORTATIONS (C.I.F.) — Répartition selon l'usage des produits																	
Biens de production	111,8	121,9	132,5	131,3	155,3	181,1	200,3	211,9	198,8	194,5	213,2	201,5	212,1	195,3	237,4	226,9	228,2
Biens de consommation	123,4	140,7	148,8	158,1	179,1	206,8	221,1	258,0	230,8	214,5	232,4	245,4	259,6	247,6	279,9	292,8	299,5
Biens d'équipement	119,4	123,7	130,0	130,9	140,0	164,0	206,1	228,8	200,7	192,9	241,9	214,1	245,5	213,5	241,3	237,3	234,5
Ensemble ...	114,9	125,6	134,9	136,1	157,5	183,3	204,0	222,0	204,7	197,6	220,0	210,5	224,6	206,9	244,8	239,8	241,5
EXPORTATIONS (F.O.B.) — Répartition selon la nature des produits																	
Sidérurgie	115,8	126,8	122,5	132,4	151,6	171,8	170,9	167,1	176,6	159,9	168,2	168,8	171,2	167,3	161,3	190,0	197,2
Fabrications métalliques	119,0	143,2	148,6	148,3	170,0	212,6	238,3	254,0	263,6	202,8	271,9	247,8	255,9	253,3	259,0	251,0	320,0
Métaux non ferreux	107,8	116,3	121,3	119,0	135,5	145,7	153,3	142,0	151,2	144,4	164,9	140,6	143,5	135,2	149,3	145,0	152,7
Textiles	104,5	113,4	125,3	117,5	139,1	164,7	174,3	195,6	180,5	157,5	198,3	185,6	199,1	180,6	218,4	215,2	216,9
Produits chimiques	110,2	131,1	143,8	159,6	206,6	258,3	303,2	352,6	312,3	298,6	328,6	342,6	337,2	358,7	393,3	393,5	416,1
Industrie houillère	91,4	74,3	52,6	60,3	47,8	43,7	39,1	38,1	34,9	44,5	47,9	42,9	34,2	31,2	44,0	39,1	34,7
Industrie pétrolière	101,1	107,7	109,2	110,5	153,3	212,6	196,2	188,0	169,7	206,0	233,0	152,4	195,2	221,1	183,3	196,3	285,4
Verres et glaces	111,0	112,2	117,1	123,2	141,3	151,2	186,9	182,4	193,4	182,6	225,1	191,9	176,1	164,7	200,5	217,6	204,3
Produits agricoles	99,3	131,4	132,8	172,7	198,8	219,7	275,3	301,2	257,5	264,7	349,3	305,9	308,1	266,5	351,8	344,9	318,4
Ciments	116,6	134,7	115,4	107,1	110,4	114,3	134,3	138,3	148,7	132,5	150,3	120,9	127,9	135,6	169,1	114,7	131,1
Matériaux de construction à base de ciment et de plâtre	106,9	111,6	113,7	119,0	126,1	141,4	166,6	188,4	172,9	173,1	198,9	163,3	190,3	186,8	201,4	169,4	226,8
Carrières	117,8	121,9	121,4	127,4	136,8	141,2	150,0	149,7	154,3	162,9	159,7	133,8	151,7	152,0	165,0	140,1	176,9
Céramiques	121,2	124,8	110,6	112,5	120,2	145,6	155,2	163,3	163,1	157,2	170,1	137,8	161,1	167,6	185,9	167,9	191,9
Bois et meubles	114,2	128,8	140,0	149,2	184,3	232,4	248,2	317,4	250,1	234,0	307,5	284,7	315,2	289,6	379,5	351,4	379,3
Peaux, cuirs et chaussures ...	107,0	111,1	114,5	116,6	128,4	155,6	158,7	179,5	163,8	142,1	165,1	152,0	182,2	159,5	197,4	213,6	202,5
Papier et livres	113,3	129,3	150,9	160,9	202,9	264,8	291,3	306,4	300,5	268,2	314,1	286,3	302,4	294,2	340,2	345,0	353,0
Tabacs manufacturés	128,7	155,7	152,6	173,3	196,6	173,8	172,6	193,0	170,7	178,0	188,7	150,7	196,4	179,2	245,8	203,6	188,0
Caoutchouc	118,7	139,6	150,3	160,9	194,3	255,9	286,9	331,4	309,4	246,9	316,0	298,1	346,9	311,6	371,2	372,2	390,7
Industries alimentaires	111,5	132,5	139,0	149,1	174,0	212,1	245,6	267,9	254,7	232,9	260,7	229,4	276,1	286,9	313,4	329,0	341,6
Divers	103,1	114,5	133,6	133,1	138,4	138,5	176,3	132,0	166,2	162,0	203,2	168,0	124,8	122,9	134,7	137,9	184,8
Ensemble ...	111,3	126,1	131,6	135,7	158,5	188,0	206,2	215,9	213,4	189,9	229,5	209,5	217,1	211,6	229,7	231,9	257,8

* Voir N.B. au tableau VIII-1.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Allemagne occidentale			France			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1965	5,76	5,81	+ 0,05	4,15	3,86	- 0,29	4,02	5,87	+ 1,85
1966	6,47	6,00	- 0,47	4,65	4,60	- 0,05	4,37	6,33	+ 1,96
1967	6,33	5,80	- 0,53	4,43	5,19	+ 0,76	4,50	6,29	+ 1,79
1968	7,21	7,12	- 0,09	5,30	6,31	+ 1,01	5,06	7,16	+ 2,10
1969	9,65	9,60	- 0,05	6,62	8,81	+ 2,19	5,94	8,12	+ 2,18
1970	11,05	11,91	+ 0,86	8,11	9,58	+ 1,47	6,92	9,37	+ 2,45
1971	13,18	12,58	- 0,60	9,28	10,19	+ 0,91	8,49	9,56	+ 1,07
1970 3 ^e trimestre	10,83	11,26	+ 0,43	7,38	8,86	+ 1,48	6,36	8,60	+ 2,24
4 ^e trimestre	12,39	12,84	+ 0,45	8,85	10,38	+ 1,53	7,48	10,13	+ 2,65
1971 1 ^{er} trimestre	13,40	11,48	- 1,92	8,47	9,68	+ 1,21	7,58	9,27	+ 1,69
2 ^e trimestre	12,81	12,34	- 0,47	9,27	10,23	+ 0,96	8,81	9,42	+ 0,61
3 ^e trimestre	12,10	13,14	+ 1,04	8,30	9,21	+ 0,91	7,65	8,79	+ 1,14
4 ^e trimestre	14,41	13,36	- 1,05	11,08	11,64	+ 0,56	9,93	10,75	+ 0,82
1972 1 ^{er} trimestre	13,54	13,24	- 0,30	11,20	11,29	+ 0,09	8,97	9,97	+ 1,00
2 ^e trimestre	13,12	16,05	+ 2,93	11,33	12,04	+ 0,71	9,17	11,72	+ 2,55
3 ^e trimestre	13,32	13,36	+ 0,04	9,63	10,22	+ 0,59	8,60	9,67	+ 1,07
1971 9 premiers mois	12,77	12,32	- 0,45	8,68	9,71	+ 1,03	8,02	9,16	+ 1,14
10 premiers mois	12,88	12,54	- 0,34	9,08	9,92	+ 0,84	8,25	9,39	+ 1,14
11 premiers mois	13,01	12,51	- 0,50	9,20	10,02	+ 0,82	8,34	9,40	+ 1,06
12 mois	13,18	12,58	- 0,60	9,28	10,19	+ 0,91	8,49	9,56	+ 1,07
1972 1 ^{er} mois	10,88	12,47	+ 1,59	9,79	10,60	+ 0,81	8,88	8,88	+ 1,55
2 premiers mois	12,19	12,28	+ 0,09	10,36	10,75	+ 0,39	7,33	9,50	+ 1,81
3 premiers mois	13,54	13,24	- 0,30	11,20	11,29	+ 0,09	7,69	9,97	+ 1,00
4 premiers mois	13,13	13,94	+ 0,81	11,14	11,48	+ 0,34	8,97	10,50	+ 1,38
5 premiers mois	12,99	14,32	+ 1,33	11,11	11,49	+ 0,38	8,96	10,67	+ 1,71
6 premiers mois	13,33	14,65	+ 1,32	11,26	11,67	+ 0,41	9,07	10,85	+ 1,78
7 premiers mois	13,25	14,40	+ 1,15	11,00	11,55	+ 0,55	8,81	10,46	+ 1,65
8 premiers mois	13,22	14,20	+ 0,98	10,70	11,09	+ 0,39	8,96	10,28	+ 1,32
9 premiers mois	13,33	14,22	+ 0,89	10,72	11,18	+ 0,46	8,91	10,46	+ 1,55
Moyennes mensuelles	Italie			C.E.E.			Total métrop. européennes O.C.D.E. 1		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1965	1,05	0,91	- 0,14	14,98	16,45	+ 1,47	18,74	20,41	+ 1,67
1966	1,22	0,94	- 0,28	16,70	17,87	+ 1,17	20,79	21,85	+ 1,06
1967	1,35	1,17	- 0,18	16,61	18,45	+ 1,84	20,66	22,47	+ 1,81
1968	1,50	1,29	- 0,21	19,07	21,88	+ 2,81	23,73	26,20	+ 2,47
1969	1,68	1,80	+ 0,12	23,89	28,33	+ 4,44	29,35	33,79	+ 4,44
1970	1,77	2,27	+ 0,50	27,85	33,13	+ 5,28	33,61	39,41	+ 5,80
1971	2,06	2,19	+ 0,13	33,01	34,52	+ 1,51	39,51	40,72	+ 1,21
1970 3 ^e trimestre	1,79	2,09	+ 0,30	26,36	30,81	+ 4,45	31,68	36,31	+ 4,63
4 ^e trimestre	1,73	2,30	+ 0,57	30,45	35,65	+ 5,20	36,90	42,53	+ 5,63
1971 1 ^{er} trimestre	1,97	2,20	+ 0,23	31,42	32,63	+ 1,21	37,43	38,67	+ 1,24
2 ^e trimestre	2,06	2,42	+ 0,36	32,95	34,41	+ 1,46	40,18	40,62	+ 0,44
3 ^e trimestre	2,10	1,84	- 0,26	30,15	32,98	+ 2,83	35,95	38,99	+ 3,04
4 ^e trimestre	2,11	2,33	+ 0,22	37,53	38,08	+ 0,55	44,47	44,60	+ 0,13
1972 1 ^{er} trimestre	2,32	2,42	+ 0,10	36,03	36,92	+ 0,89	42,64	43,95	+ 1,31
2 ^e trimestre	2,44	2,50	+ 0,06	36,06	42,31	+ 6,25	43,37	50,38	+ 7,01
3 ^e trimestre	2,32	2,17	- 0,15	33,87	35,42	+ 1,55	40,72	42,34	+ 1,62
1971 9 premiers mois	2,04	2,15	+ 0,11	31,51	33,34	+ 1,83	37,86	39,43	+ 1,57
10 premiers mois	2,06	2,18	+ 0,12	32,27	34,03	+ 1,76	38,65	40,12	+ 1,47
11 premiers mois	2,06	2,17	+ 0,11	32,61	34,10	+ 1,49	39,03	40,22	+ 1,19
12 mois	2,06	2,19	+ 0,13	33,01	34,52	+ 1,51	39,51	40,72	+ 1,21
1972 1 ^{er} mois	2,04	2,43	+ 0,39	30,04	34,38	+ 4,34	36,17	40,94	+ 4,77
2 premiers mois	2,13	2,38	+ 0,25	32,37	34,91	+ 2,54	38,54	41,54	+ 3,00
3 premiers mois	2,32	2,42	+ 0,10	36,03	36,92	+ 0,89	42,64	43,95	+ 1,31
4 premiers mois	2,31	2,47	+ 0,16	35,70	38,39	+ 2,69	42,36	45,51	+ 3,15
5 premiers mois	2,30	2,42	+ 0,12	35,36	38,90	+ 3,54	42,11	46,17	+ 4,06
6 premiers mois	2,38	2,45	+ 0,07	36,04	39,62	+ 3,58	43,00	47,17	+ 4,17
7 premiers mois	2,35	2,41	+ 0,06	35,41	38,82	+ 3,41	42,38	46,22	+ 3,84
8 premiers mois	2,37	2,33	- 0,04	35,25	37,90	+ 2,65	42,22	45,25	+ 3,03
9 premiers mois	2,36	2,36	...	35,32	38,22	+ 2,90	42,24	45,56	+ 3,32

1 Y compris la Finlande à partir de janvier 1970.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : I.N.S.

Moyennes mensuelles	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1965	2,29	2,22	- 0,07	2,02	1,28	- 0,74	1,57	1,03	- 0,54
1966	2,37	2,46	+ 0,09	2,21	1,34	- 0,87	1,76	1,01	- 0,75
1967	2,46	2,45	- 0,01	2,09	1,39	- 0,70	1,82	1,06	- 0,76
1968	2,87	3,21	+ 0,34	2,51	1,49	- 1,02	1,91	1,09	- 0,82
1969	3,19	2,90	- 0,29	2,90	1,69	- 1,21	2,31	1,24	- 1,07
1970	4,15	2,90	- 1,25	2,75	1,76	- 0,99	2,33	1,39	- 0,94
1971	3,34	3,42	+ 0,08	3,22	1,81	- 1,41	2,36	1,37	- 0,99
1970 3 ^e trimestre	3,78	2,48	- 1,30	2,34	1,45	- 0,89	2,32	1,28	- 1,04
4 ^e trimestre	4,99	3,68	- 1,31	3,16	2,12	- 1,04	2,36	1,59	- 0,77
1971 1 ^{er} trimestre	3,42	3,43	+ 0,01	2,79	1,74	- 1,05	2,18	1,32	- 0,86
2 ^e trimestre	3,43	3,82	+ 0,39	4,01	1,79	- 2,22	2,49	1,32	- 1,17
3 ^e trimestre	3,41	3,71	+ 0,30	2,67	1,83	- 0,84	2,18	1,31	- 0,87
4 ^e trimestre	3,10	2,73	- 0,37	3,41	1,89	- 1,52	2,59	1,53	- 1,06
1972 1 ^{er} trimestre	2,97	3,09	+ 0,12	3,29	2,18	- 1,11	1,89	1,35	- 0,54
2 ^e trimestre	3,01	3,11	+ 0,10	3,83	2,66	- 1,17	2,61	1,47	- 1,14
3 ^e trimestre	2,86	3,47	+ 0,61	3,32	2,22	- 1,10			
1971 9 premiers mois	3,42	3,65	+ 0,23	3,16	1,79	- 1,37	2,28	1,32	- 0,96
10 premiers mois	3,39	3,53	+ 0,14	3,19	1,78	- 1,41	2,27	1,31	- 0,96
11 premiers mois	3,33	3,45	+ 0,12	3,20	1,80	- 1,40	2,27	1,31	- 0,96
12 mois	3,34	3,42	+ 0,08	3,22	1,81	- 1,41	2,36	1,37	- 0,99
1972 1 ^{er} mois	2,60	3,46	+ 0,86	3,22	2,24	- 0,98	1,80	1,28	- 0,52
2 premiers mois	2,77	3,03	+ 0,26	3,08	2,10	- 0,98	1,71	1,26	- 0,45
3 premiers mois	2,97	3,09	+ 0,12	3,29	2,18	- 1,11	1,89	1,35	- 0,54
4 premiers mois	2,91	3,02	+ 0,11	3,32	2,16	- 1,16	1,96	1,33	- 0,63
5 premiers mois	2,90	3,14	+ 0,24	3,44	2,31	- 1,13	2,23	1,38	- 0,85
6 premiers mois	2,99	3,10	+ 0,11	3,56	2,42	- 1,14	2,25	1,41	- 0,84
7 premiers mois	2,93	3,16	+ 0,23	3,53	2,41	- 1,12	2,22	1,40	- 0,82
8 premiers mois	2,95	3,14	+ 0,19	3,52	2,33	- 1,19	2,21	1,35	- 0,86
9 premiers mois	2,95	3,22	+ 0,27	3,48	2,36	- 1,12			
Moyennes mensuelles	Amérique latine 1			Rép. du Zaïre, Rwanda et Burundi			Comecon		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1965	0,97	0,63	- 0,34	0,87	0,30	- 0,57	0,51	0,39	- 0,12
1966	1,04	0,62	- 0,42	1,31	0,30	- 1,01	0,58	0,50	- 0,08
1967	1,24	0,67	- 0,57	1,02	0,24	- 0,84	0,57	0,65	+ 0,08
1968	1,29	0,70	- 0,59	1,37	0,32	- 1,05	0,64	0,61	- 0,03
1969	1,28	0,75	- 0,53	1,80	0,40	- 1,40	0,65	0,62	- 0,03
1970	1,57	0,89	- 0,68	1,95	0,50	- 1,45	0,74	0,71	- 0,03
1971	1,41	1,03	- 0,38	1,18	0,55	- 0,63	0,88	0,75	- 0,13
1970 2 ^e trimestre	1,72	0,81	- 0,91	2,15	0,48	- 1,67	0,71	0,72	+ 0,01
3 ^e trimestre	1,82	0,89	- 0,93	1,71	0,51	- 1,21	0,73	0,64	- 0,09
4 ^e trimestre	1,41	1,03	- 0,38	1,64	0,54	- 1,10	0,85	0,71	- 0,14
1971 1 ^{er} trimestre	1,46	1,07	- 0,39	1,00	0,56	- 0,44	0,80	0,84	+ 0,04
2 ^e trimestre	1,49	1,05	- 0,44	1,17	0,61	- 0,56	0,83	0,77	- 0,06
3 ^e trimestre	1,37	0,96	- 0,41	1,32	0,52	- 0,80	0,91	0,68	- 0,28
4 ^e trimestre	1,31	1,04	- 0,27	1,24	0,49	- 0,75	0,98	0,74	- 0,24
1972 1 ^{er} trimestre	1,11	1,05	- 0,06	1,08	0,56	- 0,52	0,94	0,92	- 0,02
2 ^e trimestre	1,22	1,15	- 0,07	0,98	0,46	- 0,52	0,89	0,84	- 0,05
1971 8 premiers mois	1,46	1,01	- 0,45	1,21	0,56	- 0,65	0,83	0,76	- 0,07
9 premiers mois	1,44	1,03	- 0,41	1,16	0,56	- 0,60	0,85	0,75	- 0,10
10 premiers mois	1,41	1,02	- 0,39	1,18	0,55	- 0,63	0,85	0,74	- 0,11
11 premiers mois	1,41	1,02	- 0,39	1,22	0,54	- 0,68	0,86	0,73	- 0,13
12 mois	1,41	1,03	- 0,38	1,18	0,55	- 0,63	0,88	0,75	- 0,13
1972 1 ^{er} mois	0,98	0,96	- 0,02	0,92	0,42	- 0,50	0,87	1,04	+ 0,17
2 premiers mois	1,06	0,96	- 0,10	1,03	0,48	- 0,55	0,90	0,87	- 0,03
3 premiers mois	1,11	1,05	- 0,06	1,08	0,56	- 0,52	0,94	0,92	- 0,02
4 premiers mois	1,11	1,05	- 0,06	1,06	0,54	- 0,52	0,93	0,87	- 0,06
5 premiers mois	1,13	1,08	- 0,05	1,02	0,51	- 0,51	0,91	0,86	- 0,05
6 premiers mois	1,17	1,10	- 0,07	1,03	0,51	- 0,52	0,92	0,88	- 0,04
7 premiers mois	1,14	1,09	- 0,05	1,08	0,50	- 0,58	0,91	0,87	- 0,04
8 premiers mois	1,19	1,10	- 0,09	1,08	0,48	- 0,60	0,90	0,86	- 0,04

1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. — Revue commerciale de la Cham-

bre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : Commerce extérieur (O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.). — Bulletin général de Statistique (Office statistique des Communautés européennes). — I.R.E.S.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

IX - 1. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971		
							Recettes	Dépenses	Solde
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	- 2,6	- 16,6	- 3,9	- 12,1	- 4,6	+ 24,7	502,2	481,2	+ 21,0
1.12 Travail à façon	+ 5,7	+ 7,1	+ 7,0	+ 8,0	+ 9,0	+ 9,7	18,6	4,7	+ 13,9
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	+ 3,2	+ 5,3	+ 5,4	+ 3,4	+ 4,8	+ 5,0	6,4	—	+ 6,4
1.2 Or non monétaire	- 2,0	- 1,5	- 2,4	- 1,3	- 0,4	...	0,9	0,8	+ 0,1
1.3 Frets ²	- 0,3	- 0,2	+ 1,6	+ 1,2	+ 0,7	+ 1,5	24,9	21,1	+ 3,8
1.4 Assur. pour le transport des marchandises ²	- 0,1	- 0,1	- 0,1	...	0,8	1,0	- 0,2
1.5 Autres frais de transport	+ 2,0	+ 1,4	+ 1,4	+ 1,2	+ 0,7	+ 0,9	10,0	9,4	+ 0,6
1.6 Déplacements à l'étranger	- 4,1	- 4,5	- 6,4	- 6,2	- 6,9	- 7,2	18,5	28,7	- 10,2
1.7 Revenus d'investissements	+ 0,6	+ 1,1	+ 1,2	+ 1,7	+ 0,8	+ 3,4	49,1	44,9	+ 4,2
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,3	+ 0,2	+ 3,7	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,6	13,4	10,0	+ 3,4
1.9 Autres :									
1.91 Ouvriers frontaliers	+ 4,1	+ 4,0	+ 4,3	+ 4,2	+ 4,5	+ 3,9	7,8	3,6	+ 4,2
1.92 Autres	+ 1,3	+ 0,9	+ 1,4	+ 1,6	+ 0,4	+ 1,8	48,0	40,7	+ 2,3
Total 1 ...	+ 8,1	- 2,9	+ 13,3	+ 5,0	+ 10,0	+ 44,3	695,6	646,1	+ 49,5
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 2,5	+ 1,8	+ 1,7	+ 3,8	+ 5,8	+ 6,6	16,8	10,0	+ 6,8
2.2 Transferts de l'Etat	- 3,0	- 3,5	- 5,2	- 7,4	- 12,1	- 14,7	1,3	16,1	- 14,8
Total 2 ...	- 0,5	- 1,7	- 3,5	- 3,6	- 6,3	- 8,1	18,1	26,1	- 8,0
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ³ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 3,3	- 1,8	- 1,9	- 2,1	- 2,1	- 1,8	—	2,0	- 2,0
3.112 Autres opérations	- 2,0	- 0,4	- 4,0	- 0,8	+ 1,3	+ 1,9	1,8	9,6	- 7,8
3.12 Avoirs	- 0,5	- 0,3	- 0,4	- 0,3	- 1,1	- 0,3	0,1	1,3	- 1,2
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	- 0,5	- 0,2	- 0,2	- 0,2
3.22 Avoirs
Total 3 ...	- 5,8	- 2,5	- 6,8	- 3,4	- 2,1	- 0,4	1,9	12,9	- 11,0
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁴ et particuliers :									
4.1 Organismes publics d'exploitation	+ 1,7	+ 0,7	- 1,3	- 0,4	+ 1,6	- 2,4	0,1	0,6	- 0,5
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public ...	+ 0,4	+ 1,0	+ 2,2	- 0,2	+ 8,0	+ 0,3	0,9	2,1	- 1,2
4.3 Secteur privé :									
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets)	- 2,1	- 6,5	- 5,3	- 13,4	- 15,0	- 15,7	—	23,6	- 23,6
4.312 Investissements directs	- 2,0	- 0,4	- 2,6	- 2,6	- 0,7	- 7,8	3,9	12,7	- 8,8
4.313 Immeubles	- 1,3	- 1,7	- 1,5	- 1,2	- 1,3	- 0,9	0,9	2,1	- 1,2
4.314 Autres (chiffres nets)	- 0,3	+ 1,3	+ 1,5	+ 3,1	- 2,7	—	1,3	- 1,3
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets)	+ 0,5	- 0,2	+ 2,8	- 0,5	- 1,1	+ 1,3	5,1	—	+ 5,1
4.322 Investissements directs	+ 7,1	+ 7,0	+ 11,5	+ 12,5	+ 13,8	+ 15,9	23,8	2,0	+ 21,8
4.323 Immeubles	+ 0,2	- 0,3	- 0,2	- 0,1	- 0,3	...	0,8	0,5	+ 0,3
4.324 Autres (chiffres nets)	+ 0,7	+ 0,7	+ 0,9	...	+ 6,1	- 1,8	0,1	—	+ 0,1
4.33 Investissements et placements non ventilés (chiffres nets)	+ 0,8	+ 0,6	+ 0,3	—	...
Total 4 ...	+ 6,0	+ 0,6	+ 8,1	- 4,4	+ 14,2	- 13,8	35,6	44,9	- 9,3
5 Erreurs et omissions (nettes)	+ 0,7	+ 0,1	+ 1,2	+ 1,9	+ 2,1	- 2,0	1,2	—	+ 1,2
Total 1 à 5 ...	+ 8,5	- 6,4	+ 12,3	- 4,5	+ 17,9	+ 20,0	752,4	730,0	+ 22,4
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger	+ 1,2	- 1,1	+ 2,7	- 0,8	+ 2,8	+ 4,8	—	—	- 3,0
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :									
6.21 Banques belges et luxembourgeoises :									
6.211 Francs belges et luxembourgeois	- 1,7	- 0,8	+ 2,1	+ 5,9	+ 3,8	—	—	- 5,2
6.212 Monnaies étrangères	- 1,2	- 6,4	- 2,3	+ 8,1	+ 1,8	+ 0,7	—	—	+ 12,6
6.22 Organismes monétaires divers	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,3	+ 0,3	+ 2,0	+ 0,7	—	—	+ 0,5
6.23 B.N.B.	+ 8,0	+ 1,7	+ 12,4	- 14,2	+ 5,4	+ 11,4	—	—	+ 17,5
p.m. Mouvements des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	—	—	—	(+ 3,5)	—	—	(+ 3,5)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

³ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968].

⁴ Autres que les organismes monétaires.

IX - 2. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS

Soldes trimestriels

(milliards de francs)

	1970			1971				1972 p	
	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre
1. Transactions sur biens et services :									
1.1 Opérations sur marchandises :									
1.11 Exportations et importations ¹	+ 3,1	+ 8,4	+ 5,5	+ 3,1	+ 5,2	+ 5,2	+ 7,5	+ 6,6	+ 8,3
1.12 Travail à façon	+ 2,0	+ 2,4	+ 3,2	+ 2,8	+ 4,1	+ 2,9	+ 4,1	+ 3,0	+ 3,4
1.13 Opérations d'arbitrage	+ 0,6	+ 1,7	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,3	+ 3,6	- 0,3	+ 1,8	- 1,1
1.2 Or non monétaire	+ 0,1	+ 0,1	- 0,1	- 0,1	+ 0,2
1.3 Frets ²	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,9	+ 0,8	+ 0,9	+ 1,2	+ 1,1	+ 1,0
1.4 Assurances pour le transport de marchandises ²	- 0,1	...	- 0,1	- 0,1	...
1.5 Autres frais de transport	+ 0,3	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,2	- 0,1	...	+ 0,2	- 0,2
1.6 Déplacements à l'étranger	- 2,1	- 4,3	- 0,1	- 0,4	- 2,5	- 5,9	- 1,4	- 1,8	- 3,2
1.7 Revenus d'investissements	- 0,6	+ 2,4	+ 0,2	+ 1,1	- 0,4	+ 1,9	+ 1,6	+ 1,5	+ 0,3
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ³	+ 0,3	+ 0,7	+ 0,7	- 1,1	+ 1,7	+ 1,0	+ 1,8	+ 2,0	+ 1,9
1.9 Autres :									
1.91 Ouvriers frontaliers	+ 1,0	+ 0,9	+ 1,2	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,1	+ 1,1	+ 0,9	+ 1,2
1.92 Autres	+ 0,6	+ 0,6	- 0,1	+ 0,6	+ 1,1	...	+ 0,6	+ 0,3	+ 0,2
<i>Total 1</i> ...	+ 5,5	+13,3	+11,9	+10,4	+12,4	+10,7	+16,0	+15,4	+12,0
2. Transferts :									
2.1 Transferts privés	+ 1,5	+ 1,8	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,8	+ 2,0	+ 1,3	+ 1,6	+ 1,5
2.2 Transferts de l'Etat	- 2,3	- 3,4	- 5,6	- 4,1	- 3,8	- 3,4	- 3,5	- 4,5	- 3,8
<i>Total 2</i> ...	- 0,8	- 1,6	- 4,1	- 2,4	- 2,0	- 1,4	- 2,2	- 2,9	- 2,3
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :									
3.1 Etat ⁴ :									
3.11 Engagements :									
3.111 Amortissements contractuels	- 0,5	- 0,5	- 0,2	- 0,6	- 0,6	- 0,4	- 0,4	- 1,2	- 0,7
3.112 Autres opérations	+ 0,8	+ 1,2	- 0,7	- 0,6	- 2,4	- 2,3	- 2,5	- 1,1	- 1,5
3.12 Avoirs	- 0,1	- 0,3	- 0,7	- 0,1	- 0,1
3.2 Autres pouvoirs publics :									
3.21 Engagements	- 0,2	- 0,1	...
3.22 Avoirs
<i>Total 3</i> ...	+ 0,1	+ 0,7	- 1,0	- 1,5	- 3,7	- 2,8	- 3,0	- 2,4	- 2,2
4. Mouvement des capitaux des entreprises⁵ et particuliers :									
4.1 Organismes publics d'exploitation ..	- 1,1	- 0,3	- 0,2	+ 0,1	...	- 0,2	- 0,4	- 0,2	- 0,3
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public	+ 0,2	+ 0,4	- 0,7	- 1,0	- 0,2	+ 0,7	- 0,7	- 0,9	+ 0,1
4.3 Secteur privé :									
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :									
4.311 Valeurs mobilières ...	- 3,6	- 4,5	- 4,4	- 6,5	- 4,9	- 5,4	- 6,8	- 9,1	- 7,7
4.312 Investissements directs ..	- 2,3	- 1,8	- 2,9	+ 0,3	- 4,6	- 2,7	- 1,8	- 4,3	- 0,4
4.313 Immeubles	- 0,3	- 0,1	- 0,3	- 0,3	- 0,2	- 0,3	- 0,4	- 0,3	- 0,4
4.314 Autres	- 0,1	- 1,7	- 0,1	- 0,2	- 1,4	+ 0,8	- 0,5	- 1,2	- 0,8
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :									
4.321 Valeurs mobilières	+ 0,3	+ 0,9	+ 1,5	+ 2,6	+ 0,5	+ 0,5	+ 1,0	+ 1,3
4.322 Investissements directs ..	+ 5,9	+ 3,1	+ 4,5	+ 5,0	+ 7,3	+ 5,3	+ 4,2	+ 4,7	+ 3,0
4.323 Immeubles	+ 0,1	+ 0,2
4.324 Autres	+ 0,2	- 1,1	- 0,5	- 0,8	+ 1,1	+ 2,2	- 2,4	- 0,7	+ 0,5
4.33 Investissements et placements non ventilés
<i>Total 4</i> ...	- 1,1	- 5,7	- 3,7	- 1,9	- 0,3	+ 1,0	- 8,1	-11,0	- 4,7
5. Erreurs et omissions	+ 1,8	+ 0,7	- 0,7	+ 0,7	+ 3,4	- 6,3	+ 3,4	- 2,7	+ 3,5
Total 1 à 5 ...	+ 5,5	+ 7,4	+ 2,4	+ 5,3	+ 9,8	+ 1,2	+ 6,1	- 3,6	+ 6,3
6. Financement du total :									
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger	+ 2,6	+ 0,9	+ 0,7	- 3,1	+ 1,6	- 2,2	+ 0,8	+ 0,3
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...									
6.21 Banques belges et luxemb. :									
6.211 Francs belges et lux. .	- 2,3	+ 4,6	- 2,3	- 1,9	+ 2,6	- 3,1	- 2,8	+ 1,1	- 2,3
6.212 Monnaies étrangères ..	+ 2,4	- 3,2	- 0,8	+ 2,7	+ 4,4	- 1,7	+ 7,2	- 9,0	- 1,4
6.22 Organismes monétaires divers	- 0,6	+ 1,0	+ 0,1	- 2,2	- 0,1	+ 0,7	+ 2,1	- 1,2	+ 0,7
6.23 B.N.B.	+ 6,0	+ 2,4	+ 4,5	+ 6,0	+ 6,0	+ 3,7	+ 1,8	+ 4,7	+ 9,0
<i>p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations</i>	-	-	-	(+3,5)	-	-	-	(+3,5)	-

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport des marchandises. Y compris, depuis janvier 1972, les dépenses de matériel militaire.
² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport des marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11

« Exportations et importations » (cf. note 1).
³ Non compris, depuis janvier 1972, les dépenses de matériel militaire.
⁴ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique insérée dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1968].
⁵ Autres que les organismes monétaires.

IX - 3. — BALANCE GENERALE DES PAIEMENTS
Recettes et dépenses trimestrielles et soldes mensuels cumulés
(milliards de francs)

	1972			1972			1971	1972 p
	1er trimestre p			2e trimestre p				
	Recettes	Dépenses	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	8 premiers mois	
1. Transactions sur biens et services :								
1.1 Opérations sur marchandises :								
1.11 Exportations et importations ¹	132,9	126,3	+ 6,6	136,7	128,4	+ 8,3	+12,7	+20,0
1.12 Travail à façon	4,5	1,5	+ 3,0	4,9	1,5	+ 3,4	+ 8,9	+ 9,0
1.13 Opérations d'arbitrage (nettes)	1,8	—	+ 1,8	—	1,1	+ 1,1	+ 5,8	+ 3,3
1.2 Or non monétaire	0,3	0,4	- 0,1	0,6	0,4	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,2
1.3 Frets ²	6,5	5,4	+ 1,1	6,2	5,2	+ 1,0	+ 2,1	+ 3,0
1.4 Assurances pour le transport de marchandises ²	0,2	0,3	- 0,1	0,3	0,3	...	- 0,1	- 0,1
1.5 Autres frais de transport	2,2	2,0	+ 0,2	2,1	2,3	- 0,2	+ 0,6	...
1.6 Déplacements à l'étranger	3,9	5,7	- 1,8	5,1	8,3	- 3,2	- 8,1	-10,4
1.7 Revenus d'investissements	12,5	11,0	+ 1,5	13,0	12,7	+ 0,3	+ 2,2	+ 3,6
1.8 Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs ³	4,0	2,0	+ 2,0	3,7	1,8	+ 1,9	+ 1,2	+ 5,5
1.9 Autres :								
1.91 Ouvriers frontaliers	1,8	0,9	+ 0,9	2,3	1,1	+ 1,2	+ 2,8	+ 3,0
1.92 Autres	10,6	10,3	+ 0,3	10,2	10,0	+ 0,2	+ 2,2	+ 1,6
Total 1 ...	181,2	165,8	+15,4	185,1	173,1	+12,0	+30,5	+38,7
2. Transferts :								
2.1 Transferts privés	4,1	2,5	+ 1,6	4,0	2,5	+ 1,5	+ 4,9	+ 4,2
2.2 Transferts de l'Etat	0,3	4,8	- 4,5	0,3	4,1	- 3,8	- 9,9	-10,5
Total 2 ...	4,4	7,3	- 2,9	4,3	6,6	- 2,3	- 5,0	- 6,3
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics :								
3.1 Etat ⁴ :								
3.11 Engagements :								
3.111 Amortissements contractuels	—	1,2	- 1,2	—	0,7	- 0,7	- 1,5	- 2,1
3.112 Autres opérations	1,1	- 1,1	...	1,5	- 1,5	- 5,4	- 3,0
3.12 Avoirs	- 1,0	- 0,3
3.2 Autres pouvoirs publics :								
3.21 Engagements	0,1	- 0,1	- 0,1
3.22 Avoirs
Total 3	2,4	- 2,4	...	2,2	- 2,2	- 7,9	- 5,5
4. Mouvement des capitaux des entreprises ⁵ et particuliers :								
4.1 Organismes publics d'exploitation	0,1	0,3	- 0,2	0,1	0,4	- 0,3	...	- 1,0
4.2 Intermédiaires financiers du secteur public	0,7	1,6	- 0,9	0,4	0,3	+ 0,1	- 1,3	...
4.3 Secteur privé :								
4.31 Investissements et placements belgo-luxembourgeois à l'étranger :								
4.311 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	—	9,1	- 9,1	—	7,7	- 7,7	-15,1	-22,2
4.312 Investissements directs	0,2	4,5	- 4,3	1,3	1,7	- 0,4	- 5,0	- 6,0
4.313 Immeubles	0,2	0,5	- 0,3	0,3	0,7	- 0,4	- 0,7	- 0,9
4.314 Autres (chiffres nets)	—	1,2	- 1,2	—	0,8	- 0,8	- 0,8	- 1,7
4.32 Investissements et placements étrangers en U.E.B.L. :								
4.321 Valeurs mobilières (chiffres nets) ...	1,0	—	+ 1,0	1,3	—	+ 1,3	+ 4,5	+ 3,3
4.322 Investissements directs	5,0	0,3	+ 4,7	3,2	0,2	+ 3,0	+16,4	+10,5
4.323 Immeubles	0,2	0,2	...	0,1	0,1	+ 0,2
4.324 Autres (chiffres nets)	—	0,7	- 0,7	0,5	—	+ 0,5	+ 0,7	+ 3,6
4.33 Investis. et plac. non ventilés (chiffres nets)	...	—	—
Total 4 ...	7,4	18,4	-11,0	7,2	11,9	- 4,7	- 1,3	-14,2
5. Erreurs et omissions (nettes)	—	2,7	- 2,7	3,5	—	+ 3,5	+ 2,7	- 1,0
Total 1 à 5 ...	193,0	196,6	- 3,6	200,1	193,8	+ 6,3	+19,0	+11,7
6. Financement du total :								
6.1 Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger ...	—	—	+ 0,8	—	—	+ 0,3	- 1,0	+ 1,0
6.2 Mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires :								
6.21 Banques belges et luxembourgeoises								
6.211 Francs belges et luxembourgeois	—	—	+ 1,1	—	—	- 2,3	- 6,9	- 5,7
6.212 Monnaies étrangères	—	—	- 9,0	—	—	- 1,4	+ 3,5	- 8,3
6.22 Organismes monétaires divers	—	—	- 1,2	—	—	+ 0,7	+ 0,7	- 3,1
6.23 B.N.B.	—	—	+ 4,7	—	—	+ 9,0	+22,7	+27,8
p.m. Mouvement des droits de tirage spéciaux résultant d'allocations	—	—	(+3,5)	—	—	—	(+3,5)	(+3,5)

¹ Pour une partie des exportations et importations, les chiffres sont c.i.f., c'est-à-dire qu'ils comprennent les frets et assurances pour le transport de marchandises. Y compris, depuis janvier 1972, les dépenses de matériel militaire.

² Cette rubrique ne comprend, en recettes et en dépenses, qu'une partie des frets et assurances perçus ou payés pour le transport de marchandises. L'autre partie n'a pu être dissociée des exportations ou importations auxquelles elle se rapporte et est donc englobée dans les recettes et dépenses de la rubrique 1.11 « Exportations et importations » (cf. note 1).

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (P.N.R.) : XL^e année, vol. I, n^o 1, page 21 : « Aménagements apportés

³ Non compris, depuis janvier 1972, les dépenses de matériel militaire.

⁴ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le *Bulletin d'Informatin et de Documentation* (B.N.B.) : XLIII^e année, vol. II, n^o 8, septembre 1968].

⁵ Autres que les organismes monétaires.

⁶ Exportations = 322,4; importations = 800,7.

⁷ Exportations = 860,0; importations = 840,0.

à des séries de la partie « Statistiques » — chapitres IX « Balance des paiements » et XIII « Organismes monétaires », XLVII^e année, vol. II, n^o 1-2 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1971 ».

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Source : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

Moyennes journalières	1 \$	1 fr.	1 Livre	1 florin	1 fr.	1 Deutsche	100	1	1	1	1 \$ canadien		100	100	100	1 Mark	1 Zatre
	U.S.A.	français	sterling	P.-B.	suisse	Mark	liras ital.	Cour. suéd.	Cour. norv.	Cour. dan.	câble	courrier	escudos	schillings autrich.	pesetas	finlandais	
1964	49,75	10,15	138,89	13,79	11,52	12,52	7,97	9,66	6,95	7,19	46,119	46,118	173,16	192,60	—	—	—
1965	49,64	10,13	138,78	13,79	11,47	12,43	7,94	9,62	6,94	7,18	46,041	46,041	173,06	192,21	82,88 ¹	—	—
1966	49,83	10,14	139,18	13,77	11,52	12,46	7,98	9,65	6,97	7,21	46,252	46,252	173,58	192,87	83,15	—	—
1967	49,69	10,10	{ 138,65 ² 119,68 ³	13,79	11,48	12,46	7,96	9,63	6,95	{ 7,17 ⁴ 6,65 ⁵	46,059	46,058	172,87	192,30	{ 82,89 ² 71,35 ³	—	—
1968	49,93	10,08	119,52	13,80	11,57	12,51	8,01	9,66	6,99	6,67	46,342	46,341	174,41	193,19	71,65	—	—
1969	50,13	{ 10,12 ⁴ 8,98 ⁵	119,85	13,84	11,63	{ 12,56 ⁶ 13,47 ⁷	7,99	9,70	7,02	6,67	46,558	46,558	176,15	193,87	71,77	11,88 ⁸	—
1970	49,65	8,98	118,95	13,73	11,52	13,62	7,92	9,58	6,95	6,62	47,601	47,600	174,01	192,10	71,27	11,90	100,03 ⁹
1971 ¹¹	49,65	9,00	120,00	{ 13,80 ¹⁰ 13,99 ¹²	{ 11,54 ¹⁰ 12,15 ¹²	{ 13,66 ¹⁰ 14,21 ¹²	7,97	9,62	6,97	6,63	49,044	49,045	174,50	{ 191,99 ¹⁰ 199,07 ¹²	71,38	11,89	100,01
1971 ¹³	46,92	8,49	116,64	13,95	11,83	14,07	7,67	9,36	6,84	6,45	46,615	46,615	172,52	194,00	68,21	11,30	93,79
1971 ¹⁴	45,19	8,64	115,24	13,83	11,57	13,81	7,61	9,27	6,74	6,38	45,200	45,201	167,08	191,03	68,67	10,93	90,22
1970 3 ^e trim.	49,63	8,99	118,52	13,77	11,53	13,67	7,92	9,56	6,95	6,62	48,507	48,507	173,52	192,29	71,34	11,91	—
4 ^e trim.	49,64	8,99	118,62	13,79	11,49	13,65	7,97	9,59	6,95	6,62	48,680	48,680	173,63	192,21	71,34	11,91	100,03 ⁹
1971 1 ^{er} trim.	49,64	8,99	119,82	13,81	11,54	13,66	7,97	9,61	6,95	6,63	49,210	49,210	174,37	191,90	71,33	11,91	100,02
2 ^e tr. ¹⁵	49,67	8,99	120,12	{ 13,80 ¹⁶ 13,98 ¹⁷	{ 11,55 ¹⁶ 12,14 ¹⁷	{ 13,66 ¹⁶ 14,10 ¹⁷	7,97	9,62	6,98	6,63	49,065	49,067	174,65	{ 192,25 ¹⁶ 198,92 ¹⁷	71,39	11,88	100,00
3 ^e tr. ¹⁸	49,66	9,01	120,11	14,02	12,15	14,33	7,98	9,62	6,99	6,62	48,700	48,701	174,53	199,17	71,43	11,90	99,99
3 ^e tr. ¹⁹	47,96	8,69	118,31	14,00	12,05	14,23	7,82	9,46	6,95	6,55	47,339	47,340	176,87	196,75	69,23	11,54	95,85
4 ^e tr. ²⁰	46,36	8,39	115,74	13,92	11,71	13,99	7,60	9,30	6,79	6,40	46,226	46,226	170,18	192,52	67,66	11,16	92,73
4 ^e tr. ¹⁴	45,19	8,64	115,24	13,83	11,57	13,81	7,61	9,27	6,74	6,38	45,200	45,201	167,08	191,03	68,67	10,93	90,22
1972 1 ^{er} trim.	44,06	8,64	114,44	13,79	11,40	13,79	7,51	9,19	6,63	6,30	43,929	43,929	162,69	189,85	67,16	10,65	88,11
2 ^e tr. ²¹	44,00	8,76	{ 114,81 ²² 108,31 ²⁵	13,72	11,45	13,85	7,56	9,25	6,70	6,31	44,551	44,552	163,44	190,78	68,23	10,65	87,99
3 ^e trim.	43,88	8,77	107,30	13,69	11,62	13,80	7,55	9,28	6,72	6,33	44,642	44,641	163,84	191,08	69,15	10,62	87,76
1971 Oct. ..	46,82	8,46	116,63	13,94	11,78	14,08	7,65	9,33	6,84	6,45	46,603	46,604	171,78	193,61	67,96	11,27	93,63
Nov. ..	46,32	8,38	115,50	13,91	11,64	13,91	7,56	9,27	6,76	6,38	46,154	46,153	169,40	191,52	67,59	11,15	92,64
Déc. ²³	45,69	8,28	114,69	13,91	11,71	13,98	7,56	9,33	6,75	6,36	45,727	45,728	168,78	192,28	67,26	11,01	91,39
Déc. ¹⁴	45,19	8,64	115,24	13,83	11,57	13,81	7,61	9,27	6,74	6,38	45,200	45,201	167,08	191,03	68,67	10,93	90,22
1972 Janv. ..	44,42	8,59	114,17	13,80	11,42	13,75	7,52	9,21	6,63	6,32	44,174	44,173	163,25	189,54	67,41	10,73	88,84
Févr. ..	43,83	8,61	114,12	13,79	11,36	13,76	7,47	9,15	6,59	6,27	43,624	43,624	161,63	189,30	66,51	10,60	87,66
Mars ..	43,92	8,71	115,02	13,79	11,41	13,85	7,54	9,21	6,66	6,31	43,988	43,989	163,20	190,70	67,56	10,62	87,84
Avril ..	44,10	8,76	115,10	13,74	11,43	13,88	7,56	9,22	6,68	6,31	44,291	44,291	163,50	190,88	68,33	10,67	88,20
Mai ...	43,97	8,77	114,87	13,69	11,39	13,83	7,55	9,25	6,69	6,31	44,473	44,475	163,26	190,40	68,13	10,65	87,91
Juin ²¹	43,94	8,77	{ 114,40 ²⁴ 108,31 ²⁵	13,74	11,54	13,85	7,57	9,23	6,73	6,33	44,894	44,895	163,56	191,08	68,22	10,63	87,88
Juill. ..	43,82	8,76	107,09	13,78	11,64	13,87	7,54	9,26	6,74	6,30	44,537	44,538	163,47	191,64	69,06	10,61	87,64
Août ..	43,86	8,77	107,47	13,67	11,60	13,77	7,55	9,28	6,73	6,34	44,654	44,653	163,86	190,85	69,11	10,62	87,72
Sept. ..	43,96	8,78	107,32	13,62	11,61	13,77	7,56	9,30	6,69	6,37	44,734	44,733	164,20	190,73	69,27	10,63	87,91
Oct. ..	44,17	8,79	105,84	13,64	11,63	13,77	7,58	9,31	6,69	6,39	44,958	44,958	164,24	190,50	69,58	10,65	88,34

¹ Moyenne du 12 juillet au 31 décembre 1965.

² Moyenne du 1^{er} janvier au 17 novembre 1967.

³ Moyenne du 18 novembre au 31 décembre 1967.

⁴ Moyenne du 1^{er} janvier au 8 août 1969.

⁵ Moyenne du 11 août au 31 décembre 1969.

⁶ Moyenne du 1^{er} janvier au 24 septembre 1969. Du 25 septembre au 24 octobre, cotation suspendue.

⁷ Moyenne du 27 octobre au 31 décembre 1969.

⁸ Moyenne du 1^{er} septembre au 31 décembre 1969.

⁹ Moyenne du 16 novembre au 31 décembre 1970.

¹⁰ Moyenne du 1^{er} janvier au 4 mai 1971.

¹¹ Moyenne du 1^{er} janvier au 13 août 1971.

¹² Moyenne du 11 mai au 18 août 1971.

¹³ Moyenne du 23 août au 17 décembre 1971.

¹⁴ Moyenne du 21 décembre au 31 décembre 1971.

¹⁵ Les cotations sont suspendues du 5 au 10 mai 1971.

¹⁶ Moyenne du 1^{er} avril au 4 mai 1971.

¹⁷ Moyenne du 11 mai au 30 juin 1971.

¹⁸ Moyenne du 1^{er} juillet au 13 août 1971.

¹⁹ Moyenne du 23 août au 30 septembre 1971. Les cotations ont été suspendues du 14 au 22 août.

²⁰ Moyenne du 1^{er} octobre au 17 décembre 1971.

²¹ Les cotations sont suspendues du 28 au 27 juin 1972.

²² Moyenne du 1^{er} avril au 22 juin 1972.

²³ Moyenne du 1^{er} au 17 décembre 1971.

²⁴ Moyenne du 1^{er} au 22 juin 1972.

²⁵ Moyenne du 28 au 30 juin 1972.

**X - 2. — PARITES OU TAUX CENTRAUX DU FRANC BELGE
ET DES MONNAIES COTEES EN BOURSE DE BRUXELLES**

à la date du 30 septembre 1972

Pays	Parités ou taux centraux par rapport au dollar des Etats-Unis		Cours extrêmes d'intervention en dollars des Etats-Unis		Parités ou taux centraux exprimés en francs belges	
			acheteur	vendeur	pour :	
Belgique	44,8159	FB	43,8075	45,8250	44,8159	1 \$ U.S.A.
France	5,1157	FF	5,0005	5,2310	8,76046	1 FF
Royaume-Uni	2,60571	£ 1	Cours flottant	Cours flottant	116,7772	1 £
Pays-Bas	3,2447	Fl.	3,171875	3,3175	13,812032	1 Fl.
Suisse	3,84	F.S.	3,7535	3,9265	11,6708	1 F.S.
Allemagne	3,2225	DM	3,1500	3,2950	13,907184	1 DM
Italie	581,50	Lires	568,40	594,60	7,70695	100 Lires
Espagne	64,4737	Pesetas	63,0231	65,9243	69,5104	100 Pesetas
Suède	4,8129	C.S.	4,7050	4,9200	9,3116	1 C.S.
Norvège	6,64539	C.N.	6,4950	6,7950	6,7439	1 C.N.
Danemark	6,98	C.D.	6,8230	7,1370	6,420616	1. C.D.
Canada	Cours flottant					
Portugal	27,25	Esc.	26,637	27,863	164,462	100 Esc.
Autriche	23,30	Sch.	22,78	23,82	192,3429	100 Sch.
Finlande	4,10	M.F.	4,008	4,192	10,9307	1 M.F.
Zaire	0,50	Zaire	—	—	89,6318	1 Z.

1 Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

X - 3. — COURS D'INTERVENTION
APPLIQUES PAR LES BANQUES CENTRALES DES PAYS MEMBRES DE LA C.E.E.

à la date du 30 septembre 1972

	100 francs belges		1 franc français		1 florin Pays-Bas		1 Deutsche Mark		100 liras italiennes	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
Banque Nationale de Belgique (en francs belges)	—	—	8,5655	8,96	13,6065	14,0210	13,5980	14,2235	7,5355	7,8825
Banque de France (en francs français) .	11,1610	11,6745	—	—	1,54155	1,6125	1,5522	1,6236	0,86015	0,89975
Nederlandsche Bank (en florins)	7,1320	7,3490	0,62015	0,64870	—	—	0,9845	1,0298	0,5456	0,5707
Deutsche Bundesbank (en marks allemands)	7,031	7,354	0,6159	0,64425	0,97105	1,01575	—	—	0,5418	0,5668
Banca d'Italia (en liras)	1268,65	1327,00	111,14	116,26	175,23	183,29	176,43	184,55	—	—

X - 4. — MARCHÉ DU DOLLAR U.S.A. A BRUXELLES

Moyennes journalières	Marché au comptant			Marché à terme à 3 mois	
	Marché réglementé	Marché libre		Marché réglementé	Marché libre (transferts)
		Transferts	Billets		
(cours en francs belges)					Report (+) ou Déport (-) (en p.c. par an des cours du comptant 1)
1964	49,75	49,86	49,81	+ 0,68	—
1965	49,64	49,89	49,86	+ 0,20	—
1966	49,83	50,76	50,71	- 0,27	—
1967	49,69	50,09	50,05	+ 0,01	—
1968	49,93	50,74	50,66	- 1,33	—
1969	50,13	52,50	52,47	+ 1,39	- 0,84 ²
1970	49,65	50,17	50,16	- 0,16	- 0,44
1971 ³	49,65	49,62	49,59	- 0,87	- 0,90
1971 ⁴	46,92	46,97	46,85	- 1,86	- 1,87
1971 ⁵	45,19	45,26	45,22	- 0,20	- 0,20
1970 3 ^e trimestre	49,63	50,09	50,09	- 0,36	- 0,35
4 ^e trimestre	49,64	49,73	49,70	- 0,18	- 0,16
1971 1 ^{er} trimestre	49,64	49,64	49,63	+ 0,40	+ 0,54
2 ^e trimestre ⁶	49,67	49,55	49,48	- 1,76	- 1,77
3 ^e trimestre ⁷	49,66	49,46	49,67	- 1,91	- 1,90
3 ^e trimestre ⁸	47,96	47,97	47,86	- 4,23	- 4,24
4 ^e trimestre ⁹	46,36	46,42	46,31	- 0,64	- 0,64
4 ^e trimestre ⁵	45,19	45,26	45,22	- 0,20	- 0,20
1972 1 ^{er} trimestre	44,06	43,96	43,94	- 0,54	- 0,47
2 ^e trimestre	44,00	43,95	43,94	- 0,87	- 0,74
3 ^e trimestre	43,88	43,70	43,66	- 2,44	- 1,43
1971 Octobre	46,82	46,80	46,75	- 1,22	- 1,22
Novembre	46,32	46,32	46,26	- 0,01	- 0,01
Décembre ¹⁰	45,69	45,70	45,66	- 0,55	- 0,55
Décembre ⁵	45,19	45,26	45,22	- 0,20	- 0,20
1972 Janvier	44,42	44,44	44,40	+ 0,10	+ 0,10
Février	43,83	43,80	43,78	+ 0,14	+ 0,14
Mars	43,92	43,65	43,63	- 1,86	- 1,66
Avril	44,10	44,02	44,00	- 1,60	- 1,34
Mai	43,97	43,97	43,98	- 0,23	- 0,12
Juin	43,94	43,84	43,84	- 0,77	- 0,77
Juillet	43,82	43,51	43,46	- 2,80	- 1,88
Août	43,86	43,66	43,62	- 2,48	- 1,38
Septembre	43,96	43,94	43,89	- 2,03	- 1,04
Octobre	44,17	44,19	44,15	- 1,45	- 0,81

1 Formule = $\frac{(\text{Cours du marché à terme} - \text{Cours du marché au comptant}) \times 100 \times 4}{\text{Cours du marché au comptant}}$

2 Moyenne du 15 avril au 31 décembre 1969.

3 Moyenne du 1^{er} janvier au 13 août 1971.

4 Moyenne du 23 août au 17 décembre 1971.

5 Moyenne du 21 décembre au 31 décembre 1971.

6 Les cotations sont suspendues du 5 au 10 mai 1971.

7 Moyenne du 1^{er} juillet au 13 août 1971.

8 Moyenne du 23 août au 30 septembre 1971. Les cotations ont été suspendues du 14 au 22 août.

9 Moyenne du 1^{er} octobre au 17 décembre 1971.

10 Moyenne du 1^{er} au 17 décembre 1971.

XI. — FINANCES PUBLIQUES ¹

1. — RECETTES ET DEPENSES DE TRESORERIE RESULTANT DES OPERATIONS BUDGETAIRES ²

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Budget ordinaire			Budget extraordinaire			Solde budgétaire total
	Recettes	Dépenses ³	Solde	Recettes	Dépenses	Solde	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	
1964	157,8	155,3	+ 2,5	0,3	24,1	- 23,8	- 21,3
1965	172,7	176,5	- 3,8	0,5	25,5	- 25,0	- 28,8
1966	200,6	203,9	- 3,3	0,6	24,6	- 24,0	- 27,3
1967	219,6	221,7	- 2,1	0,2	28,5	- 28,3	- 30,4
1968	238,8	243,9	- 5,1	0,6	33,0	- 32,4	- 37,5
1969	266,3	271,4	- 5,1	0,3	33,0	- 32,7	- 37,8
1970	299,5	293,9	+ 5,6	0,6	37,7	- 37,1	- 31,5
1970 3 premiers mois ...	71,1	71,9	- 0,8	0,1	10,3	- 10,2	- 11,0
6 premiers mois ...	137,6	145,1	- 7,5	0,2	18,0	- 17,8	- 25,3
9 premiers mois ...	219,6	215,1	+ 4,5	0,3	26,9	- 26,6	- 22,1
1971 3 premiers mois ...	76,7	80,1	- 3,4	0,1	13,1	- 13,0	- 16,4
6 premiers mois ...	148,6	163,6	- 15,0	0,2	22,6	- 22,4	- 37,4
8 premiers mois ...	220,6	211,9	+ 8,7	0,3	30,2	- 29,9	- 21,2
9 premiers mois ...	239,7	237,2	+ 2,5	0,3	35,5	- 35,2	- 32,7
10 premiers mois ...	268,9	265,8	+ 3,1	0,4	38,8	- 38,4	- 35,3
11 premiers mois ...	296,3	285,5	+ 10,8	0,4	43,7	- 43,3	- 32,5
12 mois	325,5	316,6	+ 8,9	0,6	48,8	- 48,2	- 39,3
1972 1 ^{er} mois	32,8	31,3	+ 1,5	...	5,7	- 5,7	- 4,2
2 premiers mois ...	58,1	64,9	- 6,8	0,1	8,9	- 8,8	- 15,6
3 premiers mois ...	81,0	96,3	- 15,3	0,1	15,8	- 15,7	- 31,0
4 premiers mois ...	106,0	125,5	- 19,5	0,1	19,5	- 19,4	- 38,9
5 premiers mois ...	132,3	158,5	- 26,2	0,1	25,2	- 25,1	- 51,3
6 premiers mois ...	159,7	192,4	- 32,7	0,2	31,5	- 31,3	- 64,0
7 premiers mois ...	217,2	223,3	- 6,1	0,2	36,2	- 36,0	- 42,1
8 premiers mois ...	244,3	246,6	- 2,3	0,2	39,4	- 39,2	- 41,5

¹ Les statistiques concernant la Dette Publique figurent au chapitre XVI.

² Recettes et dépenses effectivement réalisées durant chaque période, quel que soit l'exercice budgétaire auquel elles sont rattachées abstraction faite des virements internes.

³ Y compris les dépenses de la C.A.D.G.

XI - 2. — IMPASSE DE TRESORERIE ET SON FINANCEMENT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Financement de l'impassé																	
	Solde budgétaire total 1	Fonds de tiers 2	Avances à des collectivités 3	Impassé 4 (4) = (1) + (2) + (8)	Emissions d'emprunts consolidés 5			Variations de la dette flottante							Prélèvements sur la marge auprès de la B.N.B.	Encaisse des comptables 3 et autres opérations de trésorerie	Total (18) = (7) + (15) + (16) + (17)	
					en francs belges	en monnaies étrangères	Total (7) = (5) + (6)	en francs belges					en monnaies étrangères (14)	Total (15) = (8) à (14)				
								Certificats de trésorerie à moyen terme émis sur le marché (8)	Secteur bancaire (9)	Secteur para-étatique (10)	République du Zaïre, Rwanda et Burundi (11)	Certificats divers (12)						Office des chèques postaux (13)
(1)	(2)	(8)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(17)		
1964	-21,3	+ 0,3	...	-21,0	+24,0	...	+24,0	- 7,5	+ 3,3	- 7,6	- 0,1	+ 0,2	+ 6,4	+ 2,9	- 2,4	+ 0,6	- 1,2	+21,0
1965	-28,8	- 0,8	- 1,7	-31,3	+22,2	...	+22,2	...	+ 5,8	+ 4,4	...	+ 0,1	+ 0,2	- 1,2	+ 9,3	- 0,8	+ 0,6	+31,3
1966	-27,3	+ 3,1	- 6,5	-30,7	+21,0	...	+21,0	...	+ 3,4	- 3,2	...	+ 0,3	+ 3,1	+ 5,6	+ 9,2	+ 0,6	- 0,1	+30,7
1967	-30,4	+ 1,5	- 6,7	-35,6	+21,6	...	+21,6	...	- 7,6	+14,3	...	- 0,2	- 3,8	+ 7,1	+ 9,8	- 6,9	+11,1	+35,6
1968	-37,5	- 1,3	- 9,1	-47,9	+37,0	...	+37,0	...	- 5,5	- 4,9	...	- 0,2	+ 7,8	+ 0,9	- 1,9	+12,0	+ 0,8	+47,9
1969	-37,8	+ 2,6	-13,2	-48,4	+36,0	+ 1,0	+37,0	...	+ 1,7	+ 5,8	...	+ 0,3	- 1,9	+ 6,5	+12,4	+ 0,9	- 1,9	+48,4
1970	-31,5	+ 1,4	-12,6	-42,7	+37,3	...	+37,3	...	+ 2,9	+ 9,6	...	- 0,3	+ 4,5	- 9,5	+ 7,2	- 2,3	+ 0,5	+42,7
1970 3 premiers mois .	-11,0	- 0,7	- 3,0	-14,7	+ 6,1	...	+ 6,1	...	+ 4,3	+10,1	...	- 0,1	- 3,2	- 2,2	+ 8,9	+ 0,2	- 0,5	+14,7
6 premiers mois .	-25,3	+ 2,5	- 5,2	-28,0	+18,4	...	+18,4	...	+ 8,8	+ 7,2	...	- 0,1	- 1,8	- 3,4	+10,7	+ 0,3	- 1,4	+28,0
9 premiers mois .	-22,1	+ 0,3	- 9,1	-30,9	+27,7	...	+27,7	...	+ 7,8	+ 3,3	...	- 0,2	- 4,4	- 3,6	+ 2,9	+ 0,2	+ 0,1	+30,9
1971 3 premiers mois .	-16,4	+ 3,9	- 3,7	-16,2	+19,7	...	+19,7	...	+ 5,1	+15,2	- 6,4	- 9,1	+ 4,8	- 6,6	- 1,7	+16,2
6 premiers mois .	-37,4	+ 6,7	- 7,3	-38,0	+39,3	...	+39,3	...	+ 7,5	+10,8	...	+ 0,4	- 3,0	-18,8	- 3,1	+ 2,5	- 0,7	+38,0
8 premiers mois .	-21,2	+ 3,7	-10,3	-27,8	+39,3	...	+39,3	...	+12,6	+13,7	...	+ 0,4	- 5,6	-22,8	- 1,7	- 9,9	+ 0,1	+27,8
9 premiers mois .	-32,7	+ 3,9	-11,8	-40,6	+39,3	...	+39,3	...	+16,4	+12,9	...	+ 0,3	- 5,7	-23,3	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,5	+40,6
10 premiers mois .	-35,3	+ 2,5	-13,8	-46,6	+77,5	...	+77,5	...	+ 5,3	+11,8	...	+ 0,3	- 3,1	-24,7	-10,4	-13,2	- 7,3	+46,6
11 premiers mois .	-32,5	+ 3,4	-15,3	-44,4	+77,4	...	+77,4	...	+ 5,2	+ 5,5	...	+ 0,3	- 4,7	-26,3	-20,0	-13,3	+ 0,3	+44,4
12 mois	-39,3	+ 6,4	-16,8	-49,7	+77,1	...	+77,1	...	+ 6,9	+ 1,0	...	+ 0,3	+ 0,2	-26,5	-18,1	- 8,3	- 1,0	+49,7
1972 1 ^{er} mois	- 4,2	+ 0,6	- 1,2	- 4,8	+ 1,2	+10,6	...	- 0,1	+ 0,9	- 0,1	+12,5	- 4,9	- 2,8	+ 4,8
2 premiers mois .	-15,6	- 0,6	- 2,3	-18,5	+33,1	...	+33,1	...	- 2,3	+11,1	...	- 0,6	- 2,6	- 2,1	+ 3,5	- 4,9	-13,2	+18,5
3 premiers mois .	-31,0	- 3,5	- 3,3	-37,8	+32,6	...	+32,6	...	+ 2,9	+16,1	...	- 0,6	- 1,0	- 7,0	+10,4	- 4,9	- 0,3	+37,8
4 premiers mois .	-38,9	- 3,3	- 4,5	-46,7	+32,6	...	+32,6	...	+ 5,3	+14,4	...	- 0,6	+ 6,6	- 7,4	+18,3	- 4,7	+ 0,5	+46,7
5 premiers mois .	-51,3	- 3,3	- 5,8	-60,4	+50,4	...	+50,4	...	+ 4,5	+11,3	...	- 0,6	+ 1,9	- 8,3	+ 8,8	+ 0,1	+ 1,1	+60,4
6 premiers mois .	-64,0	+ 2,6	- 7,0	-68,4	+50,0	...	+50,0	...	+12,3	+ 1,7	...	- 0,6	+ 5,1	- 9,1	+ 9,4	+ 8,0	+ 1,0	+68,4
7 premiers mois .	-42,1	- 1,8	- 8,3	-52,2	+50,0	...	+50,0	- 4,7	+ 5,3	- 9,1	+ 7,0	- 4,9	+ 0,1	+52,2
8 premiers mois .	-41,5	- 3,8	- 9,5	-54,8	+50,0	...	+50,0	- 0,7	+ 1,1	- 9,5	+ 8,6	- 4,9	+ 1,1	+54,8

¹ Cf. tableau XI-1.

² Non compris les dépenses de la C.A.D.G. qui sont comprises dans la colonne (1).

³ Augmentation : (-); diminution : (+).

⁴ Cette colonne diffère de la colonne (8) « Déficit de Trésorerie » du tableau XI-8. Le déficit de trésorerie tient en effet compte de diverses catégories d'opérations qui n'interviennent pas dans le calcul de l'impassé.

C'est ainsi que le solde des opérations extrabudgétaires compris dans le déficit de trésorerie reprend non seulement les fonds de tiers — colonne (2) du tableau XI-2. —, mais aussi la rubrique « Encaisse des comptables et autres opérations de trésorerie » — colonne (17) du même tableau —, de même que les dépenses d'organismes parastatiques — essentiellement le Fonds des Routes — financées par des émissions de dettes publiques indirectes et par des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes en règlement de travaux exécutés et réceptionnés. (Arrêté royal no 41 du 29 septembre 1967.)

⁵ Déduction faite des frais d'émission et des amortissements extrabudgétaires.

XI - 3. — BESOINS NETS DE FINANCEMENT DE L'ETAT ET LEUR COUVERTURE

(milliards de francs)

Périodes	Solde budgétaire total 1	Solde des opérations extra- budgé- taires 2	Déficit de trésorerie 3	Amor- tisse- ments de la dette publique compris dans les dépenses budgé- taires 4	Besoins nets de finan- cement de l'Etat 5	Couverture 6					Recours aux marchés étrangers 8
						Recours au marché belge				Total (9) = (6) à (8)	
						Variations			Total		
						de l'encours des emprunts consolidés et des certificats à moyen terme mis sur le marché 6	des autres engagements à moyen terme 7	des engagements à court terme 7			
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)		
1964	- 21,3	- 6,3	- 27,6	+ 12,6	- 15,0	+ 11,9	...	+ 2,0	+ 13,9	+ 1,1	
1965	- 28,8	- 7,8	- 36,6	+ 14,5	- 22,1	+ 17,2	+ 0,5	+ 9,2	+ 26,9	- 4,8	
1966	- 27,3	- 4,1	- 31,4	+ 14,3	- 17,1	+ 9,2	+ 0,9	+ 2,1	+ 12,2	+ 4,9	
1967	- 30,4	- 7,9	- 38,3	+ 15,3	- 23,0	+ 20,8	+ 0,7	+ 4,0	+ 25,5	- 2,5	
1968	- 37,5	- 12,3	- 49,8	+ 15,7	- 34,1	+ 24,7	+ 0,6	+ 12,5	+ 37,8	- 3,7	
1969	- 37,8	- 12,7	- 50,5	+ 22,4	- 28,1	+ 18,0	+ 4,8	+ 0,2	+ 23,0	+ 5,1	
1970	- 31,5	- 13,3	- 44,8	+ 21,0	- 23,8	+ 20,7	- 1,4	+ 14,9	+ 34,2	- 10,4	
1970 3 prem. mois	- 11,0	- 4,4	- 15,4	+ 5,4	- 10,0	+ 1,5	- 0,1	+ 11,7	+ 13,1	- 3,1	
6 prem. mois	- 25,3	- 5,1	- 30,4	+ 10,5	- 19,9	+ 9,9	- 1,7	+ 16,6	+ 24,8	- 4,9	
9 prem. mois	- 22,1	- 10,3	- 32,4	+ 16,0	- 16,4	+ 14,7	- 2,8	+ 9,8	+ 21,7	- 5,3	
1971 3 prem. mois	- 16,4	- 2,0	- 18,4	+ 5,0	- 13,4	+ 15,7	+ 1,5	+ 6,3	+ 23,5	- 10,1	
6 prem. mois	- 37,4	- 2,3	- 39,7	+ 10,4	- 29,3	+ 31,4	+ 1,2	+ 18,1	+ 50,7	- 21,4	
8 prem. mois	- 21,2	- 7,4	- 28,6	+ 12,9	- 15,7	+ 29,2	+ 0,7	+ 11,3	+ 41,2	- 25,5	
9 prem. mois	- 32,7	- 8,3	- 41,0	+ 14,3	- 26,7	+ 28,1	+ 1,4	+ 23,5	+ 53,0	- 26,3	
10 prem. mois	- 35,3	- 12,3	- 47,6	+ 15,7	- 31,9	+ 65,5	+ 1,2	- 6,9	+ 59,8	- 27,9	
11 prem. mois	- 32,5	- 13,2	- 45,7	+ 17,7	- 28,0	+ 63,5	+ 0,9	- 6,7	+ 57,7	- 29,7	
12 mois	- 39,3	- 14,0	- 53,3	+ 19,5	- 33,8	+ 62,1	+ 0,9	- 0,1	+ 62,9	- 29,1	
1972 1 ^{er} mois	- 4,2	+ 0,4	- 3,8	+ 2,2	- 1,6	- 2,0	+ 0,6	+ 3,5	+ 2,1	- 0,5	
2 prem. mois	- 15,6	- 5,5	- 21,1	+ 3,5	- 17,6	+ 30,9	+ 0,9	- 11,5	+ 20,3	- 2,7	
3 prem. mois	- 31,0	- 8,3	- 39,3	+ 4,3	- 35,0	+ 30,3	+ 0,7	+ 12,3	+ 43,3	- 8,3	
4 prem. mois	- 38,9	- 9,1	- 48,0	+ 7,6	- 40,4	+ 27,6	+ 1,7	+ 19,6	+ 48,9	- 8,5	
5 prem. mois	- 51,3	- 10,1	- 61,4	+ 8,6	- 52,8	+ 44,8	+ 1,7	+ 15,6	+ 62,1	- 9,3	
6 prem. mois	- 64,0	- 5,4	- 69,4	+ 10,9	- 58,5	+ 42,3	+ 3,8	+ 23,6	+ 69,7	- 11,2	
7 prem. mois	- 42,1	- 12,0	- 54,1	+ 12,1	- 42,0	+ 41,6	+ 3,5	+ 8,2	+ 53,3	- 11,3	
8 prem. mois	- 41,5	- 14,4	- 55,9	+ 12,5	- 43,4	+ 41,4	+ 4,2	+ 9,7	+ 55,3	- 11,9	

1 Cf. tableau XI-1.

2 Y compris les dépenses d'organismes paraétatiques financées par des émissions de dettes indirectes et, de novembre 1967 à août 1969, celles financées par des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes en règlement de travaux exécutés et réceptionnés (Arrêté royal n° 41 du 29 septembre 1967). Non compris les dépenses de la C.A.D.G. qui figurent à la colonne (1).

3 Cf. note 4 du tableau XI-2.

4 Suivant les situations de la dette publique.

5 Cf. tableau XVI-8b.

6 Y compris les variations de la dette indirecte et celles de l'encours des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes (cf. note 2).

7 Le cas échéant, le solde du Trésor auprès de la B.N.B. et ses placements provisoires en effets commerciaux sont déduits de ses engagements à court terme.

8 Cette rubrique donne le mouvement de toutes les dettes, tant en monnaies étrangères qu'en francs belges, dont l'Etat est débiteur vis-à-vis de l'étranger, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes belges.

XI - 4. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.
B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices ³	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total	
	A	B	A	B	A	B	A	B
1964	60,5	+ 4,7	28,2	+ 0,5	60,0	+ 4,5	148,7	+ 9,7
1965	69,6	+ 8,5	30,1	+ 0,4	65,7	+ 1,7	165,4	+10,6
1966	67,1	+ 3,3	33,7	+ 0,6	78,6	- 0,2	179,4	+ 3,7
1967	87,2	+ 1,9	37,1	+ 1,4	86,0	- 1,7	210,3	+ 1,6
1968	95,8	+ 0,4	38,7	- 0,3	92,4	- 1,1	226,9	- 1,0
1969	109,7	+ 0,1	42,8	+ 0,5	101,0	+ 1,3	253,5	+ 1,9
1970	131,5	+ 5,0	46,0	+ 3,1	105,9	+ 0,1	283,4	+ 8,2
1971	151,4	+ 8,6	46,5	- 1,6	118,8	- 0,2	316,7	+ 6,8
1970 3 ^e trimestre	43,3	+ 0,3	11,0	+ 0,4	24,9	+ 0,2	79,2	+ 0,9
4 ^e trimestre	33,1	+ 1,5	12,6	+ 1,3	29,8	+ 1,6	75,5	+ 4,4
1971 1 ^{er} trimestre	31,0	+ 0,7	10,9	- 0,8	30,6	+ 0,2	72,5	+ 0,1
2 ^e trimestre	31,5	+ 2,1	11,4	- 0,6	27,8	- 0,1	70,7	+ 1,4
3 ^e trimestre	51,3	+ 3,1	11,2	- 0,8	27,6	- 0,2	90,1	+ 2,1
4 ^e trimestre	37,5	+ 2,6	13,2	+ 0,8	32,8	...	83,5	+ 3,4
1972 1 ^{er} trimestre	35,5	+ 0,4	12,1	+ 0,3	27,4	- 1,4	75,0	- 0,7
2 ^e trimestre	34,2	- 0,8	11,7	- 0,2	31,7	- 1,2	77,6	- 2,2
3 ^e trimestre	62,9	+ 4,8	11,6	- 0,1	30,8	+ 0,6	105,3	+ 5,3
1971 Septembre	9,3	+ 0,7	3,6	- 0,4	5,8	- 0,1	18,7	+ 0,2
Octobre	12,1	+ 0,5	4,0	- 0,1	12,8	- 0,1	28,9	+ 0,3
Novembre	11,7	+ 0,7	4,0	...	11,3	+ 0,2	27,0	+ 0,9
Décembre	13,7	+ 1,4	5,2	+ 0,9	8,7	- 0,1	27,6	+ 2,2
1972 Janvier	15,3	...	3,8	- 0,1	11,8	- 0,4	30,9	- 0,5
Février	11,1	+ 0,2	3,9	+ 0,2	9,7	- 0,1	24,7	+ 0,3
Mars	9,1	+ 0,2	4,4	+ 0,2	8,1	+ 1,3	21,6	+ 1,7
Avril	9,4	- 0,6	3,7	- 0,4	11,4	- 1,1	24,5	- 2,1
Mai	11,2	+ 0,3	3,8	- 0,1	11,0	- 0,4	26,0	- 0,2
Juin	13,6	- 0,5	4,2	+ 0,3	9,3	+ 0,3	27,1	+ 0,1
Juillet	40,5	+ 4,4	4,1	+ 0,1	12,5	+ 0,3	57,1	+ 4,8
Août	11,9	+ 0,5	3,7	- 0,3	11,2	+ 0,4	26,8	+ 0,6
Septembre	10,5	- 0,1	3,8	+ 0,1	7,1	- 0,1	21,4	- 0,1

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris le produit des versements anticipés.

³ En raison du passage du régime de l'exercice à celui de la gestion, la période complémentaire de 1966 a été supprimée et en conséquence les recettes qui auraient appartenu à cette période ont été rattachées au compte de 1967.

XI - 5. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1971		Exercice 1971 : septembre		Exercice 1972 : septembre	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ²	151,4	142,8	9,3	8,6	10,5	10,6
précompte immobilier	1,2	1,2	0,1	0,1	0,2	0,2
précompte mobilier	15,8	15,8	0,7	0,7	0,7	0,8
précompte professionnel	70,1	66,3	5,4	5,0	5,9	5,8
versements anticipés	29,8	30,0	0,3	0,2	0,2	0,3
impôts des personnes physiques (rôles)	21,8	20,0	2,1	1,9	2,8	2,7
impôts de sociétés (rôles)	5,7	3,3	0,6	0,5	0,6	0,6
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	4,9	4,6
divers ²	2,1	1,6	0,1	0,2	0,1	0,2
II. Douanes et accises	46,5	48,1	3,6	4,0	3,8	3,7
dont : douanes	6,4	6,8	0,5	0,6	0,4	0,4
accises	38,3	41,2	2,8	3,5	3,2	3,3
taxes spéciales de consommat.	1,6	...	0,1	...	0,1	...
III. Enregistrement	118,8	119,0	5,8	5,9	7,1	7,2
dont : enregistrement	7,4	8,0	0,5	0,6	0,7	0,6
successions	4,9	4,6	0,4	0,4	0,4	0,4
TVA, timbre et taxes assimilées au timbre	105,2	105,2	4,8	4,8	5,8	6,1
Total	316,7	309,9	18,7	18,5	21,4	21,5
Différence par rapport aux éval. budgét.	+ 6,8		+ 0,2		- 0,1	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.

² Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos et les impôts des non résidents (rôles).

N. B. — Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Mondeur belge*.

XI - 6. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : *Ministère des Finances.*

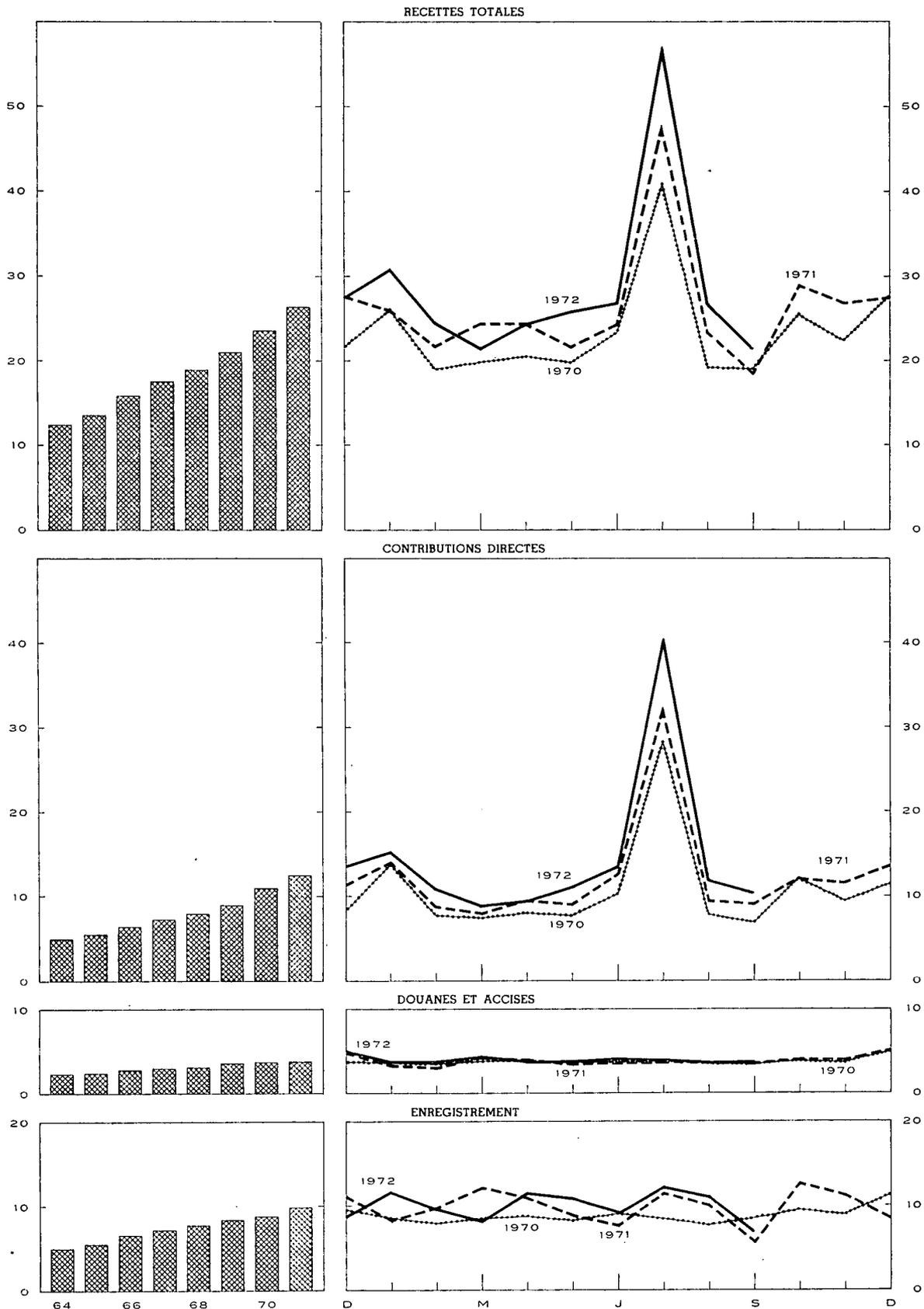
Moyennes mensuelles ou mois	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement	Total	Dont : versements anticipés
1964	5,0	2,4	5,0	12,4	1,09
1965	5,6	2,5	5,5	13,6	1,07
1966	6,5	2,8	6,6	15,9	1,39
1967	7,3	3,1	7,2	17,6	1,45
1968	8,0	3,2	7,7	18,9	1,65
1969	9,1	3,6	8,4	21,1	2,11
1970	11,0	3,8	8,8	23,6	2,29
1971	12,6	3,9	9,9	26,4	2,48
1970 3 premiers mois	9,6	3,7	8,3	21,6	0,91
6 premiers mois	9,2	3,7	8,5	21,4	0,90
9 premiers mois	10,9	3,7	8,5	23,1	2,75
1971 3 premiers mois	10,3	3,6	10,2	24,1	0,96
6 premiers mois	10,4	3,7	9,7	23,8	0,54
9 premiers mois	12,6	3,7	9,6	25,9	3,02
1972 3 premiers mois	11,8	4,0	9,2	25,0	0,97
6 premiers mois	11,4	3,9	10,6	25,9	0,88
9 premiers mois	14,7	3,9	10,3	28,9	3,79
1971 Septembre	9,3	3,6	5,8	18,7	0,26
Octobre	12,1	4,0	12,8	28,9	2,40
Novembre	11,7	4,0	11,3	27,0	0,03
Décembre	13,7	5,2	8,7	27,6	0,23
1972 Janvier	15,3	3,8	11,8	30,9	2,78
Février	11,1	3,9	9,7	24,7	-0,02
Mars	9,1	4,4	8,1	21,6	0,17
Avril	9,4	3,7	11,4	24,5	1,22
Mai	11,2	3,8	11,0	26,0	0,21
Juin	13,6	4,2	9,3	27,1	1,22
Juillet	40,5	4,1	12,5	57,1	28,25
Août	11,9	3,7	11,2	26,8	0,04
Septembre	10,5	3,8	7,1	21,4	0,21

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux.
² Y compris le produit des versements anticipés.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.). : XLII^e année, vol. I, n^o 3, mars 1967 :

« Chapitre XI « Finances publiques » de la partie statistique - Révision de certaines données » et XL^e année, vol. II, n^o 6, décembre 1970 : « Les budgets de 1970 et 1971 ».

XI - 6. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE
(milliards de francs)



XII. — CREANCES ET DETTES DANS L'ECONOMIE BELGE
XII - 1a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1969
(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)		
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)	
		Entreprises et particuliers (1)	Parastatutiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Organismes monétaires (7)		Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)				
													données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées			
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	97,2	—	6,2	4,6	1,1	109,0	
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	11,2	98,2	—	0,3	1,4	...	111,1	
			Obligations ...	20,7	0,2	—	2,0	19,0	41,9	
			Autres emprunts à plus d'un an	0,1	0,4	—	181,3	49,3	179,2	...	410,4	
			Divers	2,6	2,2	0,2	27,7	—	1,1	14,6	1,3	...	49,7	
			(Actions et parts) ...	(292,4)	(1,8)	(...)	(...)	(...)	(1,3)	(—)	(0,3)	(5,4)	(...)	(...)	(...)	(301,2)
			Total ...	31,8	2,7	2,2	0,2	28,1	...	195,6	—	190,9	82,9	186,6	1,1	722,1
		Parastatutiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme ...	—	...	—
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...		0,4	—	0,6	—	0,2	0,4	...	1,6	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...		0,2	1,3	1,4	—	0,3	...	3,1	
	Obligations accessibles à tout placeur ...		21,5	0,7	3,3	4,8	0,9	5,8	5,3	0,9	...	43,2	
	Obligations non accessibles à tout placeur ...		—	0,3	...	0,2	...	1,8	5,6	...	2,2	5,2	0,8	0,5	16,6	
	Autres emprunts à plus d'un an	0,1	1,5	—	...	0,2	19,9	...	21,6	
			Total ...	30,5	1,0	6,8	0,9	0,1	10,2	12,3	0,9	8,2	10,7	22,3	2,4	106,3
		Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers ...	5,6	...	—	1,7	50,7	0,3	6,6	64,9	
	Certificats à un an au plus	2,0	—	0,2	0,5	23,0	64,1	4,7	8,2	...	2,2	...	104,8	
	Obligations accessibles à tout placeur ...		156,4	2,9	—	2,3	2,3	7,9	70,7	3,6	37,4	49,2	14,2	1,7	348,7	
	Obligations non accessibles à tout placeur ...		—	0,1	—	12,6	66,5	...	3,6	1,6	6,1	0,6	91,1	
	Divers	1,0	—	0,9	0,8	1,4	0,2	...	4,3	
			Total ...	162,0	6,0	—	4,2	3,7	44,3	252,0	8,3	49,1	52,2	23,1	8,9	613,8
	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme ...	—	...	—		
Engagements en comptes courants ou d'avances	11,4	—	11,4		
Obligations accessibles à tout placeur ...		27,7	0,5	...	0,3	...	0,4	5,2	1,7	5,8	10,2	2,2	...	54,0		
Obligations non accessibles à tout placeur ...		—	0,4	1,6	...	14,7	1,8	...	0,4	18,9		
Autres emprunts à plus d'un an	6,9	6,3	...	91,6	104,8		
		Total ...	30,2	8,1	1,7	0,3	...	0,8	18,3	1,7	26,8	11,9	94,1	3,3	197,3	
	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale ...	7,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7,4		
Obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,2		
Obligations non accessibles à tout placeur	0,3	0,6	17,5	0,3	18,8		
Divers ...		29,2	...	0,4	...	0,2	...	1,0	...	0,5	2,8	0,7	9,1	44,0		
		Total ...	36,7	...	0,4	...	0,2	0,2	1,3	...	1,1	20,4	0,7	9,4	70,4	
	Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges) ...	—	...	—	—	4,8	4,8	
Acceptations, effets commerciaux et promesses	26,0	—	2,1	4,7	2,2	35,1	
Engagements en comptes courants ou d'avances	18,1	—	0,1	18,2	
Autres engagements à un an au plus (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	
Obligations ...		8,8	0,1	7,3	0,9	0,4	4,4	0,2	...	22,1		
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique ...		—	18,3	—	—	—	7,8	—	—	—	—	—	26,0		
Divers	2,5	8,5	0,4	0,4	0,5	0,2	12,5		
(Actions et parts) ...		(292,4)	(0,2)	(0,5)	(...)	(...)	(...)	(2,7)	(...)	(0,2)	(1,4)	(...)	(...)	(5,1)		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
	(10)													
	Organismes monétaires													
	(7)													
	Fonds des Rentes													
	(8)													
	Organismes publics de crédit non monétaires													
	(11)													
	Secteurs indirects et ajustements													
	(12)													
(13) = (1) à (12)														
Total des créances	1.546,0	29,7	61,8	37,3	52,7	298,9	871,3	13,3	327,1	249,5	340,7	74,0	3.902,4	
Argent à très court terme	—	...	—	4,0	5,7	—	...	1,3	2,5	1,8	25,7	838,9
Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	201,6	—	—	—	—	—	—	201,6	
Dépôts en devises des résidents	14,7	...	—	—	—	—	14,7	
Dépôts sur livrets des résidents	73,2	...	—	—	—	—	73,2	
Dépôts à terme des résidents	75,5	...	—	—	—	—	0,7	...	76,2	
Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	29,7	...	—	—	29,7	
Obligations (y compris les bons de caisse)	20,4	—	—	—	...	0,5	21,0	
Divers	0,2	...	0,3	25,7	26,2	
(Actions et parts)	(18,6)	...	(0,2)	(1,4)	...	(0,3)	(0,3)	(20,8)	
Total ...	532,7	2,3	4,4	26,1	1,0	205,6	35,4	...	1,3	2,5	1,8	25,7	838,9	
Argent à très court terme	—	...	—	0,3	...	—	0,2	0,1	0,6	
Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	...	5,4	—	2,7	—	0,2	—	8,4	
Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	...	
Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	2,9	
Total ...	—	...	2,8	0,3	5,4	—	3,0	...	0,2	0,2	11,9	
Dépôts à vue	7,3	0,2	2,7	—	...	2,1	0,2	...	12,6	
Dépôts sur livrets	233,5	...	—	0,2	—	233,8	
Dépôts à terme	1,7	1,4	...	0,1	2,4	—	...	2,4	0,5	3,0	11,4	
Obligations (y compris les bons de caisse)	36,8	—	0,5	1,1	38,4	
Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1	
Divers	7,5	0,1	...	0,1	3,5	11,2	
(Actions et parts)	(3,6)	(0,2)	(3,8)	
Total ...	288,0	1,4	...	0,5	5,1	...	0,1	...	0,6	5,6	0,7	6,5	308,5	
Réserves de sécurité sociale	32,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32,2	
Réserves mathématiques	213,7	—	—	—	—	19,5	—	—	—	—	—	—	233,2	
Obligations non accessibles à tout placeur	—	0,3	0,3	
Divers	14,7	...	0,8	...	1,3	0,2	2,1	19,1	
Total ...	260,6	...	0,8	...	1,3	19,7	0,3	...	2,1	284,8	
Dépôts à vue	4,7	0,4	0,1	—	...	0,1	5,3	
Argent à très court terme	—	...	—	1,9	0,6	...	2,1	4,6	
Dépôts sur livrets	12,8	...	—	—	12,8	
Dépôts à terme	4,5	0,9	...	4,2	3,2	1,4	1,6	—	0,4	1,3	0,1	0,7	18,2	
Engagements en comptes courants ou d'avances	0,9	—	3,2	...	0,2	...	4,4	
Obligations accessibles à tout placeur	135,9	0,3	...	0,4	3,6	0,1	20,3	0,7	15,6	27,1	1,9	...	206,0	
Obligations non accessibles à tout placeur	—	1,3	14,4	4,5	...	6,7	24,1	...	2,9	54,0	
Divers	6,9	...	16,0	—	0,1	...	0,3	8,5	31,8	
(Actions et parts)	(0,1)	(...)	(1,2)	(0,7)	(...)	(...)	(...)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,2)	
Total ...	164,8	1,2	16,0	5,0	8,1	17,7	28,1	0,7	28,1	52,7	2,5	12,1	337,0	
		4,5	4,6	...	23,7	0,8	15,2	5,4	3,7	—	57,9	

Notes : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 1b. -- ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1970

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE											Total des dettes (13) = (1) à (12)			
		Secteurs nationaux non financiers					Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)		
		Entreprises et particuliers (1)	Para-étatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)		Organismes monétaires (7)	Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)				
															données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	
DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE	Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	104,1	—	7,7	7,8	— 0,3	119,4		
			Engagements en comptes courants ou d'avances ...	10,4	113,7	—	0,3	1,8	126,3		
			Obligations ...	19,6	0,6	—	3,2	22,4	45,8		
			Autres emprunts à plus d'un an	0,1	0,6	—	198,2	50,9	198,6	448,4		
			Divers	2,9	2,7	0,1	32,4	—	1,3	17,7	2,6	59,6	
			(Actions et parts) ...	(323,2)	(2,1)	(0,5)	(...)	(1,5)	(—)	(0,6)	(6,2)	(...)	(...)	(334,1)	
			Total ...	30,0	3,0	2,7	0,1	33,0	...	218,4	—	210,7	91,0	210,8	— 0,3	799,5
		Secteurs nationaux non financiers	Para-étatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme ...	—	
	Acceptations, effets commerciaux et promesses ...			0,3	—	0,6	—	0,2	1,0	2,1	
	Engagements en comptes courants ou d'avances ...			0,2	0,6	1,1	1,9	
	Obligations accessibles à tout placeur ...			21,8	0,6	0,1	3,1	7,2	0,7	6,0	6,0	1,3	46,8
	Obligations non accessibles à tout placeur ...			—	0,3	0,2	0,7	6,9	2,2	5,0	1,9	1,6	18,9
	Autres emprunts à plus d'un an	0,1	2,1	—	0,3	0,2	23,9	26,6
	Divers ...	10,3	0,1	5,7	0,6	2,5	0,7	2,1	22,0		
	(Actions et parts) ...	(1,0)	(17,8)	(9,9)	(...)	(0,1)	(—)	(0,5)	(0,2)	(0,6)	(0,9)	(31,0)		
			Total ...	32,7	1,0	5,7	0,9	0,1	9,1	16,4	0,7	8,7	11,2	28,1	3,8	118,4
		Secteurs nationaux non financiers	Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers ...	2,6	...	—	2,4	55,4	0,1	13,1	73,6	
	Certificats à un an au plus	1,7	—	0,2	25,5	50,7	4,2	14,1	0,6	10,3	107,4	
	Obligations accessibles à tout placeur ...			163,5	2,7	—	2,3	2,6	6,7	80,5	3,5	39,1	50,6	13,9	2,6	367,9
	Obligations non accessibles à tout placeur ...			—	0,2	—	10,2	67,8	3,5	1,6	3,5	0,8	87,6
Divers	0,7	—	1,3	1,1	0,7	0,2	4,0			
		Total ...	166,0	5,4	—	4,9	3,9	43,5	234,4	7,7	56,6	53,6	28,0	16,5	640,5	
	Secteurs nationaux non financiers	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme ...	—		
Engagements en comptes courants ou d'avances	14,5	14,5		
Obligations accessibles à tout placeur ...			31,0	0,5	0,3	0,4	9,9	1,2	6,4	11,3	1,8	62,8	
Obligations non accessibles à tout placeur ...			—	2,3	15,3	1,6	0,4	19,6	
Autres emprunts à plus d'un an	7,1	7,0	102,7	116,8	
Divers ...	2,6	0,9	1,7	0,4	0,9	6,4			
		Total ...	33,6	8,5	1,7	0,3	...	0,4	26,7	1,2	28,7	12,9	104,9	1,3	220,2	
	Secteurs nationaux non financiers	Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale ...	16,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	16,4		
Obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,2		
Obligations non accessibles à tout placeur ...			—	0,2	0,7	21,2	0,1	22,1		
Divers ...			27,6	0,7	0,2	1,9	0,4	1,4	0,1	11,8	44,2	
		Total ...	44,0	0,7	0,2	0,2	2,1	1,1	22,6	0,1	11,9	82,9	
	Etranger (6)		Argent à très court terme (francs belges) ...	—	—	5,6	5,6		
Acceptations, effets commerciaux et promesses	29,4	2,8	6,9	4,1	43,2	
Engagements en comptes courants ou d'avances	43,1	43,1	
Autres engagements à un an au plus (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	281,0	
Obligations ...			8,9	0,1	14,6	0,9	0,6	4,7	0,2	29,9	
Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique ...			—	18,2	37,8	
Divers	2,7	8,8	0,5	0,8	0,6	0,2	13,6	
(Actions et parts)	(0,2)	(0,5)	(—)	(3,4)	(—)	(0,3)	(1,4)	(—)	(...)	(5,8)			

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

	Intermédiaires financiers													
	(1) à (12)													
Organismes monétaires (7)	Monnaie	578,8	2,4	5,5	25,7	1,6	289,3	4,4	1,1	0,4	1,9	1,4	...	418,6
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	7,3	—	—	—	—	—	—	13,7
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	—	282,0	—	—	—	—	—	—	282,0
	Dépôts en devises des résidents	11,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11,4
	Dépôts sur livrets des résidents	76,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	76,0
	Dépôts à terme des résidents	89,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,5	—	89,9
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	37,6	—	—	—	—	—	37,6
	Obligations (y compris les bons de caisse)	24,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,8	—	25,6
	Divers	0,2	—	0,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	31,2
	(Actions et parts)	(18,8)	—	(0,2)	—	—	—	(1,8)	—	—	(0,4)	(0,3)	—	(21,5)
Total ...	580,5	2,4	5,5	25,7	1,6	289,3	42,0	1,1	1,9	2,7	2,4	31,2	986,3	
Fonds des Rentes (8)	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	6,4	—	—	2,1	—	0,2	—	8,7
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Divers	—	—	2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	2,9
Total ...	—	—	2,8	—	—	—	6,4	—	2,1	—	0,2	0,1	11,7	
Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Dépôts à vue	8,0	—	—	—	3,3	—	—	—	—	4,0	0,5	—	15,8
	Dépôts sur livrets	250,3	—	—	0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	250,9
	Dépôts à terme	3,4	1,1	—	1,2	3,3	—	—	—	0,1	3,0	0,3	0,6	13,0
	Obligations (y compris les bons de caisse)	48,1	—	—	—	—	—	—	—	0,3	0,8	—	—	49,2
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	1,1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,1
	Divers	8,0	—	—	—	—	—	0,1	—	0,1	—	—	4,8	12,9
	(Actions et parts)	(3,8)	—	—	—	—	—	—	—	(0,1)	—	—	—	(3,9)
Total ...	318,9	1,1	—	1,8	6,6	—	0,1	—	0,5	7,8	0,8	5,4	342,9	
Organ. d'assur.-vie et accord. du travail, fonds de pension (10)	Réserves de sécurité sociale	35,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35,5
	Réserves mathématiques	225,4	—	—	—	—	20,6	—	—	—	—	—	—	246,0
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Divers	17,9	—	0,7	—	1,0	0,2	—	—	—	—	—	2,5	22,2
Total ...	278,8	—	0,7	—	1,0	20,8	—	—	—	—	—	2,5	303,7	
Organismes publics de crédit non monétaires (11)	Dépôts à vue	5,2	—	—	0,3	—	0,1	—	—	0,1	—	—	—	5,6
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	2,6	0,2	—	1,8	—	0,1	0,2	4,8
	Dépôts sur livrets	13,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13,5
	Dépôts à terme	5,1	1,8	—	4,1	4,2	1,7	1,8	—	0,2	1,1	—	0,7	20,8
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	1,3	—	3,5	—	0,3	—	5,1
	Obligations accessibles à tout placeur	161,3	0,4	—	0,3	4,1	—	27,9	0,5	17,4	27,8	2,1	—	241,9
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	1,8	14,1	6,9	—	8,1	24,1	—	3,0	58,0
	Divers	7,3	—	16,6	—	—	—	—	—	0,1	—	—	11,8	36,1
(Actions et parts)	(0,1)	(...)	(1,2)	(0,7)	(...)	(...)	(0,2)	(—)	(...)	(...)	(...)	(...)	(2,2)	
Total ...	192,4	2,1	16,6	4,8	10,1	18,4	38,2	0,5	31,1	53,1	2,8	15,6	385,7	
Secteurs indétectés et ajustements (12)		—	4,2	—	—	3,7	—	20,4	0,9	16,6	5,9	3,9	—	55,6
	Total des créances	1.685,9	30,4	63,4	38,5	60,7	381,6	1.019,0	13,1	361,4	266,2	389,2	92,1	4.401,5

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 2. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1970 ¹

(milliards de francs)

		CREANCES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE CREANCE												Total des dettes (13) = (1) à (12)	
		Secteurs nationaux non financiers						Etranger (6)	Intermédiaires financiers						Secteurs indéterminés et ajustements (12)
		Entreprises et particuliers (1)	Para-étatiques d'exploitation (2)	Etat (Trésor) (3)	Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Sécurité sociale (5)	Organismes monétaires (7)		Fonds des Rentes (8)	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension (10)	Organismes publics de crédit non monétaires (11)			
..... données non disponibles															
... nihil ou inférieur à 50 millions															
— opérations non effectuées															
Secteurs nationaux non financiers	Entreprises et particuliers (1)	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	+ 6,9	—	+ 1,5	+ 3,2	- 1,3	+ 10,3	
		Engagements en comptes courants ou d'avances .	- 0,7	+ 15,5	—	+ 0,1	+ 0,4	...	+ 15,2	
		Obligations	- 1,0	+ 0,4	—	+ 1,2	+ 3,5	+ 4,0	
		Autres emprunts à plus d'un an	+ 0,2	—	+ 16,9	+ 1,6	+ 19,3	...	+ 38,0	
		Divers	+ 0,3	+ 0,5	- 0,1	+ 4,7	+ 14,0 ²	—	+ 0,2	+ 3,1	+ 1,3	...	+ 23,9	
	(Actions et parts)	(+ 9,4)	(+ 0,3)	(+ 0,5)	(...)	(+ 1,3) ³	(+ 0,2)	(—)	(+ 0,3)	(+ 0,8)	(...)	(...)	(+ 12,7)	
	Total ...	- 1,8	+ 0,3	+ 0,5	- 0,1	+ 4,9	+ 14,0	+ 22,8	—	+ 19,8	+ 8,1	+ 24,2	- 1,3	+ 91,4	
	Para-étatiques d'exploitation (2)	Argent à très court terme	—	...	—
		Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	—	- 0,1	+ 0,5	...	+ 0,5	
		Engagements en comptes courants ou d'avances	- 0,7	- 0,3	- 0,3	...	- 1,3	
Obligations accessibles à tout placeur		+ 0,3	- 0,1	- 0,2	+ 2,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,7	+ 0,4	...	+ 3,6	
Obligations non accessibles à tout placeur		—	- 1,0	+ 1,3	...	+ 0,1	- 0,2	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,4	
Autres emprunts à plus d'un an	+ 0,6	—	+ 0,3	+ 4,0	...	+ 5,0		
Divers	+ 1,9	...	- 1,1	+ 0,2	+ 0,7	+ 0,2	+ 1,9		
(Actions et parts)	(+ 0,1)	(+ 0,6)	(+ 0,7)	(...)	(...)	(...)	(—)	(...)	(...)	(+ 0,1)	(...)	(+ 1,5)		
Total ...	+ 2,3	- 0,1	- 1,1	- 1,1	+ 4,0	- 0,2	+ 0,5	+ 0,5	+ 5,8	+ 1,4	+ 12,1		
Etat (Trésor) (3)	Fonds de tiers	- 3,0	...	—	+ 0,6	...	+ 4,7	- 0,2	+ 6,5	+ 8,7		
	Certificats à un an au plus	- 0,3	—	...	- 0,5	+ 3,0	- 13,4	- 0,4	+ 6,0	+ 0,6	+ 8,1	+ 3,1		
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 7,0	- 0,2	—	...	+ 0,2	- 1,3	+ 9,8	- 0,1	+ 1,7	+ 1,4	- 0,3	+ 19,2		
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	+ 0,1	—	+ 2,3	+ 1,3	...	- 0,1	...	+ 0,3	+ 3,4		
Divers	- 0,2	—	+ 0,4	+ 0,2	- 0,7	- 0,1	...	- 0,3		
Total ...	+ 4,0	- 0,6	—	+ 0,7	+ 0,1	- 0,3	+ 2,4	- 0,5	+ 7,5	+ 1,3	+ 4,9	+ 7,6	+ 27,2		
Secteur public non compris ailleurs (dont pouvoirs subordonnés) (4)	Argent à très court terme	—	...	—	
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 3,1	—	+ 3,1		
	Obligations accessibles à tout placeur	+ 3,4	+ 4,6	- 0,5	+ 0,6	+ 1,2	- 0,4	...	+ 8,9		
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	+ 0,6	...	+ 0,6	- 0,2	+ 0,7		
	Autres emprunts à plus d'un an	+ 0,3	+ 0,7	+ 11,1	+ 12,0		
Divers	+ 0,1	—	+ 0,2	- 2,0	- 1,7			
Total ...	+ 3,4	+ 0,3	- 0,4	+ 8,4	- 0,5	+ 1,9	+ 1,0	+ 10,8	- 2,0	+ 22,9		
Sécurité sociale (5)	Réserves de sécurité sociale	+ 9,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 9,0		
	Obligations accessibles à tout placeur		
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	- 0,1	+ 0,1	+ 3,7	- 0,3	+ 3,3		
	Divers	- 1,6	+ 0,3	+ 0,9	- 0,1	- 1,4	- 0,5	+ 2,7	+ 0,2	
Total ...	+ 7,3	...	+ 0,3	- 0,1	+ 0,8	+ 2,3	- 0,5	+ 2,4	+ 12,5		
Etranger (6)	Argent à très court terme (francs belges)	—	...	—	+ 0,8	+ 0,8		
	Acceptations, effets commerciaux et promesses	—	+ 3,4	—	+ 0,7	+ 2,2	+ 1,9	+ 8,2		
	Engagements en comptes courants ou d'avances	+ 25,0	—	- 0,1	+ 25,0		
	Autres engagements à un an au plus (y compris l'encaisse-or de la B.N.B.)	+ 42,6		
	Obligations	+ 0,1	+ 7,3	+ 0,2	+ 0,3	+ 7,9		
	Engagements des organismes internationaux de crédit au titre de la souscription de la Belgique	—	—	+ 0,5	—	—	—	+ 11,9	—	—	—	—	—	+ 12,4	
	Divers	+ 11,4 ⁴	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,1	—	+ 0,4	+ 0,1	+ 12,5	
(Actions et parts)	(+ 15,2) ⁵	(...)	(...)	(—)	(+ 0,7)	(—)	(...)	(...)	(—)	(...)	(+ 15,9)		

DETTES PAR SECTEUR ET PAR TYPE DE DETTE

		Intermédiaires financiers												
		Organismes monétaires (7)												
		Fonds des Rentes (8)												
		Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation (9)												
		Organ. d'assur.-vie et accid. du travail, fonds de pension (10)												
		Organismes publics de crédit non monétaires (11)												
		Secteurs Indéterminés et ajustements (12)												
		(1) à (12) (13) =												
	Monnaie	+30,1	+ 0,1	+ 1,2	- 0,4	+ 0,6	+ 0,2	- 0,1	+ 0,3	...	+ 3,2	
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 3,8	
	Engagements bruts envers l'étranger	—	—	—	—	+80,4	—	—	—	—	—	—	+ 80,4	
	Dépôts en devises des résidents	- 3,4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	- 3,4	
	Dépôts sur livrets des résidents	+ 2,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 2,8	
	Dépôts à terme des résidents	+13,9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 13,8	
	Engagements non rangés ailleurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 7,9	
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+ 4,3	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,3	—	+ 4,6	
	Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 1,9	
	(Actions et parts)	(+ 0,2)	—	(...)	—	—	—	—	—	—	—	—	(+ 0,7)	
	Total ...	+47,7	+ 0,1	+ 1,1	- 0,4	+ 0,6	+83,7	+6,6	+ 1,1	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,6	+ 1,9	+143,9
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	- 0,3	—	—	- 0,2	—	—	- 0,1	- 0,6
	Certificats à un an au plus	—	—	—	—	—	—	+1,0	—	- 0,6	—	—	—	+ 0,4
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Divers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Total ...	—	—	—	—	—	- 0,3	+1,0	—	- 0,8	—	—	- 0,1	- 0,2
	Dépôts à vue	+ 0,7	—	—	- 0,2	+ 0,6	—	—	—	—	+ 1,9	+ 0,2	—	+ 3,2
	Dépôts sur livrets	+16,7	—	—	+ 0,4	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 17,1
	Dépôts à terme	+ 1,7	- 0,3	—	+ 1,1	+ 0,9	—	—	—	+ 0,1	+ 0,6	- 0,1	- 2,3	+ 1,6
	Obligations (y compris les bons de caisse)	+11,3	—	—	—	—	—	—	—	- 0,3	- 0,2	—	—	+ 10,8
	Réserves mathématiques des sociétés de capitalisation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Divers	+ 0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 1,2	+ 1,7
	(Actions et parts)	(+ 0,2)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	(+ 0,1)
	Total ...	+30,9	- 0,3	—	+ 1,3	+ 1,5	—	—	—	- 0,2	+ 2,3	+ 0,1	- 1,1	+ 34,4
	Réserves de sécurité sociale	+ 3,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 3,3
	Réserves mathématiques	+11,8	—	—	—	—	+ 1,0 ⁶	—	—	—	—	—	—	+ 12,8
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	- 0,3	—	—	- 0,3
	Divers	+ 3,2	—	- 0,1	—	- 0,3	+ 0,1	—	—	—	—	—	+ 0,3	+ 3,1
	Total ...	+18,2	—	- 0,1	—	- 0,3	+ 1,1	—	—	—	- 0,3	—	+ 0,3	+ 18,9
	Dépôts à vue	+ 0,5	—	—	- 0,1	—	—	- 0,1	—	—	—	—	—	+ 0,3
	Argent à très court terme	—	—	—	—	—	+ 0,6	- 0,4	—	- 0,3	—	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,2
	Dépôts sur livrets	+ 0,7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 0,7
	Dépôts à terme	+ 0,6	+ 0,9	—	—	+ 1,0	+ 0,4	+ 0,2	—	- 0,2	- 0,2	- 0,1	—	+ 2,5
	Engagements en comptes courants ou d'avances	—	—	—	—	—	—	+0,3	—	+ 0,3	—	+ 0,1	—	+ 0,7
	Obligations accessibles à tout placeur	+25,4	—	—	- 0,1	+ 0,5	—	+7,6	- 0,2	+ 1,8	+ 0,7	+ 0,2	—	+ 35,9
	Obligations non accessibles à tout placeur	—	—	—	—	+ 0,5	- 0,3	+2,4	—	+ 1,4	—	—	—	+ 4,1
	Divers	+ 0,4	—	+ 0,6	—	—	—	—	—	—	—	—	+ 3,3	+ 4,3
	(Actions et parts)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)	(-)	(...)	(...)	(...)	(...)	(...)
	Total ...	+27,7	+ 0,9	+ 0,6	- 0,2	+ 2,0	+ 0,7	+10,0	- 0,2	+ 3,0	+ 0,5	+ 0,3	+ 3,5	+ 48,7
			- 0,2	—	—	- 0,8	—	- 3,4	—	+ 1,3	+ 0,5	+ 0,2	—	- 2,4
	Total des créances	+151,3	+ 0,7	+ 2,2	+ 1,2	+ 8,0	+97,3	+144,1	- 0,2	+34,3	+16,7	+48,5	+14,6	+518,6

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

1 Pour les années 1958, 1959 et 1960, cf. le Bulletin d'Information et de Documentation, XXXVIII^e année, vol. I, no 2, février 1963; pour l'année 1961, cf. le même bulletin, XXXIX^e année, vol. I, no 3, mars 1964; pour l'année 1962, cf. le même bulletin, XL^e année, vol. II, no 4, octobre 1965; pour l'année 1963, cf. le même bulletin, XLII^e année, vol. I, no 5, mai 1966; pour l'année 1964, cf. le même bulletin, XLIII^e année, vol. I, no 3, mars 1967; pour l'année 1965, cf. le même bulletin, XLIII^e année, vol. I, no 3, mars 1968; pour l'année 1966, cf. le même bulletin, XLIV^e année, vol. I, no 4, avril 1969; pour l'année 1967, cf. le même

bulletin, XLIV^e année, vol. II, no 6, décembre 1969; pour l'année 1968, cf. le même bulletin, XLV^e année, vol. II, no 4, octobre 1970; pour l'année 1969, cf. le même bulletin, XLVI^e année, vol. II, no 5, novembre 1971.
 2 Cf. rubriques 4.322, 4.323, 4.324 et 4.33 du tableau IX-1.
 3 Cf. rubrique 4.321 du tableau IX-1. (Y compris les obligations.)
 4 Cf. rubriques 4.312, 4.313 et 4.314 du tableau IX-1.
 5 Cf. rubriques 4.311 du tableau IX-1. (Y compris les obligations pour le secteur créancier « Entreprises et particuliers ».)
 6 Dans la balance des paiements, ce mouvement n'est pas enregistré dans les opérations en capital.

XII - 3a. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1969

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	31,8	2,7	2,2	0,2	28,1	65,0	...	195,6	—	190,9	82,9	186,6	656,0	1,1	722,1
2. Paraétatiques d'exploitation	30,5	1,0	6,8	0,9	0,1	39,3	10,2	12,3	0,9	8,2	10,7	22,3	54,4	2,4	106,3
3. Etat (Trésor)	162,0	6,0	—	4,2	3,7	175,9	44,3	252,0	8,3	49,1	52,2	23,1	384,7	8,9	613,8
4. Secteur public non compris ailleurs	30,2	8,1	1,7	0,3	...	40,3	0,8	18,3	1,7	26,8	11,9	94,1	152,8	3,3	197,3
5. Sécurité sociale	36,7	...	0,4	...	0,2	37,3	0,2	1,3	...	1,1	20,4	0,7	23,5	9,4	70,4
6. Total des secteurs nationaux non financiers	291,2	17,8	11,1	5,6	32,1	357,8	55,5	479,5	10,9	276,1	178,1	326,8	1.271,4	25,1	1.709,9
7. Etranger	8,8	2,5	26,8	0,5	38,6	—	299,2	0,9	2,7	4,9	5,1	312,8	2,2	353,5
8. Organismes monétaires	532,7	2,3	4,4	26,1	1,0	566,5	205,6	35,4	...	1,3	2,5	1,8	41,0	25,7	838,9
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	0,3	5,4	—	3,0	...	0,2	3,6	0,2	11,9
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	288,0	1,4	...	0,5	5,1	295,0	0,1	...	0,6	5,6	0,7	7,0	6,5	308,5
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	260,6	...	0,8	...	1,3	262,7	19,7	0,3	...	0,3	2,1	284,8
12. Organismes publics de crédit non monétaires	164,8	1,2	16,0	5,0	8,1	195,1	17,7	28,1	0,7	28,1	52,7	2,5	112,1	12,1	337,0
13. Total des intermédiaires financiers	1.246,1	4,9	24,0	31,6	15,5	1.322,1	243,3	69,0	0,7	33,0	61,1	5,2	169,0	46,6	1.781,1
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	4,5	4,6	9,1	23,7	0,8	15,2	5,4	3,7	48,8	—	57,9
15. Total des créances	1.546,0	29,7	61,8	37,3	52,7	1.727,5	298,9	871,3	13,3	327,1	249,5	340,7	1.801,9	74,0	3.902,4
16. Solde des créances et des dettes .	+ 823,9	— 76,6	— 552,0	— 160,0	— 17,7	+ 17,6	— 54,6	+ 32,4	+ 1,4	+ 18,6	— 35,3	+ 3,7	+ 20,8	+ 16,1	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 3b. — ENCOURS DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 1970

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'explo- itation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisse d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	30,0	3,0	2,7	0,1	33,0	68,8	...	218,4	—	210,7	91,0	210,8	730,9	— 0,3	799,5
2. Paraétatiques d'exploitation	32,7	1,0	5,7	0,9	0,1	40,4	9,1	16,4	0,7	8,7	11,2	28,1	65,1	3,8	118,4
3. Etat (Trésor)	166,0	5,4	—	4,9	3,9	180,2	43,5	254,4	7,7	56,6	53,6	28,0	400,3	16,5	640,5
4. Secteur public non compris ailleurs	33,6	8,5	1,7	0,3	...	44,1	0,4	26,7	1,2	28,7	12,9	104,9	174,4	1,3	220,2
5. Sécurité sociale	44,0	...	0,7	...	0,2	44,9	0,2	2,1	...	1,1	22,6	0,1	25,9	11,9	82,9
6. Total des secteurs nationaux non financiers	306,3	17,9	10,8	6,2	37,2	378,4	53,2	518,0	9,6	305,8	191,3	371,9	1.396,6	33,2	1.861,5
7. Etranger	8,9	2,7	27,0	0,5	39,1	—	394,0	0,9	3,4	5,3	7,3	410,9	4,1	454,2
8. Organismes monétaires	580,5	2,4	5,5	25,7	1,6	615,7	289,3	42,0	1,1	1,9	2,7	2,4	50,1	31,2	986,3
9. Fonds des Rentes	—	...	2,8	2,8	...	6,4	—	2,1	...	0,2	8,7	0,1	11,7
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	318,9	1,1	...	1,8	6,6	328,4	0,1	...	0,5	7,8	0,8	9,2	5,4	342,9
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	278,8	...	0,7	...	1,0	280,5	20,8	2,5	303,7
12. Organismes publics de crédit non monétaires	192,4	2,1	16,6	4,8	10,1	226,0	18,4	38,2	0,5	31,1	53,1	2,8	125,7	15,6	385,7
13. Total des intermédiaires financiers	1.370,6	5,6	25,6	32,3	19,3	1.453,4	328,5	86,7	1,6	35,6	63,6	6,2	193,7	54,8	2.030,3
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	4,2	3,7	7,9	20,4	0,9	16,6	5,9	3,9	47,7	—	55,6
15. Total des créances	1.685,9	30,4	63,4	38,5	60,7	1.878,9	381,6	1.019,0	13,1	361,4	266,2	389,2	2.048,9	92,1	4.401,5
16. Solde des créances et des dettes .	+ 886,4	— 88,0	— 577,1	— 181,7	— 22,2	+ 17,4	— 72,6	+ 32,7	+ 1,4	+ 18,5	— 37,5	+ 3,5	+ 18,6	+ 36,5	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XII - 4. — MOUVEMENTS DES CREANCES ET DES DETTES EN 1970

Totaux sectoriels
(milliards de francs)

..... données non disponibles ... nihil ou inférieur à 50 millions — opérations non effectuées	Entreprises et parti- culiers	Para- étatiques d'exploit- ation	Etat (Trésor)	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Total des secteurs nationaux non financiers	Etranger	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitali- sation	Organismes d'assurance- vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	Total des inter- médiaires financiers	Secteurs indé- terminés et ajus- tements	Total des dettes
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13) = (8) à (12)	(14)	(15) = (6) + (7) + (13) + (14)
1. Entreprises et particuliers	- 1,8	+ 0,3	+ 0,5	- 0,1	+ 4,9	+ 3,8	+ 14,0	+ 22,8	—	+ 19,8	+ 8,1	+ 24,2	+ 74,9	- 1,3	+ 91,4
2. Paraétatiques d'exploitation	+ 2,3	- 0,1	- 1,1	+ 1,1	- 1,1	+ 4,0	- 0,2	+ 0,5	+ 0,5	+ 5,8	+ 10,6	+ 1,4	+ 12,1
3. Etat (Trésor)	+ 4,0	- 0,6	—	+ 0,7	+ 0,1	+ 4,2	- 0,3	+ 2,4	- 0,5	+ 7,5	+ 1,3	+ 4,9	+ 15,6	+ 7,6	+ 27,2
4. Secteur public non compris ailleurs	+ 3,4	+ 0,3	+ 3,7	- 0,4	+ 8,4	- 0,5	+ 1,9	+ 1,0	+ 10,8	+ 21,6	- 2,0	+ 22,9
5. Sécurité sociale	+ 7,3	...	+ 0,3	+ 7,6	- 0,1	+ 0,8	+ 2,3	- 0,5	+ 2,6	+ 2,4	+ 12,5
6. Total des secteurs nationaux non financiers	+ 15,2	- 0,1	- 0,3	+ 0,6	+ 5,0	+ 20,4	+ 12,1	+ 38,4	- 1,2	+ 29,7	+ 13,2	+ 45,2	+ 125,3	+ 8,2	+ 166,1
7. Etranger	+ 11,6	+ 0,2	+ 0,8	+ 0,1	+ 12,7	—	+ 91,5	...	+ 0,7	+ 0,3	+ 2,2	+ 94,7	+ 1,9	+ 109,3
8. Organismes monétaires	+ 47,7	+ 0,1	+ 1,1	- 0,4	+ 0,6	+ 49,1	+ 83,7	+ 6,6	+ 1,1	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,6	+ 9,1	+ 1,9	+ 143,9
9. Fonds des Rentes	—	- 0,3	+ 1,0	—	- 0,8	+ 0,2	- 0,1	- 0,2
10. Caisses d'épargne, sociétés hypo- thécaires et de capitalisation	+ 30,9	- 0,3	...	+ 1,3	+ 1,5	+ 33,4	- 0,2	+ 2,3	+ 0,1	+ 2,2	- 1,1	+ 34,4
11. Organismes d'assurance-vie et acci- dents du travail, fonds de pension	+ 18,2	...	- 0,1	...	- 0,3	+ 17,8	+ 1,1	- 0,3	...	- 0,3	+ 0,3	+ 18,9
12. Organismes publics de crédit non monétaires	+ 27,7	+ 0,9	+ 0,6	- 0,2	+ 2,0	+ 31,0	+ 0,7	+ 10,0	- 0,2	+ 3,0	+ 0,5	+ 0,3	+ 13,6	+ 3,5	+ 48,7
13. Total des intermédiaires financiers	+ 124,5	+ 0,7	+ 1,6	+ 0,7	+ 3,8	+ 131,3	+ 85,2	+ 17,6	+ 0,9	+ 2,6	+ 2,7	+ 1,0	+ 24,8	+ 4,5	+ 245,7
14. Secteurs indéterminés et ajus- tements	- 0,2	- 0,8	- 1,0	...	- 3,4	...	+ 1,3	+ 0,5	+ 0,2	- 1,4	—	- 2,4
15. Total des créances	+ 151,3	+ 0,7	+ 2,2	+ 1,2	+ 8,0	+ 163,4	+ 97,3	+ 144,1	- 0,2	+ 34,3	+ 16,7	+ 48,5	+ 243,4	+ 14,6	+ 518,6
16. Solde des créances et des dettes .	+ 59,9	- 11,4	- 25,0	- 21,7	- 4,5	- 2,7	- 12,0	+ 0,2	...	- 0,1	- 2,2	- 0,2	- 2,3	+ 17,0	—

Note : Les totaux ne correspondent pas nécessairement à l'addition des postes en raison des forçages.

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1 — BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires			Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'accep- tations aux entreprises et particuliers		Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires		Emprunts obliga- taires des banques de dépôts	Divers 4
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat 2	Créances sur les autres pouvoirs publics 3	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des orga- nismes monétaires (10)	Sur et envers le Fonds des Rentes	Sur et envers d'autres inter- médiaires		
		Dépôts en francs belges 1	Dépôts en devises											
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
1963	277,8	55,1	9,1	...	342,0	79,2	170,6	5,8	88,8	97,5	7,4	11,5	- 11,4	- 9,9
1964	297,4	65,1	5,2	...	367,7	88,0	179,7	6,3	98,2	108,5	7,8	11,1	- 11,4	- 12,0
1965	318,6	77,4	4,4	...	400,4	94,8	191,9	8,6	112,5	124,5	4,7	12,6	- 11,4	- 13,3
1966	339,7	89,0	5,7	...	434,4	89,2	203,9	12,0	134,9	144,7	4,6	15,7	- 12,0	- 13,9
1967	350,5	107,9	8,4	...	466,8	97,1	207,9	13,0	156,9	170,8	4,1	17,5	- 13,5	- 16,2
1968	376,5	125,8	8,8	...	511,1	86,1	231,5	16,8	182,5	196,4	6,8	21,0	- 16,5	- 17,1
1969	386,3	149,3	14,7	...	550,3	93,6	252,0	19,5	197,2	207,4	5,4	26,7	- 21,0	- 23,1
1970 Mars	390,1	155,1	13,2	...	558,4	97,6	257,0	20,5	198,6	210,4	4,2	27,9	- 22,4	- 25,0
Juin	410,8	157,5	13,5	...	581,8	102,0	260,3	22,2	207,9	218,0	6,3	27,1	- 23,4	- 20,6
Septembre	399,2	165,6	12,9	...	577,7	103,6	252,4	25,0	207,7	218,3	6,3	30,7	- 24,2	- 23,8
Décembre	418,5	165,7	11,4	...	595,6	104,8	254,4	28,8	219,7	232,4	5,4	35,2	- 25,6	- 27,1
1971 Mars	417,3	174,4	10,0	...	601,7	112,4	245,6	25,1	223,9	234,4	3,9	39,0	- 27,3	- 20,9
Juin	451,3	181,1	10,0	...	642,4	125,9	261,9	27,0	231,6	242,3	5,9	38,5	- 28,4	- 20,0
Septembre	446,8	190,8	10,4	...	648,0	129,4	264,5	28,5	235,2	246,0	4,4	40,3	- 29,6	- 24,7
Décembre	463,9	198,7	9,7	...	672,3	132,5	266,8	32,5	255,7	268,1	4,4	38,9	- 30,4	- 28,1
1972 Mars	469,6	212,0	8,8	...	690,4	136,8	p 271,7	p 32,0	261,0	270,2	6,8	p 38,8	- 31,9	p- 24,8
Juin	511,0	217,3	9,1	...	737,4	146,8	p 301,2	p 35,0	271,7	283,3	6,1	p 40,3	- 33,2	p- 30,5

¹ Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les dépôts reçus en carnets ou livrets

² Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968].

³ Y compris les créances sur les fonds de pension et sur les organismes de sécurité sociale.

⁴ Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire, des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les

écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre, et, à partir de 1970, la contrepartie de l'allocation cumulative nette à la Belgique de droits de tirage spéciaux sur le F.M.I. N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, vol. II, no 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, no 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, no 5, novembre 1958 — XLII^e année, vol. I, no 1, janvier 1967, vol. II, no 3, septembre 1967. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII. — Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE, DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72	30-9-72
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	68,6	72,5	77,9	76,2	74,0	76,2	76,0	76,5	73,5	73,3	79,2	78,6	77,2	77,2	77,5	75,9
2. F.M.I. — Participation	7,1	8,7	12,2	15,2	14,7	10,3	7,8	16,8	19,6	23,2	25,8	29,9	30,0	29,9	25,7	26,0
— Prêts ¹	—	1,5	3,4	3,4	1,9	5,0
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	4,7	10,2	15,0	17,8	20,3	20,3	23,7	23,9	25,5
3. Obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
4. Accept. en francs belges représ. d'exportation ...	4,1	4,3	6,7	7,6	8,0	14,2	9,8	0,2	1,9	0,2	0,8	0,2	5,8	3,5	4,6	11,5
5. Créances sur l'U.E.P. ²	0,1	0,1	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :																
a) en monnaies étrangères	21,5	27,0	21,9	21,4	36,1	18,1	35,6	41,5	39,0	42,2	37,1	42,4	35,0	40,7	52,1	60,5
b) en francs belges	1,5	1,5	1,5	1,5	3,0	0,3	0,2	0,1	0,1
Total des créances sur l'étranger ...	103,0	115,7	123,7	125,4	137,8	124,1	129,2	139,7	144,4	154,0	160,8	171,4	168,3	175,0	183,8	199,4
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets	0,2	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,2	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
2. Autres :																
a) sur la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics
c) sur les banques de dépôts	0,3	0,2	0,5
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																
1. Sur l'Etat ³ :																
a) à un an au plus	9,3	9,8	9,0	9,6	2,7	15,3	15,5	15,7	13,2	6,6	15,8	13,5	4,9	...	13,0	...
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	2,3	2,4	2,5	2,7	2,7	2,6	2,5	2,5	2,3	2,2	2,1	1,9	1,9	2,1	2,0	2,0
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les para-étatiques administratifs :																
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les para-étatiques d'exploitation :																
a) acceptations bancaires	1,7	0,1	2,7	4,0	0,8	1,8	1,9	...	1,5	4,4	1,8	2,2	2,8
b) effets commerciaux	3,5	2,6	2,9	3,9	5,0	10,0	6,9	1,8	3,2	2,6	1,3	1,2	4,9	4,0	3,2	5,1
c) avances	0,1	0,2	...	0,3	...	0,3	0,1
d) à un an au plus ⁴	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,2	0,3	0,3	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	0,6	0,4	...	0,3
5. Sur les paraétatiques de crédit :																
a) à un an au plus	0,8	0,3
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres																
	36,4	40,2	36,2	38,4	53,8	37,2	58,4	64,3	55,9	51,6	45,5	58,6	41,9	37,6	45,6	34,3
TOTAL DE L'ACTIF ...	192,3	206,1	211,8	219,0	237,9	226,7	249,7	259,5	256,2	252,9	261,7	282,7	262,7	256,8	286,1	280,0

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1968, Convention du 1-2-1968).

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitre IX. Balance des paiements et XIII. Organismes

monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) .
XLIIE année, vol. II, no 8, septembre 1968).

⁴ Autres que des effets commerciaux.

a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	81-12-68	81-12-64	81-12-65	81-12-66	81-12-67	81-12-68	81-12-69	80-9-70	81-12-70	81-3-71	80-6-71	80-9-71	81-12-71	81-3-72	80-6-72	80-9-72
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères	0,1
b) en francs belges ¹	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	1,0	0,7	0,8	1,0	1,0	1,5	8,4	3,5	2,1	1,9	2,1
Total des engagements envers l'étranger	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,2	0,9	1,0	1,3	1,4	1,8	8,7	3,8	2,4	2,2	2,4
B. Engagem. envers le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets ²	2,8	3,0	3,5	3,5	4,0	4,4	4,9	4,8	5,0	5,4	5,8	5,4	5,4	5,5	6,3	5,3
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics	1,4	...	1,0
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	—	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9,9
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	0,1
— autres	2,3	0,7	1,4	1,3	2,2	0,8	1,0	0,1	1,2	0,8	0,1	0,1	1,0	0,3	0,1	0,1
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																
1. Monnaie fiduciaire ³	147,7	157,3	166,8	171,8	173,6	178,8	178,1	178,7	183,2	177,9	193,3	190,7	196,4	194,7	214,5	210,2
2. Monnaie scripturale :																
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴ ..	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,8	0,4	0,6	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,4	0,6	0,4
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :																
a) détenues par les entreprises et particuliers :																
— dépôts en francs belges à plus d'un mois ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :																
a) envers le Fonds des Rentes	0,1	1,7	...	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	0,1	...	0,1
D. Autres	38,2	42,4	38,7	41,0	56,8	40,7	64,4	72,6	65,1	65,5	57,8	76,2	55,5	53,4	62,4	51,6
TOTAL DU PASSIF ...	192,3	206,1	211,8	219,0	237,9	226,7	249,7	259,5	256,2	252,9	261,7	282,7	262,7	256,8	286,1	280,0

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.

² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

a) - Banque Nationale de Belgique — Actif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	31-10-71	30-11-71	31-12-71	31-1-72	29-2-72	31-3-72	30-4-72	31-5-72	30-6-72	31-7-72	31-8-72	30-9-72	31-10-72
A. Créances sur l'étranger :													
1. Or	78,2	78,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,5	77,5	77,5	77,0	75,9	75,3
2. F.M.I. — Participation	30,0	30,0	30,0	30,0	30,0	29,9	25,7	25,7	25,7	27,3	27,0	26,0	25,7
— Prêts ¹
— Droits de tirage spéciaux	20,3	20,3	20,3	23,7	23,7	23,7	23,7	23,9	23,9	25,5	25,5	25,5	25,5
3. Obligations
4. Accept. en francs belges représ. d'exportation	9,7	4,3	5,8	5,3	0,6	3,5	9,1	10,5	4,6	8,6	9,1	11,5	6,8
5. Créances sur l'U.E.P. ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :													
a) en monnaies étrangères	38,2	38,1	35,0	36,1	41,9	40,7	43,4	39,2	52,1	56,2	59,7	60,5	59,3
b) en francs belges
Total des créances sur l'étranger ...	176,4	170,9	168,3	172,3	173,4	175,0	179,1	176,8	183,8	195,1	198,3	199,4	192,6
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :													
1. Pièces et billets	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
2. Autres :													
a) sur la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) sur les organismes publics
c) sur les banques de dépôts	1,1
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :													
1. Sur l'Etat ³ :													
a) à un an au plus	4,9	0,2	5,0	13,0
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	2,1	2,1	1,9	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :													
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :													
a) acceptations bancaires	2,9	3,0	4,4	1,7	...	1,8	2,4	3,7	2,2	3,2	2,6	2,8	3,7
b) effets commerciaux	4,3	2,3	4,9	3,9	3,3	4,0	5,4	5,1	3,2	4,1	4,0	5,1	6,3
c) avances	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	...
d) à un an au plus ⁴	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	0,3	0,3	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :													
a) à un an au plus
b) à plus d'un an :													
— obligations accessibles à tout placeur	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	53,7	51,9	41,9	41,7	44,4	37,6	37,1	33,2	45,6	32,7	34,8	34,3	35,5
TOTAL DE L'ACTIF ...	275,6	266,4	262,7	258,3	259,7	256,8	262,5	262,1	286,1	273,4	277,9	280,0	277,5

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).² Créances bilatérales sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.³ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires »].taires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1968].⁴ Autres que des effets commerciaux.

a) - Banque Nationale de Belgique — Passif — Chiffres mensuels

(milliards de francs)

	31-10-71	30-11-71	31-12-71	31-1-72	29-2-72	31-3-72	30-4-72	31-5-72	30-6-72	31-7-72	31-8-72	30-9-72	31-10-72
A. Engagements envers l'étranger :													
1. Envers le F.M.I.	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :													
a) en monnaies étrangères
b) en francs belges ¹	8,0	5,8	3,5	2,0	1,9	2,1	1,9	1,7	1,9	1,8	2,3	2,1	2,1
Total des engagements envers l'étranger	8,3	6,1	3,8	2,3	2,2	2,4	2,2	2,0	2,2	2,1	2,6	2,4	2,4
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :													
1. Pièces et billets ²	4,9	5,7	5,4	5,7	5,7	5,5	5,3	6,2	6,3	6,3	5,8	5,3	p 5,3
2. Autres :													
a) envers la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts :													
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3,8	10,2	9,9	9,8
— comptes spéciaux
— autres	1,0	0,1	...	0,3	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	p 0,1
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :													
1. Monnaie fiduciaire ³	191,1	188,8	196,4	190,9	190,5	194,7	201,5	203,2	214,5	210,4	207,4	210,2	p207,2
2. Monnaie scripturale :													
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	0,4	0,4	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :													
a) détenues par les entreprises et particuliers :													
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :													
a) envers le Fonds des Rentes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
c) envers le Trésor	4,7	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres	66,2	65,4	55,5	58,8	60,7	53,4	53,1	50,0	62,4	50,1	51,2	51,6	p 52,2
TOTAL DU PASSIF ...	275,6	266,4	262,7	258,3	259,7	256,8	262,5	262,1	286,1	273,4	277,9	280,0	277,5

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.
² Y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

³ Les chiffres sont sous-évalués à concurrence du montant des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est repris sous C5a.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Accept. en francs belges représ. d'exportation ...	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	1,9	2,3	3,5	0,9	...	0,9	3,2	2,0	2,7
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total des créances sur l'étranger ...	0,2	0,1	0,1	0,1	0,3	0,1	1,9	2,3	3,5	0,9	...	0,9	3,2	2,0	2,7
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
2. Autres :															
a) sur la B.N.B.	1,4	...	1,0
b) sur les organismes publics	0,1	0,6	0,1	0,4	0,3	0,6	0,2	0,2	0,7	0,2	1,1	0,2	0,3	0,3	0,4
c) sur les banques de dépôts	0,2	0,5	0,4	2,6	0,1	0,5
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :															
1. Sur l'Etat :															
a) à un an au plus	42,9	48,0	47,1	48,5	48,8	57,4	62,1	54,4	64,9	59,5	62,8	60,0	68,0	70,4	71,5
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	5,7	5,7	6,3	6,5	6,6	6,3	6,7	7,1	6,9	6,8	7,4	7,1	7,1	7,6	7,7
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les para- étatiques administratifs :															
a) à un an au plus	4,3	4,8	6,5	9,6	8,0	10,0	11,4	11,9	14,5	9,5	11,3	11,9	16,0	12,7	15,3
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Sur les entreprises, les particuliers et les para- étatiques d'exploitation :															
a) acceptations bancaires	0,5	0,4	0,5	0,4	0,8	0,1	1,5	0,6	0,9	0,3	...	0,2	0,1	0,3	1,3
b) effets commerciaux	0,6	0,4	0,5	0,5	1,2	1,3	1,3	1,1	1,1	1,5	1,1	1,3	2,2	2,0	1,6
c) avances
d) à un an au plus ²	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
e) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	0,2	0,4	0,5	0,3	0,5	2,0	2,0	2,0	0,1
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :															
a) à un an au plus	0,2	0,1	...	0,3	0,3	...	0,3
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur
— autres	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
D. Autres	3,0	2,4	2,9	4,9	4,0	4,6	3,0	3,5	1,0	5,4	5,5	4,5	4,0	5,9	3,2
TOTAL DE L'ACTIF ...	57,7	63,0	64,9	71,4	70,9	81,0	88,4	83,3	94,0	86,1	94,0	89,4	101,9	101,4	104,3

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (actif à court terme et obligations), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), I.B.G. (uniquement les actifs financés par un recours aux organismes monétaires). En ce qui concerne le Fonds Monétaire belge, la contrepartie de l'excédent des passifs recensés sur les actifs recensés est reprise sous la rubrique D. « Autres ».

² Autres que des effets commerciaux.

b) - Organismes publics monétaires ¹ — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) en francs belges	3,1	2,8	2,3	1,2	1,1	0,6	0,4	0,1	1,3	0,9	0,1	0,3	0,5	0,4	...
Total des engagements envers l'étranger	3,1	2,8	2,3	1,2	1,1	0,6	0,4	0,1	1,3	0,9	0,1	0,3	0,5	0,4	...
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets ²	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,5	0,4
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.
b) envers les organismes publics	0,1	0,6	0,1	0,4	0,3	0,6	0,2	0,2	0,7	0,2	1,1	0,2	0,3	0,3	0,4
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	3,1	6,0	5,8	5,8	5,6	5,3	10,1	4,5	7,1	4,9	1,9	2,9	8,5	4,8	4,2
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :															
1. Monnaie fiduciaire ³	6,0	6,4	6,6	6,9	6,5	6,6	7,0	7,3	7,5	7,5	7,7	7,9	8,1	8,0	8,3
2. Monnaie scripturale :															
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴ ..	33,0	36,0	37,9	41,9	39,5	46,8	44,8	46,0	50,7	46,7	52,2	49,5	54,5	53,4	61,5
b) détenue par les pouvoirs publics	12,1	10,8	11,8	14,9	17,4	20,8	25,6	24,7	25,3	25,5	30,1	28,2	29,7	34,0	28,3
3. Liquidités quasi monétaires :															
a) détenues par les entreprises et particuliers :															
— dépôts en francs belges à plus d'un mois ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en francs belges reçus en carnets ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Autres :															
a) envers le Fonds des Rentes	0,2	0,2	1,1	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	0,6	1,2
TOTAL DU PASSIF ...	57,7	63,0	64,9	71,4	70,9	81,0	88,4	83,3	94,0	86,1	94,0	89,4	101,9	101,4	104,3

¹ O.C.P., Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Crédit Communal de Belgique (passifs à vue et à un mois au plus), I.R.G. (uniquement les passifs envers les organismes monétaires).

² Uniquement les pièces et billets détenus par la B.N.B.

³ Les chiffres sont surévalués à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

⁴ Y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

c) - Banques de dépôts — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72
A. Créances sur l'étranger :															
1. Or	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. F.M.I. — Participation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Prêts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Obligations	0,6	0,6	1,4	1,9	2,3	6,1	7,3	10,0	14,6	17,8	18,1	21,2	24,8	27,5	31,4
4. Accept. en francs belges représ. d'exportation ...	2,7	4,8	5,2	5,6	6,4	6,4	6,5	13,5	12,6	13,2	17,3	15,9	13,9	16,9	16,3
5. Créances sur l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Autres :															
a) en monnaies étrangères	23,4	29,0	36,7	52,6	60,1	85,6	134,4	171,0	198,1	218,4	227,4	221,2	235,3	226,0	248,8
b) en francs belges	4,5	5,5	6,9	8,3	11,3	18,2	19,9	21,4	20,8	22,8	24,8	25,5	22,3	25,0	30,0
Total des créances sur l'étranger ...	31,2	39,9	50,2	68,4	80,1	116,3	168,1	215,9	246,1	272,2	287,6	283,8	296,3	295,4	326,5
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets	2,8	2,9	3,4	3,4	3,9	4,4	4,8	4,7	5,0	5,4	5,7	5,3	5,3	5,5	6,2
2. Autres :															
a) sur la B.N.B. :															
— réserve monétaire	—	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	2,3	0,7	1,4	1,3	2,2	0,8	0,9	0,1	1,2	0,8	2,5	0,1	1,0	0,3	0,1
b) sur les organismes publics	3,0	6,0	5,8	5,8	5,6	5,3	10,1	4,5	7,1	4,9	1,9	2,9	8,5	4,8	4,2
c) sur les banques de dépôts	4,7	5,0	5,1	6,2	7,9	12,9	20,2	25,0	28,8	29,4	29,8	34,3	46,5	49,5	57,0
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :															
1. Sur l'Etat ¹ :															
a) à un an au plus	22,7	24,6	28,8	34,0	34,9	28,1	37,1	39,4	28,0	25,9	22,7	28,1	17,8	p 15,8	p 23,6
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	29,8	30,6	37,4	37,9	44,7	54,0	61,5	66,8	71,3	78,4	86,2	87,3	103,3	p113,3	p117,5
— autres	23,9	24,6	26,8	30,7	33,4	33,9	32,5	32,5	33,8	32,1	31,0	32,5	29,7	p 28,5	p 31,8
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les para- étatiques administratifs :															
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	0,3	0,6	1,9	1,9	1,6	1,6	1,2	0,4	p 0,9	p 1,1
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	0,3	0,4	0,7	0,9	2,0	3,7	4,7	8,1	9,3	10,8	10,6	11,8	12,6	p 14,6	p 14,9
— autres	1,0	0,8	1,0	1,1	2,6	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,6	2,5	2,8	p 2,7	p 2,7
3. Sur les entreprises, les particuliers et les para- étatiques d'exploitation :															
a) acceptations bancaires	2,4	5,6	5,5	7,3	6,9	4,2	3,9	9,1	6,3	10,7	12,5	12,3	8,6	11,3	11,5
b) effets commerciaux	37,7	41,4	45,6	55,5	64,6	67,1	82,3	85,5	91,7	89,7	91,2	90,7	93,7	95,3	94,5
c) avances	42,4	47,8	54,8	63,3	77,7	98,0	99,4	109,5	114,8	119,2	125,2	129,6	141,6	146,2	157,4
d) à un an au plus ²	0,1	0,1	0,3	1,0	0,9	1,4	1,8	2,0	1,7	1,8	1,8	0,1	p ...	p ...
e) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	2,1	2,0	1,8	1,5	2,9	4,3	4,4	4,7	6,7	6,8	7,2	7,2	8,9	p 9,2	p 9,5
— autres	1,0	2,0	1,8	2,0	3,0	3,7	4,6	4,3	6,0	6,8	7,4	7,5	7,1	p 7,9	p 9,4
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus	6,8	7,4	4,7	4,3	4,2	6,8	5,4	8,2	6,4	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :															
a) à un an au plus	0,2	0,4	0,2	1,0	1,0	2,1	2,2	1,9	2,8	4,4	3,0	5,8	3,2	p 1,9	p 2,6
b) à plus d'un an :															
— obligations accessibles à tout placeur	10,3	9,8	11,4	13,2	14,1	17,0	20,2	23,5	27,3	29,0	30,6	31,8	31,8	p 33,3	p 33,8
— autres	0,5	0,7	0,9	1,4	2,0	2,2	4,2	5,4	6,0	6,2	6,5	3,6	4,6	p 4,6	p 4,0
D. Autres	31,7	36,2	43,3	49,0	50,1	59,6	62,4	73,5	71,4	78,0	86,8	87,2	91,2	p 92,3	p103,6
TOTAL DE L'ACTIF ...	256,8	290,1	330,7	388,5	444,8	527,9	633,2	728,7	776,3	816,4	854,4	867,3	915,0	933,3	1.011,9

¹ Y compris le Fonds des Routes [cf. l'article « Chapitre IX, Balance des Paiements et XIII, Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1968].

² Autres que des effets commerciaux.

c) - Banques de dépôts — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72
A. Engagements envers l'étranger :															
1. Envers le F.M.I.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :															
a) en monnaies étrangères	34,4	45,9	55,3	78,3	89,3	113,9	169,6	207,4	236,5	255,8	259,6	254,0	267,0	266,1	290,8
b) en francs belges ¹	16,9	18,1	20,6	24,3	29,8	38,7	34,7	45,7	50,2	56,6	61,0	63,6	64,0	66,6	73,3
Total des engagements envers l'étranger	51,3	64,0	75,9	102,6	119,1	152,6	204,3	253,1	286,7	312,4	320,6	317,6	331,0	332,7	364,1
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :															
1. Pièces et billets	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Autres :															
a) envers la B.N.B.	0,3	0,2	0,5
b) envers les organismes publics	0,2	0,5	0,4	2,6	0,1	0,5
c) envers les banques de dépôts :															
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— autres	4,6	5,0	5,1	6,2	7,9	12,9	20,1	25,0	28,8	29,4	29,8	34,3	46,5	49,5	57,0
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :															
1. Monnaie fiduciaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Monnaie scripturale :															
a) détenue par les entreprises et particuliers ...	78,5	86,3	95,1	103,6	113,1	122,8	130,3	142,0	151,5	159,2	167,6	170,0	174,7	179,1	197,8
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Liquidités quasi monétaires :															
a) détenues par les entreprises et particuliers :															
— dépôts en francs belges à plus d'un mois ...	27,8	31,5	37,4	42,4	50,4	56,3	77,7	92,2	91,3	96,4	97,7	101,6	102,6	106,4	102,6
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	27,2	33,6	40,0	46,6	57,4	69,4	71,6	73,4	74,3	78,1	83,4	89,2	96,1	105,6	114,7
— dépôts en devises	9,1	5,1	4,4	5,7	8,4	8,8	14,7	12,9	11,3	10,0	10,0	10,4	9,7	8,8	9,1
b) détenues par le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Emprunts obligataires	11,4	11,4	11,4	12,0	13,5	16,5	21,0	24,2	25,6	27,3	28,4	29,6	30,4	32,0	33,2
5. Autres :															
a) envers le Fonds des Rentes	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	0,3	...	0,2	...	0,1	0,5	0,3	0,4	1,4	1,0	2,0	1,2	1,4	1,3	0,7
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	46,3	53,0	61,2	69,4	74,7	87,1	93,2	105,5	105,4	102,2	112,3	113,3	122,1	117,9	132,7
TOTAL DU PASSIF ...	256,8	290,1	330,7	388,5	444,8	527,9	633,2	728,7	776,3	816,4	854,4	867,3	915,0	933,3	1.011,9

¹ Y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L.

d) - Ensemble des organismes monétaires — Actif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-63	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72	
A. Créances sur l'étranger :																
1. Or	68,6	72,5	77,9	76,2	74,0	76,2	76,0	76,5	73,5	73,3	79,2	78,6	77,2	77,2	77,5	
2. F.M.I. — Participation	7,1	8,7	12,2	15,2	14,7	10,3	7,8	16,8	19,6	23,2	25,8	29,9	30,0	29,9	25,7	
— Prêts ¹	—	1,5	3,4	3,4	1,9	5,0	
— Droits de tirage spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	4,7	10,2	15,0	17,8	20,3	20,3	23,7	23,9	
3. Obligations	0,7	0,7	1,5	2,0	2,4	6,1	7,3	10,0	14,6	17,8	18,1	21,2	24,8	27,5	31,4	
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	7,0	9,2	12,0	13,3	14,7	20,7	18,2	16,0	18,0	14,3	18,1	17,0	22,9	22,4	23,6	
5. Créances sur l'U.E.P. ²	0,1	0,1	...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
6. Autres :																
a) en monnaies étrangères	44,9	56,0	58,6	74,0	96,2	103,7	170,0	212,5	237,1	260,6	264,5	263,6	270,3	266,7	300,9	
b) en francs belges	6,0	7,0	8,4	9,8	14,3	18,5	19,9	21,4	21,0	22,9	24,9	25,5	22,3	25,0	30,0	
Total des créances sur l'étranger ...	134,4	155,7	174,0	193,9	218,2	240,5	299,2	357,9	394,0	427,1	448,4	456,1	467,8	472,4	513,0	(6)
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets	3,1	3,4	3,9	3,8	4,3	4,7	5,2	5,2	5,3	5,9	6,1	5,8	5,7	6,0	6,7	
2. Autres :																
a) sur la B.N.B.	—	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— réserve monétaire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— autres	2,3	0,7	1,4	1,3	2,2	0,8	0,9	0,1	1,2	2,2	2,5	1,1	1,0	0,3	0,1	
b) sur les organismes publics	3,1	6,6	5,9	6,2	5,9	5,9	10,3	4,7	7,8	5,1	3,0	3,1	8,8	5,1	4,6	
c) sur les banques de dépôts	5,0	5,2	5,1	6,2	8,1	13,9	20,2	25,0	28,8	29,8	32,4	34,4	47,0	49,5	57,0	
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :																
1. Sur l'Etat ³ :																
a) à un an au plus	74,9	82,4	84,9	92,1	86,4	100,8	114,7	109,5	106,1	92,0	101,3	101,6	90,7	p 86,2	p 108,1	(7)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	37,8	38,7	46,2	47,1	54,0	62,9	70,7	76,4	80,5	87,4	95,7	96,3	112,3	p 123,0	p 127,2	(7)
— autres	57,9	58,6	60,8	64,7	67,4	67,9	66,5	66,5	67,8	66,1	65,0	66,5	63,7	p 62,5	p 65,8	(7)
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :																
a) à un an au plus	4,3	4,8	6,5	9,6	8,0	10,3	12,0	13,8	16,4	11,1	12,9	13,1	16,4	p 13,6	p 16,4	(8)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	0,5	0,7	1,1	1,3	2,5	4,2	5,3	8,7	9,9	11,5	11,5	12,8	13,3	p 14,6	p 16,0	(8)
— autres	1,0	0,8	1,0	1,1	2,5	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,6	2,5	2,8	p 3,8	p 2,7	(8)
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :																
a) acceptations bancaires	4,6	6,1	8,7	11,7	8,5	6,1	7,3	9,7	8,7	11,0	12,5	12,5	13,1	13,4	15,0	(9)
b) effets commerciaux	41,8	44,4	49,0	59,9	70,8	78,4	90,5	88,4	96,0	93,8	93,6	93,2	100,8	101,3	99,3	(9)
c) avances	42,4	47,8	54,8	63,3	77,7	98,1	99,4	109,5	115,0	119,2	125,5	129,6	141,9	146,2	157,4	(9)
d) à un an au plus ⁴	0,1	0,1	0,3	1,0	0,9	1,4	1,8	2,0	1,7	1,8	1,8	0,1	p ...	p ...	(14)
e) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	2,1	2,0	1,8	1,5	2,9	4,5	4,7	5,0	7,2	7,3	7,6	7,7	9,4	p 9,7	p 10,0	(14)
— autres	1,2	2,4	2,3	2,3	3,5	3,7	4,6	6,3	6,0	6,8	9,4	9,5	7,4	p 7,9	p 9,5	(14)
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus ⁵	7,4	7,8	4,7	4,6	4,3	6,8	5,4	8,2	6,4	—	—	—	—	—	—	(11)
5. Sur les paraétatiques de crédit :																
a) à un an au plus	1,0	0,4	0,4	1,0	1,3	2,1	2,3	1,9	3,1	4,4	3,1	5,8	3,5	p 1,9	p 2,9	(12)
b) à plus d'un an :																
— obligations accessibles à tout placeur	10,3	9,8	11,4	13,2	14,1	17,1	20,3	23,7	27,5	29,3	30,9	32,0	32,1	p 33,6	p 34,1	(12)
— autres	0,6	0,8	1,0	1,5	2,1	2,3	4,3	5,5	6,1	6,3	6,5	3,7	4,7	p 4,7	p 4,1	(12)
D. Autres	71,1	78,8	82,4	92,3	107,9	101,4	123,8	141,3	128,3	135,0	137,8	150,3	137,1	p 135,8	p 152,4	(14)
TOTAL DE L'ACTIF ...	506,8	559,2	607,4	678,9	753,6	835,6	971,3	1071,5	1.126,5	1.155,4	1.210,1	1.239,4	1.279,6	1.291,5	1.402,3	

Colonne du tableau XIII-1 « Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle le in rubrique est comprise

¹ Bons spéciaux du Trésor belge (loi du 4-1-1963, Convention du 1-2-1963).

² Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

³ Y compris le Fonds des Rentes (cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII. Organismes monétaires » de la partie statistique inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation (B.N.B.) :

XLIII^e année, vol. II, no 8, septembre 1968).

⁴ Autres que des effets commerciaux.

⁵ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D. « Autres ».

d) - Ensemble des organismes monétaires — Passif — Chiffres annuels et trimestriels

(milliards de francs)

	31-12-68	31-12-64	31-12-65	31-12-66	31-12-67	31-12-68	31-12-69	30-9-70	31-12-70	31-3-71	30-6-71	30-9-71	31-12-71	31-3-72	30-6-72	
A. Engagements envers l'étranger :																
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
3. Autres :																
a) en monnaies étrangères	34,4	45,9	55,3	78,3	89,3	113,9	169,6	207,4	236,5	255,9	259,6	254,0	267,0	266,1	290,8	
b) en francs belges ¹	20,6	21,6	23,6	26,2	31,6	40,3	35,8	46,6	52,5	58,5	62,6	72,3	68,0	69,1	75,2	
Total des engagements envers l'étranger ...	55,2	67,7	79,1	104,7	121,1	154,4	205,6	254,2	289,3	314,7	322,5	326,6	335,3	335,5	366,3	(6)
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :																
1. Pièces et billets ²	3,1	3,4	3,9	3,8	4,3	4,7	5,2	5,1	5,3	5,8	6,1	5,8	5,7	6,0	6,7	
2. Autres :																
a) envers la B.N.B.	0,3	0,2	0,5	
b) envers les organismes publics	0,1	0,6	0,1	0,4	0,5	1,1	0,2	0,2	0,7	2,0	3,7	1,3	0,8	0,3	0,4	
c) envers les banques de dépôts :																
— réserve monétaire	—	1,2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
— comptes spéciaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	0,1	
— autres	10,0	11,7	12,3	13,3	15,7	19,0	31,2	29,6	37,1	35,1	31,8	37,3	56,0	54,6	61,3	
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :																
1. Monnaie fiduciaire ³	153,7	163,7	173,4	178,7	180,1	185,4	185,1	186,0	190,7	185,4	201,0	198,6	204,5	202,7	222,8	(1)
2. Monnaie scripturale :																
a) détenue par les entreprises et particuliers ⁴	112,0	122,9	133,4	146,0	153,0	170,4	175,5	188,6	202,6	206,4	220,3	220,0	229,8	232,9	259,9	(1)
b) détenue par les pouvoirs publics	12,1	10,8	11,8	14,9	17,4	20,8	25,6	24,7	25,3	25,5	30,1	28,2	29,7	34,0	28,3	(1)
3. Liquidités quasi monétaires :																
a) détenues par les entreprises et particuliers :																
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	27,8	31,5	37,4	42,4	50,4	56,3	77,7	92,2	91,3	96,4	97,7	101,6	102,6	106,4	102,6	(2)
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	27,2	33,6	40,0	46,6	57,4	69,4	71,6	73,4	74,3	78,1	83,4	89,2	96,1	105,6	114,7	(2)
— dépôts en devises	9,1	5,1	4,4	5,7	8,4	8,8	14,7	12,9	11,3	10,0	10,0	10,4	9,7	8,8	9,1	(3)
b) détenues par le Trésor	(4)
4. Emprunts obligataires	11,4	11,4	11,4	12,0	13,5	16,5	21,0	24,2	25,6	27,3	28,4	29,6	30,4	32,0	33,2	(13)
5. Autres :																
a) envers le Fonds des Rentes ⁵	0,1	...	0,2	1,9	1,1	—	—	—	—	—	—	(11)
b) envers les paraétatiques de crédit	0,3	...	0,2	...	0,1	0,5	0,3	0,4	1,4	1,0	2,0	1,2	1,4	1,3	0,7	(12)
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	0,1	—	(7)
D. Autres	84,5	95,4	99,9	110,4	131,5	127,8	157,6	178,1	170,5	167,7	170,7	189,5	177,6	171,3	196,3	(14)
TOTAL DU PASSIF ...	506,8	559,2	607,4	678,9	753,6	835,6	971,3	1.071,5	1.126,5	1.155,4	1.210,1	1.239,4	1.279,6	1.291,5	1.402,3	

Colonne du tableau XIII-1
« Bilans intégrés des organismes monétaires » dans laquelle la rubrique est comprise

¹ Pour la B.N.B., y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux autres que le F.M.I. et l'U.E.P.; pour les autres organismes monétaires, y compris les engagements en francs belges envers les organismes internationaux établis en U.E.B.L. depuis qu'ils ont pu être extraits des engagements envers le secteur intérieur non monétaire, c'est-à-dire depuis 1958.

² B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la B.N.B.

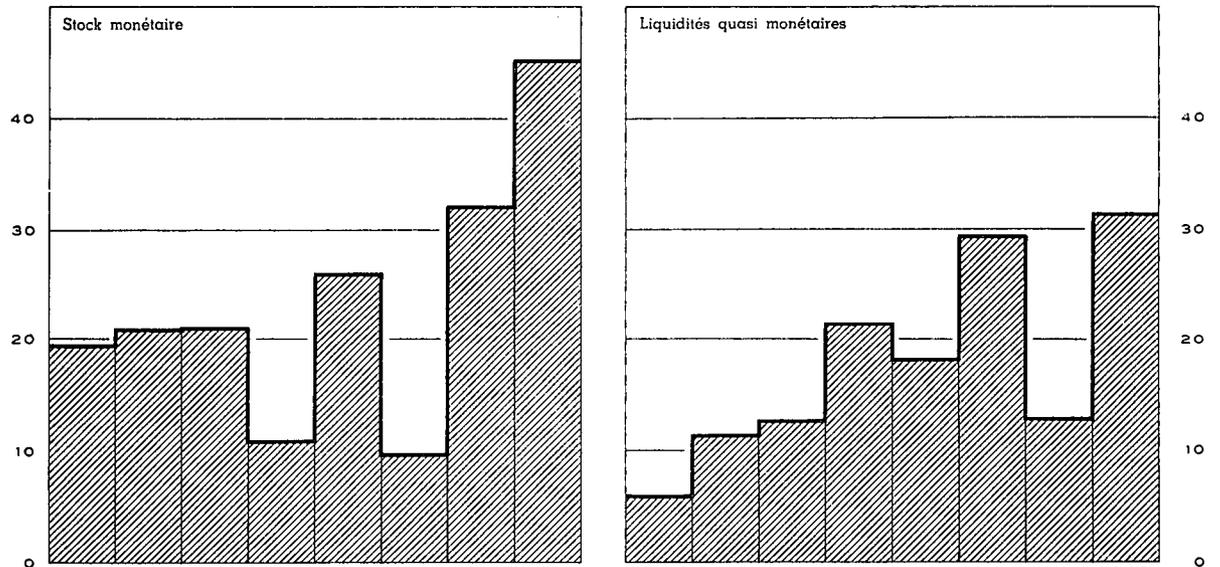
³ Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la B.N.B. et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la B.N.B.

⁴ B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C5a ou D. « Autres ». Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

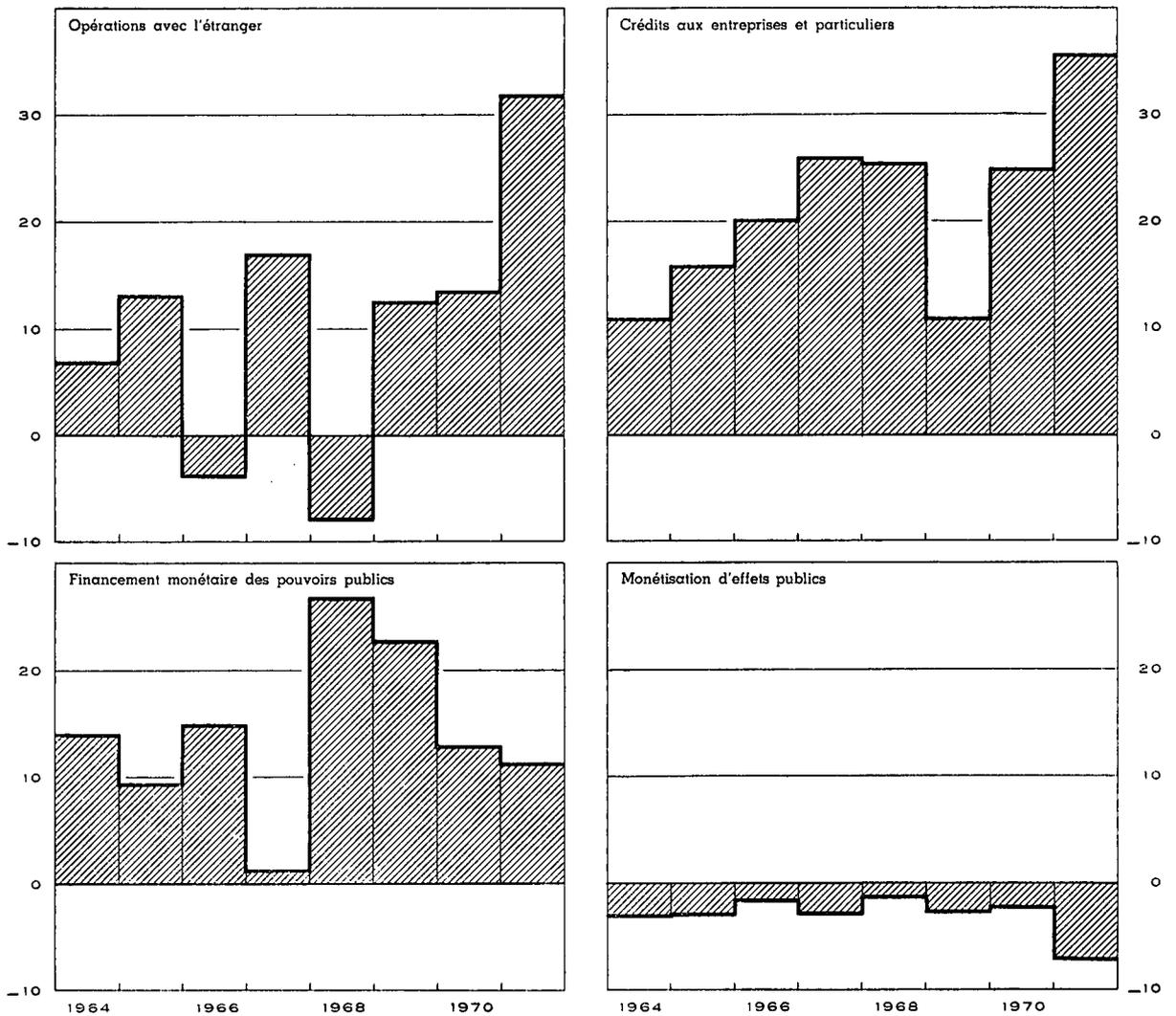
⁵ Aux dates pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D. « Autres ».

XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITES QUASI MONÉTAIRES (variations en milliards de francs)

A. - VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B. - ORIGINE DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Opérations avec l'étranger (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Crédits aux entreprises et particuliers 1	Refinancement en dehors des organismes monétaires (augmentation : -) 2		Financement monétaire des pouvoirs publics		Monétisation d'effets publics		Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Divers
						de créances commerciales sur l'étranger	de crédits aux entreprises et particuliers	Etat 3	Autres pouvoirs publics 4	achats sur le marché par les organismes monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
1964	+ 19,6	+ 6,1	+ 25,7	+ 7,0	+ 11,0	...	- 1,6	+ 12,6	+ 1,5	- 2,2	- 1,0	+ 0,2	...	- 1,8
1965	+ 21,1	+ 11,6	+ 32,7	+ 13,2	+ 16,0	- 1,2	- 1,7	+ 7,0	+ 2,4	- 1,1	- 2,0	+ 1,3	...	- 1,2
1966	+ 21,2	+ 12,8	+ 34,0	- 4,0	+ 20,2	+ 1,1	+ 2,2	+ 11,8	+ 3,2	- 1,1	- 0,6	+ 2,4	- 0,6	- 0,6
1967	+ 11,0	+ 21,6	+ 32,6	+ 17,1	+ 26,1	- 2,7	- 4,0	+ 1,4	- 0,1	- 2,0	- 0,9	+ 1,5	- 1,6	- 2,2
1968	+ 26,1	+ 18,2	+ 44,3	- 8,1	+ 25,6	+ 0,8	...	+ 23,7	+ 3,1	- 2,1	+ 0,7	+ 4,0	- 3,0	- 0,4
1969	+ 9,8	+ 29,4	+ 39,2	+ 12,6	+ 11,1	- 2,8	+ 3,5	+ 20,1	+ 2,7	- 2,1	- 0,7	+ 4,9	- 4,4	- 5,7
1970	+ 32,2	+ 13,1	+ 45,3	+ 13,5	+ 25,0	- 4,8	- 2,5	+ 4,5	+ 8,6	- 1,2	- 1,2	+ 8,2	- 4,6	- 0,2
1971	+ 45,3	+ 31,4	+ 76,7	+ 32,1	+ 35,7	+ 3,0	+ 0,3	+ 7,3	+ 3,9	- 1,2	- 6,0	+ 3,6	- 4,8	+ 2,8
1970 2 ^e trimestre	+ 20,7	+ 2,8	+ 23,5	+ 4,5	+ 7,6	...	+ 1,8	+ 8,7	+ 1,3	- 0,8	- 2,3	- 0,8	- 1,0	+ 4,5
3 ^e trimestre	- 11,5	+ 7,4	- 4,1	+ 3,9	+ 0,3	- 2,6	- 0,6	- 9,9	+ 2,8	- 0,2	+ 2,6	+ 3,7	- 0,8	- 3,3
4 ^e trimestre	+ 19,2	- 1,4	+ 17,8	+ 3,3	+ 14,1	- 0,9	- 2,1	+ 0,1	+ 3,6	+ 0,4	- 0,3	+ 4,3	- 1,4	- 3,3
1971 1 ^e trimestre	- 1,3	+ 7,4	+ 6,1	+ 6,2	+ 2,0	- 0,7	+ 2,3	- 8,9	- 3,6	- 0,4	- 2,5	+ 3,8	- 1,7	+ 9,6
2 ^e trimestre	+ 34,0	+ 6,6	+ 40,6	+ 13,3	+ 7,9	+ 3,1	- 0,3	+ 15,5	+ 2,1	- 0,3	- 0,6	- 0,6	- 1,1	+ 1,6
3 ^e trimestre	- 4,5	+ 10,1	+ 5,6	+ 8,1	+ 3,7	- 1,6	- 0,1	- 2,5	+ 1,7	- 0,4	+ 0,8	+ 1,9	- 1,2	- 4,8
4 ^e trimestre	+ 17,1	+ 7,3	+ 24,4	+ 4,5	+ 22,1	+ 2,2	- 1,6	+ 3,2	+ 3,7	- 0,1	- 3,7	- 1,5	- 0,8	- 3,6
1972 1 ^{er} trimestre	+ 5,7	+ 12,3	+ 18,0	p+ 4,0	+ 2,1	- 0,8	+ 3,2	p+ 3,0	p- 0,6	p- 0,3	+ 2,4	p- 0,1	- 1,6	p+ 6,7
2 ^e trimestre	+ 41,4	+ 5,6	+ 47,0	p+ 12,3	+ 13,1	- 0,3	- 2,3	p+ 26,8	p+ 3,1	p- 0,7	+ 0,5	p+ 1,5	- 1,3	p- 5,7

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
 — Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.
 — Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

1 Variation de l'encours utilisé des crédits d'escompte, d'avances et d'acceptations (à l'exclusion des effets qui servent à la mobilisation de créances commerciales sur l'étranger) accordés à leur origine par les organismes monétaires.

2 Il s'agit d'un refinancement net : crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires et refinancés par eux auprès d'organismes non monétaires moins crédits accordés à leur origine par ces derniers et refinancés par eux auprès des organismes monétaires.

3 Y compris le Fonds des Routes (cf. l'article « Chapitre IX, Balance des paiements et XIII, Organismes monétaires de la partie statistique » inséré dans le Bulletin d'Information et de Documentation : XLIII^e année, vol. II, n° 3, septembre 1965).

4 Y compris les fonds de pension et les organismes de sécurité sociale.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	
	Billets et monnaies du Trésor 2	Billets de la B.N.B. 3	Stock de monnaie fiduciaire 3	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés 4	détenue par les entreprises et particuliers 1			Stock de monnaie scripturale (9) = (4) + (8)			
					comptes courants à la B.N.B. 5	avoirs à l'O.C.P. 3	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques 3				Total (8)
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (8) : (10)		
1963	6,1	150,5	153,7	12,1	0,5	32,9	78,6	112,0	124,1	277,8	55,3
1964	6,4	160,3	163,7	10,8	0,6	35,9	86,4	122,9	133,7	297,4	55,0
1965	6,6	170,3	173,4	11,8	0,4	37,6	95,4	133,4	145,2	318,6	54,4
1966	6,9	175,3	178,7	14,9	0,5	41,5	104,1	146,1	161,0	339,7	52,6
1967	6,5	177,5	180,1	17,4	0,5	39,0	113,5	153,0	170,4	350,5	51,4
1968	6,6	183,2	185,4	20,8	0,8	46,2	123,3	170,3	191,1	376,5	49,2
1969	7,0	183,0	185,2	25,6	0,4	43,9	131,2	175,5	201,1	386,3	47,9
1970 Mars	7,0	178,5	180,3	26,9	0,5	43,8	138,6	182,9	209,8	390,1	46,2
Juin	7,2	187,1	189,1	28,4	0,4	47,4	145,5	193,3	221,7	410,8	46,0
Septembre	7,3	183,5	186,0	24,7	0,7	44,8	143,1	188,6	213,3	399,3	46,6
Décembre	7,5	188,2	190,7	25,2	0,4	49,6	152,6	202,6	227,8	418,5	45,6
1971 Mars	7,5	183,3	185,4	25,5	0,5	45,4	160,5	206,4	231,9	417,3	44,4
Juin	7,7	199,1	201,0	30,0	0,4	50,7	169,2	220,3	250,3	451,3	44,5
Août	7,8	195,7	198,0	27,9	0,5	47,9	165,9	214,3	242,2	440,2	45,0
Septembre	7,9	196,1	198,6	28,2	0,5	47,9	171,6	220,0	248,2	446,8	44,4
Octobre	7,9	196,0	199,0	28,1	0,3	50,8	163,5	214,6	242,7	441,7	45,1
Novembre	8,0	194,5	196,8	28,4	0,4	49,0	166,6	216,0	244,4	441,2	44,6
Décembre	8,1	201,8	204,4	29,7	0,6	52,8	176,4	229,8	259,5	463,9	44,1
1972 Janvier	8,1	196,6	199,0	31,6	0,4	54,1	169,5	224,0	255,6	454,6	43,8
Février	8,0	196,2	198,5	31,5	0,5	51,1	166,7	218,3	249,8	448,3	44,3
Mars	8,0	200,2	202,7	34,0	0,4	51,5	181,0	232,9	266,9	469,6	43,2
Avril	8,1	206,8	209,5	31,8	0,4	60,5	180,7	241,6	273,4	482,9	43,4
Mai	8,2	209,4	211,4	27,1	0,6	54,9	185,6	241,1	268,2	479,6	44,1
Juin	8,3	220,8	222,8	28,3	0,7	59,0	200,2	259,9	288,2	511,0	43,6
Juillet	8,3	216,7	218,7	33,0	0,5	59,2	187,2	246,9	279,9	498,6	43,9
Août	8,4	213,2	215,8	29,9	0,4	55,0	188,8	244,2	274,1	489,9	44,0

1 Y compris des organismes paraétatiques administratifs et des organismes publics de crédit.

2 Déduction faite des avoirs de la B.N.B.

3 Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution							Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Refinancement en dehors des organismes monétaires de créances commerciales sur l'étranger (augmentation : -)	Opérations avec l'étranger ³ (solde courant + opérations en capital des entreprises et particuliers)	Différence entre les données de la balance des paiements [col. (12)] et celles des organismes monétaires [col. (6)] ⁴	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. ⁵
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat	Autres 2				
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	
1964	114,8	-26,8	88,0	+12,6	- 3,8	+ 8,8	+ 0,7	+ 1,1	...	+ 7,0	+ 1,9	+10,7
1965	122,8	-28,0	94,8	+ 8,0	- 1,2	+ 6,8	- 5,5	+ 0,3	- 1,2	+13,2	+ 0,5	+ 7,3
1966	124,5	-35,3	89,2	+ 1,7	- 7,3	- 5,6	- 2,7	...	+ 1,1	- 4,0	+ 0,3	- 5,3
1967	136,9	-39,8	97,1	+12,4	- 4,3	+ 8,1	- 5,8	- 0,5	- 2,7	+17,1	+ 1,5	+ 9,6
1968	122,9	-36,8	86,1	-14,0	+ 3,0	-11,0	- 3,5	- 0,2	+ 0,8	- 8,1	+ 7,3	- 3,7
1969	128,3	-34,7	93,6	+ 5,2 ⁷	+ 2,0	+ 7,2	- 2,4	- 0,2	- 2,8	+12,6	+ 7,9	+15,1
1970	143,1	-38,3	104,8	+11,4 ⁸	- 3,6	+ 7,8	- 0,5	- 0,4	- 4,8	+13,5	+ 7,4	+15,2
1971	164,5	-32,0	132,5	+17,5 ⁹	+ 6,4	+23,9	-11,2	...	+ 3,0	+32,1	+ 1,5	+25,4
1970 2 ^e trimestre	136,3	-34,3	102,0	+ 6,0	- 1,6	+ 4,4	+ 0,3	- 0,4	...	+ 4,5	+ 1,1	+ 5,5
3 ^e trimestre	138,7	-35,1	103,6	+ 2,4	- 0,8	+ 1,6	+ 0,3	...	- 2,6	+ 3,9	+ 3,2	+ 4,8
4 ^e trimestre	143,1	-38,3	104,8	+ 4,5 ⁶	- 3,3	+ 1,2	- 1,2	...	- 0,9	+ 3,3	+ 0,3	+ 1,5
1971 1 ^{er} trimestre	152,6	-40,2	112,4	+ 6,0 ⁸	- 1,9	+ 4,1	- 1,4	...	- 0,7	+ 6,2	+ 0,5	+ 4,6
2 ^e trimestre	159,0	-33,1	125,9	+ 6,0 ⁹	+ 7,1	+13,1	- 3,3	...	+ 3,1	+13,3	- 0,2	+12,9
3 ^e trimestre	162,7	-33,3	129,4	+ 3,7	- 0,1	+ 3,6	- 2,9	...	- 1,6	+ 8,1	- 4,0	- 0,4
4 ^e trimestre	164,5	-32,0	132,5	+ 1,8	+ 1,3	+ 3,1	- 3,6	...	+ 2,2	+ 4,5	+ 5,2	+ 8,3
1972 1 ^{er} trimestre	172,6	-35,8	136,8	+ 4,7 ⁸	- 3,8	+ 0,9	p- 2,2	p- 0,1	- 0,8	p+ 4,0	p- 5,3	p- 4,4
2 ^e trimestre	181,6	-34,8	146,8	+ 9,0	+ 1,0	+10,0	p- 2,0	p ...	- 0,3	p+12,3	p- 4,0	p+ 6,0

¹ Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2.

² Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs, sauf le Fonds des Routes, qui est compris dans la colonne (7), Etat.

³ Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII-8.

⁴ Cette différence est égale à :

— Variations des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires de l'U.E.B.L. résultant des variations des avoirs ou engagements nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique et des institutions internationales établies en U.E.B.L. [ces variations sont comprises dans la colonne (12), mais non dans la colonne (6)].

— moins, a) variations des avoirs nets des banques belges vis-à-vis des résidents luxembourgeois; b) depuis le 2^e trimestre de 1968, variations des

effets publics luxembourgeois détenus par la B.N.B. [ces variations sont comprises dans la colonne (6), mais non dans la colonne (12)].

⁵ Voir tableaux IX - 1, 2 et 3, rubrique 6,2.

⁶ Après élimination d'un mouvement purement comptable dans les avoirs extérieurs de la B.N.B., résultant du changement de régime de financement de la contrepartie du compte du F.M.I. auprès de la B.N.B. (loi du 9 juin 1969).

⁷ Non compris une augmentation de 0,4 milliard représentant l'ajustement comptable des avoirs au comptant en marks allemands à la suite de la réévaluation de cette monnaie.

⁸ Non compris une augmentation de 8,5 milliards résultant de la répartition des droits de tirage spéciaux sur le F.M.I.

⁹ Non compris une augmentation de 0,4 milliard représentant l'ajustement comptable des avoirs au comptant en francs suisses à la suite de la réévaluation de cette monnaie.

**XIII - 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Destination économique apparente

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits aux entreprises et particuliers						Crédits à l'étranger				Total général
	Financements spécifiques				Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée	Total	Financement spécifique de délais de paiement à l'exportation	Crédits dont la destination économique apparente n'a pu être identifiée		Total	
	d'investissements industriels, agricoles et artisanaux ¹	de la construction et de transactions immobilières ²	de ventes et prêts à tempérament ³	d'importations				Crédits de caisse ⁴	Autres		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) à (5)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	
1963	7,7	6,3	10,5	9,1	61,7	95,3	12,0	4,5	2,2	18,7	114,0
1964	10,9	6,9	12,0	9,9	67,1	106,8	14,2	5,3	1,7	21,2	128,0
1965	13,8	8,2	12,8	12,2	75,8	122,8	18,0	7,2	3,1	28,3	151,1
1966 ⁵	18,4	9,2	14,1	13,2	87,9	142,8	19,6	6,7	2,5	28,8	171,6
1967 ⁵	23,2	11,5	15,5	13,4	105,1	168,7	23,7	6,9	3,9	34,5	203,2
1968	28,0	13,9	19,8	14,3	118,4	194,4	29,8	14,5	4,1	48,4	242,8
1969 ⁶	27,6	14,0	23,7	13,7	125,9	204,9	32,4	18,5	2,1	53,0	257,9
1970 Mars	28,6	14,7	23,2	13,3	128,2	208,0	33,0	23,3	1,7	58,0	266,0
Juin	28,8	15,9	23,7	15,9	132,1	216,4	36,1	29,6	1,4	67,1	283,5
Septembre	28,5	16,4	24,7	16,2	131,3	217,1	37,8	38,7	1,4	77,9	295,0
Décembre	29,1	16,9	24,8	17,6	141,7	230,1	41,5	43,1	1,5	86,1	316,2
1971 Mars	30,2	16,6	24,4	18,0	142,7	231,9	40,1	50,6	0,7	91,4	323,3
Juin	30,8	18,3	24,6	21,0	146,0	240,7	40,6	54,2	1,4	96,2	336,9
Septembre	30,9	18,1	25,2	21,3	149,2	244,7	40,8	53,4	1,2	95,4	340,1
Décembre	30,3	18,2	25,6	23,4	167,4	264,9	46,0	57,7	1,8	105,5	370,4
1972 Mars	30,6	17,2	26,0	22,4	170,9	267,1	49,0	55,5	1,8	106,3	373,4
Juin	31,2	18,3	28,4	24,7	178,7	281,3	50,8	58,6	2,0	111,4	392,7

¹ Crédits octroyés dans le cadre des lois des 24 mai 1959, 17 juillet 1959, 18 juillet 1959, 15 février 1961, 14 juillet 1966 et 30 décembre 1970 (crédits subsidiés et/ou garantis), ainsi que crédits non « subsidiés et/ou garantis » dont une partie au moins a une durée initiale de 2 ans ou plus (5 ans ou plus dans l'ancienne série) à condition toutefois qu'il ne s'agisse ni de crédits purement commerciaux, ni de crédits finançant principalement la construction ou l'achat d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc. L'ancienne série (mars 1964-mars 1969) comprenait un certain montant de crédits finançant des ventes à tempérament. Dans la nouvelle série, tous les crédits de ce type sont repris dans la colonne (3).

² Crédits à des entreprises ayant pour objet social la construction immobilière et/ou la réalisation de travaux de génie civil, crédits à des sociétés immobilières et crédits qui ont pour destination principale le financement de l'achat ou de la construction d'immeubles d'habitation, de bureaux, d'écoles, de cliniques, etc.

³ Crédits aux acheteurs et vendeurs à tempérament (que les banques soient intervenues ou non dans le contrat de vente), prêts personnels consentis directement par les banques et crédits octroyés par les banques aux sociétés de financement. Dans l'ancienne série (mars 1964-mars 1969) une partie des crédits des acheteurs à tempérament figurait dans la colonne (1). Dans la nouvelle série, tous les crédits de ce type sont repris dans la colonne (3).

⁴ Y compris les promesses sur l'étranger, qui au tableau XIII-7 sont comprises dans la colonne (2) « Effets commerciaux ».

⁵ Y compris les effets venus à l'échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

⁶ Nouvelle série depuis mars 1969.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLIII^e année, vol. II, n° 8, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 7. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**

Forme et localisation
(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts				Crédits logés en dehors des banques de dépôts ¹			Crédits logés dans les banques de dépôts				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les banques ²
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) à (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) à (10)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
A. Crédits aux entreprises et particuliers												
1963	9,3	43,6	42,4	95,3	6,7	6,1	12,8	2,6	37,5	42,4	82,5	—
1964	10,3	48,7	47,8	106,8	4,7	7,4	12,1	5,6	41,3	47,8	94,7	—
1965	12,6	55,4	54,8	122,8	7,0	9,9	16,9	5,6	45,5	54,8	105,9	—
1966 ³	13,8	65,7	63,3	142,8	6,4	10,5	16,9	7,4	55,2	63,3	125,9	0,2
1967 ³	12,7	78,3	77,7	168,7	5,8	13,8	19,6	6,9	64,5	77,7	149,1	0,1
1968	11,9	84,5	98,0	194,4	7,7	17,5	25,2	4,2	67,0	98,0	169,2	...
1969	10,2	95,3	99,4	204,9	6,3	13,2	19,5	3,9	82,1	99,4	185,4	0,1
1970 Mars	10,7	94,8	102,5	208,0	4,9	11,2	16,1	5,8	83,6	102,5	191,9	0,6
Juin	12,8	97,5	106,1	216,4	5,4	10,3	15,7	7,4	87,2	106,1	200,7	0,2
Septembre	13,3	94,2	109,6	217,1	4,2	8,8	13,0	9,1	85,4	109,6	204,1	...
Décembre	14,2	101,0	114,9	230,1	7,9	9,5	17,4	6,3	91,5	114,9	212,7	0,2
1971 Mars	14,6	98,1	119,2	231,9	3,9	8,5	12,4	10,7	89,6	119,2	219,5	0,1
Juin	17,4	98,1	125,2	240,7	5,0	6,9	11,9	12,4	91,2	125,2	228,8	...
Septembre	18,2	97,0	129,5	244,7	5,9	6,4	12,3	12,3	90,6	129,5	232,4	0,1
Décembre	20,7	102,6	141,6	264,9	12,1	9,0	21,1	8,6	93,6	141,6	243,8	0,1
1972 Mars	19,6	101,3	146,2	267,1	8,4	6,1	14,5	11,2	95,2	146,2	252,6	0,1
Juin	21,3	102,6	157,4	281,3	9,9	8,2	18,1	11,4	94,4	157,4	263,2	0,1
B. Crédits à l'étranger												
1963	9,5	4,7	4,5	18,7	6,8	1,6	8,4	2,7	3,1	4,5	10,3	—
1964	11,0	6,2	4,0	21,2	6,2	2,4	8,6	4,8	3,8	4,0	12,6	0,1
1965	14,4	7,3	6,6	28,3	9,2	2,9	12,1	5,2	4,4	6,6	16,2	0,1
1966 ³	15,0	7,6	6,2	28,8	9,4	2,6	12,0	5,6	5,0	6,2	16,8	0,1
1967 ³	16,8	11,3	6,4	34,5	10,4	5,0	15,4	6,4	6,3	6,4	19,1	0,1
1968	20,2	14,3	13,9	48,4	13,8	6,6	20,4	6,4	7,7	13,9	28,0	0,1
1969	19,1	15,8	18,1	53,0	12,7	7,9	20,6	6,4	7,9	18,1	32,4	...
1970 Mars	18,7	16,3	23,0	58,0	9,8	7,0	16,8	8,9	9,3	23,0	41,2	...
Juin	20,0	17,6	29,5	67,1	10,3	8,1	18,4	9,7	9,5	29,5	48,7	...
Septembre	21,3	18,1	38,5	77,9	7,8	7,4	15,2	13,5	10,7	38,5	62,7	...
Décembre	23,0	20,0	43,1	86,1	10,4	8,6	19,0	12,6	11,4	43,1	67,1	...
1971 Mars	20,9	19,4	51,1	91,4	7,7	7,7	15,4	13,2	11,7	51,1	76,0	...
Juin	22,3	19,5	54,4	96,2	4,9	7,1	12,0	17,4	12,4	54,4	84,2	...
Septembre	22,1	19,4	53,9	95,4	6,2	7,8	14,0	15,9	11,6	53,9	81,4	...
Décembre	24,8	22,4	58,3	105,5	10,9	8,8	19,7	13,9	13,6	58,3	85,8	...
1972 Mars	25,6	24,6	56,1	106,3	8,6	8,4	17,0	17,0	16,2	56,1	89,3	—
Juin	26,5	25,7	59,2	111,4	10,2	9,0	19,2	16,3	16,7	59,2	92,2	—
C. Total												
1963	18,8	48,3	46,9	114,0	13,5	7,7	21,2	5,3	40,6	46,9	92,8	—
1964	21,3	54,9	51,8	128,0	10,9	9,8	20,7	10,4	45,1	51,8	107,3	0,1
1965	27,0	62,7	61,4	151,1	16,2	12,8	29,0	10,8	49,9	61,4	122,1	0,1
1966 ³	28,8	73,3	69,5	171,6	15,8	13,1	28,9	13,0	60,2	69,5	142,7	0,3
1967 ³	29,5	89,6	84,1	203,2	16,2	18,8	35,0	13,3	70,8	84,1	168,2	0,2
1968	32,1	98,8	111,9	242,8	21,5	24,1	45,6	10,6	74,7	111,9	197,2	0,1
1969	29,3	111,1	117,5	257,9	19,0	21,1	40,1	10,3	90,0	117,5	217,8	0,1
1970 Mars	29,4	111,1	125,5	266,0	14,7	18,2	32,9	14,7	92,9	125,5	233,1	0,6
Juin	32,8	115,1	135,6	283,5	15,7	18,4	34,1	17,1	96,7	135,6	249,4	0,2
Septembre	34,6	112,3	148,1	295,0	12,0	16,2	28,2	22,6	96,1	148,1	266,8	...
Décembre	37,2	121,0	158,0	316,2	18,3	18,1	36,4	18,9	102,9	158,0	279,8	0,2
1971 Mars	35,5	117,5	170,3	323,3	11,6	16,2	27,8	23,9	101,3	170,3	295,5	0,1
Juin	39,7	117,6	179,6	336,9	9,9	14,0	23,9	29,8	103,6	179,6	313,0	...
Septembre	40,3	116,4	183,4	340,1	12,1	14,2	26,3	28,2	102,2	183,4	313,8	0,1
Décembre	45,5	125,0	199,9	370,4	23,0	17,8	40,8	22,5	107,2	199,9	329,6	0,1
1972 Mars	45,2	125,9	202,3	373,4	17,0	14,5	31,5	28,2	111,4	202,3	341,9	0,1
Juin	47,8	128,3	216,6	392,7	20,1	17,2	37,3	27,7	111,1	216,6	355,4	0,1

¹ Ces crédits sont localisés essentiellement à la B.N.B., à l'I.R.G., auprès d'autres intermédiaires financiers belges et à l'étranger.

² Il s'agit d'effets commerciaux.

³ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.
N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 8. — CREDITS D'ESCOMPTE, D'AVANCES ET D'ACCEPTATION
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER
LOGES A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par la Banque Nationale (crédits directs)			Effets réescomptés			Total général			
	Effets commerciaux (1)	Avances (2)	Total (8) = (1) + (2)	Acceptations bancaires (4)	Effets commerciaux (5)	Total (6) = (4) + (5)	Acceptations bancaires (7)	Effets commerciaux (8)	Avances (9)	Total (10) = (7) + (8) + (9)
A. Crédits aux entreprises et particuliers										
1963	2,2	...	2,2	1,7	1,3	3,0	1,7	3,5	...	5,2
1964	1,7	...	1,7	0,1	0,9	1,0	0,1	2,6	...	2,7
1965	1,8	...	1,8	2,7	1,1	3,8	2,7	1,9	...	5,6
1966	1,9	...	1,9	4,0	2,0	6,0	4,0	3,9	...	7,9
1967	2,2	...	2,2	0,7	2,7	3,4	0,7	4,9	...	5,6
1968	1,9	...	1,9	1,9	7,5	9,4	1,9	9,4	...	11,3
1969	2,5	...	2,5	1,9	4,1	6,0	1,9	6,6	...	8,5
1970 Mars	2,4	...	2,4	0,6	0,6	1,2	0,6	3,0	...	3,6
Juin	1,6	...	1,6	1,8	1,7	3,5	1,8	3,3	...	5,1
Septembre	1,2	...	1,2	...	0,5	0,5	...	1,7	...	1,7
Décembre	2,1	0,2	2,3	1,4	1,1	2,5	1,4	3,2	0,2	4,8
1971 Mars	2,5	...	2,5	...	0,1	0,1	...	2,6	...	2,6
Juin	1,3	0,3	1,6	...	0,1	0,1	...	1,4	0,3	1,7
Septembre	1,2	...	1,2	1,2	...	1,2
Décembre	2,9	0,3	3,2	4,6	1,8	6,4	4,6	4,7	0,3	9,6
1972 Mars	3,0	...	3,0	1,9	0,9	2,8	1,9	3,9	...	5,8
Juin	1,9	...	1,9	2,3	1,2	3,5	2,3	3,1	...	5,4
B. Crédits à l'étranger										
1963	4,0	0,1	4,1	4,0	0,1	...	4,1
1964	4,1	0,2	4,3	4,1	0,2	...	4,3
1965	6,5	0,2	6,7	6,5	0,2	...	6,7
1966	7,2	0,4	7,6	7,2	0,4	...	7,6
1967	7,2	0,9	8,1	7,2	0,9	...	8,1
1968	0,1	...	0,1	11,3	2,8	14,1	11,3	2,9	...	14,2
1969	0,1	...	0,1	8,5	1,2	9,7	8,5	1,3	...	9,8
1970 Mars	0,1	...	0,1	3,7	0,9	4,6	3,7	1,0	...	4,7
Juin	0,3	...	0,3	5,4	1,4	6,8	5,4	1,7	...	7,1
Septembre	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1
Décembre	0,2	...	0,2	1,3	0,3	1,6	1,3	0,5	...	1,8
1971 Mars	0,2	...	0,2	0,2	...	0,2
Juin	0,2	...	0,2	0,5	0,1	0,6	0,5	0,3	...	0,8
Septembre	0,2	...	0,2	0,2	...	0,2
Décembre	0,2	...	0,2	4,7	0,9	5,6	4,7	1,1	...	5,8
1972 Mars	...	—	...	2,9	0,6	3,5	2,9	0,6	—	3,5
Juin	...	—	...	3,3	1,3	4,6	3,3	1,3	—	4,6
C. Total										
1963	2,2	...	2,2	5,7	1,4	7,1	5,7	3,6	...	9,3
1964	1,7	...	1,7	4,2	1,1	5,3	4,2	2,8	...	7,0
1965	1,8	...	1,8	9,2	1,3	10,5	9,2	3,1	...	12,3
1966	1,9	...	1,9	11,2	2,4	13,6	11,2	4,3	...	15,5
1967	2,2	...	2,2	7,9	3,6	11,5	7,9	5,8	...	13,7
1968	2,0	...	2,0	13,2	10,3	23,5	13,2	12,3	...	25,5
1969	2,6	...	2,6	10,4	5,3	15,7	10,4	7,9	...	18,3
1970 Mars	2,5	...	2,5	4,3	1,5	5,8	4,3	4,0	...	8,3
Juin	1,9	...	1,9	7,2	3,1	10,3	7,2	5,0	...	12,2
Septembre	1,3	...	1,3	...	0,5	0,5	...	1,8	...	1,8
Décembre	2,3	0,2	2,5	2,7	1,4	4,1	2,7	3,7	0,2	6,6
1971 Mars	2,7	...	2,7	...	0,1	0,1	...	2,8	...	2,8
Juin	1,5	0,3	1,8	0,5	0,2	0,7	0,5	1,7	0,3	2,5
Septembre	1,4	...	1,4	1,4	...	1,4
Décembre	3,1	0,3	3,4	9,3	2,7	12,0	9,3	5,8	0,3	15,4
1972 Mars	3,0	...	3,0	4,8	1,5	6,3	4,8	4,5	...	9,3
Juin	1,9	...	1,9	5,6	2,5	8,1	5,6	4,4	...	10,0

¹ Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241.

**XIII - 9. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS D'ESCOMPTE, D'AYANCES ET D'ACCEPTATION
ACCORDES A LEUR ORIGINE PAR LES ORGANISMES MONETAIRES
AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ET A L'ETRANGER**
(milliards de francs)

Fin de période	Crédits accordés à leur origine par les organismes monétaires 1				Crédits logés en dehors des organismes monétaires			Crédits logés dans les organismes monétaires 2				Pour mémoire : Autres crédits logés dans les organismes monétaires 3
	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (4) = (1) + (2) + (3) = (7) + (11)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Total (7) = (5) + (6)	Acceptations bancaires	Effets commerciaux	Avances	Total (11) = (8) + (9) + (10)	
	(1)	(2)	(3)		(5)	(6)		(8)	(9)	(10)	(11)	(12)

A. Crédits aux entreprises et particuliers

1963	9,3	45,8	42,4	97,5	4,7	4,0	8,7	4,6	41,8	42,4	88,8	—
1964	10,3	50,4	47,8	108,5	4,3	6,0	10,3	6,0	44,4	47,8	98,2	—
1965	12,6	57,2	54,8	124,6	3,9	8,2	12,1	8,7	49,0	54,8	112,5	—
1966	13,8	67,6	63,3	144,7	2,2	7,8	10,0	11,6	59,8	63,3	134,7	0,2
1967	12,7	80,5	77,7	170,9	4,2	9,9	14,1	8,5	70,6	77,7	156,8	0,2
1968	11,9	86,4	98,0	196,3	5,8	8,6	14,4	6,1	77,8	98,0	181,9	0,6
1969	10,2	97,8	99,4	207,4	2,9	7,8	10,7	7,3	90,0	99,4	196,7	0,5
1970 Mars	10,7	97,2	102,5	210,4	3,1	9,4	12,5	7,6	87,8	102,5	197,9	0,6
Juin	12,8	99,1	106,1	218,0	3,4	6,9	10,3	9,4	92,2	106,1	207,7	0,2
Septembre	13,3	95,4	109,6	218,3	3,6	7,5	11,1	9,7	87,9	109,6	207,2	0,2
Décembre	14,2	103,2	115,0	232,4	5,5	7,4	12,9	8,7	95,8	115,0	219,5	0,2
1971 Mars	14,5	100,7	119,2	234,4	3,5	7,0	10,5	11,0	93,7	119,2	223,9	0,1
Juin	17,4	99,4	125,5	242,3	5,0	5,7	10,7	12,4	93,7	125,5	231,6	...
Septembre	18,2	98,2	129,5	245,9	5,7	5,1	10,8	12,5	93,1	129,5	235,1	0,1
Décembre	20,7	105,5	141,9	268,1	7,5	5,0	12,5	13,2	100,5	141,9	255,6	0,1
1972 Mars	19,6	104,3	146,2	270,1	6,1	3,1	9,2	13,5	101,2	146,2	260,9	0,1
Juin	21,3	104,5	157,4	283,2	6,3	5,3	11,6	15,0	99,2	157,4	271,6	0,1

B. Crédits à l'étranger

1963	9,5	4,7	4,5	18,7	2,6	1,5	4,1	6,9	3,2	4,5	14,6	—
1964	11,0	6,2	4,0	21,2	2,0	2,2	4,2	9,0	4,0	4,0	17,0	0,1
1965	14,4	7,3	6,6	28,3	2,6	2,7	5,3	11,8	4,6	6,6	23,0	0,1
1966	15,0	7,6	6,2	28,8	2,1	2,2	4,3	12,9	5,4	6,2	24,5	0,1
1967	16,8	11,3	6,4	34,5	3,0	4,1	7,1	13,8	7,2	6,4	27,4	0,1
1968	20,2	14,4	13,9	48,5	2,4	3,8	6,2	17,8	10,6	13,9	42,3	0,1
1969	19,1	15,9	18,1	53,1	3,1	5,9	9,0	16,0	10,0	18,1	44,1	...
1970 Mars	18,7	16,4	23,0	58,1	4,8	5,5	10,3	13,9	10,9	23,0	47,8	...
Juin	20,0	17,9	29,5	67,4	4,1	6,2	10,3	15,9	11,7	29,5	57,1	...
Septembre	21,3	18,2	38,5	78,0	5,9	7,0	12,9	15,4	11,2	38,5	65,1	...
Décembre	23,0	20,2	43,1	86,3	6,3	7,6	13,9	16,7	12,6	43,1	72,4	...
1971 Mars	21,0	19,6	51,1	91,7	7,1	7,5	14,6	13,9	12,1	51,1	77,1	...
Juin	22,3	19,7	54,4	96,4	4,4	7,0	11,4	17,9	12,7	54,4	85,0	...
Septembre	22,1	19,6	53,9	95,6	5,5	7,5	13,0	16,6	12,1	53,9	82,6	...
Décembre	24,8	22,6	58,3	105,7	3,8	7,0	10,8	21,0	15,6	58,3	94,9	...
1972 Mars	25,6	24,6	56,1	106,3	4,5	7,1	11,6	21,1	17,5	56,1	94,7	...
Juin	26,5	25,7	59,2	111,4	4,9	7,0	11,9	21,6	18,7	59,2	99,5	...

C. Total

1963	18,8	50,5	46,9	116,2	7,3	5,5	12,8	11,5	45,0	46,9	103,4	—
1964	21,3	56,6	51,8	129,7	6,3	8,2	14,5	15,0	48,4	51,8	115,2	0,1
1965	27,0	64,5	61,4	152,9	6,5	10,9	17,4	20,5	53,6	61,4	135,5	0,1
1966	28,8	75,2	69,5	173,5	4,3	10,0	14,3	24,5	65,2	69,5	159,2	0,3
1967	29,5	91,8	84,1	205,4	7,2	14,0	21,2	22,3	77,8	84,1	184,2	0,3
1968	32,1	100,8	111,9	244,8	8,2	12,4	20,6	23,9	88,4	111,9	224,2	0,7
1969	29,3	113,7	117,5	260,5	6,0	13,7	19,7	23,3	100,0	117,5	240,8	0,5
1970 Mars	29,4	113,6	125,5	268,5	7,9	14,9	22,8	21,5	98,7	125,5	245,7	0,6
Juin	32,8	117,0	135,6	285,4	7,5	13,1	20,6	25,3	103,9	135,6	264,8	0,2
Septembre	34,6	113,6	148,1	296,3	9,5	14,5	24,0	25,1	99,1	148,1	272,3	0,2
Décembre	37,2	123,4	158,1	318,7	11,8	15,0	26,8	25,4	108,4	158,1	291,9	0,2
1971 Mars	35,5	120,3	170,3	326,1	10,6	14,5	25,1	24,9	105,8	170,3	301,0	0,1
Juin	39,7	119,1	179,9	338,7	9,4	12,7	22,1	30,3	106,4	179,9	316,6	...
Septembre	40,3	117,8	183,4	341,5	11,2	12,6	23,8	29,1	105,2	183,4	317,7	0,1
Décembre	45,5	128,1	200,2	373,8	11,3	12,0	23,3	34,2	116,1	200,2	350,5	0,1
1972 Mars	45,2	128,9	202,3	376,4	10,6	10,2	20,8	34,6	118,7	202,3	355,6	0,1
Juin	47,8	130,2	216,6	394,6	11,2	12,3	23,5	36,6	117,9	216,6	371,1	0,1

1 Crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts [colonne (4) du tableau XIII-7] et par la Banque Nationale de Belgique [colonne (3) du tableau XIII-8].

2 Crédits logés dans les banques de dépôts, à la B.N.B., au Crédit Communal de Belgique et à l'I.R.G. (crédits que cet organisme finance par un recours aux organismes monétaires).

3 Il s'agit d'effets commerciaux.

4 Y compris les effets venus à échéance au dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967, p. 241.

XIII - 10. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1971 31 décembre
ACTIF									
Encaisse en or	68,6	72,6	77,9	76,2	74,0	76,2	75,9	73,5	77,2
Fonds Monétaire International :									
Participation							7,8	19,6	30,0
Prêts
Droits de tirage spéciaux	10,2	20,3
<i>Total des éléments de couverture</i> ¹ ...	68,6	72,6	77,9	76,2	74,0	76,2	83,7	103,3	127,5
Monnaies étrangères	21,5	27,0	21,9	21,4	36,1	18,1	35,6	39,0	35,0
Monnaies étrangères et or à recevoir	10,9	9,3	9,7	11,5	12,5	12,3	17,5	10,7	0,3
Avoirs à l'étranger, en francs belges	1,5	1,5	1,5	1,5	3,0	—	—	—	—
Accords internationaux :									
Union Européenne des Paiements	0,1	—	—	—	—	—	—
Accord Monétaire Européen
Fonds Monétaire International :									
Participation	7,1	8,7	12,2	15,2	14,7	10,3			
Prêts ²	—	1,5	3,4	3,4	1,9	5,0			
Autres accords	0,1	...	0,1	...
Débiteurs pour change et or, à terme	21,1	26,4	21,4	21,3	35,5	18,2	34,0	37,8	34,8
Effets de commerce	9,3	7,0	12,3	15,5	13,8	26,7	18,6	6,5	15,1
Avances sur nantissement	1,7	0,6	...	0,3	0,3	0,6	0,1	0,2	0,3
Effets publics :									
Effets publics belges	9,3	9,8	9,0	9,6	2,7	14,7	15,6	13,3	4,9
Effets publics luxembourgeois	—	—	—	—	—	0,2
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,2	0,4	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Fonds publics	2,7	2,8	2,9	3,2	3,4	3,5	3,6	3,7	3,8
Immeubles, matériel et mobilier	1,6	1,7	1,8	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1,4	1,6	1,8	2,0	2,3	2,6	2,8	3,1	3,5
Divers	1,2	1,2	1,5	1,7	1,4	1,9	1,8	2,0	1,0
	192,2	206,1	211,8	219,0	237,9	226,7	249,7	256,2	262,7
Compte d'ordre :									
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale (Pacte scolaire)	1,5	1,5	1,4	1,4	1,7	2,4	2,6	2,6	2,3
PASSIF									
Billets en circulation	150,5	160,3	170,3	175,3	177,5	183,2	183,0	188,2	201,8
Comptes courants :									
Trésor public {									
compte ordinaire
taxe exceptionnelle de conjonct.
compte spécial liquidation U.E.P.	—	—	—	—	—	—
Banques à l'étranger, comptes ordin. ...	0,3	0,3	0,4	0,4	0,3	0,7	0,4	0,5	0,7
Comptes courants divers et valeurs à payer	3,3	1,6	2,3	2,3	3,2	2,5	4,5	4,2	3,2
Accords internationaux :									
Accord Monétaire Européen	0,1	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,5	1,1
Autres accords	0,4	0,4	0,2	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	2,0
<i>Total des engagements à vue</i> ...	154,6	162,8	173,5	178,5	181,6	186,9	188,4	193,7	208,8
Fonds Monétaire International :									
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	—	—	—	—	—	—	—	3,5	7,0
Banques belges, réserve monétaire	—	1,3
Monnaies étrangères et or à livrer	32,0	35,7	31,1	32,8	48,2	30,7	51,8	48,7	35,8
Caisse de Pensions du Personnel	1,4	1,6	1,8	2,0	2,3	2,6	2,8	3,1	3,5
Divers	1,4	1,8	2,2	2,4	2,3	2,9	3,0	3,4	3,5
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserves et comptes d'amortissement	2,4	2,5	2,8	2,9	3,1	3,2	3,3	3,4	3,7
	192,2	206,1	211,8	219,0	237,9	226,7	249,7	256,2	262,7
Compte d'ordre :									
Ministre de l'Education nationale : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire)	1,5	1,5	1,4	1,4	1,7	2,4	2,6	2,6	2,3

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes 1 situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Les éléments de couverture des engagements à vue de la B.N.B. sont définis par l'article 4 de la loi du 9 juin 1969, modifiant l'article 7 alinéa 2 de la loi organique de la B.N.B. et par l'article 30 des statuts de la B.N.B., modifié par l'assemblée générale extraordinaire des action-

naires de la B.N.B. du 5 septembre 1969. Cette modification a été approuvée par l'arrêté royal du 22 septembre 1969, publiée au *Moniteur belge* du 7 octobre 1969. Avant cette dernière date, seule l'encaisse en or était admise comme élément de couverture.

² Bons spéciaux du Trésor Belge (Loi du 4-1-1963. Convention du 1-2-1963).

XIII - 10. — SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Rubriques	1971 5 juillet	1972 10 juillet	1971 9 août	1972 7 août	1971 6 septembre	1972 4 septembre	1971 4 octobre	1972 9 octobre
ACTIF								
Encaisse en or	79,2	77,5	79,9	77,5	78,6	77,0	78,6	75,5
Fonds Monétaire International :								
Participation	25,8	26,0	30,0	27,3	29,9	26,9	29,9	26,0
Prêts
Droits de tirage spéciaux	17,8	23,9	17,8	25,5	20,3	25,5	20,2	25,5
<i>Total des éléments de couverture</i> ¹ ...	122,8	127,4	127,7	130,3	128,8	129,4	128,7	127,0
Monnaies étrangères	36,1	54,1	41,9	58,0	42,7	61,0	42,1	59,8
Monnaies étrangères et or à recevoir	1,5	...	1,4	...	0,9	...	3,2	...
Accords internationaux :								
Accord Monétaire Européen
Autres accords	0,2
Débiteurs pour change et or, à terme	34,6	37,3	40,7	24,3	45,0	25,5	47,2	25,5
Effets de commerce	7,3	8,7	1,9	14,8	4,0	14,6	1,5	19,9
Avances sur nantissement	1,1	1,0	...	1,0
Effets publics :								
Effets publics belges	14,9	14,0	11,2	1,7	5,1	1,5	11,8	...
Effets publics luxembourgeois
Monnaies divisionnaires et d'appoint	0,2	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux
Créance consolidée sur l'Etat	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Fonds publics	3,8	4,1	3,8	4,1	3,8	4,1	3,8	4,1
Immeubles, matériel et mobilier	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	3,3	3,8	3,3	3,8	3,3	3,8	3,4	3,8
Divers	1,9	2,1	1,9	2,2	2,3	2,8	2,2	2,8
Compte d'ordre :	263,9	288,1	270,3	275,8	272,4	280,3	280,4	280,5
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale (Pacte scolaire)	1,3	0,6	1,1	1,3	0,9	1,2	0,5	0,9
PASSIF								
Billets en circulation	203,5	223,0	197,5	216,5	197,3	214,8	198,2	216,2
Comptes courants :								
Trésor public { compte ordinaire	0,1
{ taxe exceptionnelle de conjonct.
Banques à l'étranger, comptes ordin.	0,8	0,6	0,6	0,6	0,6	0,9	0,7	0,6
Comptes courants divers et valeurs à payer	3,5	1,2	10,0	1,7	4,8	1,8	3,5	0,9
Accords internationaux :								
Accord Monétaire Européen	0,5	1,1	0,3	1,0	3,5	1,1	0,7	1,0
Autres accords	0,6	0,4	0,7	0,6	0,9	0,6	7,2	0,6
<i>Total des engagements à vue</i> ...	208,9	226,3	209,1	220,4	207,1	219,2	210,3	219,4
Fonds Monétaire International :								
Droits de tirage spéciaux, allocation cumulative nette	7,0	10,5	7,0	10,5	7,0	10,5	7,0	10,5
Banques belges, réserve monétaire	6,0	...	10,2	...	10,0
Monnaies étrangères et or à livrer	36,4	38,6	42,3	25,5	46,2	26,6	50,8	26,6
Caisse de Pensions du Personnel	3,3	3,8	3,3	3,8	3,3	3,8	3,4	3,8
Divers	4,5	4,8	4,8	5,5	5,0	5,9	5,1	6,1
Capital	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Réserves et comptes d'amortissement	3,4	3,7	3,4	3,7	3,4	3,7	3,4	3,7
Compte d'ordre :	263,9	288,1	270,3	275,8	272,4	280,3	280,4	280,5
Ministre de l'Education nationale : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire)	1,3	0,6	1,1	1,3	0,9	1,2	0,5	0,9

N. B. — Le Rapport annuel de la B.N.B. donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

¹ Les éléments de couverture des engagements à vue de la B.N.B. sont définis par l'article 4 de la loi du 9 juin 1969, modifiant l'article 7

alinéa 2 de la loi organique de la B.N.B. et par l'article 30 des statuts de la B.N.B., modifié par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la B.N.B. du 5 septembre 1969. Cette modification a été approuvée par l'arrêté royal du 22 septembre 1969, publiée au *Moniteur belge* du 7 octobre 1969.

XIII - 11. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

Source : O.C.P.

	Milliers de comptes (fin de période)	Avoir global 1 (moyennes journalières) 3	Avoirs des particuliers 2 (moyennes mensuelles ou mois)	Crédit		Débit		Mouvement général	Pourcentages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(milliards de francs)					
1964	956	50,5	36,8	62,8	147,4	62,2	147,4	419,8	93
1965	981	54,1	38,8	72,4	163,7	72,2	163,7	472,0	93
1966	995	58,4	40,7	81,6	182,3	81,1	182,3	527,3	93
1967	1.004	60,6	41,3	89,0	194,5	89,2	194,5	567,1	93
1968	1.013	63,4	42,7	98,6	209,7	97,8	209,7	607,6	94
1969	1.017	68,0	45,1	112,5	234,0	112,5	234,0	693,0	94
1970	1.023	72,5	47,8	127,2	252,1	126,4	252,1	757,8	94
1971	1.036	79,8	51,4	147,3	288,6	147,3	288,6	871,9	95
1970 3 ^e trimestre	1.023	73,8	46,9	127,7	254,5	129,7	254,5	766,4	94
4 ^e trimestre	1.030	75,6	49,2	139,3	270,3	133,6	270,3	813,6	94
1971 1 ^{er} trimestre	1.030	79,3	52,0	135,1	274,5	138,5	274,5	822,7	95
2 ^e trimestre	1.027	79,2	52,3	148,9	281,8	147,2	281,8	859,8	95
3 ^e trimestre	1.029	81,3	51,1	147,7	291,3	149,3	291,3	879,6	95
4 ^e trimestre	1.059	79,3	50,1	157,6	306,8	154,2	306,8	925,4	95
1972 1 ^{er} trimestre	1.061	84,9	53,1	159,7	281,2	161,1	281,2	883,1	95
2 ^e trimestre	1.063	90,7	59,1	175,1	289,1	170,9	289,1	924,2	94
3 ^e trimestre	1.069	91,9	56,1	167,2	280,5	169,3	280,5	897,4	94
1971 Septembre	1.036	74,5	49,7	140,1	270,6	136,9	270,6	818,4	95
Octobre	1.048	77,6	50,0	151,9	297,5	151,3	297,5	898,2	95
Novembre	1.069	77,5	49,6	144,7	288,6	146,1	288,6	868,0	95
Décembre	1.060	82,9	50,8	176,1	334,3	165,2	334,3	1.009,9	95
1972 Janvier	1.060	87,2	53,3	157,9	267,5	157,3	267,5	850,2	94
Février	1.061	83,9	52,5	158,4	291,3	164,3	291,3	905,3	95
Mars	1.062	83,6	53,4	162,9	284,7	161,7	284,7	893,9	95
Avril	1.062	82,0	55,3	148,3	245,2	139,8	245,2	778,4	94
Mai	1.064	90,5	57,7	178,7	310,4	182,0	310,4	981,5	94
Juin	1.064	99,5	64,2	198,2	311,7	191,0	311,7	1.012,6	94
Juillet	1.066	108,5	57,3	188,4	300,5	190,8	300,5	980,1	94
Août	1.068	89,6	55,5	153,5	274,0	160,8	274,0	862,3	94
Septembre	1.072	77,6	55,4	159,6	266,9	156,4	266,9	849,9	94

¹ Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Les chiffres des avoirs des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cf. tableau 3 du chapitre XVI du présent bulletin).

³ Moyennes des avoirs à la fin de chaque jour, ouvrable ou non, du mois. Quand il s'agit d'un jour non ouvrable, l'avoir repris est celui du jour ouvrable précédent.

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

Actif

Rubriques	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1971 31 décembre	1971 31 juillet	1972 31 juillet	1971 31 août	1972 31 août
Avoirs de réserve monétaire, dépôt spécial à la B.N.B.	—	—	—	—	—	—	—	—
Caisse, Banque Nationale, Chèques Postaux, C.N.C.F.	10,5	12,3	10,1	11,8	9,3	12,5	10,9	17,7
Prêts au jour le jour	4,9	11,9	11,0	9,9	8,5	7,5	9,1	6,4
Banquiers	72,6	111,8	138,9	163,8	143,2	180,1	150,9	187,6
Maison-mère, succursales et filiales	13,1	15,6	38,8	55,5	55,6	47,3	47,3	47,3
Autres valeurs à recevoir à court terme ²	21,1	30,9	24,9	27,1	46,0	20,0	29,3	17,7
Portefeuille-effets	119,0	142,2	156,7	147,4	152,1	154,2	159,1	153,7
a) Effets publics	37,7	46,8	41,0	25,2	33,6	24,5	40,6	26,4
b) Effets commerciaux ³	81,3	95,4	115,7	122,2	118,5	129,7	118,5	127,3
Reports et avances sur titres	1,6	1,4	1,8	1,9	2,0	2,2	1,8	2,0
Débiteurs par acceptations	32,0	29,3	37,2	45,5	41,7	45,4	39,2	44,3
Débiteurs divers	110,3	116,0	156,2	198,0	183,4	222,3	186,0	220,5
Valeurs mobilières	4	141,4	175,7	224,4	201,4	258,8	203,2	262,0
a) Fonds publics belges	4	133,0	159,7	197,4	180,2	220,5	180,8	224,6
b) Autres titres d'emprunt	4	8,2	15,8	26,7	20,7	37,7	22,1	37,0
c) Actions et parts de sociétés	4	0,2	0,1	0,1	0,3	0,4	0,1	0,2
d) Autres valeurs mobilières	4	—	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Valeurs de la réserve légale	4	1,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,2	1,3
Participations	4	6,6	7,9	8,4	8,4	8,7	8,4	8,7
a) Filiales	4	2,3	2,4	2,7	2,8	2,8	2,8	2,8
b) Autres participations	4	4,3	5,5	5,7	5,6	5,9	5,6	5,9
Frais de constitution et de premier établissement	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Immeubles	3,7	4,2	5,0	5,9	5,2	6,3	5,2	6,4
Participations dans les filiales immobilières	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,5
Créances sur les filiales immobilières	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,1	0,3	0,1
Matériel et mobilier	0,5	0,6	0,8	0,9	0,8	0,9	0,8	0,9
Divers	5,6	7,3	9,6	12,6	10,3	12,4	10,8	12,7
Total de l'actif ...	527,8	633,1	776,3	915,0	869,8	980,5	863,9	989,9

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger

apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».
² A partir de juillet 1972, cette rubrique ne comprend plus les opérations de change à très court terme.

³ Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions paratitiques

(milliards de francs)

1968 31 décembre	32,9	1970 31 décembre	19,3	1971 31 juillet	17,0	1971 31 août	17,4
1969 31 décembre	21,2	1971 31 décembre	21,3	1972 31 juillet	19,1	1972 31 août	19,4

⁴ Ancienne subdivision avant le 31 mars 1969 :

Portefeuille-titres	132,2
a) Valeurs de la réserve légale	0,9
b) Fonds publics belges	119,2
c) Fonds publics étrangers	6,1
d) Actions de banques	3,1
e) Autres titres	2,9

31-12-68

XIII - 12. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(milliards de francs)

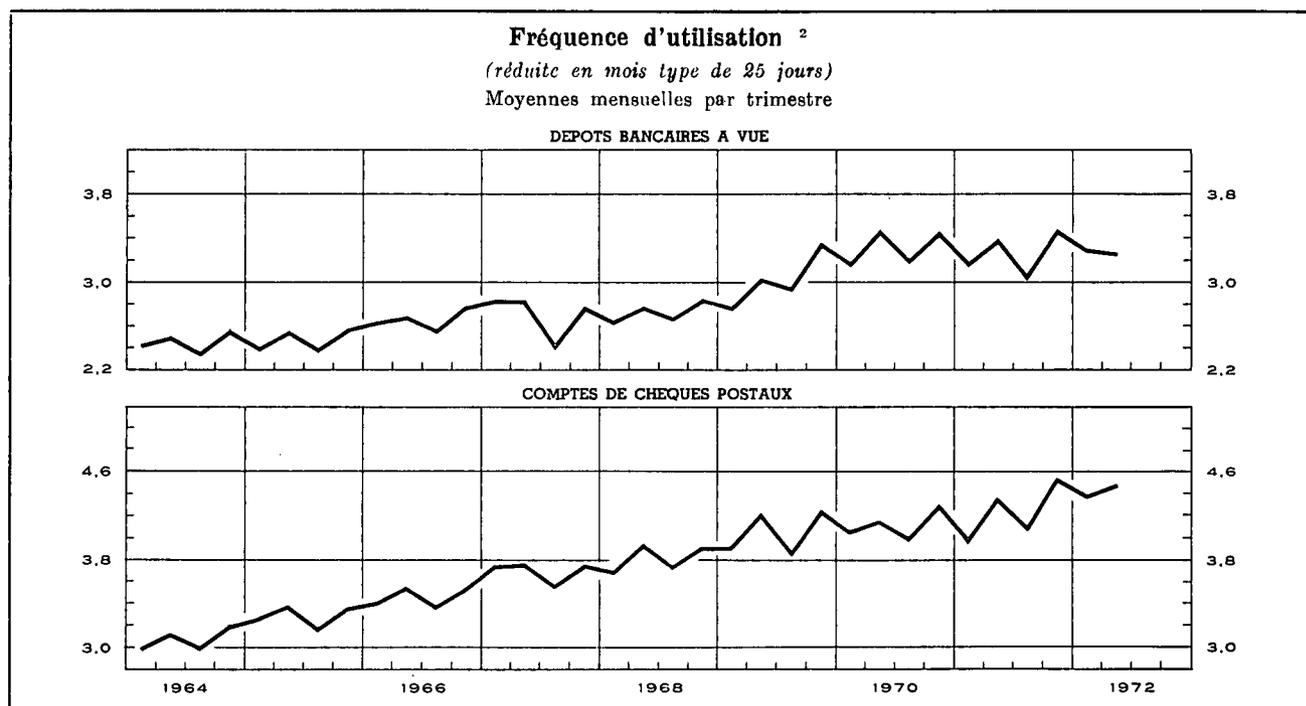
Passif

Rubriques	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1971 31 décembre	1971 31 juillet	1972 31 juillet	1971 31 août	1972 31 août
Exigible :								
Créanciers couverts par des sûretés réelles	1,3	0,9	1,0	1,4	0,7	0,7	0,8	3,0
a) Créanciers garantis par des privilèges	0,5	0,6	0,7	0,9	0,5	0,6	0,5	0,6
b) Créanciers garantis par des sûretés réelles conventionnelles	0,8	0,3	0,3	0,5	0,2	0,1	0,3	2,4
Emprunts au jour le jour	8,7	6,9	10,0	13,2	15,4	13,9	14,2	14,4
a) Couverts par des sûretés réelles	2,4	1,6	1,3	2,6	1,5	2,9	3,1	3,7
b) Non couverts par des sûretés réelles	6,3	5,3	8,7	10,6	13,9	11,0	11,1	10,7
Banquiers	120,0	164,5	243,3	286,4	269,5	316,6	274,4	321,9
Maison-mère, succursales et filiales	9,9	12,4	17,3	34,1	24,1	37,5	23,9	32,2
Acceptations	32,0	29,3	37,2	45,5	41,7	45,4	39,2	44,3
Autres valeurs à payer à court terme ²	14,0	22,5	18,0	17,0	34,6	9,5	21,3	7,8
Créditeurs pour effets à l'encaissement	2,0	1,9	1,8	1,7	1,4	1,5	1,6	1,8
Dépôts et comptes courants	281,4	322,6	365,8	422,7	393,8	457,0	400,3	466,2
a) A vue	122,4	124,0	140,6	164,0	152,7	180,1	154,4	181,1
b) A un mois au plus	18,5	26,3	33,0	36,8	32,3	30,6	34,1	31,9
c) A plus d'un mois	56,3	85,1	96,5	96,9	96,1	95,4	96,7	98,4
d) A plus d'un an	7,4	6,1	8,5	15,0	13,0	17,7	13,4	18,5
e) A plus de deux ans	5,0	7,4	10,7	11,2	11,5	12,5	11,6	12,5
f) Carnets de dépôts	69,8	71,9	74,6	96,6	86,1	118,4	88,1	121,5
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	2,0	1,8	1,9	2,2	2,1	2,3	2,0	2,3
Obligations et bons de caisse	16,5	18,7	23,3	28,4	26,5	31,8	26,9	32,3
Montants à libérer sur titres et participations	1,2	1,2	1,2	1,5	1,5	1,4	1,5	1,4
Divers	13,3	17,4	19,3	23,3	20,7	23,5	19,9	22,9
Total de l'exigible ...	500,3	598,3	738,2	875,2	829,9	938,8	824,0	948,2
Exigible spécial :								
Passifs subordonnés	—	2,4	3,9	3,7	3,9	3,6	3,9	3,6
Non exigible :								
Capital	17,8	20,4	21,1	21,7	21,7	22,1	21,7	22,1
Fonds indisponibles par prime d'émission	2,9	4,3	4,3	4,1	4,1	4,3	4,2	4,3
Réserve légale (art. 13, A.R. 185)	0,9	1,0	1,1	1,2	1,2	1,3	1,2	1,3
Réserve disponible	5,6	6,4	7,3	8,4	8,4	9,7	8,4	9,7
Provisions	0,3	0,3	0,4	0,7	0,6	0,7	0,5	0,7
Total du non exigible :	27,5	32,4	34,2	36,1	36,0	38,1	36,0	38,1
Total du passif ...	527,8	633,1	776,3	915,0	869,8	980,5	863,9	989,9

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² A partir de juillet 1972, cette rubrique ne comprend plus les opérations de change à très court terme.

**XIII - 13. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements, réduits en mois type de 25 jours, effectués au moyen des			Fréquence d'utilisation ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴	Total	brute		
				à vue ³	à vue ³	avoirs à l'O.C.P. ⁴
(milliards de francs)						
1964	154,7	121,0	275,7	2,50	2,46	3,08
1965	167,8	135,8	303,6	2,51	2,48	3,30
1966	191,3	149,3	340,6	2,70	2,67	3,47
1967	210,3	163,9	374,2	2,74	2,72	3,71
1968	236,6	174,0	410,6	2,78	2,74	3,83
1969	280,6	194,9	475,5	3,06	3,03	4,07
1970	325,7	207,3	533,0	3,36	3,33	4,13
1971	375,7	234,4	610,1	3,31	3,28	4,24
1970 2 ^e trimestre	341,6	211,3	552,9	3,47	3,47	4,15
1970 3 ^e trimestre	319,3	199,5	518,8	3,29	3,20	4,01
1970 4 ^e trimestre	349,9	221,0	570,9	3,50	3,46	4,30
1971 1 ^{er} trimestre	341,5	222,7	564,2	3,22	3,18	3,98
1971 2 ^e trimestre	387,6	245,4	633,0	3,35	3,39	4,35
1971 3 ^e trimestre	360,3	225,9	586,2	3,14	3,06	4,10
1971 4 ^e trimestre	413,4	243,6	657,0	3,53	3,48	4,53
1972 1 ^{er} trimestre	401,4	253,5	654,9	3,37	3,29	4,38
1972 2 ^e trimestre	438,5	281,3	719,8	3,23	3,27	4,48
1971 Août	347,7	223,3	571,0	2,97	2,97	4,17
1971 Septembre	363,3	218,3	581,6	3,21	3,08	4,07
1971 Octobre	391,8	230,3	622,1	3,43	3,29	4,26
1971 Novembre	395,4	242,1	637,5	3,28	3,41	4,57
1971 Décembre	452,9	258,4	711,3	3,89	3,74	4,76
1972 Janvier	408,8	242,3	651,1	3,37	3,37	4,18
1972 Février	394,5	273,1	667,6	3,26	3,26	4,75
1972 Mars	400,9	245,2	646,1	3,49	3,23	4,20
1972 Avril	422,0	241,8	663,8	3,15	3,28	4,00
1972 Mai	464,4	309,6	774,0	3,33	3,46	5,05
1972 Juin	429,1	292,6	721,7	3,20	3,08	4,39
1972 Juillet	444,9	259,0	703,9	3,14	3,14	4,26
1972 Août	393,8	248,9	642,7	2,96	2,85	4,20

¹ Approximations données par le total des débits portés en compte (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² La fréquence d'utilisation est obtenue en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes de chèques postaux des particuliers et des comptes extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, no 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge* : Situation globale des banques. — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Statistiques économiques belges 1950-1960*, Tome I. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XL^e année, vol. I, no 1, janvier 1965, p. 21; XLII^e année, vol. I, no 1, janvier 1967, p. 19; vol. II, no 8, septembre 1967, p. 241. — *Rapports annuels de la Commission bancaire*.

XIV. — INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(milliards de francs)

Source : *Rapports annuels du Fonds des Rentes.*

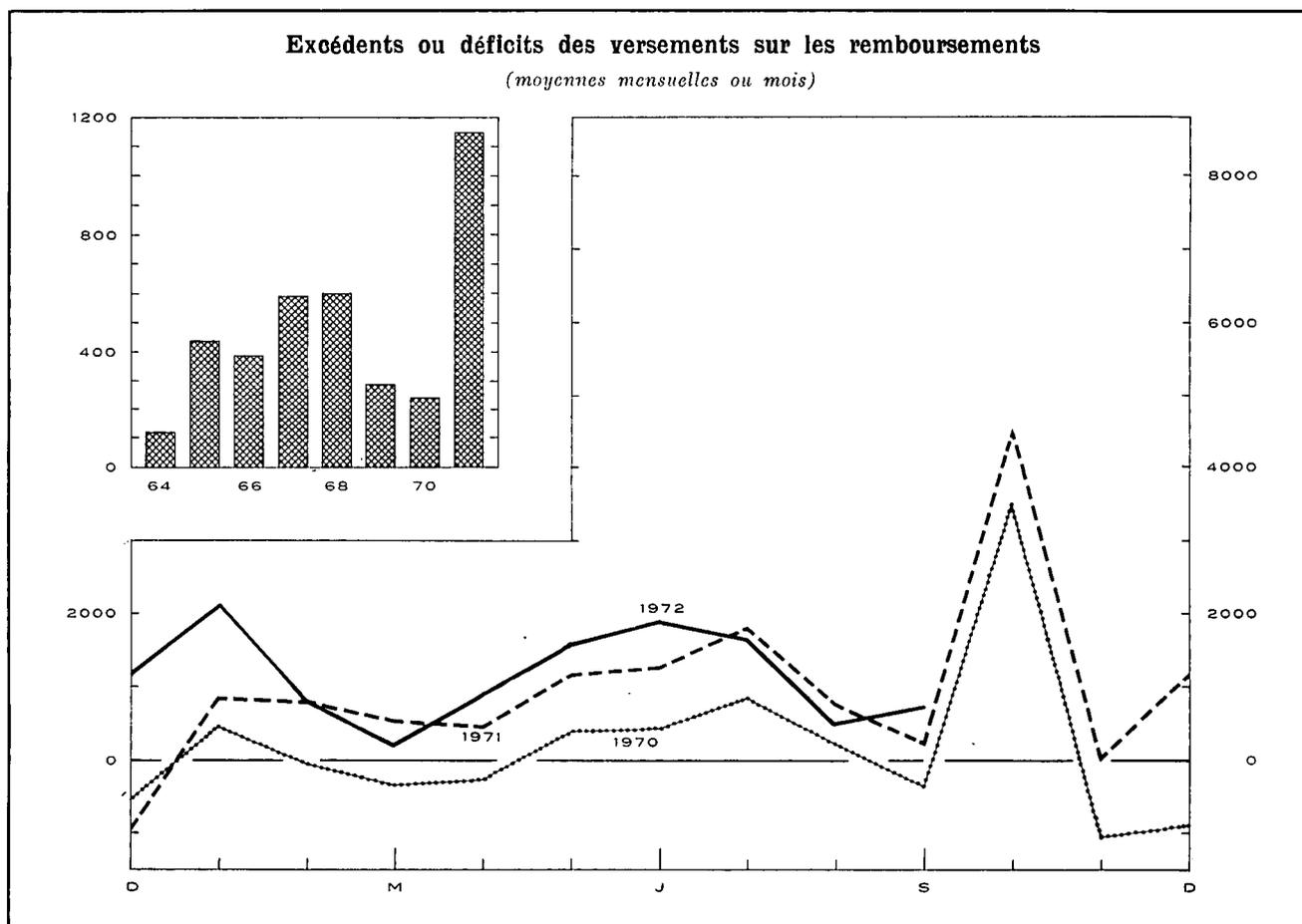
Fin de période	Actifs					Passifs		
	Portefeuille			Solde créditeur à la B.N.B.	Prêts d'argent à très court terme	Certificats du Fonds des Rentes	Emprunts d'argent à très court terme	Solde débiteur à la B.N.B.
	Valeurs cotées	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie					
valeur nominale								
1963	8,4	2,7	6,5	0,9	0,6
1964	6,8	4,1	7,4	...	0,4
1965	6,3	2,7	...	0,1	...	5,9
1966	6,4	3,3	4,5	1,6	0,3
1967	5,9	3,6	0,1	6,3
1968 Septembre	7,7	3,7	1,5	...	2,5	9,0	0,1	2,9
Décembre	8,0	5,1	0,4	8,9	1,3	...
1969 Mars	8,1	3,7	2,4	9,2	1,4	...
Juin	8,7	4,4	3,5	10,5	0,7	1,8
Septembre	9,4	5,0	2,4	6,0	5,1	2,0
Décembre	7,8	4,7	8,4	0,6	...
1970 Janvier	7,9	4,3	0,9	9,5
Février	7,0	4,3	3,5	11,1
Mars	7,1	4,3	7,7	0,2	...
Avril	7,5	4,6	0,3	8,8
Mai	7,3	4,2	2,9	10,9
Juin	7,2	5,1	2,8	10,1	1,5	...
Juillet	6,8	4,2	0,4	...	2,2	10,1
Août	7,2	4,2	2,7	10,4
Septembre	7,3	4,2	1,0	1,7	0,2	10,9
Octobre	7,2	4,6	3,0	11,3
Novembre	6,9	4,2	...	0,4	3,4	11,4
Décembre	6,9	4,2	1,1	8,7

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(milliards de francs)



Périodes	Dépôts				P.M. Fonds d'épargne
	Versements 1 (1)	Remboursements (2)	Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)	Soldes des dépôts à fin de période 2 (4)	Montant en circulation à fin de période (5)
1964	28,2	26,7	1,5	102,4	—
1965	32,4	27,2	5,2	112,2	—
1966	37,4	32,8	4,6	120,3	—
1967	45,4	38,3	7,1	131,1	—
1968	51,0	43,8	7,2	142,3	1,7
1969	60,5	57,0	3,5	150,4	3,6
1970	73,7	70,7	3,0	158,7	7,2
1971	91,9	78,1	13,8	178,2	12,2
1970 2 ^e trimestre	17,5	16,9	0,6	151,1	5,5
3 ^e trimestre	17,5	16,8	0,7	151,8	6,3
4 ^e trimestre	21,8	20,2	1,6	158,7	7,2
1971 1 ^{er} trimestre	21,0	18,8	2,2	160,9	9,2
2 ^e trimestre	22,1	19,1	3,0	163,9	10,7
3 ^e trimestre	21,6	18,8	2,8	166,7	11,6
4 ^e trimestre	27,2	21,4	5,8	178,2	12,3
1972 1 ^{er} trimestre	26,8	23,6	3,2	181,4	12,0
2 ^e trimestre	29,2	25,8	3,4	184,8	13,1
1971. Septembre	6,7	6,5	0,2	166,7	11,6
Octobre	11,6	7,1	4,5	171,2	11,8
Novembre	6,9	6,8	0,1	171,3	11,9
Décembre	8,7	7,5	1,2	178,2	12,3
1972 Janvier	9,2	7,0	2,2	180,4	11,8
Février	8,7	7,9	0,8	181,2	12,3
Mars	8,9	8,7	0,2	181,4	12,0
Avril	8,6	7,7	0,9	182,3	12,5
Mai	9,7	8,1	1,6	183,9	12,8
Juin	11,0	9,1	1,9	185,8	13,1
Juillet	9,6	7,9	1,7	187,5	13,4
Août	8,6	8,1	0,5	188,0	13,8
Septembre	9,1	8,4	0,7	188,7	14,1

1 Y compris les intérêts échus sur livrets pour dépôts à terme.

2 Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice et, en 1965,

la répartition d'une partie du fonds de réserve de la CGER. Pour l'année 1971, les intérêts capitalisés s'élèvent à 5,7 milliards de francs.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1968 31 décembre	1970 31 décembre
ACTIF								
Disponible ¹	0,3	1,9	0,3	1,2	0,5	2,3	0,7	0,8
Placements provisoires ² :								
Effets sur la Belgique	18,0	20,7	24,7	26,5	29,9	33,0	37,9	39,7
Avances à l'industrie	9,5	11,0	12,2	16,4	17,8	18,0	16,1	15,2
Crédit agricole	0,1	0,1	0,2	0,5	0,4	...
Crédit d'exportation	0,7	0,8	1,0	1,1	1,5	1,5	1,9	2,7
Prêts sur nantissement
Prêts personnels	—	—	—	—	—	0,1	0,4	0,4
Acceptations bancaires	2,7	3,7	3,9	3,8	4,1	9,7	4,0	5,5
Certificats de Trésorerie et du Fonds des Rentes	5,4	4,1	4,8	4,9	11,2	10,0	10,4	15,8
Prêts au jour le jour	0,9	...	0,5	...	1,4	...	1,9	1,6
Total ² ...	37,3	40,2	47,0	52,8	66,1	72,8	73,0	80,9
Placements définitifs ^{2 3} :								
Dette directe de l'Etat	23,4	21,9	21,4	20,6	19,5	19,7	20,9	20,4
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	17,5	18,6	20,8	21,7	22,8	24,5	27,0	27,3
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,5	1,5	1,9	2,3	2,4	2,7	3,3	3,2
Obligations de sociétés belges et divers .	1,0	0,9	0,8	1,2	1,1	1,0	1,1	1,5
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations complémentaires aux prisonniers politiques et avances à l'Œuvre nationale des invalides de la guerre, divers	0,6	0,7	0,7	0,8	1,0	1,1	1,2	1,2
Prêts hypothécaires	5,3	5,9	6,5	7,0	7,6	8,6	10,2	11,6
Crédit agricole	4,0	4,4	4,7	5,2	5,6	6,0	6,4	6,5
Avances à la S.N.L., aux sociétés agréées et aux communes en vue de la construc- tion d'habitations sociales	25,0	24,6	25,8	26,7	27,5	29,0	30,6	31,7
Ouvertures de crédit (Industriel, agri- cole, professionnel et universitaire) .	—	—	—	—	—	1,5	6,6	10,9
Total ² ...	78,3	78,5	82,6	85,5	87,5	94,1	107,3	114,3
Revenus échus sur placements et prorata d'intérêts	3,1	2,8	2,9	3,1	3,3	3,6	4,1	4,4
Valeurs échues du portefeuille	—	3,4	3,0	3,9	4,1	5,3	5,8	7,0

PASSIF

<i>Exigible :</i>								
Dépôts sur livrets et bons d'épargne ⁴ :								
Particuliers	97,8	102,2	112,0	120,1	131,0	143,9	153,9	165,7
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1
Etablissements publics et autres	5,1	5,1	5,5	5,6	6,9	8,4	9,9	11,5
Total ...	103,1	107,5	117,7	125,9	138,1	152,5	163,9	177,3
Dépôts en comptes courants ⁴	4,7	6,8	5,6	6,0	7,3	8,7	9,4	11,9
<i>Non exigible ³ :</i>								
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses, fonds de réserve et provisions .	10,6	11,6	11,5	13,7	14,9	16,2	17,5	18,0

¹ Cette rubrique comprend principalement les avoirs en caisse, les comptes à la B.N.B. et à l'O.C.P.

² A partir de 1964, la CGER comptabilise ses placements provisoires et définitifs en valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.

³ A partir de 1966, les chiffres du portefeuille-titres ont été majorés à concurrence des amortissements passés au « Fonds de réserve pour dépréciation du portefeuille ». Ces amortissements s'élèvent à 0,9 milliard. Ils ont été ajoutés également au montant du « Non exigible ».

⁴ Y compris les intérêts capitalisés et, en 1965, la répartition d'une partie du fonds de réserve de la CGER.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre
ACTIF								
Placements définitifs ¹ :								
Dette directe de l'Etat	7,2	7,4	7,3	7,6	7,6	7,5	8,1	7,7
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	13,3	14,5	15,6	16,1	17,3	14,0	13,6	13,9
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,9	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9
Obligations de sociétés belges et divers	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5	0,6
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Avances à la Caisse publique de prêts, divers	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	...
Total ...	22,5	24,0	25,0	25,7	26,8	23,4	23,5	23,2
PASSIF								
Fonds des Rentes ²	13,7	13,9	13,9	14,0	14,0	14,1	14,0	13,9
Réserves mathématiques ³	10,8	11,8	12,8	13,8	14,4	9,8 ⁴	9,8	10,3
Total ...	24,5	25,7	26,7	27,8	28,4	23,9	23,8	24,2

¹ A partir de 1964, la CGER comptabilise ses placements définitifs en valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.

² Le Fonds des Rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions, mais pas les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865, qui figurent aux bilans de la Caisse

d'Assurances sur la vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».

³ Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de services des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

⁴ En 1968, les réserves de la gestion « Pension des Indépendants » (4,8 milliards de francs) ont été cédées à l'Office National d'Assurances sociales pour Travailleurs Indépendants.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurance sur la Vie

(milliards de francs)

Source : CGER.

	1963 31 décembre	1964 31 décembre	1965 31 décembre	1966 31 décembre	1967 31 décembre	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre
ACTIF								
Placements définitifs ¹ :								
Dette directe de l'Etat	3,1	2,9	2,7	2,7	2,8	2,7	2,7	3,1
Dette indirecte de l'Etat et valeurs garanties par l'Etat	3,8	4,7	5,2	5,8	6,5	7,4	8,2	8,4
Obligations du Crédit Communal, de provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Prêts hypothécaires
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées à la S.N.L.	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5
Total ...	7,7	8,4	8,7	9,2	10,0	10,9	11,6	12,3
PASSIF								
Réserves mathématiques et provisions ²	5,7	6,1	6,5	6,6	6,7	7,1	7,6	7,9
Fonds de réserve et de répartition	2,2	2,6	2,4	3,1	3,3	3,6	4,0	4,3
Total ...	7,9	8,7	8,9	9,7	10,0	10,7	11,6	12,2

¹ A partir de 1964, la CGER comptabilise ses placements définitifs en valeur comptable budgétaire, c'est-à-dire en éliminant les valeurs venues à échéance mais dont l'encaissement, la consolidation ou le renouvellement s'effectue au cours de l'exercice suivant.

² Y compris les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865.

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Principaux moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : O.C.P.E.

Fin de période	Dépôts		Obligations et bons de caisse	Total des dépôts obligations et bons de caisse	Crédits aux entreprises et particuliers				Portefeuille-titres 1							
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-compte, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Dette directe et indirecte de l'Etat 2	Pouvoirs subordonnés	Organismes de la sécurité sociale	Parastatutaires de crédit	Parastatutaires d'exploitation	Sociétés privées et divers	Etranger	Total du portefeuille-titres
1963	31,4	9,9	6,1	47,4	3,6	26,4	0,5	30,5	10,7	1,0	0,1	6,2	2,1	0,4	0,1	20,6
1964	35,1	11,6	10,3	57,0	4,7	35,0	0,4	40,1	11,6	1,0	0,1	6,2	2,0	0,4	0,1	21,4
1965	40,7	13,8	11,1	65,6	5,4	40,8	0,6	46,8	12,8	1,1	0,1	6,6	2,5	0,7	0,1	23,9
1966	46,3	16,7	12,5	75,5	6,5	47,3	0,8	54,6	13,8	1,4	0,1	7,2	3,0	0,8	0,1	26,4
1967	51,8	17,3	20,1	89,2	8,0	54,5	0,7	63,2	14,9	2,0	...	9,4	3,3	0,8	0,1	30,5
1968	59,1	19,0	24,3	102,4	8,7	59,2	0,5	68,4	18,0	3,1	0,1	12,5	3,4	1,0	0,1	38,2
1969	65,6	20,7	29,4	115,7	8,3	69,1	0,4	77,8	18,2	3,7	0,1	12,9	3,5	1,9	0,2	40,5
1970 Mars	66,5	21,3	31,6	119,4	8,9	70,7	0,5	80,1	18,6	4,2	0,1	13,9	3,5	2,2	0,2	42,7
1970 Juin	68,1	21,7	33,1	122,9	9,5	72,5	0,5	82,5	19,9	4,1	0,1	14,2	3,9	2,3	0,2	44,7
1970 Septembre	69,9	22,1	34,4	126,4	10,4	74,1	0,7	85,2	20,7	4,0	0,1	14,7	4,0	2,6	0,3	46,4
1970 Décembre	72,8	22,7	35,7	131,2	9,1	76,6	0,6	86,3	20,9	4,3	0,1	15,3	4,3	2,9	0,3	48,1
1971 Mars	74,6	23,6	38,2	136,4	9,6	77,8	0,5	87,9	21,6	5,1	0,1	17,4	4,0	3,3	0,3	51,8
1971 Juin	79,1	23,9	39,3	142,3	9,8	79,7	0,6	90,1	23,2	5,8	0,1	17,8	4,3	3,5	0,4	55,1
1971 Août	82,1	24,3	40,1	146,5												
1971 Septembre	82,0	24,6	40,7	147,3	10,0	81,4	0,6	92,0	23,3	7,0	0,1	19,5	4,3	4,0	0,6	58,8
1971 Octobre	84,1	24,7	41,1	149,9												
1971 Novembre	84,9	24,9	41,4	151,2												
1971 Décembre	89,1	25,2	41,8	156,1	10,1	83,3	0,6	94,0	24,8	6,9	0,1	20,3	5,0	4,3	0,9	62,3
1972 Janvier	91,0	25,6	42,5	159,1												
1972 Février	92,2	25,9	42,8	160,9												
1972 Mars	92,1	26,1	43,5	161,7	9,4	84,9	0,6	94,9	26,0	8,3	0,1	21,0	4,8	4,7	1,2	66,1
1972 Avril	94,0	26,2	43,8	164,0												
1972 Mai	96,3	26,5	44,1	166,9												
1972 Juin	98,3	26,7	44,4	169,4												
1972 Juillet	100,2	26,9	44,8	171,9												
1972 Août	102,8	27,0	45,2	175,0												

1 Non compris les actions et les participations.

2 Y compris des certificats émis par l'Etat et le Fonds des R. ntes.

3 De 1968 à 1964, les postes « Obligations et bons de caisse » et « Débiteurs hypothécaires » sont gonflés respectivement de 3,7 milliards et de 4 milliards, du fait de la prise en considération dans la statistique de sociétés nouvellement agréées entre ces dates.

4 A partir de juin 1967, nouvelle série comprenant des dépôts visés par les nouvelles dispositions légales régissant les caisses d'épargne privées. A partir de cette même date les « Bons et certificats d'épargne » figurent dans la colonne « Obligations et bons de caisse » et non plus dans les colonnes des « Dépôts ».

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans au 31 décembre

(milliards de francs)

Source : Rapports annuels de la S.N.C.I.

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
ACTIF									
En-cours des crédits :									
Crédits d'investissement à long et moyen terme :									
1° garantis par l'Etat	11,7	12,0	12,6	16,5	22,2	24,2	26,7	28,4	30,3
2° garantis par banques et organismes financiers ..	8,0	9,9	11,1	13,6	14,6	18,0	23,4	29,2	33,4
3° dont le risque est à charge de l'Institution	19,6	24,1	25,5	31,4	34,9	41,5	44,8	49,1	53,3
Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations)	1,5	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	0,9	1,0	0,9
Crédits de warrantages (charbonnages) garantis par l'Etat	—	—	0,3	0,5	0,3	0,1	...	—	—
Crédits commerciaux	1,5	1,4	1,0	0,9	0,9	1,3	1,8	1,5	1,3
Crédits d'exportations payables à moyen et à long terme	1,3	1,5	1,5	1,5	2,1	2,1	2,7	3,8	3,1
Crédits gérés pour compte de l'Etat 1	2,7	2,9	3,1	3,3	4,0	5,0	5,7	5,9	6,2
Placements divers à court terme	7,5	5,6	11,3	6,4	8,0	9,2	13,9	18,7	19,6
PASSIF									
Obligations	39,4	40,9	45,6	49,7	57,4	65,6	75,6	87,1	98,5
Bons de caisse	8,4	8,8	9,3	9,0	9,1	12,1	15,3	19,2	18,7
Dépôts et emprunts divers (notamment en monnaies étrangères)	1,0	3,4	5,9	8,0	8,8	9,3	11,7	13,0	12,9
Etat belge :									
Fonds d'Aide Marshall	1,4	1,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2
Fonds de l'Armement et des Constructions Maritimes ..	1,3	1,6	1,7	2,0	2,5	3,3	3,6	4,0	4,4

1 Il s'agit de crédits d'aide aux entreprises en difficultés, de crédits financés principalement par le Fonds d'Aide Marshall et le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes, et subsidiairement par le Fonds d'Aide à l'In-

dustrie charbonnière et le Fonds d'Aide aux ex-Colons belges rentrés d'Afrique.

XIV - 8. — CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE

(milliards de francs)

Source : *Crédit Communal de Belgique.*

Périodes	Financement des dépenses d'investissement des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal										Opérations en comptes courants des pouvoirs régionaux et locaux et des organismes des secteurs provincial et communal (dépenses ordinaires)				
	Comptes « Subsidés et Fonds d'Emprunts »										Dette à court, moyen et long terme envers le Crédit Communal de Belgique (à fin de période)	Engage- ments de crédits du Crédit Communal de Belgique (11)	Moyenne des soldes globaux journaliers		Total des paiements effectués par le débit de ces comptes (14)
	Solde disponible au début de la période (1)	Versements			Prélèvements			Solde disponible à la fin de la période (1) + (5) - (8) = (9)	(10)	(11)			(12)	(13)	
		Fonds d'emprunts mis à la disposition des emprunteurs	Subventions versées en capital par l'Etat et les Provinces et autres recettes	Total (2) + (3) + (4) = (5)	Pour rem- boursements d'emprunts (6)	Pour paiement de dépenses extra- ordinaires (7)	Total (6) + (7) = (8)								
	Emprunts dont les charges sont supportées par les emprunteurs (2)	Emprunts dont les charges sont remboursées aux emprunteurs par l'Etat (3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)			
1964	4,4	8,8	2,1	1,4	12,3	0,3	12,1	12,4	4,3	66,7	5,0	1,8	2,7	31,8	
1965	4,3	6,9	1,9	1,6	10,4	0,3	10,5	10,8	3,9	72,6	4,4	1,6	4,3	35,5	
1966	3,9	8,0	1,9	1,7	11,6	0,3	10,8	11,1	4,4	78,8	5,4	1,8	4,9	42,6	
1967	4,4	10,1	2,4	2,0	14,5	0,3	12,8	13,1	5,8	87,1	8,9	2,4	4,5	54,0	
1968	5,8	13,1	2,7	3,0	18,8	0,4	16,6	17,0	7,6	98,4	10,2	3,5	4,0	63,5	
1969	7,6	15,9	3,0	5,0	23,9	0,8	21,9	22,7	8,8	111,7	10,0	4,0	5,5	80,8	
1970	8,7	19,8	3,0	4,0	26,8	0,5	25,1	25,6	9,9	127,2	10,3	4,7	6,5	99,7	
1971	10,0	18,9	3,3	5,7	27,9	0,8	26,8	27,6	10,3	140,2	15,3	5,1	7,3	108,5	
1970 3 ^e trimestre	10,1	5,5	0,9	1,0	7,4	0,1	6,5	6,6	10,9	123,2	11,5	4,3	7,3	20,7	
4 ^e trimestre	10,9	5,2	0,7	1,1	7,0	0,1	7,9	8,0	9,9	127,2	10,3	4,5	7,2	32,6	
1971 1 ^{er} trimestre	10,0	4,3	0,9	1,2	6,4	0,1	6,9	7,0	9,4	128,7	10,9	5,8	6,2	35,0	
2 ^e trimestre	9,4	4,4	0,5	1,2	6,1	0,1	5,4	5,5	10,0	133,4	14,0	5,2	7,2	21,7	
3 ^e trimestre	10,0	4,9	0,9	1,4	7,2	0,2	6,4	6,6	10,6	137,3	13,9	4,2	8,3	27,7	
4 ^e trimestre	10,6	5,3	1,0	1,9	8,2	0,4	8,1	8,5	10,3	140,2	15,3	5,1	7,6	24,1	
1972 1 ^{er} trimestre	10,3	6,0	0,9	1,5	8,4	0,1	8,0	8,1	10,6	144,6	13,2	5,1	8,1	32,8	
2 ^e trimestre	10,6	4,8	0,6	1,6	7,0	0,2	6,7	6,9	10,7	148,5	15,0	5,7	8,1	23,3	
3 ^e trimestre	10,7	5,6	1,0	1,3	7,9	0,1	7,0	7,1	11,5	152,7	15,8	5,8	9,5	25,3	
1971 Septembre	10,2	1,8	0,3	0,6	2,7	0,1	2,2	2,3	10,6	137,3	13,9	4,0	7,8	7,6	
Octobre	10,6	1,7	0,4	0,9	3,0	0,3	2,3	2,6	11,0	136,1	14,6	3,5	8,6	8,1	
Novembre	11,0	1,7	0,4	0,4	2,5	...	2,8	2,8	10,7	138,2	14,2	6,1	7,1	8,1	
Décembre	10,7	1,9	0,2	0,6	2,7	0,1	3,0	3,1	10,3	140,2	15,3	5,6	7,1	7,9	
1972 Janvier	10,3	2,3	0,3	0,5	3,1	...	2,6	2,6	10,8	140,5	13,2	4,6	8,7	13,5	
Février	10,8	1,6	0,3	0,4	2,3	...	2,4	2,4	10,7	142,4	13,5	4,8	8,4	7,8	
Mars	10,7	2,1	0,3	0,6	3,0	0,1	3,0	3,1	10,6	144,6	13,2	5,8	7,2	11,5	
Avril	10,6	1,1	0,2	0,5	1,8	...	1,7	1,7	10,7	144,5	14,8	5,1	7,8	9,0	
Mai	10,7	1,9	0,2	0,4	2,5	0,1	2,3	2,4	10,8	146,6	15,2	4,7	8,6	6,6	
Juin	10,8	1,8	0,2	0,7	2,7	0,1	2,7	2,8	10,7	148,5	15,0	7,2	7,9	7,7	
Juillet	10,7	1,9	0,5	0,4	2,8	...	2,6	2,6	10,9	149,2	15,6	5,2	9,7	12,7	
Août	10,9	1,6	0,2	0,5	2,3	...	2,2	2,2	11,0	150,8	16,5	6,8	9,2	7,5	
Septembre	11,0	2,1	0,3	0,4	2,8	0,1	2,2	2,3	11,5	152,7	15,8	5,5	9,6	5,1	

XIV - 9. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Sociétés belges

Source : M.A.E., Service des Assurances.

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
ACTIF									
Immeubles	3,5	3,7	4,2	5,1	6,2	7,2	8,3	9,3	12,1
Prêts hypothécaires	12,1	14,2	15,4	16,7	18,2	19,2	21,1	22,6	25,0
Prêts sur police	1,4	1,5	1,6	1,9	2,1	2,2	2,5	2,7	3,0
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges	5,9	6,2	6,6	7,4	7,7	8,4	8,2	} 21,6	} 23,3
Titres des organismes parastataux de crédit	5,0	5,1	6,0	6,3	6,9	8,1	8,2		
Titres des autres organismes parastataux	1,6	1,9	1,9	2,2	2,6	2,5	2,5		
Titres des provinces et communes	1,9	1,8	1,5	1,6	1,9	2,3	1,9		
Valeurs étrangères	2,0	2,0	2,1	2,3	2,2	3,0	3,3	3,5	3,5
Obligations de sociétés belges	9,0	9,2	10,8	11,4	11,9	12,0	13,1	14,0	14,5
Actions de sociétés belges	2,9	3,0	3,2	3,3	3,5	4,0	4,2	5,0	4,9
Total des valeurs mobilières ...	28,3	29,2	32,1	34,5	36,7	40,3	41,4	44,1	46,2
PASSIF									
Cautionnements déposés	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,8
Réserves mathématiques ¹	45,3	49,1	54,1	59,2	64,1	69,2	74,2	80,1	87,1

Sociétés étrangères

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
ACTIF									
Immeubles	1,7	2,0	2,4	2,5	2,6	2,7	2,9	3,1	3,3
Prêts hypothécaires	3,6	4,2	4,4	4,8	5,2	5,6	6,2	6,6	6,9
Prêts sur police	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7
Valeurs mobilières :									
Fonds publics belges	3,7	3,8	3,9	4,3	4,7	5,0	5,0	} 8,4	} 8,9
Titres des organismes parastataux de crédit	0,8	0,9	1,1	1,1	1,4	1,5	1,5		
Titres des autres organismes parastataux	1,1	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1		
Titres des provinces et communes	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4		
Valeurs étrangères	0,5	0,4	0,4	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8	1,0
Obligations de sociétés belges	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	1,2	1,6	2,0
Actions de sociétés belges	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,1
Total des valeurs mobilières ...	7,9	8,0	8,2	8,7	9,7	10,4	10,9	11,8	13,0
PASSIF									
Cautionnements déposés	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Réserves mathématiques ¹	13,6	14,7	15,4	16,5	17,7	19,1	20,4	21,7	23,2

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation et la réserve de garantie.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* ; a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Comptes rendus des opérations et de la situation de la OGER de*

Belgique. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de l'I.N.S. — Economie belge en 1969. — Rapports annuels de la S.N.C.I., de l'O.C.P.E. et du Crédit Communal de Belgique.

XV. — PRINCIPALES MODALITES D'EPARGNE DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES DISPONIBLES A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : CGER.

Modalités d'épargne	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
I. Particuliers :							
A. <i>Thésaurisation</i> ¹ :	p.m.						
B. <i>Epargne-dépôts</i> ² :							
Caisses d'épargne	9,6	17,3	16,1	21,4	21,7	17,7	17,9
Banques	6,7	15,1	13,1	19,7	19,9	26,5	20,6
Institutions paraétatiques de crédit	2,7	3,7	2,6	1,0	2,1	3,0	2,0
Mutualités	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Total ...	19,2	36,4	32,0	42,3	43,9	47,4	40,6
Doubles emplois ³ ...	— 1,5	— 10,2	— 7,4	— 8,0	— 9,2	— 23,9	— 10,3
Total net ...	17,7	26,2	24,6	34,3	34,7	23,5	30,3
C. <i>Epargne-réserves</i> ^{2 4} :							
Organismes de pensions	1,3	1,3	1,6	1,3	1,7	2,1	1,9
Organismes d'assurance-accidents du travail	1,4	1,4	1,4	1,5	1,3	1,4	1,7
Caisses de vacances annuelles	1,0	0,6	0,7	0,5	0,7	0,6	0,8
Organismes d'assurance-vie	6,3	5,4	6,8	6,5	7,1	7,4	7,8
Organismes d'assurances de la responsabilité civile, capitalisation, épargne immobilière et assurances diverses	0,8	2,0	1,7	1,9	2,4	3,0	3,0
Total ...	10,8	10,7	12,2	11,7	13,2	14,5	15,2
D. <i>Epargne hypothécaire et immobilière</i> :							
Remboursement par particuliers sur emprunts hypothécaires	12,8	14,3	14,7	16,0	14,9	15,4	16,0
Constructions d'habitations (Investissement net des particuliers)	11,2	18,4	10,5	11,8	15,3	19,0	10,2
Total ...	24,0	32,7	25,2	27,9	30,2	34,4	26,2
E. <i>Emissions de capitaux</i> :							
Nouveaux placements du public	21,8	19,6	26,6	35,8	44,6	49,5	47,1
F. <i>Mutations de créances et de dettes diverses des particuliers</i>	— 1,8	— 2,0	— 1,3	— 2,0	— 5,0	— 4,4	— 0,1
Epargne nette totale ...	72,5	87,2	87,3	107,6	117,7	117,5	118,7
Amortissements sur habitations ...	10,6	11,8	12,6	13,8	14,8	16,0	18,6
Epargne brute totale ...	83,1	99,0	99,9	121,4	132,5	133,5	137,3
II. Entreprises : ⁵							
A. <i>Entreprises privées</i> :							
Epargne nette	16,1	15,3	11,6	13,0			
Amortissements	47,1	47,7	52,4	60,6			
Epargne brute ...	63,2	63,0	64,0	73,6			
B. <i>Entreprises publiques autonomes</i> :							
Epargne nette	1,7	0,5	1,8	1,8			
Amortissements	3,3	3,8	4,7	4,5			
Epargne brute ...	5,0	4,3	6,5	6,3			
Total général particuliers et entreprises ...							
Epargne nette ...	90,3	103,2	97,9	122,3			
Epargne brute ...	151,3	166,5	167,6	201,2			

¹ Les montants ne sont pas mentionnés car, au stade actuel des recherches, le montant absolu de l'avoir liquide des particuliers seuls n'a pu être établi avec suffisamment d'exactitude.

² Accroissement de l'année.

³ Accroissement ou diminution de l'avoir de diverses institutions et entreprises dont les réserves propres ou exigibles sont recensées comme une épargne dans une des autres rubriques du tableau, des pouvoirs publics et en provenance de l'étranger.

⁴ A l'exclusion des accroissements de réserves du secteur de la Sécurité sociale considérés comme une épargne des pouvoirs publics.

⁵ Les chiffres ne sont pas disponibles pour les années 1968 et suivantes.

Références bibliographiques : Congrès du Centenaire (1865-1965). L'épargne dans la recherche économique contemporaine : dix ans d'inventaire de l'épargne.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres accessibles à tout placeur ²					Titres non accessibles à tout placeur ⁴			Total émissions nettes à plus d'un an ¹
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet	Emissions nettes totales	Emissions brutes	Amortissements	Emissions nettes	
		Emissions brutes	Amortissements ³	Emissions nettes						
					(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	
1. Etat (dette directe uniquement) ...	1964	30,1	22,2	7,9	—	7,9	2,0	2,0	...	7,9
	1965	29,8	13,3	16,5	—	16,5	3,0	2,3	0,7	17,2
	1966	31,3	19,4	11,9	—	11,9	1,3	0,2	1,1	13,0
	1967	37,8	26,3	11,5	—	11,5	3,0	2,3	0,7	12,2
	1968	40,9	22,9	18,0	—	18,0	1,6	1,0	0,6	18,6
	1969	56,6	43,6	13,0	—	13,0	8,3	3,8	4,5	17,5
	1970	56,0	43,8	12,2	—	12,2	3,8	5,5	- 1,7	10,5
	p 1971	114,5	47,4	67,1	—	67,1	5,9	5,2	0,7	67,8
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1964	5,4	1,1	4,3	—	4,3	7,0 ⁵	3,5 ⁵	3,5	7,8
	1965	5,5	4,8	0,7	—	0,7	3,8	1,7	2,1	2,8
	1966	0,4	2,1	- 1,7	—	- 1,7	4,0	1,9	2,1	0,4
	1967	12,3	2,6	9,7	—	9,7	4,7	2,2	2,5	12,2
	1968	8,3	1,3	7,0	—	7,0	5,5	3,3 ⁶	2,2	9,2
	1969	9,5	4,3	5,2	—	5,2	8,7	3,3	5,4	10,6
	1970	10,3	2,3	8,0	—	8,0	7,9	3,7	4,2	12,2
	p 1971	...	4,4	- 4,4	—	- 4,4	9,3	5,5	3,8	- 0,6
3. Intermédiaires financiers publics (y compris CGER)	1964	...	0,3	- 0,3	1,3	1,0	3,3	1,3	2,0	3,0
	1965	2,5	0,1	2,4	4,7	7,1	3,7	1,5	2,2	9,3
	1966	1,1	0,4	0,7	4,0	4,7	4,9	2,0	2,9	7,6
	1967	2,9	0,2	2,7	6,8	9,5	5,5	2,5	3,0	12,5
	1968	0,5	0,4	0,1	12,7	12,8	6,3	2,4	3,9	16,7
	1969	2,0	1,3	0,7	8,1	8,8	3,8	1,7	2,1	10,9
	1970	5,5	2,6	2,9	15,2	18,1	6,5	3,0	3,5	21,6
	p 1971	5,0	5,2	- 0,2	20,7	20,5	9,8	2,0	7,8	28,3
4. Pouvoirs subordonnés, Intercom. pour la constr. des Autoroutes et Crédit Communal	1964	1,5	0,8	0,7	4,4	5,1	5,1
	1965	6,4	1,6	4,8	4,1	8,9	0,1	...	0,1	9,0
	1966	9,1	3,2	5,9	5,8	11,7	0,4	0,2	0,2	11,9
	1967	5,3	2,2	3,1	9,0	12,1	0,8	0,1	0,7	12,8
	1968	9,0	2,3	6,7	9,2	15,9	0,3	0,7	- 0,4	15,5
	1969	9,2	2,7	6,5	9,8	16,3	16,3
	1970	11,0	2,4	8,6	11,0	19,6	...	0,1	- 0,1	19,5
	p 1971	17,0	3,0	14,0	12,8	26,8	3,5	0,1	3,4	30,2
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1964	1,4	1,9	- 0,5	—	- 0,5	0,9	0,5	0,4	- 0,1
	1965	2,0	2,7	- 0,7	—	- 0,7	2,2	0,8	1,4	0,7
	1966	4,5	3,3	1,2	—	1,2	2,8	0,8	2,0	3,2
	1967	6,8	4,2	2,6	—	2,6	1,8	1,4	0,4	3,0
	1968	7,3	2,6	4,7	—	4,7	1,9	1,6	0,3	5,0
	1969	6,0	4,6	1,4	—	1,4	2,4	1,0	1,4	2,8
	1970	8,5	5,0	3,5	—	3,5	4,2	0,9	3,3	6,8
	p 1971	10,5	5,7	4,8	—	4,8	4,3	1,1	3,2	8,0
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1964	38,4	26,3	12,1	5,7	17,8	13,2	7,3	5,9	23,7
	1965	46,2	22,5	23,7	8,8	32,5	12,8	6,3	6,5	39,0
	1966	46,4	28,4	18,0	9,8	27,8	13,4	5,1	8,3	36,1
	1967	65,1	35,5	29,6	15,8	45,4	15,8	8,5	7,3	52,7
	1968	66,0	29,5	36,5	21,9	58,4	15,6	9,0	6,6	65,0
	1969	83,3	56,5	26,8	17,9	44,7	23,2	9,8	13,4	58,1
	1970	91,3	56,1	35,2	26,2	61,4	22,4	13,2	9,2	70,6
	p 1971	147,0	65,7	81,3	33,5	114,8	32,8	13,9	18,9	133,7

¹ Les émissions par grosses tranches, dont la période de souscription chevauche deux années, sont réparties entre les deux années selon les montants effectivement souscrits au cours de chacune d'elles.

Jusqu'en 1965, les émissions au robinet de bons de caisse à un an au plus des intermédiaires financiers publics et du Crédit Communal de Belgique sont comprises dans les montants des émissions nettes au robinet, faute d'avoir pu être isolées. A partir de 1966, les chiffres de la colonne (4) ne comprennent plus que les émissions nettes à plus d'un an; le montant des émissions nettes à un an au plus des années 1966, 1967, 1968, 1969, 1970 et 1971 qui s'élèvent respectivement à « Intermédiaires financiers publics » : néant, - 0,3 milliard, 2,2 milliards, - 2,3 milliards, 8,9 milliards et 3,7 milliards; « Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal » : 0,6 milliard, 1,6 milliard, 1,2 milliard, 2,4 milliards, 5,9 milliards et 4,9 milliards ne figure donc plus dans le présent tableau.

Pour mémoire : Mouvement net de la dette à un an au plus en FB de l'Etat en 1964 : 2,5; en 1965 : 7,4; en 1966 : 4,5; en 1967 : - 5,6; en 1968 : 16,9; en 1969 : - 0,4; en 1970 : 15,2 milliards; en 1971 : - 11,4 milliards.

² Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont

émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors-bourse, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., l'O.C.C.H., la C.N.C.P., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements » non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁵ Les chiffres relatifs au Fonds de Dotation des Pensions de la Guerre comprennent en émissions brutes 2,8 milliards de consolidation (intérêts et amortissements non remboursés à leur échéance).

⁶ Non compris 3,8 milliards de titres de l'Office National des Pensions pour travailleurs indépendants annulés à la suite de la cession par la CGER de la gestion « Pension des Indépendants » à l'Office National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC¹

Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ² (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission ^{3,4}	Rendement pour le porteur ⁴	
Mois	Jour							à l'échéance intercalaire	à l'échéance finale
1970	Janvier	7	C.N.C.P. 1970-78	8,25	99,00	8 ans	500	—	8,43
	Janvier	14	Etat belge 1970-80	8,25	99,50	10 ans	5.250	8,42	8,46
	Janvier	14	Etat belge 1970-75-81	8,00 — 8,25 ⁵	99,50	5 a. 3 m. ou 11 a. 3 m.	9.800	8,37	8,50
	Mars	2	Intercom. Autor. E3 1970-78	8,25	99,50	8 ans	5.000	8,50	8,52
	Mars	2	Intercom. Autor. E5 1970-78	8,25	99,50	8 ans	3.000	8,50	8,52
	Avril	13	Etat belge 1970-76	8,00	99,25	6 ans	6.950	8,18	8,16
	Avril	13	Etat belge 1970-80, 2 ^e s.	8,25	99,50	9 ans 9 mois	8.250	8,44	8,48
	Mai	19	S.N.C.B. 1970-76-82	8,00 — 8,25 ⁵	99,00	6 ou 12 ans	3.500	8,46	8,29
	Juin	18	Fonds des Routes 1970-76-83	8,00 — 8,25 ⁵	99,00	6 ou 13 ans	10.250	8,37	8,50
	Septembre	14	Etat belge 1970-83	8,50	99,00	13 ans	10.160	8,69	8,72
	Septembre	14	Etat belge 1970-76-82	8,25 — 8,50 ⁵	99,00	6 ou 12 ans	15.540	8,55	8,47
	Octobre	5	C.N.C.P. 1970-76	8,25	99,00	6 ans	500	—	8,47
	Octobre	12	S.N.C.I. 1970-77-83	8,25 — 8,50 ⁵	99,00	7 ou 13 ans	2.000	8,57	8,45
	Octobre	26	S.N.L. 1970-80	8,50	99,00	10 ans	2.500	8,68	8,65
	Novembre	16	R.T.T. 1970-84	8,50	99,00	14 ans	5.000	8,68	8,70
	Décembre	7	Ville de Liège 1970-78-84	8,25 — 8,50 ⁵	98,60	8 ou 14 ans	1.000	8,54	8,50
	Décembre	7	Ville d'Anvers 1970-78-84	8,25 — 8,50 ⁵	98,60	8 ou 14 ans	2.000	8,54	8,62
							91.200		
1971	Janvier	14	Etat belge 1971-84	8,50	100,00	13 ans	13.500	8,50	8,50
	Janvier	14	Etat belge 1971-77-83	8,25 — 8,50 ⁵	100,00	6 ou 12 ans	19.500	8,31	8,25
	Février	17	S.N.C.I. 1971-79	8,00	100,00	8 ans	5.000	8,00	8,00
	Février	22	Ville de Gand 1971-81	8,00	99,50	10 ans	1.000	8,09	8,07
	Mars	8	Intercom. Autor. E3 1971-83	7,75	99,50	12 ans	6.000	7,82	7,82
	Mars	29	S.N.C.B. 1971-85	7,75	99,50	14 ans	3.500	7,83	7,81
	Mai	10	Etat belge 1971-78-86	7,50 — 7,75 ⁵	99,50	7 ou 15 ans	21.500	7,64	7,59
	Mai	10	Etat belge 1971-86	7,75	99,75	15 ans	13.000	7,79	7,78
	Juin	21	Intercom. Autor. E5 1971-83	7,75	99,50	12 ans	6.000	7,82	7,82
	Juillet	26	Ville d'Anvers 1971-82	7,75	99,50	11 ans	2.500	7,83	7,82
	Septembre	6	Ville de Liège 1971-82	7,75	99,50	11 ans	1.500	7,83	7,82
	Octobre	4	Etat belge 1971-87	7,50	100,00	15 ans 6 mois	21.300	7,51	7,51
	Octobre	4	Etat belge 1971-80-87	7,25 — 7,50 ⁵	100,00	8 a. 6 m. ou 15 a. 6 m.	25.700	7,30	7,26
	Décembre	6	R.T.T. 1971-83	7,25	100,00	12 ans	7.000	7,25	7,25
							147.000		
1972	Janvier	10	Intercom. Autor. E3 1972-84	7,25	100,00	12 ans	7.000	7,25	7,25
	Février	7	Etat belge 1972-87	7,25	100,00	15 ans	15.800	7,25	7,25
	Février	7	Etat belge 1972-79-87	7,00 — 7,25 ⁵	99,50	7 ou 15 ans	25.200	7,14	7,09
	Mars	6	Ville de Liège 1972-82	7,00	99,00	10 ans	1.500	7,17	7,14
	Mars	6	Ville d'Anvers 1972-82	7,00	99,00	10 ans	3.000	7,17	7,14
	Avril	10	Ville de Bruxelles 1972-84	6,75	99,00	12 ans	1.000	6,90	6,88
	Avril	10	S.N.C.B. 1972-84	6,75	99,00	12 ans	3.500	6,90	6,88
	Mai	2	Etat belge 1972-87	6,75	99,75	15 ans	7.040	6,79	6,78
	Mai	2	Etat belge 1972-79-87	6,50 — 6,75 ⁵	99,75	7 ou 15 ans	12.000	6,60	6,55
	Juin	21	Intercom. Autor. E5 1972-82	6,75	99,00	10 ans	5.000	6,90	6,89
	Septembre	11	Etat belge 1972-87	6,75	99,75	14 ans 6 mois	16.050	6,80	6,78
	Septembre	11	Etat belge 1972-79-87	6,50 — 6,75 ⁵	99,75	6 a. 6 m. ou 14 a. 6 m.	23.950	6,62	6,56
	Octobre	12	R.T.T. 1972-87	6,75	99,75	15 ans	8.000	6,79	6,78
	Novembre	13	Fonds des Routes 1972-85	6,75	98,25	12 ans 2 mois		7,01	6,96

¹ Emprunts qui ont fait l'objet d'un arrêté au *Moniteur belge*, à l'exception des émissions continues.

² Les totaux annuels peuvent différer des chiffres repris à la colonne (1) du tableau précédent (émissions brutes par grosses tranches) parce qu'ils comprennent les émissions pour leur montant nominal, même si une partie seulement de l'emprunt a été effectivement couverte et parce qu'ils ne comprennent pas les obligations émises par la C.A.D.G. et la Fondation nationale pour le financement de la recherche scientifique.

³ Le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix du capital en vie, évalué au cours d'émission.

⁴ Rendements calculés avant retenues fiscales à la source.

⁵ Intérêts : le premier taux indiqué est celui qui est appliqué jusqu'à l'échéance intercalaire, le second est celui qui est appliqué à partir de celle-ci.

XVI - 3. — DETTES DE L'ETAT

XVI - 3a. — Situation officielle

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe ²	Dettes indirectes	Dettes totales (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) ³	Dettes totales (y compris la dette reprise de la République du Zaïre) ³
	en francs belges				en monnaies étrangères							
	consolidée ¹	à moyen terme	à court terme	Avoirs libérés des particuliers à l'O.C.P.	consolidée ²	à moyen et court terme	totale ²	totale ²				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (1)+(4)	(6)	(7)	(8) = (6)+(7)	(9) = (5)+(8)	(10)	(11) = (9)+(10)	(12) = (11)+(12)	
1963	261,6	13,7	55,1	39,8	370,2	18,4	28,1	46,5	416,7	29,3	446,0	
1964	276,9	6,3	51,2	46,2	380,6	17,2	31,0	48,2	428,8	33,3	462,1	
1965	293,6	6,8	58,6	46,3	405,3	15,6	29,8	45,4	450,7	33,9	484,6	4,4
1966	305,6	7,8	59,9	49,4	422,7	14,3	35,5	49,8	472,5	31,0	503,5	3,9
1967	317,1	8,5	57,8	45,9	429,3	12,9	42,5	55,4	484,7	40,7	525,4	3,5
1968	335,0	9,1	66,2	54,5	464,8	11,5	43,4	54,9	519,7	47,6	567,3	3,0
1969	347,7	13,9	67,3	52,9	481,8	11,2	49,9	61,1	542,9	52,9	595,8	2,6
1970	359,6	12,5	78,1	57,3	507,5	9,9	40,4	50,3	557,8	61,7	619,5	2,2
1970 Juin	354,4	12,2	77,7	49,9	494,2	10,4	46,5	56,9	551,1	56,1	607,2	2,4
1970 Septembre	353,1	11,1	72,2	46,6	483,0	10,1	46,4	56,5	539,5	62,1	601,6	2,3
1970 Décembre	359,6	12,5	78,1	57,3	507,5	9,9	40,4	50,3	557,8	61,7	619,5	2,2
1971 Mars	377,0	14,0	86,8	50,3	528,1	9,7	31,3	41,0	569,1	59,7	628,8	2,1
1971 Juin	394,3	13,7	92,0	53,0	553,0	9,3	21,6	30,9	583,9	58,3	642,2	2,0
1971 Septembre	391,6	13,9	96,3	49,5	551,3	8,9	17,1	26,0	577,3	57,7	635,0	1,9
1971 Octobre	429,2	13,7	70,7	52,0	566,6	8,8	15,8	24,6	590,2	57,5	647,7	1,9
1971 Novembre	427,4	13,3	64,6	51,2	556,5	8,8	14,1	22,9	579,4	57,4	636,8	1,9
1971 Décembre	426,7	13,3	66,8	57,2	564,0	8,2	14,0	22,2	586,2	56,7	642,9	1,8
1972 Janvier	424,7	14,0	73,1	57,9	569,7	8,2	13,8	22,0	591,7	56,4	648,1	1,8
1972 Février	457,7	14,3	69,1	54,1	595,2	8,2	11,8	20,0	615,2	56,3	671,5	1,7
1972 Mars	457,2	14,1	79,7	55,4	606,4	7,5	6,9	14,4	620,8	56,2	677,0	1,6
1972 Avril	454,2	15,1	83,7	62,7	615,7	7,3	6,6	13,9	629,6	56,5	686,1	1,6
1972 Mai	472,5	15,1	84,5	57,7	629,8	7,2	5,7	12,9	642,7	55,4	698,1	1,6
1972 Juin	470,9	17,2	88,5	60,6	637,2	7,0	4,9	11,9	649,1	54,5	703,6	1,6
1972 Juillet	469,9	16,9	71,7	60,6	619,1	6,9	4,8	11,7	630,8	54,8	685,6	1,6
1972 Août	469,7	17,6	77,6	57,2	622,1	6,9	4,4	11,3	633,4	54,8	688,2	1,5
1972 Septembre	504,5	18,2	59,9	58,5	641,1	6,7	3,3	10,0	651,1	54,6	705,7	1,5

¹ Y compris l'emprunt de l'Assainissement Monétaire.

² Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-1918.

³ Voir : *Moniteur belge* - 27-5-1965 - Convention du 6 février 1965.

XVI - 3b. — Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds

(milliards de francs)

Périodes	Dettes totales (à l'excl. de la dette reprise de la République du Zaïre) ¹	Dettes reprises de la République du Zaïre ²	Dettes totales ³	Variations comptables à éliminer				Doubles emplois à éliminer	Variations de la dette publique ayant donné lieu à des mouvements de fonds ⁷	Pour mémoire : Variations de l'encours des lettres de change acceptées par le Fonds des Routes ⁷
				Certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. ⁴	Certificats de trésorerie souscrits par la B.N.B. pour le financement des prêts au F.M.I. ⁵	Avoirs de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte du Ministère de l'Éducation Nationale ⁶	Divers			
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (3) - (4) à (8)	(10)
1964	+ 16,1	- 1,2	+ 14,9	- 1,7	+ 1,5	+ 0,1	+ 15,0	...
1965	+ 22,5	- 2,1	+ 20,4	- 3,5	+ 1,9	- 0,1	+ 22,1	...
1966	+ 18,9	- 0,5	+ 18,4	+ 1,3	+ 17,1	...
1967	+ 21,9	- 0,4	+ 21,5	+ 0,5	- 1,5	+ 0,3	+ 22,2	+ 0,8
1968	+ 41,9	- 0,5	+ 41,4	+ 4,4	+ 3,1	+ 0,8	+ 33,1	+ 1,0
1969	+ 28,5	- 0,4	+ 28,1	+ 2,3	- 5,0	+ 0,2	+ 0,7 ⁸	...	+ 29,9	- 1,8
1970	+ 23,7	- 0,4	+ 23,3	- 0,5	+ 23,8	...
1971	+ 23,4	- 0,4	+ 23,0	- 10,4	...	- 0,3	- 0,1 ⁹	...	+ 33,8	...
1971 9 prem. mois	+ 15,5	- 0,3	+ 15,2	- 10,3	...	- 2,0	+ 0,8 ¹⁰	...	+ 26,7	...
1972 9 prem. mois	+ 62,8	- 0,3	+ 62,5	+ 3,8	...	- 1,4	- 0,5 ¹¹	...	+ 60,6	...

¹ Variations de la colonne (11) du tableau XVI - 3a.

² Variations de la colonne (12) du tableau XVI - 3a. La dette reprise de la République du Zaïre ne figure toutefois à ce tableau que depuis la ratification de la convention du 6 février 1965.

³ Variations de la colonne (13) du tableau XVI - 3a, depuis 1966.

⁴ Les remboursements de certificats de trésorerie détenus par le F.M.I. sont, conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur, supportés par la B.N.B.; celle-ci reçoit, par ailleurs, le produit des souscriptions de certificats par le Fonds.

⁵ La souscription de certificats de trésorerie constitue simplement la modalité technique sous laquelle la B.N.B. finance les prêts consentis au F.M.I. dans le cadre des Accords Généraux d'Emprunt.

⁶ Les variations de l'avoir de la B.N.B. à l'O.C.P. pour compte du Ministère de l'Éducation Nationale ont pour exactes contreparties des mouvements de l'avoir du Ministère de l'Éducation Nationale auprès de la B.N.B.

⁷ Le total des colonnes (9) et (10) correspond (avec signe inversé) à la colonne (5) « Besoins nets de financement de l'État » du tableau XI-3.

⁸ Réévaluation du Deutsche Mark.

⁹ B.I.R.D. : + 0,5; réévaluation du franc suisse : + 0,3; Conclusions de la Conférence du Groupe des Dix à Washington des 17 et 18-12-1971 : - 0,8 (dollars U.S.) et - 0,1 (francs suisses).

¹⁰ B.I.R.D. : + 0,5; réévaluation du franc suisse : + 0,3.

¹¹ B.I.R.D. : - 0,5.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN DU SECTEUR PUBLIC

a) Ventilation par débiteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers 3	Total	Pour mémoire : Titres zafrois et titres du Fonds du Belgo- Congolais d'Amortisse- ment et de Gestion 4
	Etat 2	Paraétatiques d'exploitation	Sécurité sociale et fonds de pension	Secteur public non compris ailleurs			

Titres accessibles à tout placeur ¹

1964	250,8	28,6	—	26,5	120,3	426,2	10,1
1965	268,0	27,9	—	30,4	132,6	458,9	11,4
1966	277,1	30,1	—	35,9	144,9	488,0	11,5
1967	298,0	33,0	—	39,4	165,3	535,7	11,4
1968	322,7	38,0	—	46,6	191,0	598,3	11,1
1969	340,6	39,7	—	53,6	209,4	643,3	10,9
1970	360,8	43,5	—	62,5	248,8	715,6	10,6
1971 p	422,3	49,9	—	76,6	289,8	838,6	n.d.

Titres non accessibles à tout placeur

1964	64,2	6,5	13,2	13,2	25,3	122,4	0,8
1965	64,8	8,1	14,6	13,9	27,3	128,7	—
1966	65,8	10,0	16,1	14,9	29,5	136,3	—
1967	66,4	10,8	17,9	16,3	31,8	143,2	—
1968	67,0	11,9	14,0	16,5	34,8	144,2	—
1969	71,8	13,3	19,1	16,9	37,1	158,2	—
1970	70,9	16,7	22,1	17,3	39,7	166,7	—
1971 p	72,2	20,0	24,1	22,0	47,8	186,1	n.d.

Total

1964	315,0	35,1	13,2	39,7	145,6	548,6	10,9
1965	332,8	36,0	14,6	44,3	159,9	587,6	11,4
1966	342,9	40,1	16,1	50,8	174,4	624,3	11,5
1967	364,4	43,8	17,9	55,7	197,1	678,9	11,4
1968	389,7	49,9	14,0	63,1	225,8	742,5	11,1
1969	412,4	53,0	19,1	70,5	246,5	801,5	10,9
1970	431,7	60,2	22,1	79,8	288,5	882,3	10,6
1971 p	494,5	69,9	24,1	98,6	337,6	1.024,7	n.d.

¹ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont émis par souscription publique, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

² Dette publique belge, directe et indirecte, intérieure consolidée et à moyen terme.

³ Y compris les bons de caisse à un an au plus.

⁴ Titres admis ou admissibles à la souscription du Fonds, y compris les bonifications effectivement accordées à la fin de chaque année.

**XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A PLUS D'UN AN
DU SECTEUR PUBLIC**

b) Ventilation par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

	Secteurs non financiers				Intermédiaires financiers					Total
	Entreprises, particuliers, Etranger	Paraétatiques d'exploitation	Secteur public non compris ailleurs	Sécurité sociale	Organismes monétaires	Fonds des Rentes	Caisses d'épargne, sociétés hypothécaires et de capitalisation	Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension	Organismes publics de crédit non monétaires	
			2	3	4			3		

Titres accessibles à tout placeur ¹

1964	229,3	3,8	1,9	2,6	52,2	5,9	47,0	73,6	9,9	426,2
1965	245,3	3,8	2,1	4,8	61,5	5,4	50,0	76,0	10,0	458,9
1966	264,9	3,8	2,9	6,8	64,3	5,5	51,1	78,5	10,2	488,0
1967	294,2	3,8	3,0	4,1	74,8	5,0	54,2	86,9	9,7	535,7
1968	319,3	4,4	3,0	4,6	91,0	7,1	61,4	89,8	17,7	598,3
1969	347,2	4,4	3,0	5,0	102,4	6,9	64,5	91,2	18,7	643,3
1970	386,2	4,1	3,0	5,4	128,2	6,0	68,9	95,4	18,4	715,6
1971	434,3	3,7	2,6	6,3	170,2	8,2	85,3	98,4	29,6	838,6

Titres non accessibles à tout placeur

1964	6,0	0,2	0,1	1,5	59,3	—	20,0	34,7	0,6	122,4
1965	6,5	0,2	0,1	1,3	60,9	—	21,1	37,9	0,7	128,7
1966	7,7	0,3	0,1	1,6	62,4	—	22,6	40,5	1,1	136,3
1967	9,5	0,4	0,1	1,5	64,2	—	23,6	43,0	0,9	143,2
1968	6,4	0,2	0,2	1,4	64,4	—	25,8	44,6	1,2	144,2
1969	6,5	0,3	0,2	1,3	65,0	—	27,9	50,5	6,5	158,2
1970	8,1	0,4	0,2	1,9	67,8	—	29,8	53,5	5,0	166,7
1971	9,2	0,4	0,3	2,1	72,3	—	37,9	55,7	8,2	186,1

Total

1964	235,3	4,0	2,0	4,1	111,5	5,9	67,0	108,3	10,5	548,6
1965	251,8	4,0	2,2	6,1	122,4	5,4	71,1	113,9	10,7	587,6
1966	272,6	4,1	3,0	8,4	126,7	5,5	73,7	119,0	11,3	624,8
1967	303,7	4,2	3,1	5,6	139,0	5,0	77,8	129,9	10,6	678,9
1968	325,7	4,6	3,2	6,0	155,4	7,1	87,2	134,4	18,9	742,5
1969	353,7	4,7	3,2	6,3	167,4	6,9	92,4	141,7	25,2	801,5
1970	394,3	4,5	3,2	7,3	196,0	6,0	98,7	148,9	23,4	882,3
1971	443,5	4,1	2,9	8,4	242,5	8,2	123,2	154,1	37,8	1.024,7

¹ Sont considérés comme titres accessibles à tout placeur, ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ceux faisant habituellement l'objet de négociations hors bourse ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.I., l'I.N.C.A., la C.N.C.P., l'O.C.C.H., de même que les bons d'épargne émis par la CGER.

² A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

³ Les montants à fin 1966 et à fin 1967 des secteurs « Sécurité sociale »

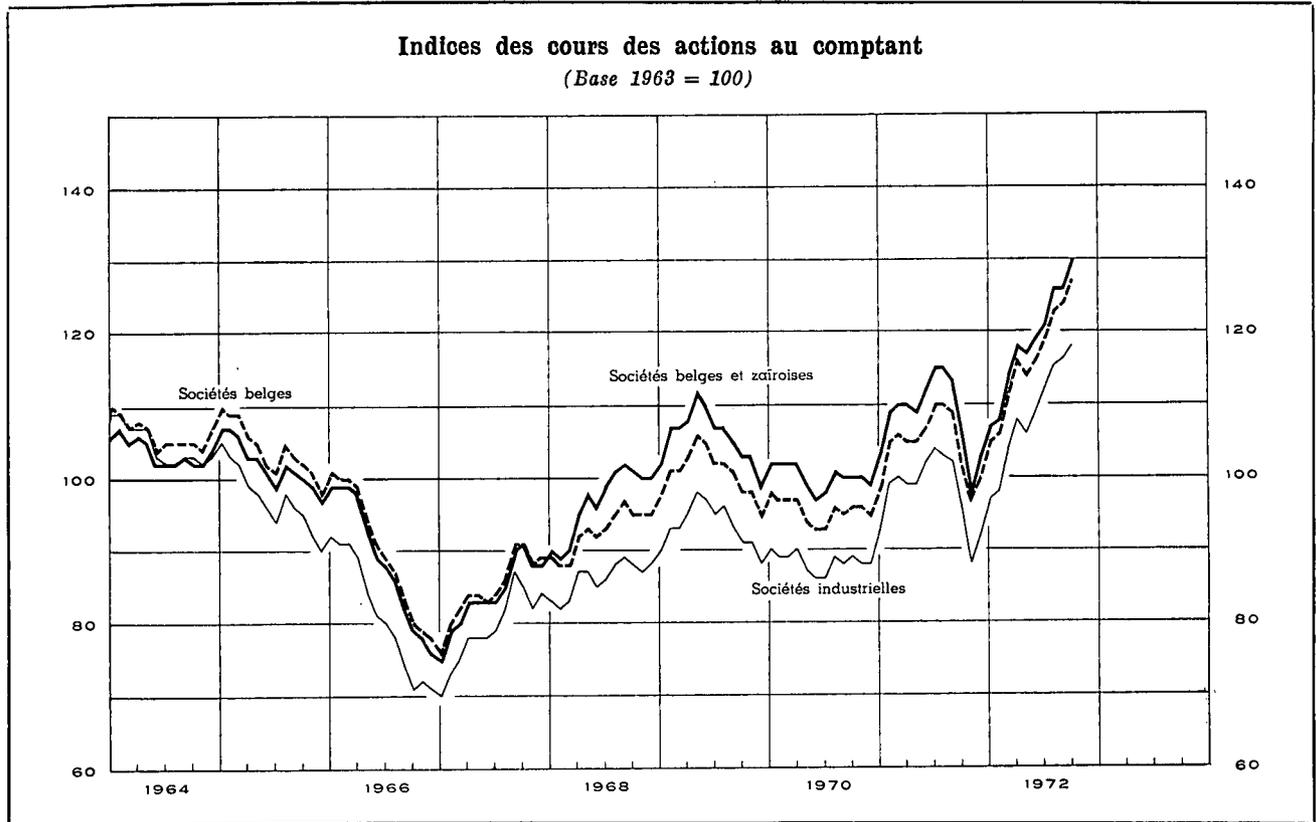
Références bibliographiques : *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Documentation du Ministère des Finances*. — *Bulletin d'Information et de Documentation* : XXXVI^e années, vol. I, n° 8, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». XXXVIII^e année, vol. I, n° 4, avril 1968 : « L'inventaire et le classement des fonds publics ». XL^e année, vol. I, n° 8, mars 1966 : « L'inventaire et le classement

et « Organismes d'assurance-vie et accidents du travail, fonds de pension » ne sont pas comparables du fait du passage d'avoirs s'élevant à 3,4 milliards à fin 1966 du premier au second de ces secteurs à la suite de la reprise par l'Office national des pensions pour travailleurs salariés, organisme classé dans le second de ces secteurs, du patrimoine de l'Office national des pensions pour ouvriers, organisme qui figurait dans le premier.

⁴ A l'exclusion des avoirs des caisses de pension gérées par ces organismes.

des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». XLIII^e année, vol. I, n° 3, mars 1968 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». XLV^e année, vol. I, n° 3, mars 1970 : « L'inventaire et le classement des titres à revenu fixe à moyen et long terme du secteur public ». — *Statistiques Economiques belges 1950-1960*.

**XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE
ET CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS**
1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS
ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Moyennes mensuelles ou mois	Capitaux traités moyennes par séances (millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions								Taux de rendement 3 5					
		Au comptant				A terme				Valeurs belges					
		Valeurs belges et zairoises	Valeurs belges			A terme	Ensemble	Sociétés industrielles			Ensemble	Sociétés industrielles			
			(Base 1963 = 100) 2 4					en %							
1964	91	104	106	105	99	3,2	3,0								
1965	83	102	104	97	98	3,4	3,5								
1966	71	88	90	80	88	4,1	4,2								
1967	81	84	85	79	91	4,2	4,0								
1968	134	97	93	86	118	3,8 ⁶	3,8 ⁶								
1969	149	106	101	93	141	3,7	3,4								
1970	112	100	95	88	128	4,9	5,2								
1971	169	109	105	98	133	5,2	5,9								
		1971	1972	1971	1972	1971	1972	1971	1972	1971	1972	1971	1972	1971	1972
Janvier	208	152	104	107	99	105	93	97	128	132	5,0	5,2	5,7	5,9	
Février	210	152	109	108	105	106	99	98	134	132	4,9	4,9	5,7	5,3	
Mars	173	191	110	114	106	111	100	104	135	138	5,0	4,7	5,8	5,1	
Avril	205	214	110	118	105	116	99	108	136	142	5,0	4,2	5,6	3,9	
Mai	183	224	109	117	105	114	99	106	135	143	5,1	3,9	5,8	3,6	
Juin	181	190	112	119	107	116	102	109	137	148	5,0	4,0	5,7	3,6	
Juillet	187	186	115	121	110	119	104	112	142	149	4,9	3,8	5,4	3,4	
Août	150	214	115	126	110	123	103	115	141	153	5,1	3,8	5,8	3,4	
Septembre	156	229	113	126	109	124	102	116	136	154	5,5	3,7	6,4	3,4	
Octobre	134		106	130	102	127	95	118	125	155	5,5	3,7	6,3	3,3	
Novembre	130		98		97		88		117		5,4		6,1		
Décembre	110		103		100		92		124		5,4		6,1		

¹ Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

² Source : I.N.S. : Pour les chiffres annuels : moyenne des indices aux 10 et 25 de chaque mois; pour les chiffres mensuels : indices au 10 de chaque mois seulement.

³ Source : Kredietbank : Rapport au cours à la fin du mois du dernier dividende net annoncé ou payé.

⁴ Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

⁵ Bourse de Bruxelles.

⁶ Nouvelle série.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1964	53	6,8	5,2	1,5	...	0,8	0,1	11,1	0,5
1965	55	9,1	4,8	1,8	...	0,9	0,1	11,1	0,5
1966	54	9,4	5,9	1,8	...	1,0	0,1	11,6	0,5
1967	50	10,1	7,2	1,9	...	1,1	0,1	13,1	0,6
1968	50	10,4	8,1	2,1	...	1,1	0,1	16,0	0,7
1969	52	14,5	8,8	2,4	...	1,4	0,1	20,3	0,9
1970	53	16,5	10,5	2,8	0,3	1,6	0,1	24,7	1,2

Sociétés financières et immobilières ⁵

1964	1.712	35,9	20,4	3,8	0,2	2,4	0,1	15,8	0,7
1965	1.778	37,6	21,6	3,9	0,3	2,4	0,1	17,6	0,9
1966	1.819	39,0	23,0	4,4	0,3	2,5	0,2	19,8	1,0
1967	1.865	44,4	26,2	4,4	0,4	2,8	0,2	23,7	1,1
1968	1.892	48,1	27,3	4,9	0,5	2,9	0,2	28,1	1,4
1969	1.940	53,5	28,8	5,6	0,6	3,2	0,2	33,7	1,8
1970	1.981	57,0	32,0	6,3	0,7	3,7	0,2	39,4	2,2

Industries des fabrications métalliques

1964	1.264	18,6	13,6	3,7	0,6	1,1	0,1	1,8	0,1
1965	1.379	20,0	15,8	4,5	0,9	1,6	0,2	1,8	0,1
1966	1.396	21,5	17,3	4,8	0,9	1,3	0,2	2,1	0,1
1967	1.391	22,9	19,3	4,0	1,4	1,3	0,2	2,4	0,1
1968	1.361	23,9	21,3	4,0	1,3	1,5	0,1	2,3	0,1
1969	1.352	28,5	20,5	4,8	1,3	1,5	0,1	2,1	0,2
1970	1.336	32,3	22,2	6,1	1,8	1,8	0,1	2,4	0,1

Métallurgie du fer

1964	100	17,9	16,1	1,1	0,7	0,3	...	6,3	0,3
1965	100	19,4	17,7	1,0	0,4	0,7	...	6,9	0,4
1966	96	21,3	18,2	0,6	0,2	0,3	...	6,6	0,4
1967	93	23,9	18,5	0,8	0,4	0,2	...	5,6	0,4
1968	90	26,2	19,3	0,5	0,1	0,3	...	5,1	0,3
1969	87	26,9	20,1	0,9	0,1	0,4	...	4,4	0,3
1970	90	25,9	18,1	3,1	0,1	1,5	0,1	3,6	0,3

Industrie textile

1964	912	11,2	10,4	1,3	0,4	0,4	0,1	0,3	...
1965	981	12,0	11,1	1,1	0,4	0,3	0,1	0,3	...
1966	986	12,8	11,1	1,3	0,8	0,4	0,1	0,3	...
1967	976	13,1	11,4	1,3	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1968	957	13,2	12,0	1,1	0,7	0,3	0,1	0,3	...
1969	929	13,8	11,3	1,5	0,5	0,4	0,1	0,3	...
1970	919	14,6	11,8	1,7	0,4	0,4	0,1	0,3	...

Notes : voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : I.N.S. (données modifiées par la E.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

Industrie alimentaire

1964	685	11,0	7,5	1,4	0,2	0,6	0,1	0,9	0,1
1965	723	11,6	8,7	1,6	0,2	0,6	0,1	0,9	0,1
1966	725	12,1	9,5	1,7	0,2	0,7	0,1	0,9	0,1
1967	729	12,9	10,8	2,1	0,3	0,8	0,1	0,9	0,1
1968	717	14,7	10,2	2,5	0,4	0,9	0,1	0,8	0,1
1969	703	16,1	9,9	2,2	0,5	0,8	0,1	0,8	0,1
1970	713	18,3	10,7	2,7	0,5	0,9	0,1	0,8	0,1

Industrie chimique

1964	542	17,0	8,5	2,4	0,4	1,2	0,1	0,8	0,1
1965	601	18,7	9,3	2,9	0,4	1,2	0,1	0,7	0,1
1966	606	20,2	9,8	2,8	0,4	1,5	0,1	0,6	...
1967	607	22,3	10,7	2,7	0,6	1,5	0,1	0,5	...
1968	627	35,1	25,8	4,1	0,9	2,2	0,1	0,4	...
1969	643	40,4	26,0	5,3	0,8	2,7	0,1	0,4	...
1970	631	43,7	27,4	5,5	0,6	2,8	0,1	1,0	...

Electricité

1964	29	23,3	3,8	2,2	...	1,8	0,1	8,9	0,5
1965	28	23,7	4,2	2,3	...	2,0	0,1	12,3	0,6
1966	24	23,5	4,3	2,3	...	1,9	0,1	13,3	0,8
1967	16	14,6	2,2	1,3	...	1,2	...	14,2	0,9
1968	17	28,0	5,8	2,6	...	2,3	0,1	14,2	0,9
1969	17	27,2	5,3	2,6	...	2,4	0,1	14,6	0,9
1970	18	30,1	6,1	3,0	...	2,6	0,1	15,9	1,0

Industrie du charbon

1964	36	7,0	1,0	0,4	0,4	0,3	...	0,3	...
1965	35	8,0	1,6	0,2	0,7	0,1	...	0,3	...
1966	30	7,0	2,0	0,2	0,6	0,1	...	0,3	...
1967	30	7,0	1,8	0,1	0,8	0,1
1968	26	4,9	1,7	0,1	0,5	0,1
1969	25	4,7	1,3	0,1	0,3
1970	24	4,8	1,1	0,2	0,3	0,2

Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1964	14.498	205,9	126,9	26,6	4,2	12,4	1,3	52,1	2,8
1965	14.706	220,4	136,0	29,5	4,7	13,5	1,4	57,5	3,0
1966	14.913	231,7	145,6	30,4	5,1	13,5	1,5	61,1	3,4
1967	14.986	240,3	156,4	28,7	7,4	13,1	1,4	66,9	3,6
1968	15.037	279,0	183,1	33,0	7,9	15,9	1,4	73,3	4,1
1969	15.286	310,9	181,0	39,3	7,0	17,9	1,5	89,8	4,6
1970	15.567	343,9	191,4	47,4	9,1	21,2	1,7	103,2	5,3

Notes : voir fin du tableau XVII - 2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(milliards de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1964	316	41,0	28,9	3,0	0,9	1,4	0,1	0,7	...
1965	302	41,3	30,5	3,5	0,6	1,6	0,1	1,1	...
1966	299	41,4	32,7	3,5	0,9	2,1	0,1	1,8	...
1967	277	40,3	32,7	2,7	5,2	2,3	0,1	1,8	0,1
1968	264	40,2	28,6	4,4	0,6	2,7	0,2	3,8	0,1
1969	252	41,2	27,7	5,1	0,1	3,0	0,2	4,2	0,2
1970	240	41,3	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2	3,8	0,3

C. — Total général des sociétés par actions ⁶

1964	14.814	246,9	155,8	29,6	5,1	13,8	1,4	52,8	2,8
1965	15.008	261,7	166,5	33,0	5,3	15,1	1,5	53,6	3,0
1966	15.212	273,1	178,3	33,9	6,0	15,6	1,6	62,9	3,4
1967	15.263	280,6	189,1	31,4	12,6	15,4	1,5	68,7	3,7
1968	15.301	319,2	211,7	37,4	8,5	18,6	1,6	77,1	4,2
1969	15.538	352,1	208,7	44,4	7,1	20,9	1,7	93,9	4,8
1970	15.807	385,2	221,1	53,8	11,7	24,8	1,9	107,0	5,6

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique; ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la SABENA.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIETES PAR ACTIONS ¹

Chiffres cumulés

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes 2	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1968 12 mois (avec supplément) ⁵	15.088	280,5	183,7	33,2	8,0	16,0	3,7
1969 3 premiers mois	1.545	25,2	19,0	4,2	0,6	1,7	0,7
6 premiers mois	10.185	244,0	135,3	28,9	5,0	13,9	1,6
9 premiers mois	11.286	257,6	143,4	31,0	5,7	14,6	2,2
12 mois	12.501	288,2	165,8	35,2	6,1	16,8	3,2
12 mois (avec supplément) ⁵	15.322	311,5	181,0	39,3	7,0	18,0	3,2
1970 1 ^{er} mois	104	1,4	1,1	0,2	...	0,1	0,5
2 premiers mois	261	5,2	4,8	1,0	0,1	0,3	0,7
3 premiers mois	1.502	21,6	15,9	3,9	0,7	1,4	1,1
4 premiers mois	3.948	63,9	34,3	9,5	1,6	3,9	1,5
5 premiers mois	7.429	161,1	73,4	20,9	3,8	9,2	2,0
6 premiers mois	9.774	225,3	112,3	29,1	4,5	13,8	2,3
7 premiers mois	10.345	233,0	118,7	30,4	4,6	14,2	2,7
8 premiers mois	10.543	235,5	119,7	30,7	4,7	14,3	3,0
9 premiers mois	10.857	238,1	121,3	31,1	4,8	14,4	3,3
10 premiers mois	11.284	244,4	125,3	32,1	5,4	14,9	3,7
11 premiers mois	11.624	251,2	130,0	33,2	5,5	15,2	4,2
12 mois	12.019	262,3	136,7	34,7	6,0	16,1	4,9
12 mois (avec supplément) ⁵	15.589	344,5	191,6	47,5	9,2	21,1	4,9

Notes : voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres cumulés

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1968 12 mois (avec supplément) ⁵	265	40,3	28,7	4,5	0,6	2,7	0,1
1969 3 premiers mois	17	0,5	0,1	0,1
6 premiers mois	170	33,3	22,7	4,6	0,1	2,6	0,1
9 premiers mois	200	36,2	24,7	4,7	0,1	2,7	0,1
12 mois	241	40,3	27,3	5,1	0,1	3,0	0,3
12 mois (avec supplément) ⁵	252	41,3	27,7	5,1	0,1	3,0	0,3
1970 1 ^{er} mois	1	...	0,1
2 premiers mois	2	...	0,1	0,1
3 premiers mois	13	0,4	0,2	0,1	...	0,1	0,1
4 premiers mois	29	0,9	0,6	0,1	...	0,1	0,1
5 premiers mois	65	3,5	1,7	0,3	0,1	0,2	0,1
6 premiers mois	144	10,8	5,5	1,0	0,2	0,7	0,1
7 premiers mois	158	11,8	7,2	1,1	0,3	0,8	0,1
8 premiers mois	163	12,7	8,1	1,1	0,3	0,9	0,1
9 premiers mois	168	13,4	8,3	1,1	0,3	0,9	0,1
10 premiers mois	181	14,8	8,9	1,3	0,3	0,9	0,1
11 premiers mois	192	16,7	10,0	1,4	0,3	1,1	0,1
12 mois	203	17,9	10,7	1,5	0,4	1,1	0,2
12 mois (avec supplément) ⁵	241	41,4	29,7	6,4	2,6	3,6	0,2

C. — Total général ⁴

1968 12 mois (avec supplément) ⁵	15.353	320,8	212,4	37,7	8,6	18,7	3,8
1969 3 premiers mois	1.562	25,7	19,1	4,2	0,6	1,7	0,8
6 premiers mois	10.355	277,3	158,0	33,5	5,1	16,5	1,7
9 premiers mois	11.486	293,8	168,1	35,7	5,8	17,3	2,3
12 mois	12.742	328,5	193,1	40,3	6,2	19,8	3,5
12 mois (avec supplément) ⁵	15.574	352,8	208,7	44,4	7,1	21,0	3,5
1970 1 ^{er} mois	105	1,4	1,2	0,2	...	0,1	0,5
2 premiers mois	263	5,2	4,9	1,0	0,1	0,3	0,8
3 premiers mois	1.515	22,0	16,1	4,0	0,7	1,5	1,2
4 premiers mois	3.977	64,8	34,9	9,6	1,6	4,0	1,6
5 premiers mois	7.494	164,6	75,1	21,2	3,9	9,4	2,1
6 premiers mois	9.918	236,1	117,8	30,1	4,7	14,5	2,4
7 premiers mois	10.503	244,8	125,9	31,5	4,9	15,0	2,8
8 premiers mois	10.706	248,2	127,8	31,8	5,0	15,2	3,1
9 premiers mois	11.025	251,5	129,6	32,2	5,1	15,3	3,4
10 premiers mois	11.465	259,2	134,2	33,4	5,7	15,8	3,8
11 premiers mois	11.816	267,9	140,0	34,6	5,8	16,3	4,3
12 mois	12.222	280,2	147,4	36,2	6,4	17,2	5,1
12 mois (avec supplément) ⁵	15.830	385,9	221,3	53,9	11,8	24,7	5,1

¹ Sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué à une autre date que celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I., et la SABENA.

⁵ Les renseignements concernant un certain nombre de sociétés parviennent à l'I.N.S. après la publication du chiffre mensuel correspondant. Ce supplément cumulé avec le total des 12 mois est repris séparément pour chaque année.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. 2).

Périodes	Actions		Obligations (montant nominal)					Actions et obligations	Action- et obligations Total des émissions nettes (I.N.S.)
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1964	21,5	11,6	3,8	2,1	1,7	1,0	2,7	14,3	14,2
1965	22,8	11,0	6,1	2,0	4,1	1,3	5,4	16,4	17,8
1966	29,9	14,8	3,1	2,1	1,0	1,9	2,9	17,7	16,0
1967	33,5	14,8	3,1	2,8	0,3	3,7	4,0	18,8	24,0
1968	51,4	20,4	1,7	2,5	- 0,8	4,3	3,5	23,9	35,0
1969	46,6	n.d.	4,3	3,1	1,2	4,5	5,7	n.d.	29,8
1970	44,0	n.d.	p 5,1	p 3,3	p 1,8	p 5,3	p 7,1	n.d.	p 40,7

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

1964	1,7
1965	0,5	...	0,5	0,1	0,4	...	0,4	0,4	0,5
1966	0,7	...	0,8	0,1	0,7	...	0,7	0,7	0,7
1967	0,1	0,1
1968	1,6	...	2,0	...	2,0	...	2,0	2,0	1,9
1969	0,8	n.d.	0,5	0,1	0,4	...	0,4	n.d.	0,4
1970	1,7	n.d.	p ...	p 0,4	p -0,4	p ...	p -0,4	n.d.	p -0,4

Total général

1964	23,2	11,6	3,8	2,1	1,7	1,0	2,7	14,3	14,2
1965	23,3	11,0	6,6	2,1	4,5	1,3	5,8	16,8	18,3
1966	30,6	14,8	3,9	2,2	1,7	1,9	3,6	18,4	16,7
1967	33,6	14,8	3,1	2,8	0,3	3,7	4,0	18,8	24,1
1968	53,0	20,4	3,7	2,5	1,2	4,3	5,5	25,9	36,9
1969	47,4	n.d.	4,8	3,2	1,6	4,5	6,1	n.d.	30,2
1970	45,7	n.d.	p 5,1	p 3,7	p 1,4	p 5,3	p 6,7	n.d.	p 40,3

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et les émissions d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

N. B. — Col. (1) et (9) : montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

— Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (réduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(milliards de francs)

Source : Chiffres définitifs : I.N.S. (données modifiées par la B.N.B. ³).
Chiffres provisoires : Commission bancaire + B.N.B.

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations Total (4) = (2) + (3)	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations Total (8) = (6) + (7)
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continuées brutes (3)		émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continuées brutes (7)	
1968 12 mois	51,4	17,7	1,7	19,4	1,6	...	2,0	2,0
1969 3 premiers mois ...	3,9	2,3	0,5	2,8	0,5	0,5
6 premiers mois ...	14,8	6,6	2,2	8,8	0,7	...	0,5	0,5
9 premiers mois ...	19,9	8,8	2,5	11,3	0,7	...	0,5	0,5
12 mois	46,6	16,9	4,3	21,2	0,8	...	0,5	0,5
1970 3 premiers mois ...	4,2	1,7	1,0	2,7
6 premiers mois ...	26,4	11,2	1,4	12,6	0,2
9 premiers mois ...	30,1	12,3	2,2	14,5	0,9
12 mois	44,0	15,7	p 5,1	p 20,8	1,7
1971 Juin p	5,0	3,8	3,3	7,1
Juillet p	1,7	0,5	0,7	1,2
Août p	0,7	0,3	...	0,3
Septembre p	1,2	0,6	1,5	2,1
Octobre p	2,5	0,4	...	0,4
Novembre p	3,5	0,8	0,9	1,7
Décembre p	4,9	2,4	1,0	3,4
1972 Janvier p	0,6	0,3	...	0,3
Février p	1,2	0,6	0,5	1,1	1,1	1,1
Mars p	4,0	3,1	...	3,1
Avril p	1,9	0,7	1,1	1,8
Mai p	2,2	0,7	2,1	2,8
Juin p	2,8	1,0	3,6	4,6

¹ Sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations du secteur public (S.N.C.I., SABENA) et des banques belges.

N. B. — 3, 6 et 9 premiers mois = addition des chiffres mensuels. Le chiffre des 12 mois comprend des données supplémentaires qui ne peuvent être ventilées mensuellement [pour les colonnes (1), (3), (5) et (7) voir le tableau XVII - 4].

XVII 6. — ENCOURS UTILISES DES CREDITS AUX ENTREPRISES ET PARTICULIERS ¹

Ventilation d'après les organismes qui ont accordé les crédits à leur origine

(milliards de francs)

Fin de période	Organismes monétaires			Organismes non monétaires				Total général	
	Banques	B.N.B.	Total 2	Intermédiaires financiers publics de crédit spécialisés dans		CGER	Caisses d'épargne privées		Total
				les crédits professionnels	le crédit à l'habitation				
1963	95,3	2,2	97,5	64,8	33,5	72,8	33,9	205,0	302,5
1964	106,8	1,7	108,5	75,7	36,1	79,7	39,4	230,9	339,4
1965	122,8	1,8	124,6	82,1	38,7	86,4	46,3	253,5	378,1
1966 ³	142,8	1,9	144,7	97,9	41,6	94,4	54,0	287,9	432,6
1967 ³	168,7	2,2	170,9	114,9	45,1	100,4	62,1	322,5	493,4
1968	194,4	1,9	196,3	133,3	48,5	109,6	67,2	358,6	554,9
1969	204,9	2,5	207,4	155,2	52,3	122,4	75,7	405,6	613,0
1970 Mars	208,0	2,4	210,4	159,1	53,5	121,1	77,1	410,8	621,2
Juin	216,4	1,6	218,0	162,8	54,9	122,0	79,1	418,8	636,8
Septembre	217,1	1,2	218,3	169,0	56,5	123,3	81,3	430,1	648,4
Décembre	230,1	2,3	232,4	174,5	57,8	128,8	84,2	445,3	677,7
1971 Mars	231,9	2,5	234,4	176,9	59,7	128,3	85,2	450,1	684,5
Juin	240,7	1,6	242,3	181,7	62,1	131,3	87,0	462,1	704,4
Septembre	244,8	1,2	246,0	187,5	64,0	133,4	88,9	473,8	719,8
Décembre	264,9	3,2	268,1	187,4	65,3	142,2	91,4	486,3	754,4
1972 Mars	267,1	3,0	270,1	188,1	67,6	142,9	92,8	491,4	761,5
Juin	281,3	1,9	283,2	189,7	69,9	150,6	95,4	505,6	788,8

¹ Les entreprises comprennent les organismes publics d'exploitation, mais non les intermédiaires financiers. Les chiffres englobent les achats nets par la CGER d'obligations des entreprises (y compris les organismes publics d'exploitation), mais non les opérations similaires par d'autres organismes.

² Cf. tableau XIII-9, A, col. (4).

³ Y compris les effets venus à échéance le dernier jour du mois et n'ayant pu être encaissés parce que ce jour était un samedi ou un jour férié.

**XVII - 7. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES**

Source : *Moniteur belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs 1
1964	3,93
1965	3,89
1966	4,51
1967	4,91
1968	5,09
1969	5,91
1970	4,92
1971	5,60
1970 3 ^e trimestre .	4,93
4 ^e trimestre .	5,10
1971 1 ^{er} trimestre .	5,30
2 ^e trimestre .	5,21
3 ^e trimestre .	5,87
4 ^e trimestre .	6,03
1972 1 ^{er} trimestre .	6,19
2 ^e trimestre .	6,28
3 ^e trimestre .	7,68

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.). — *Bulletin mensuel des Statistiques* (Com-

mission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*. — *Moniteur belge* : Ministère des Finances : Situations des opérations en matière d'impôts. Droits d'hypothèque.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

1. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR *

(milliards de francs)

Moyennes journalières ¹	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par				Total (8) = (1) + (2) + (3) ou (4) + (5) + (6) + (7)
	Banques de dépôts (1)	Fonds des Rentes (2)	Autres organismes ² (3)	Banques de dépôts (4)	Fonds des Rentes (5)	I.R.G. (6)	Autres organismes ³ (7)	
1964	1,8	...	2,6	1,3	0,5	1,6	1,0	4,4
1965	1,8	0,7	2,5	1,4	...	2,4	1,2	5,0 ⁴
1966	1,9	0,3	2,6	1,2	0,8	1,7	1,1	4,8
1967	2,0	1,1	3,3	1,7	0,3	3,4	1,0	6,4
1968	2,1	1,5	3,0	2,4	...	3,1	1,1	6,6
1969	3,8	0,1	3,3	1,3	1,8	3,5	0,6	7,2
1970	3,8	1,6	3,2	1,4	0,1	6,7	0,4	8,6
1971	4,4	1,2	3,2	1,9	0,3	6,1	0,5	8,8
1970 3 ^e trimestre	3,7	1,5	3,1	1,4	0,2	6,3	0,4	8,3
4 ^e trimestre	3,4	2,3	3,3	1,6	...	6,8	0,6	9,0
1971 1 ^{er} trimestre	4,1	0,5	3,4	1,5	0,3	5,8	0,4	8,0
2 ^e trimestre	4,8	0,6	3,1	1,9	0,2	5,8	0,6	8,5
3 ^e trimestre	4,4	1,6	3,2	1,9	...	6,9	0,4	9,2
4 ^e trimestre	4,1	1,9	3,6	2,5	0,5	6,0	0,6	9,6
1972 1 ^{er} trimestre	5,0	1,1	2,8	1,8	0,6	5,9	0,6	8,9
2 ^e trimestre	5,1	0,9	3,3	2,4	0,1	6,3	0,5	9,3
3 ^e trimestre	5,5	0,3	3,8	2,2	1,6	5,2	0,6	9,6
1971 Octobre	4,7	1,7	3,1	2,6	0,1	6,1	0,7	9,5
Novembre	2,9	3,8	3,8	2,9	...	7,1	0,5	10,5
Décembre	4,8	0,2	3,7	2,1	1,3	4,8	0,5	8,7
1972 Janvier	4,5	...	3,4	1,6	1,8	4,0	0,5	7,9
Février	5,2	0,6	2,8	1,9	0,1	6,1	0,5	8,6
Mars	5,3	2,5	2,4	1,9	...	7,6	0,7	10,2
Avril	3,4	0,7	2,9	2,4	...	4,3	0,3	7,0
Mai	5,5	0,5	3,4	1,9	0,2	7,0	0,3	9,4
Juin	6,2	1,5	3,6	2,9	0,1	7,4	0,9	11,3
Juillet	5,1	0,6	3,0	2,3	0,5	4,9	1,0	8,7
Août	4,8	...	4,3	2,0	2,7	4,1	0,3	9,1
Septembre	6,5	0,2	4,4	2,5	1,7	6,6	0,3	11,1
Octobre	2,3	1,7	3,3	3,2	0,1	3,2	0,8	7,3

* Du 17 novembre 1959 au 30 avril 1969, la plus grande partie des capitaux traités au jour le jour a été régie par le « Protocole dressé en vue de la participation au marché du call money garanti ». Depuis le 1^{er} mai 1969, un nouveau « Protocole régissant le marché du call money garanti » est intervenu entre le Fonds des Rentes, l'I.R.G. et les organismes financiers du secteur public et du secteur privé recevant des dépôts de fonds à vue, en carnets de dépôt ou d'épargne ou à des termes n'excédant pas 3 mois. Le présent tableau tient compte, en outre, de capitaux traités en dehors de ces Protocoles.

¹ Les moyennes sont calculées sur la base du nombre total de jours de la période; cette méthode de calcul correspond à celle que l'I.R.G. adopte dans la présentation de ses données.

² Cette colonne comprend notamment la CGER, la S.N.C.I., le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.B. (jusqu'au 30 avril 1969) et divers prêteurs « hors Protocole ».

³ Cette colonne comprend notamment l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I., le Crédit Communal de Belgique, la S.N.C.B. (jusqu'au 30 avril 1969).

⁴ Retraits de capitaux : 0,1 milliard.

**XVIII - 2. — LOCALISATION DES EFFETS COMMERCIAUX
ESCOMPTE PAR LES BANQUES DE DEPOTS
ET DES ACCEPTATIONS BANCAIRES ¹**

(milliards de francs)

Moyennes des encours à fin de mois ²	Portefeuille logé				Total (5) = (1) à (4)
	dans les banques de dépôts	à l'I.R.G. ³	dans les autres organismes du marché hors banque et à l'étranger	à la B.N.B. ⁴	
1964	47,3	1,2	15,7	5,3	69,5
1965	56,6	1,9	15,0	4,0	77,5
1966	62,6	0,8	15,8	8,8	88,0
1967	74,3	2,5	17,7	6,8	101,3
1968	86,6	1,8	21,5	10,8	120,7
1969	89,9	2,2	19,5	26,0	137,6
1970	110,4	5,8	20,8	7,6	144,6
1971	124,1	4,6	23,5	4,1	156,3
1970 1 ^{er} trimestre	102,5	5,4	18,9	12,2	139,0
2 ^e trimestre	107,4	4,3	21,2	10,7	143,6
3 ^e trimestre	113,9	6,4	20,3	4,7	145,3
4 ^e trimestre	118,0	7,2	22,8	2,7	150,7
1971 1 ^{er} trimestre	122,1	5,7	26,3	1,0	155,1
2 ^e trimestre	126,7	2,2	23,3	2,2	154,4
3 ^e trimestre	125,8	5,4	20,7	3,4	155,3
4 ^e trimestre	121,8	5,2	23,5	9,8	160,3
1972 1 ^{er} trimestre	128,9	2,6	28,4	5,8	165,7
2 ^e trimestre	131,8	4,6	20,6	12,9	169,9

¹ Encours utilisés des crédits d'escompte et d'acceptations en francs belges accordés à leur origine par les banques de dépôts aux entreprises et particuliers (autres que les intermédiaires financiers, mais y compris les parafinanciers d'exploitation), au Fonds des Rentes et à l'étranger.

² Ces moyennes ont été calculées en prenant une fois les encours du début et de la fin de la période et deux fois les encours des fins de mois intercalaires.

³ Encours du portefeuille, à l'exclusion de la partie financée par recours au réescompte de la B.N.B.

⁴ Comme le tableau porte uniquement sur les crédits accordés à leur origine par les banques de dépôts, les chiffres de cette colonne ne comprennent pas les crédits directs de la B.N.B.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XLII^e année, vol. II, no 8, septembre 1967, p. 241.

**XVIII - 3. — PLAFONDS DE REESCOMPTE ET DE VISA DES BANQUES
A LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE**

Fin de période	Plafonds		Encours imputés		Marges disponibles				
	En pour cent des moyens d'action retenus ¹ (formule générale uniquement)	Montants (formule générale et formule forfaitaire)	Effets visés ²	Effets non visés réescomptés ³					
						(milliards de francs)			
						(1)	(2)	(3)	(4)
1969	12	44,0	29,7	4,2	10,1				
1970 Juin	9 1/2	36,8	26,0	2,2	8,6				
Septembre	9	37,1	20,5	4,3	12,3				
Décembre	9	38,0	20,7	6,2	11,1				
1971 Mars	8 2/3	37,5	19,4	5,1	13,0				
Juin	8	35,5	19,3	3,3	12,9				
Septembre	8	36,5	18,0	4,3	14,2				
Octobre	8	36,6	17,7 ⁴	8,2 ⁴	10,7				
Novembre	8	37,6	18,5	7,8	11,3				
Décembre	9	43,9	19,0	9,4	15,5				
1972 Janvier	9	43,9	19,3	7,2	17,4				
Février	9	45,6	19,7	10,5	15,4				
Mars	9	45,6	19,6	6,0	20,0				
Avril	9	45,6	19,2 ⁴	8,0 ⁴	18,4				
Mai	9	48,0	20,7	11,1	16,2				
Juin	9	48,0	20,0	8,3	19,7				
Juillet	8	42,7	19,5	8,3	14,9				
Août	8	44,4	19,3	8,0	17,1				
Septembre	8	44,4	18,4	11,4	14,6				
Octobre	8	44,4	19,1	13,0	12,3				

N. B. — Pour la signification de ce tableau, et notamment de la colonne (5) « Marges disponibles », voir le *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, XLVI^e année, tome I, no 1, janvier 1971, p. V.

¹ Les moyens d'action retenus comprennent les fonds propres, les emprunts émis sous forme d'obligations et bons de caisse et les dépôts en francs belges reçus à vue, à terme et en carnets, à l'exclusion des comptes créditeurs bancaires.

² Effets réescomptés ou non, ayant moins de deux ans à courir (ayant un an au plus à courir pour les effets Creditexport depuis le 31 mars 1970).

³ Y compris les effets certifiés réescomptés et les effets réescomptables auprès de la B.N.B. et mobilisés sur le marché hors banque tenu par l'I.R.G.

⁴ Après déduction des effets échéant le dernier jour du mois, mais qui, du fait que ce jour était un samedi ou un jour férié, n'ont pu être encaissés qu'au début du mois suivant.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950 et 1950-1960* (B.N.B.) — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, no 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXXV^e année, vol. I, no 4, avril 1960 : « Le marché monétaire

en Belgique » — XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge » — XLIII^e année, vol. II, no 3, septembre 1967 : « Nouveaux tableaux concernant les crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers et à l'étranger ».

**XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT
AU JOUR LE JOUR**

**XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE
ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES**

Moyennes ¹		Certificats de trésorerie à très court terme ²			Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes ³		Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication ⁴			
		1 mois	2 mois	3 mois	4 5	5 6		6 mois	9 mois	12 mois	
1964	3,35										
1965	3,17										
1966	3,88	1963	3,50	3,80	4,10	4,35	3,65	1963 10 déc.	*	4,60	4,75
1967	3,19	1964	4,25	4,50	4,75	5,25	4,89	1964 8 déc.	5,40	5,55	5,65
1968	2,84	1965	4,10	4,40	4,75	5,15	5,04	1965 14 déc.	5,30	5,45	5,50
1969	5,40	1966	5,35	5,60	5,85	6,15	5,48	1966 13 déc.	6,05	6,10	6,25
1970	6,25	1967	3,80	4,10	4,40	4,90	5,56	1967 12 déc.	5,00	5,10	5,15
1971	3,70	1968	4,00	4,50	5,00	5,25	4,44	1968 10 déc.	5,25	5,30	5,30
		1969	7,50	8,00	8,50	8,75	7,14	1969 9 déc.	8,80	8,80	8,80
1970 3 ^e trimestre	6,21							1970 8 déc.	7,45	*	7,75
4 ^e trimestre	6,03	1970 1 ^{er} trim.	7,25	7,65	8,10	8,35	8,52				
1971 1 ^{er} trimestre	4,00	2 ^e trim.	7,15	7,55	8,00	8,25	8,27	1971 8 juin	5,55	5,85	6,35
2 ^e trimestre	2,67	3 ^e trim.	6,85	7,25	7,65	7,95	8,15	13 juill.	5,55	5,85	6,35
3 ^e trimestre	4,07	4 ^e trim.	6,15	6,55	6,95	7,25	7,46	10 août	5,55	5,85	6,35
4 ^e trimestre	4,00							14 sept.	5,45	5,75	6,25
1972 1 ^{er} trimestre	2,45	1971 1 ^{er} trim.	4,15	4,50	4,85	5,25	6,29	12 oct.	5,35	5,65	6,15
2 ^e trimestre	2,08	2 ^e trim.	4,10	4,45	4,80	5,15	5,15	9 nov.	5,25	5,55	6,05
3 ^e trimestre	2,23	3 ^e trim.	3,95	4,30	4,60	4,90	5,17	14 déc.	5,35	5,65	6,15
		1971 Oct. ...	3,95	4,30	4,60	4,80	4,83				
1971 Octobre	3,28	Nov. ...	3,95	4,30	4,60	4,85	4,82	1972 11 janv.	5,35	5,65	6,15
Novembre	4,59	Déc. ...	4,10	4,45	4,80	5,15	5,01	8 févr.	5,20	5,50	6,00
Décembre	4,10							14 mars	4,00	4,30	5,10
1972 Janvier	3,70	1972 Janv.	4,10	4,45	4,80	5,15	5,15	11 avril	3,90	4,20	5,00
Février	2,22	Févr.	3,00	3,50	4,00	4,50	4,80	9 mai	3,90	4,20	5,00
Mars	1,69	Mars	2,95	3,20	3,45	3,65	3,83	13 juin	4,00	4,30	5,00
Avril	2,58	Avril	3,00	3,25	3,50	3,75	3,69	11 juill.	4,10	4,40	5,10
Mai	1,79	Mai ..	3,00	3,25	3,50	3,80	3,78	8 août	4,20	4,50	5,20
Juin	2,00	Juin ..	3,00	3,25	3,50	3,80	3,80	12 sept.	4,20	4,50	5,20
Juillet	2,42	Juillet	3,00	3,25	3,50	3,90	3,87	10 oct.	4,20	4,55	5,25
Août	2,61	Août .	3,10	3,35	3,65	4,05	4,02				
Septembre	1,73	Sept. .	3,10	3,35	3,65	4,05	4,05				
Octobre	3,42	Oct. ...	3,25	3,55	3,85	4,25	4,17				

¹ Il s'agit de moyennes pondérées des taux journaliers moyens. (La pondération tient compte, non seulement des capitaux empruntés chaque jour dans le cadre des protocoles dressés en vue de la participation au marché du call-money, mais encore de capitaux empruntés en dehors de ces protocoles).

² Cf. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (*Moniteur belge* du 10 novembre 1957, p. 8028), modifié par arrêté ministériel du 25 mars 1964 (*Moniteur belge* du 28 mars 1964, p. 8233).

³ Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques soit par le Fonds des Rentes; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques et accessoirement, depuis mai 1965, par des institutions du

secteur public et des caisses d'épargne privées. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957.

⁴ Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

⁵ Moyenne pondérée des taux fixe par les adjudications hebdomadaires de l'année ou du mois.

⁶ Taux uniques valables pour tous les certificats adjugés (taux les plus élevés retenus).

* Pas d'adjudication.

XIX - 4. — TAUX DE DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES ¹

Dates de changements	Comptes de dépôts à				
	vue	15 jours de préavis ²	Terme ²		
			1 mois	3 mois	6 mois
Taux en vigueur au 31-12-1963	0,50	1,20	2,10	3,00	3,50
1964 23 mars	0,50	1,20	2,30	3,30	3,80
24 juin	0,50	1,20	2,50	3,30	3,80
13 juillet	0,50	1,30	3,00	3,50	4,00
1966 1 ^{er} juillet	0,50	1,50	3,20	3,80	4,30
1967 1 ^{er} mai	0,50	1,50	3,00	3,60	4,10
1968 1 ^{er} janvier	0,50	1,25	2,70	3,40	4,00
8 avril	0,50	1,00	2,20	3,00	3,50
1969 15 février	0,50	1,25	2,70	3,50	4,00
1 ^{er} avril	0,50	1,50	3,20	4,00	4,50
10 juin	0,50	2,00	4,00	4,75	5,25
1 ^{er} septembre	0,50	2,50	4,50	5,25	5,50
10 novembre	0,50	3,00	5,00	6,00	6,25
1970 9 novembre	0,50	3,00	4,50	5,50	6,00
1971 1 ^{er} février	0,50	3,00	4,25	5,25	5,75
1 ^{er} avril	0,50	2,50	3,50	4,50	5,25
2 novembre	0,50	2,00	3,00	4,00	4,75
1972 15 janvier	0,50	1,50	2,50	3,50	4,50
13 mars	0,50	0,75	1,75	2,75	3,75

¹ Tarif appliqué par 25 banques environ, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur.
² Les variations des taux des dépôts à préavis et à terme sont décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paie-

ments et de l'évolution de la conjoncture et font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la B.N.B. et l'Association Belge des Banques.

**XIX - 5. — TAUX D'INTERET APPLIQUES SUR LIVRETS ORDINAIRES
A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

Période	1 ^{re} tranche ¹		2 ^e tranche ²	
	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³	Taux d'intérêt	Prime de fidélité ³
1964	3,00	0,40	2,00	0,30
1965 à 1968	3,00	0,50	2,00	0,40
1969	3,00	1,00 ⁴	2,00	1,00 ⁴
1970 et 1971	3,50	1,00	2,50	1,00
1972 du 1 ^{er} janvier au 15 mars	3,50	0,75	2,50	0,75
à partir du 16 mars	3,25	0,75	2,25	0,75

¹ Taux alloués sur les dépôts (ou la fraction des dépôts) jusqu'à : 250.000 F pour la période du 1-1-1958 au 31-12-1964; 350.000 F pour la période du 1-1-1965 au 31-12-1966; 500.000 F à partir du 1-1-1967.
² Taux alloués sur la fraction des dépôts dépassant les limites décrites au 1.

³ La prime de fidélité est accordée sur tout dépôt ou partie de dépôt qui est resté inscrit au livret durant l'année civile entière. A partir de 1965 : entre le 16 janvier et le 31 décembre d'une même année.
⁴ La prime de fidélité pour l'exercice 1969 fut portée, en avril 1969, respectivement à 0,75 p.c. (1^{er} tranche) et 0,60 p.c. (2^e tranche) et, en juin 1969, à 1 p.c. pour tous les dépôts sans limitation.

**XIX - 6. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Emprunts émis avant le 1 ^{er} décembre 1962						Emprunts émis après le 1 ^{er} décembre 1962				
	Dette unifiée 4 % l. e. s.	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans 1		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée) 2	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance à plus de 5 ans 1		Taux moyen pondéré 3
		(rendement eu égard au cours seulement)	Etat	Paraétatiques et villes	Etat		Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	Etat	
1964	4,04	5,04	4,92	5,32	5,21	5,23	—	—	5,98	5,95	5,98
1965	4,06	5,38	5,38	5,62	5,60	5,53	—	—	6,43	6,55	6,47
1966	4,06	5,35	5,46	5,66	5,64	5,54	—	—	6,45	6,54	6,49
1967	4,07	5,83	5,82	5,85	5,84	5,84	—	—	6,76	6,81	6,80
1968	4,06	5,67	5,56	5,70	5,70	5,66	—	—	6,58	6,68	6,64
1969	4,06	5,82	5,37	5,58	5,76	5,69	6,61	6,62	6,65	6,71	6,69
1970 Avril	4,09	6,80	6,73	5,93	6,61	6,59	6,99	7,48	7,64	7,97	7,75
Juillet	4,09	6,89	6,89	5,94	6,54	6,66	6,97	7,61	7,83	8,00	7,87
Octobre	4,11	7,08	7,09	6,08	6,47	6,77	7,10	7,87	8,05	8,19	8,07
1971 Janvier	4,11	6,74	6,52	5,70	6,39	6,50	6,92	7,37	7,79	7,97	7,78
Avril	4,11	6,18	6,06	5,54	6,16	6,13	6,82	7,06	7,37	7,47	7,37
Juillet	4,11	5,90	5,87	5,43	5,96	5,93	6,81	6,87	7,28	7,31	7,27
Octobre	4,11	5,68	5,58	5,46	5,90	5,82	6,80	6,91	7,29	7,21	7,25
Novembre	4,11	5,67	5,61	5,43	5,96	5,81	6,93	6,85	7,21	7,20	7,20
Décembre	4,11	5,41	5,54	5,37	5,95	5,71	6,88	6,83	7,17	7,16	7,16
1972 Janvier	4,11	5,35	5,52	5,33	5,92	5,66	6,87	6,83	7,17	7,11	7,14
Février	4,11	5,41	5,45	5,34	5,83	5,62	6,91	6,77	7,18	7,10	7,13
Mars	4,11	5,17	5,27	5,23	5,79	5,50	6,76	6,64	7,01	6,92	6,96
Avril	4,11	4,45	4,94	5,12	5,43	5,13	6,48	6,27	6,84	6,69	6,76
Mai	4,11	4,62	5,08	5,16	5,44	5,22	6,63	6,32	7,07	6,84	6,95
Juin	4,11	4,53	5,09	5,23	5,48	5,28	6,70	6,36	7,07	6,87	6,97
Juillet	4,11	4,58	5,03	5,24	5,50	5,28	6,73	6,36	7,07	6,91	6,98
Août	4,11	4,42	5,17	5,18	5,47	5,23	6,62	6,39	6,96	6,83	6,89
Septembre	4	4	4	4	4	4	6,60	6,37	6,93	6,82	6,86
Octobre	4	4	4	4	4	4	6,59	6,61	6,95	6,83	6,88
Novembre	4	4	4	4	4	4	6,65	6,64	7,06	6,90	6,97

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuités (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

N. B. — Pour la méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXI^e année, vol. I, n^o 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, n^o 6, juin 1951 : « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au

1 Non compris les emprunts perpétuels.

2 Y compris les emprunts à lots et avant février 1960, les emprunts de sociétés à plus de 5 ans.

3 Y compris les emprunts de sociétés à plus de 5 ans.

4 Le calcul de ces séries a été arrêté, vu l'importance décroissante des emprunts concernés.

jour le jour (call money) » ; XXXII^e année, vol. II, n^o 5, novembre 1957 : « La réforme du marché monétaire » ; XXXV^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique » ; XXXVII^e année, vol. I, nos 3 et 4, mars et avril 1962 : « La réforme du 1^{er} janvier 1962 et le marché monétaire belge ».

**XIX - 7. — TAUX DES BONS DE CAISSE ET OBLIGATIONS
EMIS PAR LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DE CREDIT**

Dates des changements	1 an			5 ans			10 ans			20 ans		
	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹	Taux nominal	Prix d'émission	Rendement réel ¹
Taux en vigueur au 31-12-1963	4,50	100,00	4,50	5,80	100,00	5,80	5,90	100,00	5,90	6,00	99,00	6,09
1964 16 février ...	4,75	100,00	4,75	6,00	99,50	6,12	6,25	99,00	6,39	6,50	100,00	6,50
1966 4 mars	4,75	100,00	4,75	6,25	100,00	6,25	6,50	100,00	6,50	6,50	99,00	6,59
1 ^{er} juillet ...	5,25	100,00	5,25	6,70	100,00	6,70	6,75	100,00	6,75	6,75	97,50	6,99
1967 1 ^{er} février ..	5,25	100,00	5,25	6,70	100,00	6,70	6,75	98,75	6,93	6,75	100,00	7,00
1 ^{er} décembre	5,25	100,00	5,25	6,70	100,00	6,70	6,75	100,00	6,75	6,75	98,50	6,89
1968 15 mars	5,00	100,00	5,00	6,50	100,00	6,50	6,75	100,00	6,75	6,75	98,50	6,89
1969 15 avril ...	5,50	100,00	5,50	6,75	100,00	6,75	6,75	98,50	6,96	6,75	97,50	6,99
16 juin	6,00	100,00	6,00	7,00	99,75	7,06	7,25	100,00	7,25	7,50	100,00	7,50
1 ^{er} novembre	7,00	100,00	7,00	8,00	100,00	8,00	8,25	99,50	8,33	8,25	98,00	8,46
1971 25 janvier ...	6,50	100,00	6,50	7,50	100,00	7,50	8,00	100,00	8,00	8,00	99,00	8,10
18 février ...	6,00	100,00	6,00	7,00	100,00	7,00	7,50	100,00	7,50	7,50	99,00	7,60
16 septembre	6,00	100,00	6,00	6,75	100,00	6,75	7,25	100,00	7,25	7,40	100,00	7,40
18 octobre ...	5,75	100,00	5,75	6,75	100,00	6,75	7,25	100,00	7,25	7,40	100,00	7,40
20 décembre	5,75	100,00	5,75	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,25	100,00	7,25
1972 17 janvier ..	5,65	100,00	5,65	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00	7,00	100,00	7,00
13 mars	5,25	100,00	5,25	6,25	100,00	6,25	6,75	100,00	6,75	7,00	100,00	7,00

¹ Taux de rendement réel brut à l'émission pour les souscripteurs autres que les placeurs institutionnels. Tous les bons de caisse et obligations sont remboursables au pair.

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE *

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis ¹		France		Grande-Bretagne		Italie		Pays-Bas		Canada		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 31-12-67		3,—		4,50		3,50		8,—		3,50		4,50		6,—		3,—
1968 Janvier ...								21	7,50				22	7,—		
Mars			22	5,—									15	7,50		
Avril			19	5,50												
Juillet ...					4	5,—							2	7,—		
Juillet ...													29	6,50		
Août			30	5,25												
Septembre .							19	7,—					3	6,—		
Novembre .					13	6,—										
Décembre .			18	5,50							20	5,—	18	6,50		
1969 Février ..								27	8,—							
Mars													3	7,—		
Avril	18	4,—	4	6,—							9	5,50				
Juin	20	5,—			13	7,—							11	7,50		
Juillet ...													16	8,—		
Août									1	5,— ²						
Septembre .	11	6,—							14	5,50	4	6,—			15	3,75
Octobre ..					8	8,—										
1970 Mars	9	7,50					5	7,50	9	7,—						
Avril							15	7,—								
Mai													12	7,50		
Juin													1	7,—		
Juillet ...	16	7,—														
Août					27	7,50										
Septembre .													1	6,50		
Octobre ..					20	7,—							12	6,00		
Novembre .	18	6,50	13	5,75												
Décembre .	3	6,00	4	5,50												
1971 Janvier ..			8	5,25	8	6,50										
Janvier ..			22	5,—												
Février ...			19	4,75									15	5,75		
Février ...													24	5,25		
Avril	1	5,00					1	6,00	5	6,50	5	5,50				
Mai					13	6,75										
Juillet ...			16	5,00												
Septembre .							2	5,00			15	5,00				
Octobre ..	14	4,50			28	6,50			14	6,00			25	4,75		
Novembre .			19	4,75												
Décembre .	23	4,00	17	4,50												
1972 Janvier ...					13	6,—						6	4,50			
Février ..	25	3,00														
Mars												2	4,00			
Avril					6	5,75			10	5,50						
Juin							22	6,00								
Septembre .												8	3,00			
Octobre ..	9	3,50					13	7,25 ³								
Octobre ..							27	7,50								
Novembre .	3	4,00			2	6,50						6	4,00			

* Définitions des taux d'escompte officiels : voir « *International Financial Statistics* » (F.M.I.).

¹ Federal Reserve Bank of New York.

² Depuis le 1er juillet 1969, il y a deux taux en Italie. Celui qui est repris ici est le taux applicable aux établissements de crédit qui ont eu recours au réescompte pour un montant supérieur à 5 p.c. de leurs réserves obligatoires

pendant le semestre du calendrier précédent celui de l'opération.

³ A partir du 18 octobre 1972, la Banque d'Angleterre annonce chaque vendredi un taux minimum de prêt, qui sera basé directement sur le taux moyen des bons du Trésor.

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de francs français)

	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1971 31 décembre	1971 9 septembre	1972 7 septembre	1971 7 octobre	1972 5 octobre
ACTIF								
Encaisse or	4.322	4.862	4.862	4.862	4.862	4.862	4.862	4.863
Disponibilités à vue à l'étranger	16.356	15.238	21.392	32.093	32.591	38.039	31.154	38.429
Avances au Fonds de Stabilisation des Changes ¹	1.216	1.368	3.407	6.863	5.467	7.937	4.291	7.885
<i>Concours au Fonds Monétaire International</i>	1.216	1.368	2.083	2.505	2.304	2.634	2.356	2.596
<i>Acquisition de droits de tirage spéciaux</i>	—	—	952	1.933	1.904	3.225	1.904	3.225
<i>Autres opérations</i>	372	2.425	1.259	2.078	31	2.064
Annuités de Prêt de la B.I.R.D. et de l'E.I.B.	1.290	1.341	1.161	978	1.019	769	1.019	769
Monnaies divisionnaires	32	44	18	34	19	93	129	154
Comptes courants postaux	1.514	252	301	518	349	202	124	114
Prêts à l'Etat ²	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450	5.450
Avances à l'Etat ³	3.368	2.899	1.651	1.089	3.452	3.452	3.452	3.452
Bons du Trésor sans intérêt ⁴	—	—	—	—	—	1.569	—	1.569
Effets achetés sur le marché monétaire ⁵	12.251	22.499	16.423	42.794	48.501	49.919	51.777	48.203
Effets escomptés	36.468	37.546	35.434	8.906	12.514	6.903	13.418	6.397
Effets publics	—	—	—	8.906	12.514	6.903	13.418	6.397
Bons ou Obligations à moyen terme émis par les organismes à statut légal spécial	—	—	—	2.076	1.846	2.126	2.085	2.074
Mobilisation de créances sur la France								
Effets représentatifs de crédits à court terme :								
Obligations cautionnées	839	901	98	...	3.508	3.202	3.512	1.397
Effets garantis par l'Office des Cércales ⁶	2.930	2.907	2.709	787	2.608	551	3.389	1.095
Autres effets sur la France	10.643	8.278	7.124	10.821	4.830	17.578	8.415	16.907
Effets représentatifs de crédits à moyen terme :								
Prêts spéciaux à la construction	4.751	4.707	4.769	...	3.060	...	600	...
Autres crédits à moyen terme	4.335	6.632	4.290	1.511	1.190	3.386	1.578	1.996
Mobilisation de créances sur l'étranger								
Effets représentatifs de crédits à court terme	7.760	7.310	8.429	9.068	9.823	8.838	9.725	8.818
Effets représentatifs de crédits à moyen terme	5.210	6.811	8.015	9.625	9.122	7.335	9.055	9.609
Avances sur titres	142	130	60	55	61	54	55	57
Effets en cours de recouvrement	3.375	2.806	4.724	3.944	1.460	1.973	1.608	2.097
Divers	5.432	2.082	1.718	1.893	1.843	2.077	1.777	2.026
Total ...	91.216	96.517	96.601	100.573	105.074	116.396	105.698	115.068

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	72.194	72.398	75.621	77.430	75.251	80.160	76.838	81.323
Comptes courants des établissements astreints à la constitution de réserves	7.056	5.262	7.663	14.133	22.162	28.122	20.525	24.986
Autres comptes créditeurs	5.074	12.133	7.471	2.936	2.499	2.434	2.897	2.346
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	1	1	...	1	1	1
<i>Comptes des banques, institutions et personnes étrangères</i>	3.405	9.727	5.781	1.292	1.170	949	1.386	716
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	1.668	2.405	1.689	1.643	1.329	1.484	1.510	1.629
Compte spécial du Fonds de Stabilisation des Changes - Contrepartie des allocations de droits de tirage spéciaux	—	—	919	1.811	1.811	2.694	1.811	2.694
Plus-value de réévaluation 1969 ⁷	—	2.351	—	—	—	—	—	—
Capital de la Banque	250	250	250	250	250	250	250	250
Divers	6.642	4.123	4.677	4.013	3.101	2.736	3.377	3.469
Total ...	91.216	96.517	96.601	100.573	105.074	116.396	105.698	115.068

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959 et convention du 3 mai 1962 approuvée par la loi du 7 juin 1962.

³ Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 28 décembre 1959.

⁴ Convention du 8 juin 1972 approuvée par la loi du 5 juillet 1972

⁵ Décret du 17 juin 1933.

⁶ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁷ Convention du 4 décembre 1969 approuvée par la loi du 24 décembre 1969.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1968 February 28	1969 February 28	1970 February 28	1971 February 28	1971 September 8	1972 September 6	1971 October 6	1972 October 4
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	-------------------

ISSUE DEPARTMENT

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	3.038	3.188	3.202	3.450	3.338	3.501	3.222	3.450
Other Securities	1	1	37	239	401	563	442	589
Total ...	3.050	3.200	3.250	3.700	3.750	4.075	3.675	4.050

Notes Issued :

In Circulation	3.016	3.140	3.243	3.662	3.705	4.047	3.656	4.024
In Banking Department	34	60	7	38	45	28	19	26
Total ...	3.050	3.200	3.250	3.700	3.750	4.075	3.675	4.050

BANKING DEPARTMENT

Government Securities	526	486	403	700	744	311	291	418
Advances and Other Accounts	88	70	91	74	23	38	23	41
Premises, Equipment and Other Securities	31	89	89	44	75	111	126	62
Notes	34	60	7	38	45	29	19	26
Coin	1	1	2	2	1	...	1	...
Total ...	680	706	592	858	888	489	460	547

Capital	15	14	15	15	15	14	14	14
Rest	4	4	4	3	—	—	—	—
Public Deposits	13	12	15	18	10	16	13	18
(including Exchequer, National Loans Fund, National Debt Commissioners and Dividend Accounts)								
Special Deposits	218	231	220	398	414	—	—	—
Bankers Deposits	302	301	199	195	191	190	144	235
Reserves and Other Accounts	128	144	139	229	258	269	289	280
Total ...	680	706	592	858	888	489	460	547

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1968 December 31	1969 December 31	1970 December 31	1971 December 31	1971 September 8	1972 September 6	1971 October 6	1972 October 4
ASSETS								
Gold certificate account	10.026	10.036	10.457	9.875	9.875	10.303	9.875	10.303
Special Drawing Rights certificate account	—	—	400	400	400	400	400	400
Cash	207	110	221	261	278	320	309	337
Discounts and advances	188	183	335	39	338	106	190	1.094
Acceptances :								
Bought outright	58	64	57	80	52	63	53	66
Held under repurchase agreement	181	83	...	35	111
Federal agency obligations :								
Bought outright	—	—	—	485	—	1.076	96	1.022
Held under repurchase agreement	101	188	...	35	94
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	18.756	22.266	25.965	30.156	28.937	28.073	29.584	29.754
Certificates
Notes	28.706	31.392	33.236	35.554	34.583	36.703	34.719	36.703
Bonds	5.475	3.496	2.941	3.286	3.221	3.511	3.263	3.511
Total bought outright ...	52.937	57.154	62.142	68.996	66.741	68.287	67.566	69.968
Held under repurchase agreement	1.222	554	...	318	1.175
Total U.S. Government securities ...	52.937	57.154	62.142	70.218	67.295	68.287	67.884	71.143
Total loans and securities	53.183	57.401	62.534	71.104	67.956	69.532	68.293	73.530
Cash items in process of collection	9.417	10.564	11.178	11.887	10.000	11.541	11.102	12.508
Bank premises	113	116	128	150	147	165	149	167
Other assets	2.894	2.627	995	918	710	645	897	923
Total assets ...	75.840	80.854	85.913	94.595	89.366	92.906	91.025	98.168
LIABILITIES								
Federal Reserve notes	44.726	47.473	50.323	53.819	52.472	55.694	52.179	55.467
Deposits :								
Member bank reserves	21.773	22.085	24.150	27.788	24.942	25.016	25.189	29.514
U.S. Treasurer - general account	703	1.312	1.156	2.020	1.185	571	1.988	1.269
Foreign	216	134	148	294	152	184	165	170
Other	747	807	1.233	999	733	638	719	664
Total deposits ...	23.439	24.338	26.687	31.101	27.012	26.409	28.061	31.617
Deferred availability cash items	6.020	7.124	6.917	7.544	7.455	8.370	8.366	8.747
Other liabilities and accrued dividends ...	395	581	582	647	607	543	616	590
Total liabilities ...	74.580	79.516	84.509	93.111	87.546	91.016	89.222	96.421
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	630	669	702	742	734	777	733	779
Surplus	630	669	702	742	702	742	702	742
Other capital accounts	384	371	368	226
Total liabilities and capital accounts ...	75.840	80.854	85.913	94.595	89.366	92.906	91.025	98.168
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	109	146	250	254	269	291	258	253

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK

(miljoenen guldens)

	1968 31 december	1969 31 december	1970 31 december	1971 31 december	1971 6 september	1972 11 september	1971 4 oktober	1972 9 oktober
ACTIVA								
Goud	6.115	6.198	6.437	6.875	6.804	6.898	6.804	6.895
Vorderingen en geldwaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	984	1.344	2.772	1.287	1.494	4.792	1.783	4.781
Buitenlandse betaalmiddelen
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens	19	6	8
Bijzondere trekkingsrechten in het I.M.F.	—	—	521	2.063	2.063	2.394	2.063	2.394
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto	211	463	184	17
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	1.613	1.043	1.388	1.681	738	434	838	...
Voorschotten in rekening-courant en bele- ningen	418	876	19	180	14	14	34	118
Voorschotten aan de Staat (art. 20 van de Bankwet 1948)
Nederlandse munten	28	30	28	28	25	28	27	27
Belegging van kapitaal en reserves	226	254	300	345	340	377	340	377
Gebouwen en inventaris	179	...	179	...	179
Diverse rekeningen	21	47	47	182	37	144	54	67
Totaal ...	9.635	10.261	11.704	12.837	11.515	15.260	11.943	14.838

PASSIVA

Bankbiljetten in omloop	8.703	9.276	9.766	10.251	9.980	10.677	10.051	10.764
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	472	433	973	1.080	355	2.712	702	2.095
<i>'s Rijks schatkist</i>	394	288	829	1.001	222	1.111	609	2.040
<i>Banken in Nederland</i>	31	87	103	39	99	1.549	66	26
<i>Andere ingezetenen</i>	47	58	41	40	34	52	27	29
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	61	70	78	152	103	292	110	380
<i>Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen</i> ...	42	59	60	128	75	266	84	349
<i>Andere niet-ingezetenen</i>	19	11	18	24	28	26	26	31
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	7	8	4	4	3	3	4	3
Tegenwaarde toegewezen bijzondere trek- kingsrechten in het I.M.F.	—	—	316	587	587	856	587	856
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	244	268	320	357	320	357	320	357
Diverse rekeningen	128	186	227	386	147	343	149	363
Totaal ...	9.635	10.261	11.704	12.837	11.515	15.260	11.943	14.838

N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte muntbiljetten

24	18	16	14	15	14	15	14
----	----	----	----	----	----	----	----

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

(Ancienne présentation des postes de la situation mensuelle)

	1968 dicembre	1969 dicembre	1970 dicembre	1971 dicembre p
Oro in cassa	1.827	1.847	1.804	1.802
Cassa ¹	37	37	39	45
Portafoglio ²	1.333	1.652	1.035	1.057
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	1.337	1.644	842	885
Prorogati pagamenti
Ufficio italiano dei cambi	2.086	1.626	1.687	2.404
Disponibilità in divisa all'estero
Titoli emessi o garantiti dallo Stato ⁴ ...	1.035	2.447	3.221	4.462
Immobili
Debitori diversi	531	680	943	997
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	339	339	339	339
C/c servizio tesoreria	287	...	1.592	1.380
Servizi diversi per conto dello Stato	91	138	78	208
Spese	179	230	281	281
Totale attivo ...	9.082	10.643	11.861	13.860
Circolazione dei biglietti ⁵	5.390	6.100	6.619	7.281
Vaglia, assegni e debiti a vista ⁶	110	106	193	106
Conti correnti liberi	186	87	284	267
Conti correnti vincolati	2.425	2.784	3.305	4.380
Creditori diversi	775	1.200	1.139	1.489
C/c servizio tesoreria	113	—	—
Capitale
Fondo di riserva ordinario	9	10	12	17
Fondo di riserva straordinario	7	7	10	14
Rendite	180	236	299	306
Utile provvisorio del precedente esercizio	—	—	—	—
Total passivo e patrimonio ...	9.082	10.643	11.861	13.860
Depositanti di titoli e valori	8.089	11.378	11.351	13.231
¹ Compresi biglietti e monete di Stato	14	11	10	12
² Compreso finanziamento ammassi e acquisto grano :				
— aziende di credito	506	556	605	649
— istituti speciali	324	349	371	398
³ Comprese anticipazioni a :				
— aziende di credito	1.332	1.624	817	861
— altri	6	20	25	24
⁴ Compresi BOT	80	337	—	50
⁵ Compresi biglietti presso il Tesoro	2	3	3	n.d.
⁶ Compresi vaglia cambiari	20	20	26	25

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

(Ancienne présentation des postes de la situation hebdomadaire)

	1967 31. Dezember	1968 31. Dezember	1969 31. Dezember	1970 31. Dezember
AKTIVA				
Gold	16.647	17.881	14.700	14.340
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	10.353	11.503	5.693	28.362
Sonstige Geldanlagen im Ausland und Forderungen an das Ausland	1.000	3.715	4.200	2.339
Ziehungsrechte in der Goldtranche	—	—	—	3.357
Sonderziehungsrechte	—	—	—	943
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	1.953	3.134	3.445	2.911
Deutsche Scheidemünzen	200	191	138	162
Postscheckguthaben	418	470	451	447
Inlandswechsel	2.922	2.139	11.425	14.152
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	5	578	285
Lombardforderungen	950	875	2.797	1.682
Kassenkredite	2.220	1.344	1.974	2.434
Wertpapiere	2.317	1.688	1.031	760
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	6.438	6.148	6.653	8.683
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	3.639	4.053	1.173	...
Forderung an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe .	1.534	783	722	386
Kredite an internationale Einrichtungen und Konsolidierungskredite	2.448	3.969	1.699	1.992
darunter : a) an I.W.F.	670	2.082
b) an Weltbank	1.447	1.644	1.544	1.925
c) aus der Abwicklung der E.Z.U.	331	243	155	67
Sonstige Aktiva	830	813	2.017	1.655
	53.869	58.711	58.696	84.890
PASSIVA				
Banknotenumlauf	31.574	32.499	34.617	36.479
Einlagen von	17.628	21.255	21.089	29.618
<i>Kreditinstituten</i>	15.179	17.579	16.890	26.231
<i>Öffentlichen Einlegern</i>	2.115	3.299	3.826	2.987
<i>Anderen inländischen Einlegern</i>	334	377	373	400
Sondereinlagen	—	—	—	5.382
<i>Konjunkturausgleichsrücklagen</i>	—	—	—	2.937
<i>Konjunkturzuschlag zu den Einkom- mensteuern</i>	—	—	—	2.189
<i>Sonstige (Bundesbildungsanleihe)</i>	—	—	—	256
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	643	365	472	380
<i>Einlagen ausländischer Einleger</i>	506	322	383	343
<i>Sonstige</i>	137	43	89	37
Ausgleichsposten für zugeteilte Sonder- ziehungsrechte	—	—	—	738
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobi- lisierungs- und Liquiditätspapieren ...	—	—	—	7.532
Rückstellungen	1.925	2.110	1.170	1.170
Grundkapital	290	290	290	290
Rücklagen	1.080	1.180	860	860
Sonstige Passiva	729	1.012	198	2.441
	53.869	58.711	58.696	84.890

XX - 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

(Nouvelle présentation des postes de la situation hebdomadaire)

	1970 31. Dezember	1971 31. Dezember	1971 7. September	1972 7. September	1971 7. Oktober	1972 7. Oktober
AKTIVA						
Gold, Auslandsforderungen und sonstige Auslandsaktiva	51.338	62.219	63.576	81.790	64.514	80.545
Gold	14.340	14.688	14.687	14.722	14.687	14.717
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	28.362	37.638	38.906	55.505	39.812	54.227
Sonstige Geldanlagen im Ausland	2.200	2.000	2.200	1.999	2.200	1.993
Reserveposition im Internationalen Währungsfonds und Sonderziehungsrechte	4.300	5.581	5.438	7.122	5.485	7.116
Kredite und sonstige Forderungen an das Ausland	2.131	2.308	2.340	2.439	2.325	2.489
Sorten	5	4	5	3	5	3
Kredite an inländische Kreditinstitute	18.739	18.811	22.163	20.214	21.741	23.758
Inlandswechsel	14.152	15.802	18.772	17.751	18.081	18.644
Auslandswechsel	2.905	1.612	2.655	1.113	1.802	1.038
Lombardforderungen	1.682	1.397	736	1.350	1.858	4.076
Kredite und Forderungen an öffentliche Haushalte .	11.788	11.149	10.474	8.686	9.451	8.683
Kassenkredite (Buchkredite)	2.434	2.349	1.673	3	290	...
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen	285	76	77	...	437	...
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683	8.683
Forderung an Bund wegen Forderungserwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe	386	41	41	—	41	—
Kredite an Bundesbahn und Bundespost	—	—	—	...	—	218
Kassenkredite (Buchkredite)	—	—	—	...	—	...
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatzanweisungen	—	—	—	...	—	218
Wertpapiere	760	588	939	121	781	96
Deutsche Schemdemünzen	163	251	219	329	214	340
Postscheckguthaben	447	367	197	206	211	193
Sonstige Aktiva	1.655	1.654	1.098	1.769	1.194	1.895
Ausgleichsposten wegen Neubewertung der Fremdwährungsforderungen und -verbindlichkeiten — Bilanzverlust	—	5.996	—	3.101	—	3.101
Insgesamt ...	84.890	101.035	98.666	116.216	98.106	118.829
PASSIVA						
Banknotenumlauf	36.480	39.494	37.510	41.474	37.397	41.763
Einlagen von Kreditinstituten	26.250	32.609	34.882	45.430	32.796	45.456
auf Girokonten	26.231	32.590	34.853	45.413	32.766	45.437
sonstige	19	19	29	17	30	19
Einlagen von öffentlichen Haushalten	6.735	10.943	11.022	7.936	12.335	11.412
Bund	32	69	19	677	14	2.321
Lastenausgleichsfonds und E.R.P. Sondervermögen	236	286	350	513	479	607
Länder	1.030	510	1.603	2.294	2.119	4.140
Andere öffentliche Einleger	55	67	33	32	35	27
Sondereinlagen	5.382	10.011	9.017	4.420	9.688	4.317
Einlagen von anderen inländischen Einlegern	2.033	2.227	1.886	2.130	2.037	2.100
Bundesbahn	4	5	3	4	5	5
Bundespost (einschl. Postcheck- und Postspar-	1.629	1.735	1.503	1.747	1.653	1.690
kassenämter)	400	487	330	379	379	405
sonstige Einleger	—	—	—	3.030	—	2.754
Guthaben auf Sonderkonten Bardepot	—	—	—	3.030	—	2.754
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsgeschäft	361	967	342	1.554	446	1.163
Einlagen ausländischer Einleger	343	941	331	1.541	429	1.142
sonstige	18	26	11	13	17	21
Ausgleichsposten für zugeteilte Sonderziehungsrechte	738	1.364	1.364	1.985	1.364	1.985
Verbindlichkeiten aus abgegebenen Mobilisierungs-	7.532	6.477	6.207	7.324	6.165	6.725
und Liquiditätspapieren	1.170	2.370	2.370	2.370	2.370	2.370
Rückstellungen	1.170	2.370	2.370	2.370	2.370	2.370
Grundkapital	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	860	1.080	1.080	1.080	1.080	1.080
Sonstige Passiva	2.441	3.214	1.713	1.613	1.826	1.731
Insgesamt ...	84.890	101.035	98.666	116.216	98.106	118.829

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1968 31 décembre	1969 31 décembre	1970 31 décembre	1971 31 décembre	1971 7 septembre	1972 7 septembre	1971 7 octobre	1972 6 octobre
ACTIF								
Encaisse or	11.356	11.435	11.821	11.879	11.879	11.880	11.879	11.880
Devises	5.601	5.793	8.441	10.323	10.673	11.027	10.547	9.542
Bons du Trésor étrangers en fr. s.	1.442	1.851	1.851	4.278	4.278	4.278	4.278	4.278
Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	108	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille effets sur la Suisse :								
Effets de change	281	613	328	81	81	75	81	75
Bons du Trésor de la Confédération ...	7	118	71
Avances sur nantissement	160	277	224	29	4	4	1	11
Titres :								
pouvant servir de couverture	17	43	51	6	54	—	54	—
autres	164	127	105	5	96	—	95	—
Correspondants en Suisse	100	89	83	72	2	14	28	26
Correspondants à l'étranger	22	20	25	23	25	48	43	25
Reconnaissance de dette de la Confédération selon l'arrêté fédéral du 15-12-1971	—	—	—	1.244	1.244	1.244	1.244	1.244
Autres postes de l'actif	57	91	70	50	98	76	101	77
Total ...	19.315	20.457	23.070	27.990	28.434	28.646	28.351	27.158

PASSIF								
Fonds propres	60	61	62	63	63	64	63	64
Billets en circulation	12.047	12.518	13.106	14.310	12.630	14.235	12.771	14.428
Engagements à vue :								
Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	5.776	6.354	7.750	10.702	12.596	7.291	10.641	5.317
Autres engagements à vue	638	601	660	1.153	1.312	2.498	1.305	2.424
Avoirs minimaux des banques sur :								
les engagements en Suisse	—	—	—	—	—	1.766	1.765	1.764
les engagements envers l'étranger	—	—	—	516	—	1.053	—	993
Engagements à terme :								
Rescriptions de stérilisation	233	142	202	313	313	313	313	313
Compte spécial P.T.T.	—	—	200	—	200	—	200	355
Autres postes du passif	561	781	1.090	933	1.320	1.426	1.291	1.500
Total ...	19.315	20.457	23.070	27.990	28.434	28.646	28.351	27.158

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif

	1970 31 décembre	1971 31 décembre	1971 31 août	1972 31 août	1971 30 septembre	1972 30 septembre
I. Or	4.145	4.397	4.092	4.181	4.176	4.208
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue ...	48	55	60	101	88	57
III. Bons du Trésor	1.046	1.064	719	1.118	870	1.055
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	—	—	—	—	—	—
V. Dépôts à terme et avances :	17.026	12.925	12.708	14.641	12.892	15.343
a) à 3 mois au maximum	13.726	9.266	9.868	10.564	9.770	11.399
b) à 3 mois au maximum (or)	48	169	55	104	54	139
c) à plus de 3 mois	3.237	3.490	2.769	3.973	3.052	3.805
d) à plus de trois mois (or)	15	—	16	—	16	—
VI. Titres à terme :	2.484	11.073	8.709	4.382	9.160	4.343
1. Or :						
a) à 3 mois au maximum	268	85	235	186	147	127
b) à plus de 3 mois	152	192	78	71	145	61
2. Monnaies :						
a) à 3 mois au maximum	1.459	9.970	7.652	3.110	8.155	3.078
b) à plus de 3 mois	605	826	744	1.015	713	1.077
VII. Divers	1	1	5	1	14	1
<i>Total de l'actif</i> ...	24.750	29.515	26.293	24.424	27.200	25.007

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Passif

	1970 31 décembre	1971 31 décembre	1971 31 août	1972 31 août	1971 30 septembre	1972 30 septembre
I. Capital :						
Actions libérées de 25 %	290	301	301	301	301	301
II. Réserves	248	331	331	453	331	453
1. Fonds de Réserve Légale	29	30	30	30	30	30
2. Fonds de Réserve Générale	99	144	144	205	144	205
3. Fonds Spécial de Réserve de Dividendes	22	37	37	61	37	61
4. Fonds de Réserve Libre	98	120	120	157	120	157
III. Dépôts (or) :	5.492	3.893	3.833	3.763	3.879	3.782
1. Banques centrales :						
a) à vue	2.035	3.201	3.137	3.126	3.185	3.176
b) à 3 mois au maximum	2.967	261	368	372	284	342
c) à plus de 3 mois	333	262	185	84	267	84
2. Autres déposants :						
a) à vue	157	169	143	181	143	180
b) à 3 mois au maximum	—	—	—	—	—	—
c) à plus de 3 mois	—	—	—	—	—	—
IV. Dépôts (monnaies) :	18.071	24.219	21.129	19.196	21.977	19.742
1. Banques centrales :						
a) à vue	97	34	98	209	74	209
b) à 3 mois au maximum	17.061	21.478	18.867	16.452	19.616	17.405
c) à plus de 3 mois	536	2.118	1.433	1.707	1.626	1.351
2. Autres déposants :						
a) à vue	19	19	20	28	19	32
b) à 3 mois au maximum	308	534	465	681	607	704
c) à plus de 3 mois	50	36	246	119	35	41
V. Effets	469	487	488	481	490	483
a) à 3 mois au maximum	469	487	488	481	—	483
b) à plus de 3 mois	—	—	—	—	490	—
VI. Divers	131	202	126	149	137	165
VII. Comptes de profits et pertes	—	—	—	—	—	—
VIII. Dividende payable le 1^{er} juillet	—	—	—	—	—	—
IX. Provision	49	82	85	81	85	81
<i>Total passif ...</i>	24.750	29.515	26.293	24.424	27.200	25.007

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge au cours du mois d'octobre.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est faite des autres textes législatifs.

Par ailleurs, la législation économique mentionne les décisions, directives et règlements les plus importants figurant dans le Journal officiel des Communautés Européennes.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

1. Economie générale; 2. Monnaie, crédit et banque; 3. Finances publiques; 4. Agriculture; 5. Industrie; 6. Travail; 7. Commerce intérieur; 8. Commerce extérieur; 9. Transports; 10. Prix et salaires; 11. Pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers; 12. Communauté Economique Européenne.

1. ECONOMIE GENERALE

Arrêté royal du 25 septembre 1972

réglementant l'information des conseils d'entreprises en exécution de l'article 37, alinéas 2 et 3 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique (Moniteur du 7 octobre 1972, p. 11111).

Arrêté royal du 29 septembre 1972

relatif au transfert du Fonds de soutien conjoncturel, inscrit au budget du Premier Ministre, au budget de l'Office national de l'Emploi d'un crédit de 900 millions de francs nécessaire pour couvrir certaines dépenses à engager dans le cadre des mesures spéciales destinées à promouvoir la politique de l'emploi (Moniteur du 12 octobre 1972, p. 11253).

2. MONNAIE, CREDIT ET BANQUE

Arrêté royal du 18 novembre 1971

autorisant la Régie des Postes à payer tout chèque tiré sur certaines institutions publiques de crédit (Moniteur du 26 octobre 1972, p. 11766).

Article 1^{er}. — Dans les conditions à déterminer par le Ministre qui gère la Régie des Postes, celle-ci peut payer tout chèque tiré sur une des institutions publiques de crédit ci-après :

- La Caisse générale d'Epargne et de Retraite;
 - La Société nationale de Crédit à l'Industrie;
 - Le Crédit communal de Belgique;
 - La Caisse nationale de Crédit professionnel;
 - L'Institut national de Crédit agricole.
-

Arrêté royal du 3 mai 1972

prescrivant une statistique semestrielle des crédits consentis sous la garantie des cartes de banque et de crédit (Moniteur du 18 octobre 1972, p. 11467).

Arrêté royal du 10 juillet 1972

modifiant l'arrêté royal du 23 décembre 1957 relatif à certaines mesures d'exécution de la loi du 9 juillet 1957 réglementant les ventes à tempérament et leur financement (Moniteur du 25 octobre 1972, p. 11741).

Arrêté royal du 26 septembre 1972

(portant) à trente-quatre milliards de francs le plafond des engagements de la Caisse nationale de Crédit professionnel (par libération d'une quatrième tranche d'un milliard de francs) (Moniteur du 11 octobre 1972, p. 11190).

3. FINANCES PUBLIQUES

Loi du 16 juin 1972

portant approbation du Budget du Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement pour l'année budgétaire 1972 (Moniteur du 7 octobre 1972, p. 11046).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'année budgétaire 1972 afférentes au Ministère des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération au Développement (...) des crédits s'élevant à la somme de 6.589.466.000 francs.

.....

Art. 7. — Des crédits d'engagement sont ouverts pour un montant de 94.000.000 de francs (...).

Art. 8. — Des crédits d'ordonnancement résultant des obligations contractées en exécution des autorisations accordées par la présente loi et par les lois antérieures sont ouverts jusqu'à concurrence de 1.122.000.000 francs (...).

.....

Art. 9. — Les opérations effectuées sur les fonds spéciaux (...) sont évaluées à 1.266.700.000 francs pour les recettes et à 1.437.905.000 francs pour les dépenses.

.....

Arrêté ministériel du 2 octobre 1972

relatif à l'emprunt 6,75 p.c. 1972-1987, à contracter, sous la garantie de l'Etat, par la Régie des Télégraphes et des Téléphones (Moniteur du 5 octobre 1972, p. 10922).

Art. 1^{er}. — La Régie des Télégraphes et des Téléphones est autorisée à émettre, aux conditions déterminées ci-après, un emprunt dénommé « Emprunt 6,75 p.c. 1972-1987 », dont le capital nominal est limité à huit milliards de francs.

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur (...) portant intérêt au taux de 6,75 p.c. l'an, à partir du 26 octobre 1972.

Elles sont munies de 15 coupons d'intérêt annuels payables le 26 octobre de chacune des années 1973 à 1987.

Les obligations peuvent être converties par les porteurs en inscriptions nominatives.

Art. 3. — La souscription publique aux obligations de l'emprunt est ouverte le 12 octobre 1972. Elle est close dès que les souscriptions atteignent le capital nominal de huit milliards de francs et, au plus tard, le 25 octobre 1972.

Art. 4. — Le prix d'émission, fixé à 99,75 p.c. de la valeur nominale, est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

.....

Art. 6. — L'emprunt est amortissable, à partir de la deuxième année, conformément (à un) tableau-type d'amortissement (...).

Les dotations sont destinées au rachat des obligations à des cours ne dépassant pas le pair de la valeur nominale.

En cas d'élévation des cours au-dessus du pair, les rachats sont suspendus et le montant de la dotation restant disponible de ce chef au 17 août de l'une des années 1974 à 1986 est affecté au remboursement, au pair, le 26 octobre suivant, d'obligations à désigner par un tirage au sort.

.....

Art. 9. — La Régie des Télégraphes et des Téléphones se réserve la faculté de rembourser par anticipation, au pair, le 26 octobre 1980 ou à toute échéance d'intérêt suivante et moyennant un préavis de trois mois, à publier au *Moniteur belge*, tout ou partie des obligations restant à amortir.

.....

Art. 11. — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

.....

Arrêté ministériel n° 10 du 27 octobre 1972

fixant (au 1^{er} novembre 1972) la date de la mise en application de la procédure de restitution de la taxe sur la valeur ajoutée, prévue aux articles 9 à 11 de l'arrêté ministériel n° 9 du 25 avril 1972 (Moniteur du 31 octobre 1972, p. 12087).

7. COMMERCE INTERIEUR

Arrêté royal du 10 juillet 1972

relatif à l'indication des prix (Moniteur du 13 octobre 1972, p. 11315).

10. PRIX ET SALAIRES

Arrêté ministériel du 29 septembre 1972

réglementant le prix des appareils électroménagers (Moniteur du 7 octobre 1972, p. 11112).

12. COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Décision du 20 juillet 1972 (72/333/C.E.C.A.)

des représentants des gouvernements des Etats membres de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, réunis au sein du Conseil, portant ouverture de préférences tarifaires pour les produits relevant de cette Communauté et originaires de l'Autriche (Journal officiel du 29 septembre 1972, n° L 223, p. 83).

Règlement du Conseil du 25 septembre 1972 (72/2046/C.E.E.)

portant conclusion d'un accord intérimaire entre la Communauté Economique Européenne et la république d'Autriche et arrêtant des dispositions pour son application (Journal officiel du 29 septembre 1972, n° L 223, p. 1).

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans le Bulletin d'octobre 1972. Cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE ET CREDIT

HERNANDEZ-LOPEZ M., Les déterminants des taux d'intérêt II. (*Service mensuel de Conjoncture de Louvain, Louvain, XXVI, septembre 1972, pp. E 1 - E 22.*)

L'assurance-crédit. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, n° 36, 29 septembre 1972, pp. 385-388.*)

Le financement à court terme du commerce extérieur. (*Banque de Bruxelles, Bruxelles, 1972, 36 p.*)

Ventes et prêts à tempérament et prêts personnels 1966-1971. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, LVIII, n°s 7-8, juillet-août 1972, pp. 359-365.*)

2. INFLATION - DEVALUATION - REEVALUATION - STABILISATION

HARROD R., Controlling Inflation. (*Monte dei Paschi di Siena, Economic Notes, Sienne, I, n° 1, janvier-avril 1972, pp. 9-19.*)

TARR R., Bibliographie européenne consacrée à l'inflation. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris, XV, n° 57, septembre 1972, pp. 120-126.*)

3. INSTITUTIONS MONETAIRES

ROBINSON S.W.Jr., Multinational Banking; A Study of Certain Legal and Financial Aspects of the Postwar Operations of the U.S. Branch Banks in Western Europe. (*Sijthoff, Leiden, 1972, XIX + 316 p.*)

4. INTERMEDIAIRES FINANCIERS NON MONETAIRES

150^e anniversaire de la Société Générale de Belgique. (*Bulletin d'Information de la Société Générale de Belgique, Bruxelles, n° 10, septembre 1972, 67 p.*)

5. MARCHES FINANCIERS - BOURSES DE VALEURS MOBILIERES

ASZKENAZY H., Les Bourses dans la Communauté élargie. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris, XV, n° 57, septembre 1972, pp. 103-107.*)

DARGENT J., Luxembourg, place financière internationale. (*Ministère d'Etat, Luxembourg, 1972, 68 p.*)

Le marché des euro-obligations au cours du 3^e trimestre 1972. (*Bulletin financier de la Kredietbank S.A. luxembourgeoise, Luxembourg, 29 septembre 1972, 5 p.*)

Les euro-obligations eurobonds. (Université de Dijon, Institut de Relations Internationales, Travaux du centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux, 1.) (*Librairies techniques, Paris, 1972, 408 p.*)

Pas de pause d'été sur les marchés internationaux des obligations. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, n° 36, 29 septembre 1972, pp. 388-391.*)

6. FINANCES PUBLIQUES

DUMOULIN A., Institut International de Finances Publiques, 27^e congrès, Nuremberg, 1971. Nouvelles méthodes de choix budgétaires. (*Revue de Science financière, Paris, LXIII, n° 3, juillet-septembre 1971, pp. 628-636.*)

Trésorerie et dette publique en 1971. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 9, septembre 1972, pp. 5-44.*)

VANDEWINCKELE E.K., Le régime fiscal des plus-values non réalisées. (*Revue générale de Fiscalité, Bruxelles, III, n° 7, août-septembre 1972, pp. 199-204.*)

8. REVENU NATIONAL - EPARGNE - INVESTISSEMENTS - CONSOMMATION

Les comptes nationaux de la Belgique. (*Bulletin de Statistique, Bruxelles, LVIII, n^{os} 7-8, juillet-août 1972, pp. 369-433.*)

9. INVESTISSEMENTS ETRANGERS

Business Briefing for Belgium. (*British Chamber of Commerce for Belgium and Luxembourg, Bruxelles, 1971, 266 p.*)

GOLDBERG M.A., The Determinants of U.S. Direct Investment in the E.E.C. : Comment. (*The American Economic Review, Menasha, LXII, n^o 4, septembre 1972, pp. 692-699.*)

SCAPERLANDA et MAUER, The Determinants of U.S. Direct Investment in the E.E.C. : Reply. (*The American Economic Review, Menasha, LXII, n^o 4, septembre 1972, pp. 700-704.*)

11. EMPLOI ET CHOMAGE

DOUXCHAMPS A., L'Europe des syndicats. (*Res Publica, Bruxelles, XIV, n^o 3, 1972, pp. 509-520.*)

Evolution et situation du marché de l'emploi dans le bureau régional de Liège. (*Etudes économiques et sociales de l'Office National de l'Emploi, Bruxelles, septembre 1972, pp. 1-19.*)

HERINCKX-PIRLOT J., Le marché de l'emploi des diplômés en Belgique. Etude prospective. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n^o 55, 3^e trimestre 1972, pp. 359-402.*)

KIRSCHEN E.S., La flexibilité de l'offre de travail en Belgique; rôle de la politique économique. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n^o 55, 3^e trimestre 1972, pp. 403-410.*)

12. SECURITE SOCIALE

PETRY F., L'étalement des vacances en Belgique. (*Notes et Etudes documentaires, Paris, n^{os} 3915-16, 4 septembre 1972, pp. 5-23.*)

14. SITUATION ECONOMIQUE

HERNANDEZ-LOPEZ M. et DUPRIEZ L.H., Diagnostic de la conjoncture. (*Service mensuel de Conjoncture de Louvain, Louvain, XXVI, septembre 1972, pp. 1-6.*)

15. POLITIQUE ECONOMIQUE

VAN ORSHOVEN J., Het ministerieel comite voor economische en sociale coordinatie. (*Res Publica, Bruxelles, XIV, n° 3, 1972, pp. 591-623.*)

16. CROISSANCE ECONOMIQUE

MEADOWS D.H. et autres, The Limits to Growth; A Report for the Club of Rome's Project on the Predicament of Mankind. (*Universe Books, New York, 1972, 205 p.*)

17. ECONOMIE REGIONALE

de CASTELBAJAC Ph., Les aides à l'expansion industrielle régionale dans les pays du Marché Commun. (*Documentation française, Notes et études documentaires, Paris, n° 3917, 11 septembre 1972, 30 p.*)

Les organisations patronales régionales en Wallonie et à Bruxelles. (*Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P., Bruxelles, n° 571, 15 septembre 1972, 28 p.*)

19. INDUSTRIE - AGRICULTURE - PECHE

L'affaire Glaverbel. (*Courrier hebdomadaire du C.R.I.S.P., Bruxelles, C.H. n° 569, 1^{er} septembre 1972, 27 p.*)

Nouvelles tendances dans l'industrie des peintures et vernis. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXVII, n° 34, 15 septembre 1972, pp. 365-369.*)

22. RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SCHMITZ N., Quelques données relatives à la fonction recherche-développement dans l'entreprise. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 55, 3^e trimestre 1972, pp. 441-445.*)

23. TRANSPORTS

THUILLIER E., Les transports maritimes et le marché commun. (*Revue trimestrielle de Droit européen, Paris, VIII, n° 2, avril-juin 1972, pp. 271-298.*)

26. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

ASCHINGER F., One Gold Price - Or Two? (*Euromoney, Londres, septembre 1972, pp. 5-7.*)

BHAGWATI J.N., The International Monetary System : Issues in the Symposium. (*Journal of International Economics, Amsterdam, II, n° 4, septembre 1972, pp. 315-323.*)

BLONDEEL J.L., Revolving Credits in Eurocurrencies. (*The Banker, Londres, CXXII, n° 559, septembre 1972, pp. 1153-1156.*)

CARREAU D., Les aspects juridiques des négociations monétaires internationales actuelles. (*Revue de la Banque, Bruxelles, XXXVI, n° 6, 1972, pp. 475-500.*)

COOMBS Ch.A., Treasury and Federal Reserve Foreign Exchange Operations. (*Monthly Review, Federal Reserve Bank of New York, New York, LIV, n° 9, septembre 1972, pp. 210-232.*)

COOPER R.N., Eurodollars, Reserve Dollars, and Asymmetries in the International Monetary System. (*Journal of International Economics, Amsterdam, II, n° 4, septembre 1972, pp. 325-344.*)

CUTILLI B. et GANDOLFO G., Wider Band and « Oscillating Exchange Rates ». (*Monte dei Paschi di Siena, Economic Notes, Sienna, I, n° 1, janvier-avril 1972, pp. 111-124.*)

EINZIG P., The Destiny of Gold. (*Macmillan, Londres, 1972, VIII + 128 p.*)

EWALENKO R., Situation monétaire internationale. (*Chronique de Politique étrangère, Bruxelles, XXV, n° 2, mars 1972, pp. 165-173.*)

FLEMING M.J., Towards a New Regime for International Payments. (*Journal of International Economics, Amsterdam, II, n° 4, septembre 1972, pp. 345-373.*)

GARDNER R.N., Toward a « New Bretton Woods » - The Politics of International Money. (*The Banker, Londres, CXXII, n° 559, septembre 1972, pp. 1136-1138.*)

GUESNERIE R., « Valeur » des réserves de liquidité internationale. (*Cahiers du Séminaire d'Econométrie, Paris, n° 14, 1972, pp. 65-93.*)

- GUITTON H., Une monnaie scripturale internationale serait-elle possible? (*Banque, Paris, n° 310, septembre 1972, pp. 745-746.*)
- JOEHR W.A., Zwei Vorschläge zur Neugestaltung der internationalen Währungsordnung. (*Aussenwirtschaft, Zurich, XXVII, n° 2, juin 1972, pp. 151-166.*)
- JOHNSON H.G., The Monetary Approach to Balance of Payments Theory. (*Monte dei Paschi di Siena, Economic Notes, Sienna, I, n° 1, janvier-avril 1972, pp. 20-39.*)
- JOHNSON H.G., Political Economy Aspects of International Monetary Reform. (*Journal of International Economics, Amsterdam, II, n° 4, septembre 1972, pp. 375-400.*)
- KERN D., The Non-Dollar Sector of the Euromarkets. (*Euromoney, Londres, septembre 1972, pp. 20-25.*)
- KINDLEBERGER C.P., The Benefits of International Money. (*Journal of International Economics, Amsterdam, II, n° 4, septembre 1972, pp. 425-442.*)
- KRIZ M.A., La raison d'être de l'or dans le monde d'aujourd'hui. (*Banque, Paris, n° 310, septembre 1972, pp. 755-760.*)
- La Banque Mondiale. Vingt-cinq ans après. (*La Documentation française, Notes et Etudes documentaires, Paris, n° 3920-3921, 22 septembre 1972, 63 p.*)
- LEDOUX P., L'avenir du système monétaire international. (*Banque, Paris, n° 310, septembre 1972, pp. 747-754.*)
- L'or à la une. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XXVII, n° 32, 1^{er} septembre 1972, pp. 345-349.*)
- MACHLUP F., The Alignment of Foreign Exchange Rates. (*Praeger, New York, 1972, XI + 94 p.*)
- REIERSON R., The United States and World Money Reform. (*The Banker, Londres, CXXII, n° 559, septembre 1972, pp. 1143-1146.*)
- SAMUELSON P.A., Heretical Doubts About the International Mechanisms. (*Journal of International Economics, Amsterdam, II, n° 4, septembre 1972, pp. 443-453.*)
- STOKES H.M., The Crisis Index : An Empirical Test of the Degree of Tension in the Foreign Exchange Market. (*Monte dei Paschi di Siena, Economic Notes, Sienna, I, n° 1, janvier-avril 1972, pp. 72-91.*)
- TOWER E. et WILLET T.D., More on Official Versus Market Financing of Payments Deficits and the Optimal Pricing of International Reserves. (*Kyklos, Bâle, XXV, n° 3, septembre 1972, pp. 537-551.*)

TRIFFIN R., International Monetary Collapse and Reconstruction in April 1972. (*Journal of International Economics*, Amsterdam, II, n° 4, septembre 1972, pp. 375-400.)

27. TIERS MONDE

FORTHOMME P.A., La troisième C.N.U.C.E.D. : Fausse route? (*Chronique de Politique étrangère*, Bruxelles, XXV, n° 2, mars 1972, pp. 175-188.)

HALLWOOD P., Bilateral or Multilateral Aid - the American Policy. (*National Westminster Bank, Quarterly Review*, Londres, août 1972, pp. 57-67.)

JAFFE A.J., Notes on Developing Countries and Their Statistics. (*The Review of Income and Wealth*, New Haven (Conn.), Série 18, n° 3, septembre 1972, pp. 313-326.)

La troisième C.N.U.C.E.D. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank*, Bruxelles, XXVII, n° 33, 8 septembre 1972, pp. 353-357.)

SCHUMACHER D., Auswirkungen ausländischer Direktinvestitionen auf die Wirtschaft von Entwicklungsländern als Beispiel US-amerikanischer Direktinvestitionen in Lateinamerika. (*Beihefte der Konjunkturpolitik*, Berlin, n° 19, juin 1972, pp. 24-42.)

TINBERGEN J., Förderung der Industrialisierung der Entwicklungsländer. (*Beihefte der Konjunkturpolitik*, Berlin, n° 19, juin 1972, pp. 118-126.)

28. INTEGRATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

FABRA P., Unification monétaire de l'Europe et souveraineté nationale. (*Revue générale*, Bruxelles, n° 7, septembre 1972, pp. 1-12.)

GEHRMANN D. et HARMSSEN S., Monétaire Integration in der E.W.G.; Dokumente und Bibliographie. (Veröffentlichungen des HWWA - Institut für Wirtschaftsforschung, Hamburg.) (*Verlag Weltarchiv*, Hambourg, 1972, 290 p.)

HELLMANN R., Europäische Wirtschafts- und Währungsunion; eine Dokumentation. (Schriftenreihe Europäische Wirtschaft, 63.) (*Nomos Verlagsgesellschaft*, Baden-Baden, 1972, 358 p.)

LENEL H.O., Unternehmensverflechtungen in der E.W.G. (Wirtschaftsrecht und Wirtschaftspolitik, 25) (*Athenäum Verlag*, Frankfurt s/Main, 1972, VII + 86 p.)

MAGNIFICO G., The New Approach to Monetary Unification in Europe. (*Monte dei Paschi di Siena, Economic Notes, Sienna, I, n° 1, janvier-avril 1972, pp. 92-110.*)

ONIDA F., The Theory and Policy of Optimum Currency Areas and their Implications for the European Monetary Union. (*Société universitaire européenne de Recherches financières, Tilburg, séries 9 A, 1972, 43 p.*)

PARKIN M., An Overwhelming Case for European Monetary Union. (*The Banker, Londres, CXXII, n° 559, septembre 1972, pp. 1139-1142.*)

SNOY et d'OPPUERS J.-Ch., Les lenteurs coupables de l'Europe. (*Chronique de Politique étrangère, Bruxelles, XXV, n° 2, mars 1972, pp. 151-163.*)

VLERICK A., L'union monétaire européenne. (*Industrie, Bruxelles, XXVI, n° 9, septembre 1972, pp. 608-615.*)

WARGNIER H., A propos du « sommet » du 19 octobre 1972. Le débat sur les problèmes des Communautés Européennes. (*Problèmes politiques et sociaux, Paris, n°s 144-145, 6-13 octobre 1972, pp. 3-64.*)

WEISE H., Die Rolle des Pfund Sterling in der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft in kontinentaler Sicht (*Société universitaire européenne de Recherches financières, Tilburg, séries 8 A, 1972, 32 p.*)

29. SOCIÉTÉS MULTINATIONALES

KRAINER R.E., The Valuation and Financing of the Multi-National Firm. (*Kyklos, Bâle, XXV, n° 3, septembre 1972, pp. 553-573.*)

LEDoux R., La société anonyme européenne et l'état présent du droit communautaire des sociétés. (*Journal des Tribunaux, Bruxelles, LXXXVII, n° 4795, 23 septembre 1972, pp. 513-515.*)

MEISSNER H.G., Der Beitrag der multinationalen Unternehmungen zur Entwicklung der Weltwirtschaft. (*Kyklos, Bâle, XXV, n° 3, septembre 1972, pp. 575-590.*)

VASSEUR M., Quelle société européenne? (*Recueil Dalloz Sirey, Paris, 30^e cahier, 13 septembre 1972, pp. 169-176.*)

30. INFORMATIQUE - AUTOMATISATION

HEYVAERT A., Les applications de l'ordinateur dans les activités bancaires. (*Revue de la Banque, Bruxelles, XXXVI, n° 6, 1972, pp. 511-522.*)

32. DIYERS

GANSHOF VAN DER MEERSCH W.J., Réflexions sur la révision de la Constitution. (*Journal des Tribunaux, Bruxelles, LXXXVII, n° 4793, 9 septembre 1972, pp. 477-495.*)

GINSBURGH V., Un modèle trimestriel de l'économie belge. (*Cahiers économiques de Bruxelles, Bruxelles, n° 55, 3^e trimestre 1972, pp. 321-358.*)

Le modèle animé de l'économie belge. (*Bulletin de la Société Générale de Banque, Bruxelles, XI, n° 117, septembre 1972, pp. 2-7.*)

THIRION M., Le trésor de Liberchies. Aurei des I^{er} et II^e siècles. (*Pro Geminiaco, Bruxelles, 1972, XII + 218 p.*)

